TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 10 066 — 42 PAGES — SAMEDI 11 JUIN 1977

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE DE M. CARTER EST MIS À MAL PAR UNE COMMISSION DU CONGRÈS

LIRE PAGE 37

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,50 F

Algérie, 1,20 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 1,20 m.; Allemagne, 1 DM; Autriche, 11 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,65; Danemark, 3,50 kr.; Espagne, 28 pes.; Grande-Bretagne, 20 p.; Grèce, 20 dr.; Iran, 45 ris; Italie, 350 L.; Liban, 175 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 2,75 kr.; Pays-Bas, 1 fl.; Portugal, 15 esc.; Suède, 2,25 kr.; Suisse, 1 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 27

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

M. Kadar chez le pape

Depuis qu'il est au pouvoir, en 1956, M. Kadar n'a fait que cinq voyages en Occident. Il achève une visite à Rome, qui consacre notamment l'amélioration des rapports entre l'Eglise catholique et l'Etat hongrois.

Pendant deux décennies, le chef du parti hongrois s'est efforcé de gouverner avec souplesse et modestie. Il lui fallait faire oublier les circonstances tragiques de son avènement au pouvoir. Mis aux commandes avec le concours de l'armée *soviétique* pour restaurer le régime communiste balayé par la révolte, il rechercha vite l'apaisement. Proclamant : « Qui n'est pas contre nous est avec nous », il inaugura, sans éclats, une politique de réformes, grâce à quoi la Hongrie est devenue le pays socialiste le moins agité.

Pour progresser tranquillement à l'intérieur, M. Kadar s'est efforcé de donner à l'extérieur l'image de l'allié modèle de l'U.R.S.S., ce qui ne l'empêche pas de se dissocier, à l'occasion, des éléments les plus intransigeants du Kremlin.

Alors qu'il se trouvait à Vienne en décembre 1976, les doctrinaires russes, relayés par M. Jivkov, le dirigeant bulgare, affirmaient que l'eurocommunisme était « une nouvelle forme de l'antisoviétisme ». Interrogé à ce propos, M. Kadar répondit qu'il ne partageait pas du tout cette opinion. Précisant sa pensée au cours d'une conférence de presse à Rome, il a déclaré : « Il est normal que les partis communistes (de l'Ouest) cherchent leur propre voie pour atteindre leurs objectifs. Nous n'entendions pas nous mêler de leurs affaires. »

Mais ce qui retient surtout l'attention, c'est bien sûr la visite que le chef du P.C. hongrois a rendue, le 9 juin, à Paul VI. Elle marque le chemin parcouru en une quinzaine d'années. Les ponts étaient coupés entre le Vatican et Budapest lorsque le cardinal Mindszenty, réfugié à la mission diplomatique des Etats-Unis entendait être toujours considéré comme le primat de Hongrie. Le Saint-Siège ne pouvait même pas nommer de nouveaux évêques : le catholicisme dans ce pays ne risquait-il pas de périr faute de pasteurs ? Un premier accord, conclu en 1964, permit de parer au plus pressé. Le départ plus ou moins contraint du cardinal Mindszenty en 1974 créa une situation nouvelle.

A la différence de son prédécesseur, mort en 1975, l'actuel primat, le cardinal Lekai, ne se considère pas *comme* un régent qui aurait la mission de prendre en charge les intérêts suprêmes de la nation pendant le règne des « usurpateurs ». A la faveur de la normalisation, tous les diocèses hongrois ont maintenant un évêque. Faut-il s'arrêter là ? M. Kadar a dit, après son entrevue avec Paul VI : « Cette rencontre clôt une certaine époque et en ouvre une autre. » Au cours de l'audience, Paul VI a fait preuve d'un égal optimisme, se félicitant de l'annonce de « nouveaux progrès » et ajoutant : « Il faut ouvrir un dialogue attentif au respect des droits et des intérêts légitimes de l'Eglise et des croyants, mais ouverts en même temps à la compréhension des préoccupations et de l'action de l'Etat dans les domaines qui lui sont propres. »

Paul VI a ainsi justifié la « politique à l'Est » menée depuis une dizaine d'années par Mgr Casaroli, mais que certains catholiques ont accueillie avec perplexité et parfois avec hargne. Avant sa mort, le cardinal Mindszenty reprochait au Vatican d'avoir capitulé. Aujourd'hui, les intégristes accusent le pape et ses collaborateurs de composer avec le communisme « intrinsèquement pervers ». Le souverain pontife estime que les intérêts spirituels de millions de croyants ne peuvent être défendus par l'invective. Il juge nécessaires des accommodements avec les pays socialistes pour le bien des chrétiens. M. Kadar, lui, estime qu'un Etat, même s'il est inspiré par l'athéisme, ne peut faire fi de la coopération des citoyens qui croient au ciel.

LE DÉBAT SUR L'EUROCOMMUNISME

Pékin relance la polémique avec les partis de l'Europe de l'Ouest

Après une longue période d'indifférence apparente à l'égard de l'évolution idéologique *et la stratégie des partis* communistes européens, le P.C. chinois relance la polémique sur la question du passage au socialisme. Dans un article publié le *jeudi 9 juin*, « le Quotidien du Peuple » dénonce — sans les nommer — les tenants de la « voie pacifique » et du « parlementarisme », réaffirmant la primauté de la « lutte armée ».

Ces attaques confirment qu'aux yeux de Pékin les *distances* mises par les « eurocommunistes » à l'égard de Moscou ne sauraient faire oublier leurs « erreurs » de doctrine.

De notre correspondant

Pékin. — Le P.C. chinois, qui affectait d'ignorer purement et simplement l'existence des partis communistes d'Europe de l'Ouest, a rouvert *la polémique avec ces derniers.* C'est du moins ce que laisse supposer *un article publié* le 9 juin dans les pages intérieures du *Quotidien du peuple* et dénonçant les thèses relatives à un éventuel « *passage pacifique* » au socialisme.

Cet article rappelle d'abord l'opposition de Mao Tsé-toung, dès 1957, aux idées de Khrouchtchev sur la « *défense de la paix* », puis explique en substance qu'on ne saurait espérer faire triompher la révolution avec seulement de bonnes paroles, *puisque le pouvoir réactionnaire* n'hésite pas, pour sa part, à recourir à la force. « *Arracher le pouvoir par la lutte armée*, ajoute-t-il, *constitue un mot d'ordre stratégique, et tout peuple révolutionnaire doit partir de là.* »

Seuls, poursuit *le Quotidien du peuple*, les « *révisionnistes anciens et nouveaux* » s'opposent à ce principe. « *Leur tactique est de substituer une fausse révolution à la révolution authentique en vue de saboter la révolution. Le « passage pacifique », voilà une de leurs camelotes avec laquelle ils veulent faire croire qu'il existe un raccourci à la lutte révolutionnaire aiguë. En fait, c'est une voie sinistre où l'on enterre la révolution. Si l'on regarde l'histoire du monde, y trouve-t-on l'ombre d'un exemple de « passage pacifique » ? Au contraire, on peut partout tirer les leçons du sang répandu parce que la lutte armée révolutionnaire a été abandonnée, et parce qu'on s'est égaré dans le parlementarisme.* »

Il ne fait guère de doute que ces formules s'adressent bien aux P.C. occidentaux. Confirmation *en est* donnée par une récente conversation avec l'un des membres du bureau politique chinois, M. Chi Teng-kuei, qui, interrogé au sujet des partis communistes européens, a répondu dans des termes très voisins. « *Il y a certaines nuances*, dit M. Chi Teng-kuei, *entre ces partis et le P.C. soviétique, mais ils pratiquent aussi le révisionnisme. Ils ne font rien. Ils parlent de « passage pacifique » (au socialisme). Est-ce une chose possible ? Pouvez-vous donner un exemple de pays ayant obtenu la révolution par des voies pacifique* » (au socialisme). *Est-ce taire ?* » Inversement, M. Chi Teng-*kuei cite comme exemple de révo*lutions ayant échoué faute de l'avoir *emporté par la force : le Portugal, le* Chili, l'Indonésie.

Ces thèses chinoises ne sont nullement nouvelles, mais il y a longtemps que l'on n'avait pas éprouvé le besoin de les formuler à Pékin. Le P.C. chinois a tenu à rappeler qu'il n'ignore pas le chemin suivi par des partis comme le P.C. italien, le P.C. français ou le P.C. espagnol, ainsi que les perspectives qui s'ouvrent à eux à l'heure actuelle, mais qu'il désapprouve totalement leur orientation « *parlementariste* » *et y voit une preuve supplémentaire* de leur « *révisionnisme* ».

ALAIN JACOB.

(Lire la suite page 6.)

Le P.C. italien multiplie ses contacts aux États-Unis

Sur le thème « Eurocommunisme et Italie », deux organismes de recherche politique de tendances nettement modérées, l'American Enterprise Institute et la Hoover Foundation, ont organisé à Washington, du 7 au 9 juin, un colloque dont l'ancien secrétaire d'Etat, M. Henry Kissinger, a tiré la conclusion. Il a mis en garde fermement contre toute participation des communistes européens au pouvoir. Cette réunion a donné l'occasion au parti communiste italien de s'expliquer publiquement sur ses intentions aux Etats-Unis, où il multiplie ses contacts.

M. Lucio Libertini, député de Turin, membre du comité central et président d'une commission parlementaire, a exposé pourquoi et comment l'entrée du P.C. dans une majorité ne changerait en rien l'équilibre des forces en Europe au bénéfice de l'Union soviétique.

J. N.

(Lire la suite page 6.)

La France va mettre au point des missiles de croisière et des satellites d'observation

***Dans la revue « Défense »*, dont la diffusion est restreinte au cercle des anciens auditeurs, civils et militaires, de l'Institut des hautes études de défense nationale (I.H.E.D.N.), le chef d'état-major des armées, le général d'armée Guy Méry, donne des précisions supplémentaires — et relativement nouvelles — sur les orientations de la stratégie militaire de la France concernant l'emploi des armes nucléaires tactiques et les développements de la force stratégique avec le missile de croisière et les satellites.**

Il s'agit, en réalité, du texte d'une conférence, suivie de questions et de réponses, que *le général Méry*, ancien chef d'état-major particulier *de la présidence de la République*, a donnée, le 21 mars dernier, à l'Institut des hautes études de défense nationale. L'an dernier, le chef d'état-major avait longuement expliqué les rapports de la stratégie française avec celle, propre à l'OTAN, de la « *bataille de l'avant* » aux frontières orientales de la République fédérale d'Allemagne. La publication de cet exposé par la revue *Défense nationale* avait donné lieu, on s'en souvient (*le Monde* du 2 juin 1976), à une vive controverse politique.

Depuis, *la revue Défense nationale* — qui, elle, est diffusée largement — *n'a plus publié le* texte des conférences des chefs d'état-major à l'I.H.E.D.N. comme la tradition le voulait depuis de longues années, et l'on peut remarquer que, pour cette année, la primeur de l'exposé du général Méry a été, apparemment, réservée à une revue dont la diffusion est plus confidentielle.

Sur deux points particuliers de la doctrine française de dissuasion nucléaire, le chef d'état-major apporte des compléments d'informations :

— *L'emploi des armes nucléaires tactiques (A.N.T.)*, qu'il s'agisse du missile Pluton de l'armée de terre ou des bombes larguées par des avions Mirage-III-E ou Jaguar de l'armée de l'air et par les prochains appareils Super-Etendard à bord des porte-avions *Foch* et *Clemenceau*.

Sur ce point précis, le général *Méry rappelle que ces armes de*meurent au service de la dissuasion *engagée, éventuellement, par le pré*sident de la République contre les agglomérations urbaines et industrielles d'un adversaire et qu'elles se déplacent en même temps que le corps de bataille contre des concentrations militaires ennemies. Le chef d'état-major récuse donc l'emploi d'armes nucléaires tactiques miniaturisées (comme les grenades, les mines ou les missiles guidés avec précision), que le Commissariat à l'énergie atomique et l'armée de terre souhaitaient pouvoir mettre au point.

JACQUES ISNARD.

(Lire la suite page 15.)

VERS UN NOUVEL ORDRE ÉCONOMIQUE MONDIAL

De la confrontation au dialogue

par

LOUIS DE GUIRINGAUD

Comment s'étonner que les vingt-sept participants à la conférence sur la coopération économique internationale aient quitté Paris, vendredi dernier, avec le sentiment de n'avoir pas obtenu *ce qu'ils espéraient du* dialogue Nord-Sud ? Les négociations éco*nomiques multilatérales* sont bien autre chose que des conférences consacrées à un objet précis et nettement délimité. On ne règle pas les questions sur lesquelles elles portent en quelques jours ni même en quelques mois : le financement du développement économique et social des pays défavorisés, l'approvisionnement de l'économie mondiale en matières premières dans des conditions équitables et satisfaisantes pour les producteurs comme pour les consommateurs, réclament la coopération de *tous* les pays intéressés. Cette coopération doit se *poursuivre et s'approfondir* sans cesse, car on n'a jamais tout réglé. A chaque instant, les résultats peuvent paraître incomplets, donc insuffisants.

Le temps est d'autant plus nécessaire que l'objectif est large et ambitieux et que les circonstances rendent plus malaisés les ajustements de position qui sont attendus de tel ou tel participant aux négociations.

Que l'objectif soit ambitieux, nul ne le contestera, puisque ce que *l'on appelle d'un terme global* le dialogue Nord-Sud a pour objet *d'organiser* les relations économiques internationales en les adaptant à un monde où les aspirations et les besoins du tiers-monde seront mieux pris en considération. Le nouvel ordre économique mondial, dont les traits se dessinent et se précisent à travers les réunions des groupes de pays, les assemblées générales des Nations unies, les sessions de la CNUCED, ne peut être défini au cours d'une seule conférence. *Celle de Paris n'avait pas* cette fausse ambition ; son but était de faire progresser *le rapprochement des idées*, d'aboutir à des conclusions communes dans tous les cas où ce rapprochement serait suffisant ; en somme, de marquer une étape positive dans la conception de ce nouvel ordre économique et de poser des jalons pour sa mise en œuvre.

On doit mentionner comme un *facteur essentiel pour la conduite* de négociations de cette nature *l'environnement économique* dans lequel elles se placent. Comment ignorer les déséquilibres majeurs que connaissent depuis trois ans les paiements internationaux et qui font apparaître, dans le même temps, un endettement cumulé des pays en développement et un excédent cumulé des opérations courantes des pays pétroliers de l'ordre de 175 milliards de dollars ? Comment ignorer les graves contraintes qu'impose à certains pays occidentaux, frappés par la charge considérable que représente l'importation de pétrole, la nécessité impérative d'assurer le fonctionnement de l'économie en luttant contre le chômage et l'inflation ? Comment convaincre leur opinion d'accepter les charges qui résulteront d'une organisation nouvelle des relations économiques internationales lorsque la négociation ne fait pas apparaître un équilibre suffisant de la *coopération* entre les *divers* partenaires ?

C'est à la lumière de ces observations que doivent s'apprécier les résultats de la C.C.E.I. Pour ma part, je ne crains pas d'affirmer que ces résultats sont positifs et qu'il s'agit d'un important succès pour la diplomatie française.

Il suffit, pour s'en convaincre, de se reporter par la pensée à l'hiver 1973-1974. Le système économique international, déjà ébranlé par l'inflation et la crise monétaire, séquelles de la guerre du Vietnam, subissait le choc de l'augmentation du prix du pétrole.

(Lire la suite page 5.)

AU JOUR LE JOUR

De la hausse et de la baisse

A la Bourse aux sondages, le Barre au comptant et le Giscard à terme remontent. Les actionnaires de la gauche ne seront sans doute guère émus par la baisse qui en résulte pour eux. Le moment n'est pas encore venu de réaliser des valeurs, et bien des variations de tendance sont encore possibles avant la clôture du marché.

C'est probablement M. Chirac qui sera le plus gêné. Une hausse est ce qu'il y a de pis pour qui tente une O.P.A., et ce n'est pas en boudant les valeurs européennes qu'on peut acheter de la France à bon compte.

ROBERT ESCARPIT.

AU MUSÉE DE CLUNY

Les rescapés de la « ci-devant » Notre-Dame de Paris

Quand, en avril 1802, la cathédrale de Paris fut rendue au clergé et au *peuple catholiques, après dix années* de vicissitudes diverses, elle faisait *peine à voir : vitraux brisés, tableaux* et mobilier disparus, statues mutilées *ou perdues. C'est un vieux réflexe*, probablement indéracinable, que de *décapiter les effigies, le moment* venu, et de détruire les symboles. C'est aussi la preuve de leur force. Mais pourquoi, en 1793, la fureur populaire, ou plutôt l'action des Jacobins, s'en est-elle prise à la vieille église ? La Bastille, si spectaculairement démantelée et rasée aux applaudissements du monde entier, n'aurait-elle pu suffire ? Notre-Dame était le sanctuaire des Te Deum et des grandes cérémonies ; la même exécration était vouée à la monarchie et à l'Eglise ; on faisait d'une pierre deux coups, si l'on peut dire, en descellant, en écrasant et en souillant (Sébastien Mercier raconte comment les débris entassés servirent quelque temps de latrines patriotiques) les pierres mêmes.

Pour Notre-Dame, il y avait une raison plus directe et plus précise de basculer les figures de la galerie qui court au-dessus des trois grands *portails. A la suite des bénédictins* de Saint-Germain-des-Prés, tout le *monde était convaincu que ces vingt*-huit statues étaient non celles des *rois de Juda* — comme il n'a pas été difficile de l'établir depuis, — *mais celles des rois de France* « de Childebert à Philippe Auguste ». Cet alignement muet au-dessus des têtes des citoyens exaspérait peut-être encore plus les Jacobins que les saints des portails. Il fallut pour les dégager des niches et pour les jeter bas sur le parvis des échafaudages et des manœuvres, dont les entrepreneurs qui étaient ici à la fête ont consigné, comme ils savent le faire dans leurs comptes, tous les détails. On verra ces documents présentés au musée des Thermes de Cluny, autour des étonnants fragments, fortuitement retrouvés depuis quelques semaines, de ces rois éliminés en 1793

ANDRÉ CHASTEL.

(Lire la suite page 29.)

★ Sculptures de Notre-Dame de Paris, musée de Cluny.

LE CONFLIT S'AGGRAVE À LA BOURSE DE PARIS

Pas de cotation vendredi

BAGARRES ET ARRE[illegible] À L'UNIVERSITÉ DE [illegible]

LA GREVE DES NETTOYEURS DU METRO POURRAIT PRENDRE FIN

NOUVELLES [illegible]

DROITS DE L'HOMME

Le Mouvement international des juristes catholiques dénonce «l'état de siège aggravé» qui règne au Brésil

Le Mouvement international des juristes catholiques (Pax Romana) vient de rendre public le rapport de la mission effectuée au Brésil, du 5 au 11 février 1977, par M. Louis Joinet, magistrat, ancien président du Syndicat de la magistrature, et Mᵉ Mario Stasi, avocat au barreau de Paris, membre du conseil de l'ordre.

En 1975, les autorités brésiliennes s'étaient engagées à entamer un processus — sinon de libéralisation — du moins de détente — en ce qui concerne le respect des droits de l'homme au Brésil. La mission s'était donc assignée pour tâche de vérifier le bien-fondé des intentions officielles pendant la période 1975-1977. Les auteurs du rapport concluent que des violations graves et renouvelées des droits fondamentaux de l'homme persistent au Brésil.

Après avoir analysé les violations de ces droits organisées par la loi brésilienne elle-même, les auteurs montrent comment le Brésil vit, en réalité, sous un régime *« d'état de siège aggravé »* par le jeu des actes institutionnels.

L'absence de garanties résultant de cette situation explique, en grande partie, les cas individuels ou collectifs de violation des drois de l'homme relevés par la mission qui a examiné successivement : les cas de violation dus au fonctionnement des services de police et des institutions judiciaires ; les violations survenues pendant le séjour de la mission (dix cas) ; les violations relevées à l'occasion de l'arrestation ou de la disparition de membres du parti communiste du Brésil (pro-chinois) le 16 décembre 1976, quelques semaines avant le séjour de la mission. Celle-ci s'est tout spécialement attachée à vérifier les graves allégations de torture relevées à l'encontre des services du commissaire Fleury, dont le maintien en fonction est un *« défi aux droits de l'homme »*, selon les termes d'un éminent juriste brésilien.

A cette occasion, les auteurs du rapport ont pu constater que les formulaires utilisés par l'administration pour désigner les experts-légistes en cas d'atteinte à l'intégrité corporelle mentionnent parmi les causes possibles : *« La torture ou tout autre moyen cruel. »*

La répression à l'égard des milieux catholiques — y compris les évêques et le clergé — est sérieuse. On relève notamment en 1976 l'assassinat du Père Rodolfo Lunkernbein (15 juillet) ; l'enlèvement de Mgr Adriano Hipolito (22 septembre) ; l'assassinat du Père Joao Burnier (11 octobre) ; l'arrestation arbitraire, suivie de tortures, du Père Maboni (31 octobre) ; l'expulsion arbitraire du Père G. Fontenelle (13 décembre) ; l'interdiction faite aux mass média de diffuser toute information concernant Dom Helder Camara, évêque de Recife.

En ce qui concerne la liberté d'expression, les statistiques officielles recueillies par la mission montrent que, pour 1976, environ quarante mille œuvres diverses — sans compter la presse écrite — ont été soumises à la censure *préalable par les services fédéraux* de la censure.

La répression contre la presse écrite est multiforme : censure préalable (ou *a posteriori*, provoquant l'autocensure), saisies de journaux, assassinats ou arrestations de journalistes, attentats contre des locaux de presse.

Le cas de l'hebdomadaire *Movimento* est particulièrement intéressant : une étude statistique, pour 1976, montre que, sur soixante articles adressés à la censure, trente seulement paraissent dans leur version d'origine.

La mission a enfin relevé des présomptions graves, précises et concordantes de tortures et traitements cruels, inhumains ou dégradants, commis à l'encontre de délinquants de droit commun, adultes ou enfants. Elle se propose, notamment, de saisir de ce grave problème les instances internationales qui ont en charge la protection de l'enfance.

La mission dresse, en conclusion, les constats suivants :

— La diminution apparente de la répression ne permet pas de conclure à un réel processus de libéralisation, car elle a pour contrepartie le renforcement de son efficacité.

— La persistance des cas de torture ou de traitements inhumains et dégradants en est le signe manifeste. Elle est encouragée par la trop grande autonomie dont jouissent les services de police et l'impunité dont bénéficient les polices parallèles, et par le maintien d'une législation d'exception dont la permanence n'est plus justifiée.

Selon les auteurs du rapport, le retour du Brésil à une situation incitant au respect des droits de l'homme suppose que soient abrogés les textes d'exception, afin de revenir purement et simplement à la Constitution, et que soient prises des mesures de clémence devant aboutir à une amnistie générale. Ils considèrent, également, d'une importance fondamentale le démantèlement de centres de torture et la destitution de fonctionnaires sur lesquels reposent les responsabilités les plus graves dans ce domaine.

Une étude d'Amnesty international

LES EFFETS DE LA TORTURE

Le « Shock baton » mesure 38 centimètres de long et pèse 750 grammes. Il dissimule, sous ses apparences de matraque, un petit moteur alimenté par trois piles de 1,5 volt qui émet, à chaque incitation, des impulsions électriques d'environ 0,9 watts. Le « Shock baton » (police model PB) est ce qu'il est convenu d'appeler « un instrument de torture mineure ». *Fabriqué en série aux Etats-Unis par « Shock baton Co », à Savage, dans le Minnesota, il a été* « utilisé entre autres à Chypre pendant l'année 1974 et auparavant »...

Ces détails sont tirés du rapport « Evidence of torture » *(1) que vient de publier l'organisation privée de défense des prisonniers politiques Amnesty International. Dans ce texte court et précis, un groupe de médecins danois, dont les recherches remontent au mois d'octobre 1974, cherche à répondre à deux impératifs. D'une part, sous la direction du docteur Kemp Genelke, ils veulent dissuader leurs collègues qui pourraient* « collaborer » *à des tortures de continuer, en rapportant scientifiquement quelles sont les conséquences physiques et psychiques de la torture. Le rapport indique :* « L'une des principales raisons de la formation du groupe provenait de l'évidence souvent constatée que dans de nombreux pays des médecins collaborent à la torture. »

D'autre part, conscients de ce que « les personnes torturant aujourd'hui recourent à des techniques nouvelles et compliquées qui laissent souvent peu sinon pas de traces visibles », *ces cêmes médecins entendent pouvoir confirmer les allégations de torture d'anciens prisonniers.*

La première étude du rapport analyse les séquelles physiques et psychiques des tortures commises en Grèce et au Chili chez soixante-sept victimes. En moyenne, 50 % des personnes examinées ont perdu 5 kilos ou plus par rapport à leur poids habituel. « Les stigmates de la torture peuvent être constatés visuellement sur vingt et un des trente-deux Chiliens et vingt-quatre des trente-cinq Grecs », *indique le rapport. Sur le plan psychique, 60 % des sujets éprouvent des troubles mentaux (anxiété, irritabilité, léthargie et difficultés de communication). Conséquence probable de ces troubles, 78 % des victimes ont des migraines, des troubles sexuels et des difficultés à se concentrer.*

« Sans conteste, *conclut l'étude*, les séquelles les plus sérieuses sont d'ordre psychologique et neurologique. Les symptômes d'anxiété, d'irritabilité et, dans une plus large mesure, les dépressions, sont courants. »

La deuxième étude est consacrée au cas de trois Uruguayens (une femme de vingt-deux ans et deux hommes de vingt-quatre) ans) examinés quatre semaines après avoir subi la torture en Argentine. Les médecins ont pu suivre l'évolution de leurs séquelles et faire le point huit semaines plus tard. Par rapport aux maux des victimes chiliennes et grecques, les trois Uruguayens ont également souffert d'anorexie, de gastrite, de difficultés respiratoires. La femme, violée à deux reprises, a connu une perturbation sérieuse de son cycle menstruel. Pour ce qui concerne les nombreuses brûlures de cigarette sur la peau, les médecins ont noté qu'après huit semaines un tiers avaient complètement disparu.

(1) Ce rapport est actuellement disponible en version anglaise au siège parisien d'Amnesty International, 18, rue de Varenne, 75007. 5 F. Une version française est prévue pour septembre 1977.

ASIE

Vietnam

LE JOURNAL DE L'ARMÉE FAIT ÉTAT D'UNE RÉSISTANCE AU SUD

Hanoï *(A.F.P.)*. — La presse de Hanoï fait état de mouvements de résistance armée au sud du dix-septième parallèle. Selon le *quotidien de l'armée* populaire *Quan Doi Nhân Dan*, un foyer de rebelles a été récemment détruit sur les hauts-plateaux du Centre, dans la région de Dalat. Il s'agissait d'un *« bataillon »* de l'ancienne armée du général Thieu. Un autre foyer de résistance aurait été découvert dans un secteur où était implantée une communauté de catholiques ayant fui le Nord-Vietnam après les accords de Genève de 1954. Un poste émetteur destiné à la propagande anticommuniste y aurait été découvert.

D'autre part le *Quan Doi Nhan Dan* aborde le problème de la fuite de Vietnamiens vers l'étranger, principalement par voie de mer. Plusieurs tentatives ont été organisées par des militaires de l'ancien régime, qui *« n'ont pas hésité à ouvrir le feu sur les forces de l'ordre »*, précise le quotidien de l'armée.

[Récemment, M. Kim Ngau, ancien doyen de l'université bouddhiste de Saigon, qui a fui le Vietnam en septembre 1976, a déclaré à Montréal, où il s'est réfugié, que l'opposition au nouveau régime se renforçait. Il a notamment fait état d'attentats à l'explosif à Ho-Chi-Minh-Ville et d'assassinats de cadres communistes.

Plusieurs centaines de Vietnamiens continuent chaque mois à fuir leur pays sur des jonques ou des bateaux de pêche. Beaucoup, semble-t-il, périssent en mer. Ceux qui sont recueillis par des cargos ou qui accostent dans un pays voisin ont beaucoup de mal à trouver un pays d'asile. *En effet, les gouvernements* de la région ne tolèrent les réfugiés vietnamiens que temporairement, à condition que les organisations internationales les prennent en charge et *les expédient dans d'autres pays* dans les délais les plus brefs.]

La nouvelle politique américaine constitue un grand espoir pour les contestataires soviétiques

nous déclare le docteur Mikhaïl Stern

Le 31 décembre 1974, le docteur Mikhaïl Stern était condamné à huit ans de détention dans un camp à régime renforcé. Son procès, pour avoir été qualifié d' « ordinaire », devait devenir le symbole de la procédure répressive en usage devant les tribunaux soviétiques, grâce à l'enregistrement clandestin (1) qu'en réalisa l'un de ses fils et qui fut publié en Occident deux ans plus tard. (« Le Monde » du 22 octobre 1976.)

Accusé d'avoir extorqué des pots-de-vin à ses patients (en trente ans : deux oies, un coq, soixante-dix œufs et 775 roubles...), *le docteur* Stern était en fait poursuivi pour avoir refusé de faire pression sur son fils, désireux d'émigrer en Israël, et sur d'autres membres de la communauté juive d'Union soviétique à laquelle il appartenait. Au début de cette année, cinquante prix Nobel ont demandé sa libération, à l'initiative de Jean-Paul Sartre et de Simone de Beauvoir : cette dernière adressa en outre un appel aux chefs d'Etat membres de la conférence d'Helsinki. Leonid Pliouchtch devait également intervenir en faveur du docteur Stern.

Le 14 mars, ces initiatives devaient être couronnées de succès : *le docteur Stern a bénéficié* d'une réduction de peine, et, après deux ans et neuf mois de détention, il a été remis en liberté, « par humanisme socialiste », devait préciser la *Cour suprême* d'Ukraine, et « en raison de son état de santé ». Il a demandé l'asile politique aux Pays-Bas, où doit siéger à la fin de l'été un « tribunal Stern » qui veut défendre les dissidents soviétiques emprisonnés (2). De passage à Paris, il a bien voulu répondre à nos questions.

« La répression devient-elle plus sévère en Union soviétique, ou parle-t-on davantage des « contestataires » emprisonnés ou exilés ?

— Il est exact que l'on parle davantage, aujourd'hui, de ceux qui sont victimes de la répression en Union soviétique. L'opinion publique internationale est saisie, et son action — je suis bien placé pour le savoir — peut être décisive pour obtenir leur libération. Mais il faut constater, hélas ! que l'on assiste actuellement à une recrudescence de cette répression. Quelques gestes humanitaires ne doivent pas faire illusion à cet égard. Je n'étais pas sitôt libéré que Chtcharanski était arrêté. Accusé d'espionnage. Il risque sa vie...

» Dans le camp où j'étais interné parmi des prisonniers de droit commun et de très nombreux détenus politiques, nous étions environ mille cinq cents, contre sept à huit cents lorsque le camp a été construit. La répression est nettement plus dure depuis trois ou quatre ans, même si les autorités s'ingénient à créer *une confusion entre crimes et* délits de droit commun et délits d'opinion.

— Cette répression a-t-elle vraiment parfois un caractère antisémite ?

— L'antisémitisme constitue une illustration particulière du manque de droits et de l'arbitraire qui sévissent en Union soviétique. Mais il faut dire que le sort des Tartares de Crimée, ou encore celui des Ukrainiens, n'est guère meilleur que celui des juifs, car tous sont soumis à ce qu'il faut bien appeler le chauvinisme russe. L'antisémitisme joue cependant un rôle particulier : il permet de détourner l'attention des vrais problèmes et des vraies responsabilités. Le vieux slogan antisémite du temps des tsars, *« Tue les juifs et sauve la Russie »*, est *malheureusement* toujours en usage dans la mentalité de responsables qui se veulent pourtant « communistes internationalistes », comme il le fut chez ceux qui organisèrent les pogroms. L'antisémitisme permet aux autorités de jouer sur les instincts les plus sombres du peuple soviétique pour mieux cacher certaines vérités.

— Le président Carter et son administration ont mis l'accent sur la défense des droits de l'homme en Union soviétique et dans les démocraties populaires. La Maison Blanche a même pris quelques initiatives spectaculaires à cet égard. Chaque fois, les autorités soviétiques ont protesté et parlé d'ingérence dans leurs affaires intérieures. Croyez-vous que ce type d'intervention puisse être efficace ?

— Peu avant ma libération, l'un de mes fils qui ont si activement fait campagne en ma faveur a reçu une lettre très chaleureuse et très encourageante de la fille du président Carter. Dans cette lettre, même et surtout écrite par une enfant de neuf ans, j'ai vu le symbole d'une certaine diplomatie ouverte dont je crois que tous les « dissidents » soviétiques ne peuvent que tirer profit. Le fait que le président Carter ait reçu Boukovski, avec plus de courage que son homologue français, a eu un retentissement considérable en Union soviétique, de même que la lettre *qu'il* avait adressée à Sakharov et dont le contenu a été immédiatement connu à l'intérieur des camps.

» Quelque jugement que l'on porte sur l'ensemble de la politique américaine, le fait que celle-ci *s'oriente* vers la défense des droits de l'homme constitue un grand espoir pour tous ceux qui, dans les camps et ailleurs, se sont longtemps désolés d'une certaine *lâcheté du monde occidental à cet* égard. Si l'Occident agit en un front uni, sur ce terrain où l'U.R.S.S. est particulièrement mal placée pour se défendre, d'importantes victoires peuvent être remportées. L'Union soviétique redoute l'opinion étrangère, quoi qu'elle en dise. Il faut que le Kremlin sente que le reste du monde ne regardera pas sans rien dire, sans rien faire, emprisonner dans des camps des milliers de Soviétiques coupables de divergences politiques avec les dirigeants du parti communiste.

« Rien n'a changé depuis Helsinki »

— Les accords conclus à Helsinki, et en particulier ceux de la « troisième corbeille » sur la libre circulation des idées et des personnes, vous paraissent-ils devoir conduire le bloc soviétique à une certaine libéralisation ? Qu'attendent les « dissidents » de la conférence de Belgrade qui doit faire le point sur leur application ?

— La signature des accords d'Helsinki s'inscrit, pour l'Union soviétique, dans une stratégie de séduction à l'égard de l'Occident. Il s'agit, pour le Kremlin, de faire croire qu'il est prêt à entrer dans la voie de la libéralisation.

» L'U.R.S.S. tient à entretenir avec l'Amérique et l'Europe de bonnes relations diplomatiques et commerciales, notamment parce qu'elle a besoin d'assurer ses frontières avec l'Occident face au danger chinois.

» Moyennant quoi rien n'a changé, sur le plan intérieur soviétique, depuis Helsinki. La répression fait rage malgré quelques concessions. La presse, l'exercice du suffrage, la simple parole, y sont autant soumis à la contrainte qu'auparavant. Sortir du pays est toujours aussi difficile ; il y aurait là, pourtant, la matière d'une belle et spectaculaire application de l'esprit et de la lettre de ces accords ! Il faut espérer qu'à la conférence de Belgrade les gouvernements occidentaux auront la volonté d'obtenir du Kremlin le respect de ses propres engagements. Ils doutent manifestement d'en avoir les moyens, mais, s'ils font preuve d'opiniâtreté sur cette question, des progrès pourront être accomplis. D'autant plus que ces gouvernements occidentaux, eux, doivent tenir compte de leurs opinions publiques nationales respectives, et celles-ci commencent à être informées de la situation en Union soviétique.

— Pensez-vous que le régime soviétique puisse évoluer ?

— Je ne suis pas un politique, je suis médecin. Mais, à ce titre, j'ai rencontré en trente ans des dizaines et des dizaines de milliers de citoyens soviétiques, dont beaucoup considèrent un peu leur médecin comme jadis leur pope, c'est-à-dire comme un confident, et parfois comme un confesseur. Je peux donc le dire maintenant de la façon la plus nette : les gens du peuple, aujourd'hui, en Union soviétique, ont cessé de croire au mythe du communisme. Plus personne ne voit désormais dans le communisme un moyen *de construire* une sorte de paradis terrestre. Cette religion, jadis nouvelle, a perdu son assise populaire.

» Le régime soviétique n'est fort qu'à l'extérieur, grâce à l'armée rouge, et il ne tient à l'intérieur que parce qu'il constitue une immense machine policière. Dans la vérité des convictions, il est déjà très faible. Ce qui est resté fort, et qui s'était manifesté avec éclat en 1941-1945, c'est le sentiment national et c'est l'antifascisme, ce n'est pas la ferveur communiste.

— Quel jugement portez-vous sur la gauche occidentale, communiste ou non ?

— Je suis persuadé qu'elle n'accepterait pas une seconde de vivre dans un régime semblable à celui que je viens de quitter. Elle n'en aurait d'ailleurs pas les moyens. La gauche occidentale n'a rien à voir avec le communisme soviétique. Je ne puis oublier, en particulier, ce que des personnalités de *gauche*, et *même* d'extrême gauche, comme Jean-Paul Sartre et Simone de Beauvoir, ont fait pour ma libération. Je crois que tous ceux qui y ont contribué et qui *continuent* de mener des actions de ce type, quelles que soient leurs opinions politiques, montrent qu'ils ont une conception du monde et du rôle de l'homme qui est radicalement différente de celle qui sévit à Moscou, quand bien même se définiraient-ils comme marxistes. »

Propos recueillis
par **BERNARD BRIGC''' EIX.**

(1) *Un procès ordinaire en U.R.S.S. le docteur Stern devant ses juges.* Enregistrement clandestin, traduit par Ania Chevalier. Gallimard, coll. « Témoins ».

(2) « Stern tribunal », Crédit lyonnais, agence AD 429, compte n° 61752 P.

A L'OCCASION DE LA VISITE DE M. BREJNEV

Le CRIF veut mobiliser la communauté juive pour la libération de Chtcharanski

Le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) a publié une déclaration dans laquelle il invite la communauté juive de France à se mobiliser pour obtenir la libération d'Anatole Chtcharanski, emprisonné en U.R.S.S. pour « haute trahison », et en appelle *« à toutes les familles spirituelles politiques et sociales de France pour s'unir dans la protestation, notamment à l'occasion de la prochaine venue à Paris de M. Brejnev, contre les violations des droits de l'homme et toutes les tentatives qui sont faites pour réduire au silence les avocats de la liberté »*.

Evoquant le cas Chtcharanski, le CRIF écrit : *« En le désignant au rôle de victime expiatoire, en réveillant le démon de l'antisémitisme, on entend discréditer un mouvement profond d'opinion et anéantir l'espérance qui a saisi tous les peuples, ceux de l'U.R.S.S. en particulier, de voir dans l'application loyale de l'acte final d'Helsinki une nouvelle chance pour l'humanité. »*

Une déclaration de Mᵉ Rappaport

Pour sa part, après le refus de visa opposé par les autorités soviétiques à Mᵉ Roland Rappaport, l'avocat choisi par la famille de Chtcharanski pour défendre l'accusé, l'Association française des juristes démocrates déclare : *« Toute personne sous le coup d'une inculpation quelle qu'elle soit dispose des droits imprescriptibles, qui entraînent notamment celui d'assurer sa défense dans des conditions et par les moyens légaux de son choix. L'Association française des juristes démocrates souhaite que soit rapportée le plus tôt possible une mesure qui atteint en fait un inculpé à travers la personne de son avocat. »*

De son côté, Mᵉ Rappaport a rappelé la démarche qu'il avait faite le 27 mai à l'ambassade d'U.R.S.S. pour pouvoir s'acquitter de sa mission. Il ajoute : *« Le 2 juin, je me suis rendu au consulat soviétique, où j'ai indiqué que je souhaitais pouvoir me rendre à Moscou afin de prendre contact avec la famille d'Anatole Chtcharanski et notamment sa mère, celle-ci résidant à Moscou, ainsi qu'avec l'avocat soviétique éventuel. J'ai également fait savoir que j'avais l'intention de présenter une demande d'audience aux autorités judiciaires soviétiques compétentes. Le 3 juin, j'ai été avisé de ce que ma demande ne pouvait, pour le moment, être prise en considération. Je ne puis que considérer comme extrêmement regrettable le refus qui m'a été opposé, puisqu'il m'empêche quant à présent d'assurer normalement la mission qui m'a été confiée. Il s'agit, à mon sens, d'une mise en cause des droits de la défense d'autant plus préoccupante que les faits reprochés à Anatole Chtcharanski sont extrêmement graves. »*

● *Le critique littéraire Vladimir Soloviev, d'origine juive,* et sa femme Elena Klepikova, tous deux âgés de trente-cinq ans, ont quitté l'U.R.S.S. le 8 juin pour une destination non précisée. Leur *demande* de visa avait été une première fois rejetée par les autorités en raison du refus du père de Mme Klepikova de donner son accord à ce départ. M. Soloviev avait été membre de l'Union des écrivains et avait collaboré à la *Literatournaya Gazeta*. Sa femme, membre de l'Union des journalistes, avait publié des articles dans la revue littéraire *Novy Mir*. — *(A.F.P.)*

...olitique américaine constitue ... pour les contestataires soviétiques ... le docteur Mikhaïl Stern

EUROPE

Belgique

M. Leo Tindemans obtient un large vote de confiance à la Chambre

De notre correspondant

Bruxelles. — Après un débat sans surprise, la Chambre belge a voté, le 9 juin en fin d'après-midi, la confiance au gouvernement Tindemans par 165 voix contre 33 et 3 abstentions. La majorité comprend les sociaux-chrétiens (francophones et flamands), les socialistes, le F.D.F. (Front des francophones bruxellois), la Volksunie (nationalistes flamands) et le Rassemblement wallon. Seul un député Volksunie a voté non, et un C.V.P. (social-chrétien flamand) s'est abstenu. Les autres votes hostiles sont ceux des libéraux et des communistes.

Le P.S.C. (sociaux-chrétiens francophones), qui s'était rebellé la semaine dernière — allant jusqu'à interdire à ses ministres de prêter serment entre les mains du roi, — est rentré dans le rang après avoir d'ailleurs fait l'objet d'une admonestation royale. Son porte-parole à la Chambre, M. Desmarets, a qualifié de *« télescopage d'horaire »* ce grave incident constitutionnel, sur lequel il n'est pas revenu davantage, et s'est déclaré fier de saluer l'importance de l'accord communautaire. Il a ajouté : *« Nous voulons croire que le monde politique belge a eu rendez-vous avec l'histoire quand, le 24 mai, les représentants des différents partis associés au gouvernement signèrent cet accord. »*

Le débat a été sans surprise dans la mesure où tout avait déjà été dit entre présidents de partis au cours des longues négociations qui conduisirent à la signature du *« pacte communautaire »* et à la formation du gouvernement. Ce furent d'ailleurs ces présidents qui insistèrent sur la *signification historique de ce pacte* et expliquèrent pourquoi ils l'avaient voté.

M. Schiltz, président de la Volksunie, se défendit à cet égard contre les reproches dont il était l'objet de la part de certains de ses amis politiques, et *aussi de la part des* libéraux flamands. Ceux-ci estiment inacceptables les concessions faites par les négociateurs flamands, surtout en ce qui concerne le statut de la région bruxelloise.

M. Schiltz leur a expliqué qu'ils avaient fait de Bruxelles *« la capitale des Flamands »* et l'un de ses lieutenants a précisé : *« Le fédéralisme que nous détenons est plus important que les concessions que l'on nous oblige à faire. »* C'est le caractère fédéraliste de l'accord intervenu qui justifie d'ailleurs l'appui de tous les partis communautaires.

Comme la Volksunie, le F.D.F. a salué un *« événement politique qui est porteur de la plus grande espérance »*, mais M. Gendebien, président du Rassemblement wallon, qui ne participe pas au gouvernement, a donné la justification suivante au vote de confiance de son groupe : *« Notre parti est l'héritier du mouvement fédéraliste wallon, et c'est ce mouvement qui triomphe aujourd'hui grâce à l'action du F.D.F. et du R.W. »* Il s'est même trouvé un libéral bruxellois pour déclarer qu'il ne pouvait voter la confiance parce qu'il est dans l'opposition, mais qu'il aurait signé le pacte s'il avait été à la table de négociation.

Même si l'appui de certains parlementaires *socialistes et surtout* sociaux-chrétiens est moins enthousiaste, plus résigné, il est évident que le gouvernement Tindemans dispose d'une très large majorité pour réaliser le *« pacte communautaire »* en deux étapes : par le vote de *lois d'abord, par une révision de la* Constitution ensuite.

Il faudra plusieurs années cependant pour que soit définitivement instauré ce fédéralisme « à la belge » cherchant à concilier les deux communautés culturelles (francophone et *néerlandophone) et les trois régions* (wallonne, flamande et bruxelloise). Sans oublier la petite communauté de langue allemande qui a également fait entendre sa voix dans le débat de mercredi et jeudi.

(Intérim.)

Italie

Les partis laïcs évitent d'accentuer la coupure avec la démocratie chrétienne

De notre correspondant

Rome. — L'échec de la bataille pour la libéralisation de l'avortement n'aura pas, dans l'immédiat, les conséquences politiques que *l'on redoutait. Le moment de sur*prise passé, les partis laïcs se sont vite repris. Ils ont officiellement déposé à la Chambre, jeudi 9 juin, la proposition de loi qui, l'avant-veille, venait d'être repoussée par le Sénat. Celui-ci ne pourra procéder au réexamen du texte avant six mois, mais, selon l'avis de plusieurs juristes, les députés, eux, auraient le droit de s'en saisir immédiatement. Il s'agit en effet de gagner le maximum de temps pour arriver à une adoption de la loi avant avril 1978. Sinon, ce sera le référendum demandé par les radicaux.

Tout le monde n'approuve pas l'initiative des principaux partis laïcs. Certains démocrates-chrétiens estiment que la présentation à la Chambre d'un texte qui vient d'être rejeté par le Sénat témoigne d'une « *arrogance* » inacceptable et d'un « *manque de respect du Parlement* ». C'est pour des raisons bien différentes que le parti radical, appuyé par des députés socialistes et d'extrême gauche, s'oppose à la procédure : jugeant la loi trop timide, affirmant qu'au reste elle ne passera pas, il réclame une consultation populaire.

Mais à quoi servirait un référendum ? Les citoyens ne seraient appelés à se prononcer que sur la suppression de la législation existante, laquelle, si le « oui » l'emporte, devrait être quand même remplacée. Un vide juridique est inconcevable en cette matière. Une consultation *populaire* aurait, en outre, l'inconvénient de couper le pays en deux, alors que certaines forces politiques, à commencer par le P.C.I., mettent tous leurs efforts pour le rassembler. Si la loi n'est pas modifiée dans les délais, il ne resterait plus, pour éviter le référendum, qu'à organiser une nouvelle fois des élections anticipées, et l'inconvénient en serait encore plus grand.

Les six partis de « l'arc constitutionnel » (démocrate-chrétien, communiste, socialiste, social-démocrate, républicain et libéral) ne veulent pas se laisser entraîner dans ce processus. D'un commun *accord*, ils *ont* immédiatement dissocié l'avortement de leurs négociations actuelles. Celles-ci semblent même s'être accélérées depuis *le 9 juin* ; *une première* réunion collégiale des « experts », à laquelle doivent se joindre les vice-secrétaires des partis, serait imminente.

ROBERT SOLÉ.

Un groupe terroriste arménien revendique l'attentat contre l'ambassadeur de Turquie au Vatican

M. Taha Carim, ambassadeur de Turquie près le Saint-Siège, est mort à l'hôpital où il avait été transporté jeudi 9 juin, après avoir été blessé au cours d'un attentat commis en début d'après-midi (nos dernières éditions du 10 juin). Il avait été atteint par deux balles, dont l'une avait traversé le foie, l'estomac et l'intestin. L'intervention chirurgicale immédiatement pratiquée a duré plus de six heures, mais a été vaine.

L'attentat a eu lieu alors que M. Taha Carim se rendait à sa résidence personnelle et descendait de voiture. Un homme arriva en courant de la rue vers la cour de l'immeuble et tira sur lui deux coups de feu à bout portant.

Représentant son pays auprès du Vatican depuis 1973, l'ambassadeur avait, dans les derniers temps, apaisé les craintes du Saint-Siège sur certaines mesures antireligieuses prises par le gouvernement Demirel, en particulier sur certaines « hypothèques » pesant sur le patriarcat orthodoxe de Constantinople. Il avait également expliqué le point de vue turc dans l'affaire de Chypre.

Né à Genève en 1914, M. Taha Carim avait été étudiant en droit à Toulouse. Premier secrétaire à l'ambassade de Turquie à Vichy en 1943, il avait été en poste à Athènes, Caracas, *Bogota*, Ottawa, Beyrouth et Téhéran.

Il avait reçu en mars dernier des menaces de la part d'une organisation arménienne clandestine, qui annonçait un attentat dans les deux mois si les prisonniers politiques arméniens n'étaient pas libérés. Pendant quelques semaines, l'ambassadeur avait été escorté par la police italienne, mais n'avait plus de garde du corps.

L'attentat a été revendiqué auprès des bureaux de l'A.F.P. à Beyrouth et à Paris par des correspondants anonymes se réclamant d'une organisation nommée Justiciers du génocide arménien. Ils ont transmis un communiqué annonçant une reprise *« avec la même violence »* de leur *« activité révolutionnaire »*.

« Elle se manifestera aux quatre coins du monde, conclut ce document, *et ne connaîtra pas de répit, tant que l'Etat turc héritier de l'empire ottoman n'aura pas condamné le génocide arménien, n'aura pas entrepris de pourparlers avec les représentants de la nation arménienne en vue de faciliter la restitution des territoires occupés à leur légitime propriétaire, le peuple arménien. »*

Les attentats antérieurs

Cet attentat fait suite à une série d'actions terroristes menées depuis quatre ans et revendiquées par une organisation secrète recrutée parmi les cinq millions d'Arméniens vivant à l'étranger :

Le 4 avril 1973 : Quatre grenades lacrymogènes sont lancées dans les locaux du consulat de Turquie à Paris. Il n'y avait pas eu de victimes.

Le 22 octobre 1975 : L'ambassadeur de Turquie en Autriche, M. Daniz Tunaligil, est assassiné à Vienne.

Le 24 octobre 1975 : L'ambassadeur turc en France, M. Ismail Erez, est assassiné à Paris.

Le 16 février 1976 : Le premier secrétaire de l'ambassade de Turquie *au Liban* est victime d'un attentat.

Le 28 mai 1976 : Deux attentats, qui ne font pas de blessés, sont perpétrés contre le consulat *et* une banque turcs à Zurich. La veille, un inconnu avait été tué par l'explosion d'un engin à la Maison de la culture d'Arménie à Paris.

Le 15 mai 1977 : Une bombe explose devant l'Office du tourisme turc, avenue des Champs-Elysées, à Paris, blessant légèrement le gardien.

Le 29 mai 1977 : Deux attentats perpétrés contre une gare et l'aérodrome d'Istanbul sont revendiqués de Paris par un groupe arménien. — *(A.F.P.)*

Espagne

NEUF PRISONNIERS POLITIQUES BASQUES SONT PARTIS POUR L'EXIL

Madrid (A.F.P., A.P.). — Neuf prisonniers politiques basques ont été libérés jeudi matin, 9 juin, et sont partis immédiatement pour l'exil à bord d'avions militaires.

Le premier appareil a emmené en Autriche MM. José Menchacatorre Aguirre et José Ignacio Ezana Aristi. Le deuxième transporte en Norvège et au Danemark MM. Pedro Igacio Perez Beotegui dit Wilson, José Ignacio Mugica Arregui dit Ezkerra, Juan Miguel Goiburu Mendizabal, José Luis Mendizabal Benito, Juan Maria Aldalur Aracena, Enrique Pagoaga Gallastegui et José Agustin Achaga Aguirre.

AFRIQUE

Tunisie

Le groupe des libéraux annonce la création d'un conseil national de défense des libertés politiques

De notre envoyé spécial

Tunis. — *Le groupe des libéraux tunisiens, dont le chef de file est M. Ahmed Mestiri, ancien ministre de la défense et de l'intérieur, exclu du parti socialiste destourien en 1971, a franchi, jeudi 9 juin, une nouvelle étape dans sa lutte pour instaurer une démocratie pluraliste en Tunisie. Au cours d'une allocution improvisée prononcée dans un salon de l'aéroport de Tunis-Carthage, M. Hassib Ben Ammar, l'un des animateurs les plus résolus du groupe, a annoncé la création d'un conseil national de défense des libertés publiques, qui* « travaillera à la réalisation d'une démocratie politique réelle dans le pays et œuvrera pour la mise en place d'une démocratie économique et sociale ». *Le nouvel organisme, dont les statuts seront déposés prochainement* « dans les formes légales », *sera dirigé par un bureau de neuf membres déjà constitué. Les quelque cent vingt personnes qui écoutaient M. Ben Ammar ont ensuite adopté, sur sa proposition, une motion demandant la* « libération de tous les détenus politiques en Tunisie »

Les autorités et le groupe des libéraux ont joué jeudi à Tunis une pièce en deux actes pleine de saveur et riche en rebondissements. Le rideau s'est levé vers 18 heures devant l'hôtel Amilcar, en bordure de mer, à la sortie du célèbre village de Sidi-Bou-Saïd. C'est dans ce complexe touristique que les amis de M. Mestiri avaient décidé de recevoir les personnalités étrangères invitées à assister, le lendemain, à une conférence nationale des libertés publiques. Celle-ci avait été annoncée lors d'une déclaration publiée le 12 avril et signée par cent soixante-six Tunisiens, cadres, enseignants, membres de professions libérales (*le Monde* du 15 avril).

Ni les invités ni leurs hôtes ne purent gagner les salons où devait se dérouler la réception. Des policiers courtois mais inflexibles, armés de talkies-walkies, barraient en effet les deux voies menant à l'hôtel. L'intervention du commissaire de police de Sidi-Bou-Saïd, manifestement ennuyé, eut le mérite de mettre les choses au point. Non seulement il n'était pas question de réception, mais encore les personnes présentes sur la chaussée — et *que venait de* rejoindre un car d'étudiants — étaient priées de se disperser.

« *Je ne fais pas de politique*, *expliqua* le représentant *de* l'ordre, *je me borne à faire appliquer les règlements.* » Il fut obéi après que M. Ben Ammar eut vigoureusement protesté contre « *cette nouvelle atteinte au droit de réunion et à la liberté d'expression* ».

Le deuxième acte devait se jouer à l'aéroport de Tunis-Carthage où les manifestants se rendirent pour accueillir un groupe de personnalités américaines et britanniques connues pour leur combat *en* faveur de la défense des droits de l'homme, parmi lesquelles Mᵉ Ramsay Clark, ancien *attorney general* (ministre de la justice) des Etats-Unis.

MM. Ben Ammar, Mestiri, Caïd Es Sebsi, anciens ministres de l'intérieur ; Sadok Ben Djemaa, ancien ministre des affaires sociales, et Salah Belhadj, ancien secrétaire général du parti pour Tunis, entourés de plus d'une centaine de personnes, entraînèrent leurs invités dans le bar de l'aéroport pour une réunion improvisée. Prenant la parole, M. Ben Ammar annonça que les signatures de l'appel pour les libertés publiques s'élevaient désormais à cinq cent quatre-vingt-cinq, parmi lesquelles celles de cinq détenus politiques de la prison de Bizerte.

Il précisa ensuite que les organisateurs de conférence prévue pour le lendemain à l'hôtel Africa, en plein centre de la capitale, avaient décidé de passer outre à l'interdiction verbale qui leur avait été signifiée. « *Nous avons organisé ces assises*, dit-il, *en vue de permettre à notre peuple de faire un pas important dans la voie de la démocratie et afin que la Tunisie reste, comme elle l'a toujours été, à l'avant-garde de la bataille pour la liberté.* » Il devait annoncer ensuite la constitution d'un conseil national pour la défense des libertés publiques. Celui-ci ne fera pas double emploi avec la Ligue des droits de l'homme récemment créée, car il s'assigne des objectifs plus larges. Il est notamment décidé à combattre pour l'instauration en Tunisie d'une « *véritable démocratie pluraliste* » et veut ainsi réaliser les objectifs du « *manifeste* » du 20 mars 1976, qui prônait l'abandon du parti unique (*le Monde* du 21 mars 1976). En *coiffant ce conseil d'un bureau de* neuf membres, où apparaissent pour la première fois au premier plan des hommes nouveaux tels que *MM. Fawzi, Ben Hamida*, Mohamed, Mouada ou Moustapha Ben Jaafar (1), anciens militants de l'UGET déçus par le Destour, le groupe *des libéraux se dote* d'une structure qui pourrait préfigurer un véritable parti.

DANIEL JUNQUA.

(1) Le bureau comprend également MM Ahmed Kerfal, sociologue, Omar Ben Mahmoud, journaliste, Ezzedine Chamari, agriculteur, Salem Mansouri, cadre, Habib Marzouki et Hassib Ben Ammar.

Ouganda

RADIO-OUGANDA ACCUSE L'AMBASSADE DE FRANCE DE FAVORISER LES « ACTIVITÉS SUBVERSIVES » DE « CERTAINS BRITANNIQUES ».

Un porte-parole du gouvernement ougandais cité par Radio-Ouganda a annoncé jeudi 9 juin que la France devait cesser immédiatement de représenter les intérêts de la Grande-Bretagne en Ouganda, le président Idi Amin Dada ayant reçu « *la preuve concrète* » que l'ambassade de France à Kampala était utilisée par certains Britanniques pour mener des « *activités subversives* » contre l'Ouganda.

La réaction du Quai d'Orsay

Au sujet de cette affaire, le ministère des affaires étrangères a publié ce vendredi 10 juin la mise au point suivante :

« *Le ministère français des affaires étrangères a reçu notification officielle de la décision du gouvernement ougandais lui demandant de cesser d'assurer la représentation des intérêts britanniques en Ouganda.*

» *Le ministère des affaires étrangères a chargé son ambassade à Kampala de demander aux autorités ougandaises tous éclaircissements sur les allégations suivant lesquelles les moyens de l'ambassade de France auraient été utilisés par des nationaux britanniques pour* « mener des activités subversives contre le régime ougandais ».

» *En effet, le gouvernement français estime n'avoir en rien contrevenu aux règles et aux usages du droit international dans l'exercice de sa fonction de représentation des intérêts britanniques en Ouganda.* »

Guinée

RADIO-CONAKRY DÉNONCE LA « CAMPAGNE DE CALOMNIE » DU PARTI SOCIALISTE FRANÇAIS.

Dakar *(A.F.P.)*. — Radio-Conakry, capté à Dakar, a lancé jeudi 9 juin une violente attaque contre le parti socialiste français à la suite de la publication à Paris d'un rapport sur « *les violations des droits de l'homme en Guinée* » à l'initiative de *M. Jammes Soumah*, ancien secrétaire d'Etat guinéen, ancien conseiller municipal socialiste de Drancy (Seine-Saint-Denis) (*le Monde du 4 juin*).

Selon Radio-Conakry, « *la direction nationale du parti socialiste s'est engagée, par homme de paille interposé, dans une sale campagne de calomnie et de chantage afin de conditionner l'opinion internationale et faire accepter toute agression ultérieure contre l'Etat révolutionnaire de Guinée* ». Radio-Conakry ajoute : « *Le parti socialiste accepte, pour servir une certaine bourgeoisie en mal de décolonisation, non seulement d'avoir recours à des méthodes fascistes purement hitlériennes, mais encore de faire des actions fascistes.* » Et la radio guinéenne conclut : « *Attention, messieurs de la direction nationale du P.S., la poubelle vous guette.* »

[Le ministre guinéen de l'information a adressé au « Monde » un télégramme dans lequel il affirme qu'« aucun individu nommé Jammes Soumah n'a jamais été membre d'un gouvernement guinéen ». L'intéressé, que nous avons joint téléphoniquement, nous a affirmé avoir été secrétaire d'Etat aux affaires sociales dans le gouvernement guinéen de décembre 1959 à février 1960.]

A TRAVERS LE MONDE

Algérie

● LE SENATEUR EDGARD PISANI (parti socialiste), président du groupe d'amitié France-Algérie au Sénat, a fait une visite de quelques jours à Alger, au cours de laquelle il a été reçu par le président Boumediène. Il s'est déclaré *« très préoccupé de la médiocre qualité des relations franco-algériennes »* et a estimé cette dégradation *« inexplicable »*. — *(Corresp. part.)*

Canada

● LE PARTI CONSERVATEUR PROGRESSISTE, au pouvoir depuis trente-quatre ans dans l'Ontario, a remporté aux élections provinciales du 9 juin cinquante-huit sièges sur les cent vingt-cinq que compte l'assemblée provinciale, soit six de plus qu'aux élections de 1975. Le parti libéral en a obtenu trente-quatre (contre trente-cinq en 1975) et le parti démocrate (centre gauche) est passé de trente-huit à trente-trois mandats. M. William Davis, premier ministre (conservateur progressiste) de la province, est assuré de conserver son poste — *(Reuter.)*

Colombie

● DE VIOLENTS AFFRONTEMENTS ont eu lieu mercredi 8 et jeudi 9 juin dans toute la Colombie entre les forces de l'ordre et les étudiants qui protestaient contre la fermeture des quatre universités d'Etat (dont celle de Bogota). Un étudiant âgé de vingt-deux ans a été tué et il y a eu de nombreux blessés. Sept villes sont sous contrôle militaire et l'université de Medellin a été encerclée jeudi par la police. Il y aurait eu cinquante arrestations dans cette ville, et cinquante autres dans la capitale.

Une dizaine d'étudiants ont été blessés par balle à Cali (province de Velle) et de nombreux édifices ont été endommagés par l'explosion de cocktails Molotov. — *(A.F.P.)*

Espagne

● M. ADOLFO SUAREZ, chef du gouvernement et candidat aux élections législatives du 15 juin, enverra avant le scrutin une lettre à chacun des vingt-deux millions d'électeurs espagnols leur demandant de voter pour son parti, le Centre démocratique a annoncé jeudi 9 juin le quotidien indépendant *El País*.

Grande-Bretagne

● M. CHRISTOPHER SOAMES, ancien commissaire de la Communauté économique européenne et ancien ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, est entré jeudi 9 juin au conseil d'administration de la Banque Rothschild de Londres. — *(A.F.P.)*

Inde

● UN MANDAT D'ARRET a été délivré, jeudi 9 juin, contre M. Sanjay Gandhi et six autres personnes, toutes accusées de falsifications de documents et de malversations. Le fils de l'ancien premier ministre, qui avait obtenu, le 30 mai, de la haute cour de New-Delhi le droit d'être libéré sous caution au cas où *il serait* arrêté, a été laissé en liberté. — *(A.F.P.)*

Seychelles

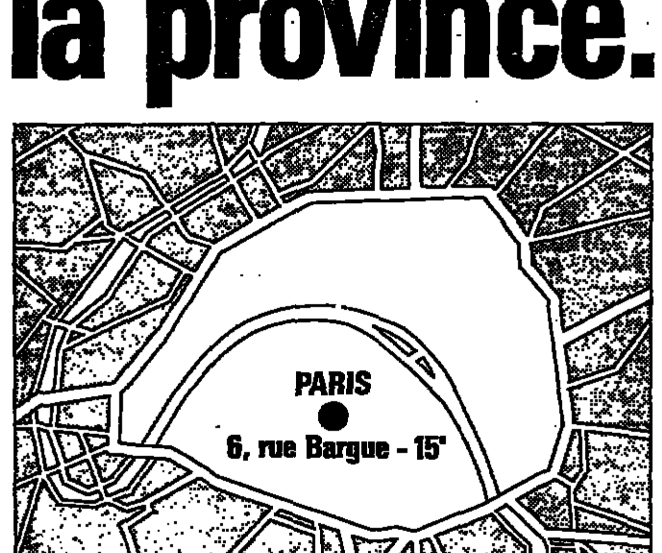
● M. RENE, président des Seychelles, a annoncé, jeudi 9 juin, la création d'une « armée populaire de sécurité » dont le recrutement devait commencer dès vendredi. M. René a expliqué cette initiative par la nécessité de défendre le pays contre une éventuelle attaque de « mercenaires » à la solde de M. James Mancham. — *(A.F.P.)*

Tchad

● DEUX MEMBRES DU FRONT DE LIBERATION NATIONALE DU TCHAD (Frolinat) ont été condamnés, l'un à mort, l'autre aux travaux forcés à perpétuité le mercredi 8 juin. La Cour de sûreté de l'Etat, qui a reconnu Oumar Idriss (peine capitale) et Ahmat Abakar (travaux forcés à perpétuité) coupables de participation à un *« mouvement insurrectionnel armé »*, a prononcé d'autre part des peines allant d'un an de *prison* à vingt ans de travaux forcés contre d'autres accusés. — *(A.F.P.)*









PROCHE-ORIENT

Israël

Le Likoud a obtenu le concours des religieux de l'Agoudath

De notre correspondant

Jérusalem. — Des délégations du Likoud et du Dash, conduites par les chefs des deux partis, MM. Menahem Begin et Ygaël Yadin, devaient se rencontrer à nouveau ce vendredi 10 juin pour trouver un terrain d'entente sur l'entrée du Dash dans la coalition gouvernementale. Cette réunion pourrait être décisive, chaque camp étant en possession des « ultimes » projets de programme politique du camp opposé, projets qui portent sur l'avenir de la Cisjordanie et les conditions de l'implantation israélienne sur ce territoire.

Avant cette rencontre, le Likoud a obtenu, le jeudi 9 juin, le concours de l'Agoudath - Israël (religieux rigoristes), qui lui assure le contrôle de soixante-trois mandats, donc une majorité qui pourrait lui permettre de présenter son gouvernement dès la semaine prochaine. Les amis de M. Begin affrontent donc le Dash en position de force, bien que la perspective de se trouver à la merci des partenaires religieux ne soit pas faite pour les rassurer.

Les cinq députés de l'Agoudath-Israël n'ont pu donner leur accord qu'après avoir obtenu le consentement des grands de la Thora, qui forment une petite assemblée de rabbins illustres, défenseurs farouches de la plus stricte orthodoxie. Ces derniers, qui s'étaient réunis jeudi en conclave, ont accompagné leur consentement de conditions rigoureuses, notamment sur la définition de la qualité du juif, la pratique des autopsies et le respect du repos sabbatique. Les problèmes politiques et économiques n'intéressent pas les maîtres à penser de l'Agoudath-Israël, qui ont d'ailleurs interdit aux membres du parti d'accepter la moindre charge ministérielle.

Dans les rangs de la nouvelle opposition, des groupes s'organisent en vue de combattre la politique « *nationaliste religieuse* » du futur gouvernement. Jeudi 9 juin, près de six cents personnes se sont réunies à l'appel du « *Bloc de la paix* » sur les pelouses de l'université de Tel-Aviv. D'autres réunions sont prévues dans plusieurs villes.

ANDRE SCEMAMA.

Tribune internationale

Les nouveaux zélotes

par SHMUEL TRIGANO (*)

LE premier acte officiel de M. Begin a été de visiter un établissement agricole israélien en Samarie, que ses prédécesseurs avaient déclaré illégal. On a pu le voir parcourir l'endroit, entouré de danseurs enthousiasmés et précédé des rouleaux de la Torah dans leurs écrins de velours et d'or. Cette image m'obsède. Ce que M. Begin a cherché, c'est à obtenir une « consécration » religieuse de son idéologie irrédentiste, c'est à se recommander d'une fidélité à la tradition juive millénaire, pour sa politique. Et, effectivement, des dirigeants du Bloc de la foi et du parti national religieux étaient là comme pour le confirmer. L'histoire retiendra que si la droite nationaliste réussit à former un gouvernement, ce sera peut-être grâce à l'appui des voix religieuses, de ceux qui se veulent les porte-parole de la tradition...

Mais ces « voix » (électorales) ne sont pas la voix, qu'il faut bien faire entendre aujourd'hui, car tout sépare la problématique juive de l'idéologie nationaliste du Likoud. La terre, tout d'abord. La notion de « lieu » est primordiale dans la conception juive, qui conçoit la génération, l'incarnation, l'incidence du monde à venir, dans et à partir de ce monde-ci. Mais, nulle part, il n'est question de faire correspondre les limites de l'âme juive (nationale) avec les frontières d'un territoire, fussent-elles celles du Jourdain ! Comme si l'intégrité et la perfection de la judéité étaient acquises à travers la possession de toute la terre d'Israël biblique... Idée folle, qui fait se contenter de bornes frontières au lieu de faire se lever une exigence intérieure, un retour sur soi-même, dans la recherche de la complétion de la judéité.

CE lieu se définit plus par l'accueil de l'autre que par la frontière qui expulse l'autre. Lieu et non territoire. La critique sociopolitique et culturelle, l'élaboration d'un monde autre me semblent être de plus sûres voies du messianisme prophétique juif que l'irrédentisme. Ensuite, on ne trouve rien dans la tradition juive qui fasse du pouvoir — aujourd'hui l'Etat — un sujet d'exaltation, une fin en soi, l'objet d'un culte. A la rigueur, un moyen. On se souvient de l'opposition de Samuel à l'instauration de la monarchie, en place de la fédération des petites cités indépendantes des Juges. Jabotinsky, penseur de la droite israélienne, disait : « Pour moi, je descendrai du train à la station Etat juif. » *Je crois, pour ma part, que le sionisme dans l'histoire juive va infiniment plus loin que cette station. Et puis, il y a un style, une « manière », un type d'homme en honneur dans la droite nationaliste qui ne correspondent à rien dans la sensibilité juive. La « grandeur d'Israël » dont elle se réclame en rappelant les hauts faits bibliques, n'est pas, pour la tradition, celle de la puissance exaltée et de l'héroïsme viril, car cette même Bible ne fait que nous conter le combat prophétique pour le « souffle » contre la puissance. En définitive, le nationalisme extrême se recommande du judaïsme, mais quelle place lui confère-t-il ? Il ne fait pas appel à la judéité comme force prophétique vivante et créatrice mais comme idéologie figée, force d'appoint, instrument symbolique du pouvoir.*

Qu'a donc à gagner dans cette alliance le judaïsme ? Je ne veux pas cependant dire par là que les travaillistes ne l'utilisèrent pas aussi, car c'est Ben Gourion qui institutionnalisa le judaïsme en rompant avec la tradition et en créant un « Grand Rabbinat », une autorité centrale qui officialisait la voix juive et risquait d'en faire un discours idéologique, un lieu du pouvoir. Ce qui se passa, avec la création d'un inconcevable parti « national religieux » : faire de la parole sinaïtique un slogan électoral ! Le judaïsme a un projet politique prophétique pour ce monde-ci, il suppose une socialité, mais on est loin de la politique politicienne des coulisses parlementaires...

LA destruction du deuxième Etat juif par les Romains a sans doute été rendue possible par l'entrée en politique du grand prêtre de Jérusalem et par la politique extrémiste des zélotes qui, par leur action délétère à l'intérieur et leur jusqu'au-boutisme à l'extérieur, en deçà de toute appréciation réaliste du dehors — le minimum de tout acte politique, — le minèrent du dedans et précipitèrent sa chute. Finalement, les communautés politiques ont, toutes, leurs démons et l'on ne peut s'empêcher de comparer la crise politique du deuxième Etat juif avec la situation contemporaine. Le chef du Dash, Igaël Yadin, l'un des alliés possibles du Likoud, doit bien le savoir, lui qui, archéologue, a mis à la mode l'idéologie suicidaire de Massada, qui fut le seul aboutissement possible de la révolution zélote. L'apocalyptisme est un travers de la conscience messianique et juive en général. L'erreur zélote fut de prendre la défense d'une politique et d'une opinion pour la défense de l'existence et de la vérité.

Mais la judéité est voix et parole (ce que l'on a un peu oublié en Occident), dialogue, non pas fermeture ou irresponsabilité pour l'autre. Il faut manifester encore et toujours cette voix critique, maïeute d'un monde différent, car ce qu'elle porte, comme l'on porte un enfant, c'est la réconciliation de la terre de Canaan et d'Eretz Israël, dans le même lieu, des Palestiniens et des Israéliens, révélés dans leurs visages d'hommes alors qu'ils se tournaient le dos, comme l'élection de la droite nationaliste en Israël et le durcissement qui a marqué la dernière session du Conseil national palestinien, un peu avant ces élections, le montrent. Approche de la véritable messianité juive dont il est dit : « En ce jour-là, Israël sera trois (un triplé) avec l'Egypte et la Syrie... dans l'étendue de ces pays... Bénis soient mon peuple d'Egypte, la Syrie, œuvre de mes mains, et Israël mon bien propre ! » *(Isaïe, XIX-24, 25). Alors dans cette unité différentielle, au triple aspect, la judéité conquerra son « ombre » sur la terre, sa portée dans le monde, portée de son être « ombre » sur la Terre, sa portée dans le monde, portée de son être qui nous anime, c'est cet espoir qu'après tout, au bord de l'aurore et dans cette imminence diaprée, il n'est rien de plus noir que la nuit.*

(*) Ecrivain, auteur du *Récit de la disparue, essai sur l'identité juive.* (Gallimard, « Essais ».)

Libres opinions

Faire la paix au présent

par JACQUES MADAULE

LA victoire du Likoud aux élections israéliennes semble avoir sérieusement amoindri les espoirs de paix au Proche-Orient. Cette réaction d'une frange notable du peuple israélien s'explique en partie par les injustices passionnelles dont ce peuple est victime. J'ai lu naguère dans la rue d'une paisible bourgade du Loiret : *Palestine vaincra.* On se demande vraiment pourquoi la Palestine a un pareil traitement de faveur ; pourquoi personne ne songe songe à écrire sur les murs : *Kurdistan vaincra* ou *Erythrée vaincra* ou *Namibie vaincra.* Dans ces mêmes colonnes, Jacques Ellul a témoigné (1). J'y renvoie.

Reste que le résultat est peu plaisant, car la paix au Proche-Orient ne passe ni par la victoire des Palestiniens, ni par celle des Israéliens. Or les hommes qui vont prendre le pouvoir à Jérusalem sont de ceux qui se refusent obstinément à reconnaître l'existence *réelle d'un peuple palestinien. Pour eux, du moment qu'il n'existait* pas de peuple palestinien il y a un siècle, il ne peut y en avoir aujourd'hui. Les Palestiniens sont des Arabes qui ne se distinguent en rien des Syriens ou des Jordaniens. Qu'ils s'installent donc en Syrie et en Jordanie et qu'on n'en parle plus ! Tout au plus acceptera-t-on de les indemniser pour les biens perdus.

Symétriquement pour les Palestiniens de l'O.L.P., il n'y a pas de peuple juif. Seulement une religion juive. Dans la Palestine de leurs rêves, musulmans, chrétiens et juifs (et même, j'imagine, les athées) vivront en bonne intelligence au sein d'un Etat laïque.

Le malheur pour les uns et pour les autres, c'est que les deux peuples existent réellement. Ils existent au présent, même si celui-ci paraît sortir de la nuit des temps et celui-là être né d'hier. Ils existent l'un par l'autre. Ce sont les juifs qui, par leur retour en Palestine, ont transformé en Palestiniens conscients de leurs identité les habitants de cette région. Ce peuple juif, peuple du passé, qui errait comme un fantôme au milieu des autres peuples et les effrayait pour cette raison, pensait Pinsker, l'un des fondateurs du sionisme, a repris chair et vie comme les ossements dont parle Ezéchiel au contact de la terre ancestrale, car il n'y a pas plus de peuple sans terre que de terre sans peuple.

Sur cette féconde terre de Canaan, abreuvée de sang depuis tant de siècles, au début de celui-ci deux peuples étaient en gestation : le peuple ancien qui revenait et le peuple futur qui s'éveillait.

A présent ils se retrouvent face à face au présent et refusent furieusement de se reconnaître, persuadés qu'il n'y a place que pour un seul et que la vie de l'un doit être nécessairement la mort de l'autre. Tout le drame est là. C'est une illusion de penser que les superpuissances sont capables d'éteindre cet incendie et que les peuples arabes voisins en ont davantage le pouvoir. Il n'y aura de paix au Proche-Orient que lorsque Israéliens et Palestiniens s'y seront sincèrement reconnus. Non pas du bout des lèvres et le temps d'un armistice qu'on rompra dès que l'occasion sera favorable. Mais profondément, comme on reconnaît un fait insurmontable et dont il faut bien s'accommoder si l'on veut vivre. Ce fait crève les yeux de tout observateur quelque peu objectif. Qui peut nier que, depuis trente ans et plus (car cette réalité est antérieure à la proclamation de l'Etat), les Israéliens ont fourni au monde et à leurs voisins (pas seulement par la guerre) la preuve surabondante qu'ils existent en tant que nation implantée sur cette terre-là et non sur une autre ? A quoi sert de le nier obstinément, de parler d' « entité sioniste » ou je ne sais quoi encore ?

Mais, inversement, comment les Israéliens, qui ont des yeux pour voir et des oreilles pour entendre ce qu'ils voient et entendent tous les jours en Israël, pourraient-ils nier l'existence d'un peuple palestinien, d'une nation palestinienne qui se forge dans le combat, que rien n'entame ni ne fait plier ? Qui mieux que les juifs, est capable de le comprendre ? N'ont-ils pas été, eux aussi, en chrétienté et en islam, des irréductibles ? Voici qu'ils ont affaire à d'autres irréductibles qui, par instants, leur ressemblent terriblement, comme si cette terre avait le don d'enfanter de tels hommes !

***

Alors, qu'ils se regardent donc en face, non pas ces juifs et ces Arabes, mais ces Israéliens et ces Palestiniens, vivant sur cette même terre que chaque groupe veut tout entière pour soi tout seul. C'est à eux de trouver les moyens d'y vivre ensemble. Ce n'est pas à nous de leur dire comment faire. Mais ce que nous devons leur dire, leur crier ou peut-être leur répéter à voix basse, c'est que la paix ne se conclura pas aujourd'hui au nom d'un passé disparu ou d'un futur chimérique, mais dans la pleine et totale reconnaissance du présent, qui est l'existence réelle et actuelle de deux peuples sur une même terre. Le problème est difficile, peut-être même unique dans l'histoire. Le moment est venu pour les intéressés de le poser sérieusement s'ils ne veulent pas que tout s'achève par un mutuel massacre.

Quand les gens du Likoud auront pris contact avec les réalités du pouvoir, peut-être après tout se convaincront-ils plus vite que leurs prédécesseurs de la réalité palestinienne. Si de l'autre côté on se persuadait pareillement de la réalité israélienne, ce serait le premier pas décisif sur le chemin qui conduit à la paix.

(1) *Le Monde* du 19 mai.

● *Près de cent universitaires, chercheurs et écrivains* ont signé à Paris un texte par lequel ils demandent la réintégration à son poste de chercheur à l'université de Genève, de M. Kasem Radavi, spécialiste du marxisme. M. Radjavi, Iranien exilé vivant en Suisse, est le frère de M. Massoude Radjavi, prisonnier politique en Iran et condamné en 1972 à la détention à perpétuité.

Parmi les signataires, on relève les noms de Mme Marie-José Chombart de Lauwe, de M. Paul-Henri Chombart de Lauwe, ainsi que de MM. François Chatelet, Gilles Deleuze, Jean-Marie Domenach, Jean - Pierre Faye, Victor Leduc, Henri Lefebvre, Jean-François Lyotard, Maria Antinietta Macciocchi, Vincent Monteil, Olivier Revault d'Allone, Evry Schatzman, René Scherer, Jean-Pierre Vernant, René Zazzo.

[L'université de Genève n'a fourni aucun motif officiel pour le licenciement de M. Kasem Radjavi.]

● *RECTIFICATIF.* — Une « coquille » nous a fait écrire dans nos éditions datées du 8 juin que le trafic du canal de Suez a représenté, depuis juin 1975, 436 millions de tonnes. Il s'agit en réalité de 346 millions de tonnes.



des religieux de l'Agoudath

ANDRÉ SCEMAMA

Libres opinions

Faire la paix au présent

par JACQUES MADAULE

PROCHE-ORIENT

Syrie

Le premier ministre serait démissionnaire

De notre envoyé spécial

Damas. — Le chef du gouvernement syrien, M. Khleifaoui, serait démissionnaire et son départ n'aurait été ajourné que dans l'attente des prochaines élections. Il aurait exprimé au chef de l'Etat son désir d'abandonner son poste parce qu'il estimerait son autorité battue en brèche par certains ministres qui s'adressent directement au *président* Assad.

M. Khleifaoui considérerait que ces pratiques l'empêchent de disposer du pouvoir nécessaire pour mener à bien la tâche qui lui a été confiée : mettre de l'ordre dans l'administration et lutter contre la corruption. Sur ce plan, l'échec du gouvernement Khleifaoui est patent et, dit-on à Damas, rien n'a changé depuis son arrivée au pouvoir le 7 août 1976.

Le mandat de l'Assemblée du peuple a expiré jeudi 9 juin et l'on estime à Damas que les dispositions constitutionnelles imposant d'appeler les électeurs aux urnes dans un délai de trois mois seront respectées par le président Assad.

Certes, il ne s'agira pas d'élections à l'occidentale qui risqueraient de remettre en cause l'hégémonie du parti *Baas*. Mais, si l'on se réfère au précédent scrutin de mai 1973, ce ne devrait pas être non plus une consultation purement formelle. L'Assemblée élue il y a quatre ans comprenait, en effet, soixante-deux députés indépendants contre cent vingt-quatre appartenant au Front national progressiste, dominé par le Baas et comprenant notamment les communistes.

Le président Assad maintiendra-t-il la timide démocratisation de la vie parlementaire amorcée en 1973, ou bien donnera-t-il un coup de frein à une évolution relativement libérale ?

L'exercice continu du pouvoir pendant sept ans lui a permis de développer des services spéciaux qui contrôlent efficacement le pays. Une répression implacable a suivi la prise d'otages à l'hôtel Sémiramis, en septembre 1976, et l'assassinat du recteur de l'université de Damas, en février dernier.

Sans doute, l'opposition parvient-elle à entreprendre quelques actions terroristes. Celles-ci sont plus nombreuses que ne le dit la presse de Damas, mais moins importants aussi que ne le prétendent les adversaires du régime syrien. De plus, le mouvement ne va pas en s'amplifiant et l'on pourrait plutôt le qualifier d'état endémique. S'appuyant, d'une part, sur l'Irak, de l'autre sur un courant intégriste musulman sunnite dont les membres s'estiment lésés par l'infiltration des Alaouites au sein de l'appareil d'Etat, l'opposition manque de cohésion.

Mais le président Assad doit tenir compte d'un mécontentement populaire dû essentiellement à une forte inflation provoquée par les « *retombées* » en Syrie de la guerre du Liban.

LUCIEN GEORGE.

LA PRESSE DÉNONCE LA MISE EN SERVICE DE L'OLÉODUC IRAK-TURQUIE

Beyrouth (A.F.P.). — La mise en service de l'oléoduc Irak-Turquie-Méditerranée apporte un nouvel élément de discorde entre les deux régimes baasistes « ennemis » de Damas et de Bagdad.

L'oléoduc, d'une longueur de 1 005 kilomètres, relie le champ pétrolifère de Kirkouk (nord de l'Irak) au littoral méditerranéen de la Turquie. Il permet ainsi au régime irakien d'abandonner l'utilisation de l'ancien oléoduc de l'Irak Petroleum Company (I.P.C.) traversant le territoire syrien. La perte annuelle pour le budget syrien sera *de 500 millions de livres syriennes* (125 millions de dollars), qui représentent les droits de transit.

Le quotidien « Al Baas », organe du parti au pouvoir en Syrie, a sévèrement *dénoncé la construction* du nouvel oléoduc et accuse les autorités irakiennes de « manquer totalement d'esprit de coordination économique interarabe ».

L'arrêt du pompage du brut à travers le territoire syrien était intervenu il y a un an, à la suite d'un désaccord entre Damas et Bagdad sur les redevances que l'Irak devait verser à la Syrie. Cette dernière demandait une augmentation de 50 millions de dollars des droits de transit.

De la confrontation au dialogue

(Suite de la première page.)

Les chefs d'Etat et de gouvernement du tiers-monde, *réunis à Alger en août 1973*, avaient dénoncé le rôle insuffisant que jouaient dans ce système les nations accédant à l'indépendance. La tentation se faisait jour, de divers côtés, de s'en remettre à des positions de force. L'apparition d'un climat d'affrontement affectait d'une grande incertitude *la* réorganisation de l'économie mondiale, dont la France comme l'Algérie, principal porte-parole des non-alignés, soulignaient l'urgence et la nécessité.

C'est le mérite de notre pays d'avoir proposé, le 19 octobre 1974, par la voix du *président de la* République, une procédure permettant d'entamer un dialogue sérieux et aprofondi. C'est également notre mérite d'avoir amené, non sans mal, un groupe restreint mais représentatif de responsables à identifier ensemble les problèmes majeurs à résoudre, puis à en aborder objectivement l'étude.

La première réunion préparatoire de la conférence, en avril 1975 à Paris, la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies, en septembre de la même année à New-York, l'ouverture de la session ministérielle de la conférence, le 15 décembre 1975 à Paris, la quatrième session de la CNUCED, en *mai 1976* à *Nairobi*, marquent les étapes successives d'une action destinée à appréhender les problèmes considérables *et complexes* que pose la recherche d'un nouvel ordre économique mondial plus équilibré et plus juste.

La réunion finale de la C.C.E.I. doit être placée dans cette perspective. Ses résultats représentent un pas en avant décisif. J'en citerai quelques éléments essentiels :

— En ce qui concerne les produits de base, la volonté de s'engager dans une politique d'accords internationaux, soutenus par un fonds communs et destinés à stabiliser les marchés dans l'intérêt des producteurs comme des consommateurs.

— Dans le domaine de la coopération financière avec les pays en développement, la reconnaissance d'une double nécessité : celle de venir en aide aux pays et aux populations les plus déshérités, celle aussi de poursuivre le soutien au développement économique du tiers-monde dans un meilleur équilibre entre tous ceux qui doivent y contribuer : pays occidentaux, pays pétroliers, pays socialistes.

— Pour l'énergie enfin, et même si l'on est en droit de regretter que des conclusions plus précises n'aient pas été enregistrées, la conférence de Paris a permis de procéder, pour la première fois, entre pays producteurs et consommateurs à une analyse conjointe de la situation, et de définir les éléments d'un programme de coopération internationale dont la valeur et l'intérêt sont reconnus *par tous*.

Je voudrais, en conclusion, souligner l'intérêt très direct pour la France de l'évolution positive du dialogue Nord-Sud. Nous avons connu, après la guerre, une longue période de prospérité et de croissance liée à l'effort de reconstruction et à l'ouverture de nos frontières sur le monde extérieur. Cette période s'est achevée au début de cette décennie et les changements *structurels apparus* ne permettent pas d'escompter un simple retour au passé. Mais un développement organisé et équilibré du tiers-monde et de ses relations avec les pays industrialisés peut ouvrir une nouvelle phase de croissance et permettre à l'ensemble du monde de connaître de nouveaux progrès sur la voie du bien-être. Les données de cette évolution ne sont pas encore clairement perçues par l'opinion. Elles existent cependant, elles se précisent peu à peu, et la conférence de Paris aura contribué à faire naître ces nouvelles perspectives.

LOUIS DE GUIRINGAUD.

DIPLOMATIE

LA CONFÉRENCE DU COMMONWEALTH

Plusieurs États membres reprochent à Londres sa passivité en Afrique australe

De notre correspondant

Londres. — La première journée des discussions consacrées aux problèmes de l'Afrique australe par la conférence du Commonwealth, a principalement porté sur le rôle de la Grande-Bretagne. Depuis dix ans, le gouvernement de Londres s'est habitué à ce qu'on lui reproche de n'être pas intervenu avec une énergie suffisante pour mettre fin au régime illégal de M. Smith en Rhodésie. Cette fois, les dénonciations de la politique britannique ont été encore plus vives.

Le président zambien, M. Kenneth Kaunda, a exprimé la méfiance profonde que l'on éprouve à Lusaka. Selon lui, Londres se contenterait toujours d'engager *« des conversations à propos de conversations »*, et d'envoyer en Afrique des missions successives, qui en reviennent sans aucun résultat. Le leader zambien a déclaré que son pays *se* réserverait le droit de lancer des opérations militaires en Rhodésie si les forces de Salisbury continuaient leurs incursions au-delà de *la* frontière.

Des critiques tout aussi sévères sont venues du brigadier Shehu Yar' Adua, représentant le Nigeria, qui a annoncé que son gouvernement pourrait se retirer du Commonwealth si cette organisation ne pouvait mettre en pratique *« les aspirations et les idéaux des Etats membres »*.

Face à cette offensive, M. Owen, secrétaire au Foreign Office, a eu beaucoup de mal à convaincre la conférence que le gouvernement britannique rechercherait sincèrement une solution négociée du problème rhodésien. Il a fallu que le premier ministre, M. James Callaghan, abandonne son rôle de président de la conférence pour intervenir lui-même dans le débat, reprochant aux représentants du Commonwealth de considérer toujours la Grande-Bretagne comme une *« puissance impériale »*, qui n'aurait qu'à imposer ses vues à M. Smith en Rhodésie et à M. Vorster en *Afrique du Sud. Il est* extrêmement probable, a ajouté M. Callaghan, qu'un Zimbabwe indépendant sera représenté à la prochaine rencontre du Commonwealth, dans deux ans.

Quan tau président Idi Amin, dont on sait maintenant qu'il est à Kampala, il a fait l'objet d'un nouveau réquisitoire dressé par le premier ministre de la Jamaïque, M. Manley. Celui-ci a estimé que le régime ougandais *« est une cause de honte pour toute l'humanité »*. M. Manley, toutefois, parlait en marge ed la conférence.

Pour les dirigeants de Londres, le principal sujet de préoccupation concerne le sort des quelque trois cents citoyens britanniques vivant en Ouganda. Jusqu'ici, le Foreign Office n'a pas obtenu de confirmation du fait — annoncé par Radio-Kampala — qu'un Anglais aurait été inculpé d'espionnage et qu'il pourrait être exécuté. Ce n'est pas la première fois que le président Amin formule de telles menaces, et l'on veut espérer, à Londres, qu'il s'agi' d'une de ses rodotontades habituelles.

JEAN WETZ.

M. GALLEY VA SE RENDRE EN VISITE OFFICIELLE AU CAMEROUN.

M. Robert Galley, ministre de la coopération, effectuera un voyage officiel au Cameroun du 11 au 16 juin. *Il aura*, dès son arrivée, un entretien avec le président Amadou Ahidjo, chef de l'Etat.

Le ministre se rendra ensuite dans plusieurs villes du Cameroun, notamment à Ngaoundéré, Maroua et Yagoua (où il visitera les cultures rizicoles de Semry), Garoua, Douala, ainsi qu'aux installations hydro-électriques de Song-Lolo, d'Edea et de Buea.

● *M. Moubarak*, vice-président de la République d'Egypte, est arrivé jeudi 9 juin à Paris, pour une visite privée de quatre jours. Il visitera le Salon aéronautique du Bourget, aura des entretiens avec MM. Barre et Yvon Bourges, et sera reçu lundi par M. Giscard d'Estaing.

rhumatisants, pour vous
cures miracles à Abano terme et à Montegrotto terme en Italie

DIPLOMATIE

EN VISITE A PARIS

Le général Mobutu remercie M. Giscard d'Estaing de son aide « courageuse »

Arrivé jeudi 9 juin à Paris, pour une visite de quarante-huit heures, le général Mobutu, président du Zaïre, accueilli à Orly à sa descente d'avion par M. Robert Galley, ministre de la coopération, devait être vendredi l'hôte à déjeuner de M. Giscard d'Estaing.

A l'issue d'un entretien qu'il a eu jeudi après-midi à l'Elysée avec le président de la République française, le chef de l'Etat zaïrois a notamment déclaré : « *J'ai tenu à venir personnellement à Paris remercier de vive voix le président Giscard d'Estaing pour son acte courageux en volant, au nom de la France, bien entendu, et de l'Europe, au secours du Zaïre pour lui permettre de sauvegarder son unité et son intégrité territoriales.* »

Le président du Zaïre a ajouté : « *Lorsque j'ai pris la direction des opérations militaires, l'armée était sur le point d'utiliser le napalm contre les envahisseurs. Lorsqu'il l'a su, le président Giscard d'Estaing m'a envoyé son ambassadeur pour me le déconseiller. En tant qu'ami, j'ai suivi ses conseils. Nous avons détruit tout le stock de napalm : c'est l'aspect humanitaire du problème.* »

Le général Mobutu a également déclaré que c'est sur « *le conseil* » du chef de l'Etat français que le Zaïre n'a pas « *suspendu* » ses relations diplomatiques avec l'U.R.S.S., comme il l'avait fait avec *Cuba*.

Paris est la première escale d'un voyage qui conduira également le général Mobutu en Belgique, en République fédérale d'Allemagne et au Maroc. Pendant l'invasion du Shaba, la Belgique avait envoyé à Kinshasa des armes, et l'Allemagne de l'Ouest du matériel médical. A Rabat, six cents parachutistes zaïrois, arrivés vendredi de Kinshasa, participeront au défilé militaire qui aura lieu à l'occasion de la visite du général Mobutu.

● *Le Comité de coordination pour la lutte de libération du peuple congolais*, qui regroupe huit mouvements d'opposition au régime zaïrois, « *dénonce avec indignation* », dans un communiqué remis jeudi à Paris à la presse, la venue du président Mobutu dans la capitale française. Le comité, dont le siège se trouve à Bruxelles, se livre dans le communiqué à une vive critique *du président Mobutu, qui, selon* lui, « *n'est maintenu au pouvoir que grâce à la coalition des forces impérialistes incarnées par la France, le Maroc et l'Egypte, ses protecteurs et tuteurs déclarés* ».

Phnom-Penh a rappelé son dernier représentant en poste à Moscou

De notre correspondant

Moscou. — Le dernier lien diplomatique *entre l'Union soviétique* et le Cambodge a été rompu il y a quelques jours avant le départ de Moscou du dernier diplomate khmer en poste dans la capitale soviétique. L'U.R.S.S. n'a jamais reçu de réponse à sa proposition d'ouvrir une mission diplomatique à *Phnom-Penh. Ce diplomate*, M. Senaraks, qui n'avait que le rang d'attaché, constituait le seul intermédiaire entre les deux pays. Il a été rappelé à Phnom-Penh le mois dernier, laissant les locaux diplomatiques sous la garde du personnel soviétique. Le départ de M. Senaraks a été confirmé par le ministère soviétique des affaires étrangères.

L'absence de tout contact diplomatique entre Moscou et Phnom-Penh *illustre l'échec des Soviétiques* dans leur volonté d'établir des relations normales avec le régime khmer pour éviter qu'il ne tombe sous l'influence totale de Pékin. A plusieurs reprises depuis l'entrée des Khmers rouges à Phnom-Penh, l'Union soviétique avait effectué des démarches pour normaliser les relations, demandant même que les nouveaux dirigeants cambodgiens lui fassent parvenir une liste de projets industriels que l'U.R.S.S. pourrait aider à réaliser. Il semble que Phnom-Penh n'ait jamais répondu à ces demandes, bien que la presse et les dirigeants soviétiques aient toujours pris soin de ne pas critiquer le nouveau régime et n'aient jamais fait allusion à ses excès. *Le 17 avril dernier encore, à l'occasion* du deuxième anniversaire de la victoire des Khmers rouges, la *Pravda* avait condamné « *la propagande hostile au Kampuchea démocratique déployée par les forces impérialistes* » et avait rappelé que l'« *Union soviétique a plus d'une fois annoncé son désir de développer les rapports traditionnels d'amitié et de coopération entre l'U.R.S.S. et le Kampuchea* ».

Bien que Moscou ait reconnu en *octobre 1973 le gouvernement* royal de l'unité nationale (GRUNC) de Norodom Sihanouk comme « *seul représentant légal du peuple khmer* », l'Union soviétique avait toléré jusqu'à la veille de la chute de Phnom-Penh la présence de deux délégations diplomatiques cambodgiennes dans la capitale soviétique : l'un représentant le GRUNC et l'autre le régime de Lon Nol. — J. A.

LE DÉBAT SUR L'EUROCOMMUNISME

Pékin relance la polémique avec les partis de l'Europe de l'Ouest

(Suite de la première page.)

En d'autres termes, les Chinois ne savent pratiquement aucun gré aux « *euro-communistes* » de s'être éloignés de Moscou. Les quelques commentaires que l'on recueille à ce sujet présentent ce phénomène comme une réaction naturelle à l' « *hégémonisme* » soviétique et rapprochent l'évolution des P.C. européens vis-à-vis de Moscou des velléités d'indépendance perceptibles *dans les pays d'Europe de l'Est*. A la limite, les communistes français, italiens, espagnols ou autres, n'auraient pas grand mérite à cette évolution puisque c'est le « *social impérialisme* » pratiqué par le P.C. soviétique qui l'a rendue inévitable.

On sait qu'après la mort du président Mao, le P.C. chinois avait choisi d'ignorer les messages de condoléances émanant de partis qu'il considère comme « *révisionnistes* » et avec lesquels il n'entretient pas de relations. Telle est toujours sa position, et elle se serait même un peu durcie en ce qui concerne le P.C. espagnol.

« *Il est exact*, nous a-t-on en effet déclaré récemment, *que Santiago Carrillo, le secrétaire général du P.C.E., est venu à Pékin en 1971. C'est parce qu'il avait reconnu ses erreurs à propos de la Chine qu'il y a été autorisé. Mais, depuis, nous n'avons eu aucune relation...* »

Si l'on comprend bien, ni le fait de prendre ses distances vis-à-vis de Moscou ni celui d'avoir révisé d'anciens jugements critiques sur l'expérience chinoise ne suffisent pour qu'on soit considéré comme interlocuteur par le P.C.C.

L'article du *Quotidien du peuple* contre les P.C. occidentaux — qui ne sont pas nommés expressément — *constitue un retour à l'époque* lointaine — quinze ans déjà — où la presse chinoise entretenait la polémique avec « *le camarade Togliatti* », et la matière ne manque pas pour qu'un *débat* s'instaure sur *la* notion de dictature du prolétariat, par exemple. Rien n'indique cependant qu'il puisse, pour l'instant du moins, conduire à un rapprochement ni même à une meilleure compréhension mutuelle.

ALAIN JACOB.

AU COLLOQUE DE WASHINGTON

M. Kissinger plaide pour un renforcement des gouvernements modérés en Europe

De notre correspondant

Washington. — L'intervention *de M. Kissinger au colloque sur* l'Italie et l'eurocommunisme a jeté un doute sur les intentions des organisateurs. Ont-ils voulu lui donner l'occasion de développer ses critiques de la politique Carter envers les partis communistes ? Certes, ses conceptions en matière d'eurocommunisme étaient connues depuis longtemps. Néanmoins, jamais il n'avait été aussi vigoureux dans sa mise en garde des conséquences qu'une accession au pouvoir des communistes dans plusieurs pays européens aurait sur les relations entre eux et les Etats-Unis.

Pour M. Kissinger, même la simple participation communiste à un gouvernement constituerait un défi. Certes, « *l'Amérique ne peut choisir à la place des électeurs européens, ni décider de l'issue d'élections libres* », déclara-t-il, mais il estime qu'il s'agit d'un danger global. L'admission ou la participation au pouvoir des communistes dans un seul pays aurait un effet psychologique majeur sur le milieu politique.

M. Kissinger doute de la sincérité des leaders communistes européens quand ils affirment leur indépendance *vis-à-vis de* l'Union soviétique ou leur conversion : « *M. Marchais considère que la Bulgarie, la Pologne et l'Allemagne orientale ont des systèmes pluralistes...* » Citations à l'appui, il déclare que le même langage a été tenu dans les pays *de l'Est dans les années 40 avant* la prise d'un pouvoir qui n'a jamais été abandonné. « *Les partis démocratiques qui ont participé à des coalitions avec les communistes sont maintenant dans les livres d'histoire et non pas dans les ministères ou les Parlements...* »

Pour M. Kissinger, l'arrivée au pouvoir des communistes mettrait en péril l'alliance atlantique, même si à long terme l'Occident pouvait tirer parti des divisions et éventuellement de la rupture entre les communistes européens *et Moscou. D'autre part, l'opinion* américaine n'accepterait pas le maintien de troupes américaines en Europe :

« *Les Etats-Unis ne pourront jamais être indifférents à l'extension de l'hégémonie soviétique en Europe occidentale, le stationnement en permanence de forces américaines en Europe pourrait difficilement se maintenir pour défendre des gouvernements communistes contre d'autres gouvernements communistes* », a dit M. Kissinger, qui note que les partis communistes européens ont rarement pris position contre l'Union soviétique sur le plan international.

Tout au plus peut-on prévoir qu'ils rejoignent le bloc des non-engagés « *orienté dans un sens anti-occidental* ». L'OTAN pourrait ainsi « *par défaut* » se transformer en une alliance germano-américaine dont « *le spectre serait agité pour saper ce qui resterait de la cohésion atlantique* ». Ainsi l'équilibre essentiel entre l'Est et *l'Ouest* en Europe serait menacé, et cette menace conduirait les pays alliés ou neutres à chercher leur sécurité dans l'autre camp.

Contre l'ambiguïté

Quelle peut être l'attitude des Etats-Unis devant ce danger ? M. Kissinger estime que les Américains doivent avoir « *un programme d'encouragement des forces de modération et de progrès et de soutien dans le cas où les communistes l'emporteraient néanmoins* ». Critiquant clairement la nouvelle équipe au pouvoir, M. Kissinger souligna que le gouvernement américain ne doit pas donner l'impression, par des déclarations ambiguës, *ou en s'associant* trop ouvertement avec les leaders communistes et en les consultant, que le succès communiste est acquis. « *Les hésitations des Etats-Unis, ou leurs ambiguïtés, peuvent cependant contribuer à ce succès* », ajouta-t-il.

Considérant que le principal atout des communistes est le « *mythe de l'inévitabilité* », il estime *que, en encourageant l'idée* que l'arrivée des communistes et de leurs alliés au pouvoir n'amènera aucune différence dans l'attitude américaine, on ne rend pas service « *aux amis des Etats-Unis en Europe* ».

« *Nous ne pouvons ignorer, démoraliser ou gêner les électeurs européens qui apprécient l'amitié des Etats-Unis et la sécurité apportée par l'alliance atlantique. (...) C'est pourquoi il est important que l'Europe soit informée des intérêts et des préoccupations des Etats-Unis.* »

A son avis, tout ce qui pourrait impliquer un changement de l' « opposition traditionnelle » des Etats-Unis aux communistes aboutirait paradoxalement « *à affaiblir les éléments modérés qui existent dans les mouvements communistes* ». Bref, M. Kissinger pense que « *les Etats-Unis doivent mener leur politique envers leurs alliés d'une façon qui renforce les gouvernements modérés, progressistes et démocratiques de l'Europe occidentale* ». En fin de compte, l'ancien secrétaire d'Etat a exprimé sa confiance dans l'avenir de l'Occident, « *envié par le reste du monde et vers qui se tournent les pays en voie de développement* ». « *Le vent du changement, finalement, vient de l'Ouest* », conclut-il.

HENRI PIERRE.

Le P.C. italien multiplie ses contacts aux États-Unis

(Suite de la première page.)

En même temps que ces déclarations, M. Carlo Santoro, professeur à l'université de Venise et membre du groupe d'experts économiste du P.C.I., faisait un exposé sur la politique économique du P.C. devant le Council *of Foreign Relations* de New-York. L'*Unita* a donné à ces interventions un grand relief.

S'agit-il d'une opération destinée à forcer l'évolution de la politique étrangère américaine ? En dépit des apparences, il semble que non, et les nuances comptent plus que les discours en cette affaire. Les organisateurs du colloque de Washington avaient invité des personnalités de premier plan de la démocratie chrétienne et du parti communiste, en particulier M. Franco-Maria Malfatti (dém. chrét.), ministre de l'instruction publique ; M. Giorgio Napolitano, membre de la direction du P.C.I. ; le sénateur Altiero Spinelli, ancien commissaire italien à la C.E.E. (gauche indépendante), et M. Sergio Segre, député et chargé des relations extérieures du P.C.I., ainsi que l'ancien ministre socialiste Mario Zagari.

Comme par un accord tacite, ni la D.C. ni le P.C.I. ne consentirent à être représentés à un tel niveau ni à risquer de s'affronter devant un auditoire américain très qualifié, composé de diplomates et d'universitaires spécialistes de l'Italie. Pour le parti catholique, seul vint M. de Carolis, député de Milan et représentant de la fraction d'extrême droite. A ses côtés, un sénateur libéral, M. Enzo Bettiza, journaliste et spécialiste de l'« eurocommunisme ».

Le P.C.I., sans rompre l'entente implicite avec la D.C., put tout de même se faire entendre. M. Lucio Libertini, membre du comité central, président d'une commission parlementaire, et théoricien assez *connu, se trouvait justement* en visite à l'université de Columbia et venait d'avoir des entretiens officieux avec des personnalités diplomatiques, notamment M. Bialev, qui appartient à l'entourage politique de M. Brzezinsky. Il fut donc chargé d'exposer au colloque les thèses qu'il avait développées en tête à tête, contrebalançant ainsi celles de MM. de Carolis et Bettiza.

C'est dans ces circonstances que *prennent* leur sens quelques mots dits par M. Andreotti à James Reston, du *New-York Times* : « *Il nous semble assez étrange que vous (et particulièrement Kissinger) preniez une attitude aussi rigide vis-à-vis du problème de l'eurocommunisme, alors que vous cultivez de bonnes relations avec Pékin et Moscou.* » M. Andreotti se rend à Washington cet été. *Il a fait remarquer* à James Reston que, après tout, l'eurocommunisme était un fruit de la détente à laquelle M. Kissinger avait si « *durement travaillé* », et qu'il serait mauvais d'en critiquer le développement.

J. N.

● *A l'occasion de la visite à Pékin du président soudanais, le général Gafaar el Nemeiry*, la Chine et le Soudan ont signé, jeudi 9 juin, un accord de coopération technique et économique, annonce l'agence Chine nouvelle. Le ministre chinois des relations économiques extérieures, *M. Chen* Mu-hua, et le ministre soudanais de l'industrie ont signé cet accord pour les deux gouvernements, précise Chine nouvelle. — *(A.F.P.)*

L'Institut international « exprime son inquiétude et son horreur » devant les attentats visant les journalistes

Oslo *(A.F.P., U.P.I.)*. — La conférence annuelle de l'Institut international de la presse (I.I.P.), à laquelle vingt-cinq pays étaient représentés, a approuvé, à l'unanimité, le mercredi 8 juin, une résolution, qui « *à la suite des récents attentats contre trois journalistes italiens, sur lesquels on a délibérément tiré des coups de feu, exprime son inquiétude et son horreur que des journalistes aient été spécialement choisis comme cibles d'attaques terroristes et adresse aux victimes l'expression de son soutien* ».

L'I.I.P. « *appelle tous les gouvernements à une vigilance constante pour garantir la sécurité des membres de la presse, de la radio et de la télévision dans leurs activités professionnelles* ».

Au terme de ses travaux, qui ont duré trois jours, l'I.I.P., dans une autre résolution adoptée à l'unanimité, « *demande à tous les membres de l'UNESCO d'assurer la défense de la liberté d'expression et de la liberté de la presse. L'assemblée propose que les comités nationaux de l'I.I.P. s'adressent directement à leurs gouvernements respectifs pour s'assurer que la déclaration révisée de l'UNESCO sur les mass media et toutes autres déclarations politiques adhèrent aux principes constitutionnels de l'UNESCO garantissant la libre circulation des informations* ».

Les exposés et les discussions des deux premières journées ont largement porté sur le programme de l'UNESCO tendant à développer les activités d'information en provenance des pays du tiers-monde.

Tout en approuvant la nécessité d'accroître le courant des informations en provenance de ces pays et entre eux, les membres de l'I.I.P. ont souligné les dangers que pourrait faire peser sur la liberté de la presse la création d'organismes soumis à des contrôles gouvernementaux. L'assemblée estime à cet égard que *lorsqu'elle formule des avis ayant* trait aux moyens d'information, l'UNESCO devrait rechercher les conseils et la collaboration de professionnels. Ce qui, implicitement, est une critique de l'attitude de l'Unesco à la conférence de Nairobi, en 1976.

L'assemblée demande, d'autre part, aux gouvernements d' « *assurer l'application de la troisième corbeille des accords d'Helsinki (1975) demandant un échange plus libre des informations et l'amélioration des possibilités de travail des journalistes* ».

Auparavant, l'assemblée de l'I.I.P. avait discuté du travail des correspondants de presse à l'étranger. Dans une résolution « *l'assemblée de l'I.I.P. a exprimé son inquiétude devant les tracasseries et les persécutions auxquelles sont soumises la presse, la radio et la télévision dans un grand nombre de pays, notamment en Amérique latine, en Asie et en Afrique* ».

Enfin, l'assemblée générale se félicite du rétablissement de la liberté de la presse en Inde, salue l'apparition d'une nouvelle presse libre et indéendante en Espagne et au Portugal, et demande le retour à leurs propriétaires des journaux confisqués, au Pérou, par le précédent régime.

AÉRONAUTIQUE

CINQUANTE-SIX AVIONS D'AFFAIRES FALCON EXPORTÉS AUX ETATS-UNIS

M. Seawell, président de la compagnie aérienne américaine PanAm, et M. Benno-Claude Vallières, président du groupe privé Dassault-Breguet, ont signé, jeudi 9 juin, au Salon du Bourget, avec la société américaine Falcon-Jet Corporation un contrat de vente de cinquante-six avions d'affaires Falcon.

Cette vente porte sur vingt-quatre biréacteurs légers Falcon-10, douze biréacteurs Falcon-20 et vingt triréacteurs Falcon-50. Elle porte à six cent six le nombre total des avions Falcon de tous modèles vendus à ce jour dans le monde, soit cent trente-neuf Falcon-10, quatre cent vingt-sept Falcon-20 et quarante Falcon-50, dont les livraisons commenceront en 1979.

La société de droit américain Falcon-Jet Corporation assure la commercialisation aux Etats-Unis des avions d'affaires Falcon.

D'autre part, la *société japonaise* Sony a signé, ce vendredi 10 juin au Bourget, un protocole par lequel elle devient l'importateur exclusif des avions d'affaires de Dassault-Breguet au Japon, en Corée du Sud, à Hong-Kong et en Thaïlande.

AMÉRIQUES

CHILI : l'étau se resserre

II. — Le modèle de Hongkong

De notre envoyé spécial CHARLES VANHECKE

Santiago. — Version farfelue de la 2 CV Citroën, la « Citronnette » faisait partie du paysage de Santiago. Aujourd'hui, elle est condamnée à mort, comme la plupart des modèles fabriqués au Chili. En libéralisant le commerce extérieur, la junte a stimulé, sans le vouloir, les importations de voitures, et provoqué une chute vertigineuse de la production automobile, qui a diminué de moitié par rapport à 1969, et davantage encore par rapport aux années de l'Unité populaire. Avec la « Citronnette » bien d'autres industries sont appelées à disparaître, emportées par la concurrence étrangère.

Les whiskies écossais, les transistors japonais, les postes de télévision fabriqués aux États-Unis, les électrophones « made in Germany », les tissus parisiens : rien ne manque au « bonheur » chilien. Jamais le centre de la capitale, de facture si sévère, si britannique, n'a connu une telle avalanche « électro-domestique ». Est-ce là le visage d'un pays dont l'économie s'est effondrée ? Non, seulement son masque. Car tous ces articles importés à grands frais, seule une « élite » peut se les procurer. Les Chiliens sarcastiques disent que leur gouvernement a adopté le « modèle de Hongkong », celui de l'import-export à tout-va : oui, mais sur un périmètre limité.

Pourtant, un doute surgit : comment des importations destinées aux « happy few » peuvent-elles concurrencer sérieusement — et ruiner — les industries locales ? Un ancien ministre de l'économie répond en invoquant la théorie des « coûts marginaux » — il suffit parfois d'un « glissement » de 5 ou 10 % pour déséquilibrer la production d'une entreprise. Surtout lorsque celle-ci a déjà diminué par suite de la récession : la chute de 25 % de l'activité industrielle, en 1975, est difficile à surmonter.

La machine productive a subi de telles secousses que ses structures s'en trouvent modifiées : outre l'automobile, le textile et l'électro-ménager déclinent, au profit des marchandises étrangères. En revanche, la fabrication de biens intermédiaires progresse : papier, cellulose, cuivre semi-élaboré, aliments en conserve. Selon M. André Passicot, qui travaille au département d'économie de l'université du Chili, on voit s'ébaucher un appareil de production lié davantage à l'exploitation des ressources naturelles. Politique délibérée ? Apparemment non, puisque le seul objectif visible des « Chicago Boys » (1) a été de libérer les « forces du marché » et d'en attendre le Bien absolu.

« L'erreur, au départ, a été de vouloir implanter une industrie automobile au Chili, dit M. André Passicot. *Nos dix millions d'habitants n'offraient pas un marché suffisant. La majorité des pièces sont importées et nos usines ne sont en fait que des chaînes de montage. A une trop petite échelle, la fabrication est de mauvaise qualité. Tous les gouvernements qui se sont succédé avant l'Unité populaire ont plaidé en faveur de l'intégration de notre économie à l'économie mondiale. Mais Alessandri et Frei n'ont fait que peu de progrès en ce sens. Le gouvernement Pinochet s'est décidé à abaisser les barrières douanières, mais, quand le processus d'ouverture sera terminé, en janvier 1978, il aura tout de même duré quatre ans. Une telle ouverture a obligé et obligera encore nos entreprises à des rajustements nécessaires. Si elle nous contraint à nous spécialiser dans la transformation de nos ressources naturelles, est-ce vraiment un mal ? La Suède a développé toute une technologie à partir de la construction navale... »*

Un tel optimisme rencontre, bien sûr, de nombreux détracteurs, y compris parmi les partisans d'une économie semi-libérale. « *Nous pouvions maintenir notre industrie en conquérant de nouveaux marchés,* affirme un ancien ministre des finances. *Le Pacte andin* (2) *nous permettait de travailler à une dimension suffisante. Il prévoit en effet une certaine complémentarité entre les industries des pays adhérents. Aussi nous considérons comme une erreur, comme un crime, que le Chili soit sorti du Pacte. La politique actuelle nous conduit tout droit à un développement dépendant, fragile, fondé presque uniquement sur le secteur primaire, sans aucune intégration de technologie.* »

Un mieux à peine perceptible

La reprise, au moins, se manifeste-t-elle ? Les autorités l'affirment. Il est vrai que les indices ont été positifs l'an dernier. Après avoir chuté de 12 % en 1975, le P.N.B. a augmenté de 4 % en 1976, et la prévision est de 6 % pour cette année. Les principales récoltes (blé, maïs, pommes de terre), qui sont faites de décembre à avril, ont été meilleures que l'an passé. Les crédits spéciaux accordés à l'agriculture ont permis d'étendre les surfaces cultivées. Selon les pronostics les plus optimistes, la production industrielle devrait retrouver, en décembre ou au début de 1978, son niveau de 1969. Les autorités évitent les comparaisons avec les premières années du gouvernement Allende, car la production a été alors artificiellement stimulée par l'inflation des salaires et le protectionnisme douanier. Grâce au freinage des prix (175 % de hausse en 1976 contre 340 % en 1975), les salaires réels ont amorcé une lente récupération. Si la tendance se maintient (l'inflation a continué à décliner pendant le premier trimestre 1977), les revenus des travailleurs devraient s'améliorer encore cette année, mais ils resteront inférieurs à ceux de 1970 (3). Le taux de chômage est passé de 19 % en mars 1976 à 14 % en décembre, et il devrait baisser davantage. En temps normal, il est de 7 %.

Pourtant, s'il y a un mieux, il est « à peine perceptible », dit Mgr Alvear, évêque auxiliaire de Santiago, qui a en charge la zone ouest de la capitale, celle qui abrite la population ouvrière. « *Il y a des possibilités d'emploi qui n'existaient pas il y a un an, mais elles sont minimes. La sous-alimentation reste la même. Dans l'ensemble, la situation est toujours très dure.* » On remarque que si le chômage a baissé, le nombre de travailleurs bénéficiant de l'« emploi minimum » — chômage déguisé — a augmenté. Les comparaisons sur dix ans montrent que le Chili n'a cessé, en fait, de s'appauvrir. En 1976, le P.N.B. a été, en valeur constante, à peine supérieur à celui de 1968, alors que la population s'est accrue de 21 % pendant la même période. « *De 1968 à 1976,* dit M. André Passicot, *le produit national par habitant a diminué de 16 %.* »

Appauvri, le Chili est en outre pris à la gorge par sa dette extérieure : cette année, il doit verser 1 milliard de dollars à ses créanciers étrangers. Rapporté au nombre d'habitants, un tel endettement est deux fois plus lourd que celui du Brésil, déjà excessif. Les trois quarts de la dette ne sont pas renégociables. Et la junte n'est pas décidée à payer le prix politique qu'exigerait la demande de moratoire pour le quart restant. « *Si le régime chilien était présentable sur la scène internationale,* dit une personnalité démocrate-chrétienne, *il pourrait bénéficier d'un sursis. Mais il ne l'est pas. Pour rembourser les prêts qu'il a reçus, il a choisi la récession : il préfère arrêter le pays que de modifier sa politique répressive.* »

Le cycle infernal des dettes contractées pour payer d'autres dettes, le Chili l'expérimente chaque jour davantage. Il reçoit tous les mois 25 millions de dollars de « hot money », c'est-à-dire de crédits à court terme (deux ans maximum) qui lui servent à équilibrer sa balance des paiements. Le commerce extérieur, légèrement excédentaire l'an passé, risque de devenir déficitaire cette année en raison de la baisse des prix du cuivre (qui assure environ 60 % des recettes d'exportations). Le gouvernement estime que ses difficultés s'atténueront à partir de 1980 — pas avant. A la fin de la décennie, la population chilienne aura donc subi sept années de privation. « *Est-ce supportable ?* demandent les adversaires de la junte. *Non, mais les économistes au pouvoir ne s'en soucient pas. Ils appliquent froidement leur « modèle », un modèle de laboratoire...* »

FIN

(1) L'équipe économique de Santiago a adopté les thèses hyperlibérales de M. Milton Friedman, le maître de l'École de Chicago.

(2) Pacte qui réunit, en un marché commun régional, le Venezuela, la Colombie, l'Équateur, le Pérou et la Bolivie. Le Chili y avait adhéré, mais il s'en est retiré l'année dernière en raison des restrictions apportées aux investissements étrangers.

(3) Selon une étude du département d'économie de l'Université du Chili. *Comentarios sobre la situacion economica.* Second semestre 1976.

POLITIQUE

DEUX POINTS DE VUE SUR LE FUTUR PARLEMENT DES « NEUF »

D'évidentes évidences

par ROGER IKOR (*)

« *LES forces sont en train de devenir proportionnelles aux masses* », notait jadis Valéry en observant les rapports nouveaux qui s'établissaient entre les peuples du monde.

Elles le sont devenues aujourd'hui; à vrai dire, on s'aperçoit qu'elles sont proportionnelles, plutôt qu'aux *masses, à leur carré ; deux cent* cinquante millions de Soviétiques, deux cent vingt millions d'Américains dégagent collectivement une force très supérieure à celle de cinq fois cinquante millions de Français, Allemands, Anglais, et autres Européens séparés.

Etats-Unis et Union soviétique, en attendant la Chine, font donc la loi que subissent les autres. C'est assez évident.

Non moins évidente la conclusion à en tirer : si l'on veut que la France, pour ne parler que d'elle, soit autre chose qu'un pion sur l'échiquier du *monde, mais joue son jeu,* si l'on veut qu'elle développe son corps et sauve son âme, il faut faire l'Europe.

Faire l'Europe, cela signifie — on *ne sort toujours pas des évidences* — que chaque partenaire remet à la puissance commune une part de sa souveraineté ; ou les mots n'ont pas de sens. Il faut aux nations une *masse minimale pour se faire entendre.* Elle est, dans le monde actuel, de l'ordre de deux cents millions d'hommes, ou si l'on préfère, du continent. Morcelées, l'Afrique, l'Amérique du Sud sont vouées, morceau après morceau, à la sujétion, comme *chaque Curiace isolé était voué à* la mort. Il en va évidemment de même pour l'Europe. Désarticulée comme elle l'est, elle ne saurait disposer de la moindre indépendance réelle, ni dans son ensemble ni dans ses parties ; les plus étincelantes *rodomontades patriotardes n'y changeront* rien. Si au contraire elle parvient à se constituer en bloc, elle accédera par là même à la responsabilité planétaire et du coup, à travers elle, les nations qui la composent. L'évidence est, proprement, aveuglante.

C'est sans doute pourquoi elle aveugle tant d'entre nous. « *Pas de supranationalité !* », clament les *aveugles. C'est imbécile. Pis ! Suicidaire.* Sans *supranationalité,* l'Europe ne serait que verbale. Autant alors passer tout de suite le cou dans le lacet américain ou soviétique. Naturellement, aucune renonciation à une part *de souveraineté ne saurait être unilatérale ; et que les négociations* nécessaires pour progresser sur un tel chemin soient longues et difficiles, qui en doute ? Mais l'objectif final doit être fixé d'avance avec netteté, et chéri sans *réticence. Quoi de plus inepte que* de décrier ce qu'on s'efforce d'atteindre ? Le jour où le général de Gaulle s'est mis à japper par dérision à la télé : « L'Europ' ! L'Europ' ! », il ne soulignait pas, comme il le croyait, la difficulté de la tâche : il contribuait à la rendre impossible, et ce faisant prouvait sa myopie plus que sa clairvoyance. On ne crée que ce à quoi on croit.

« *Mais le péril allemand...* » Ce *qui fait le péril allemand* dans une Europe morcelée se retournerait en contribution positive, en apport précieux, en secours dans une Europe qui encadrerait l'Allemagne et, par là même, ligotant ses démons exalterait ses vertus. Et cela aussi est *d'évidence.*

* * *

En *réalité,* derrière tous les ergotages se cache tout bêtement la bêtise nationaliste. Il est *évident,* à l'époque où l'homme tient la pla*nète entière dans le creux de sa* paume, où rien d'essentiel ne peut se faire qu'à l'échelle de la planète, où des problèmes comme la pollution, la faim, la démographie galopante, la pêche, l'exploration de l'espace, que sais-je ? ne trouvent *de solution qu'au niveau de l'ensemble* de l'humanité, il est clair, il est aveuglant que le nationalisme n'est qu'une réaction de fuite et une sottise. Seul l'autonomisme, ce nationalisme de poche, pourrait lui rendre des points en la matière : pour *mesurer l'ampleur du monde, je doute* que le meilleur poste soit un clocher de campagne ; et on voit un peu plus large du haut du Capitole ou du Kremlin que du fond de l'Andorre.

Finalement à la lumière des évidences, les choses sont assez simples. Tout dépend du sens du courant. Au dix-huitième siècle, le *courant portait à l'élargissement* et Avignon ne rêvait que de s'intégrer *à la grande France, non d'exaspérer* ses particularités locales. Aujourd'hui, le courant porte au rétrécissement. « *Je suis Breton, moi !* » Breton bretonnant ou Breton gallo ? De la côte ou de l'intérieur ? De la Cornouaille ou du Léon ? Autant *de sous-autonomismes en perspective.* Ainsi, de tronçonnement en retronçonnement dans toute l'Europe comme en Afrique (mais, comme par hasard, ni aux Etats-Unis, ni en Union soviétique, ni en Chine !), on va vers une pulvérisation alors qu'il *faudrait une agglomération, une fédération.*

Si l'Europe *parvient à se constituer,* ce sera la première fois dans *l'histoire que des nations se seront* conjointes par l'accord délibéré, volontaire des peuples intéressés, et non par la violence (ou le mariage dynastique...). Ce succès aurait évidemment valeur d'exemple et inverserait un courant actuellement rétrograde.

De la sorte, non seulement chaque *nation européenne gagnerait en* dignité, mais l'Europe *unifiée* loin de produire un nationalisme de nouveau super-grand, engagerait le monde sur la voie de l'organisation planétaire.

C'est-à-dire du salut.

(*) Professeur, homme de lettres.

SIMPLEMENT NON

par BERTRAND FESSARD DE FOUCAULT

A grandes questions, réponses claires. Le changement du mode de désignation de nos délégués à l'Assemblée des Communautés européennes pose la *question simple* : l'Europe telle qu'elle existe à partir des traités de Paris et de Rome, et aussi des habitudes prises depuis vingt ou vingt-cinq ans, est-elle ou non l'avenir *de chacun des Etats* membres ? Qu'un prétendu Parlement européen élu au suffrage universel soit selon les uns une institution ne changeant en rien l'économie actuelle des traités, ou soit au contraire l'occasion d'un *nouveau souffle* selon les autres permet surtout de faire le point sur la construction européenne et de formuler là-dessus un jugement sur la manière dont les choses *sont parties et ne changeront* plus.

*Orienter sa réflexion ou dégui*ser son opposition sur le simple problème des garanties à prendre contre évolution supranationale possible à l'Assemblée autrement élue que *maintenant, c'est accepter au fond* : 1) le principe même *de l'élection au suffrage direct* ; 2) par ce mode d'élection même l'importance à terme de la construction européenne, même si elle déçoit en ce moment. En fait, on n'ose pas proclamer carrément l'obsolescence, l'inefficacité et l'*impasse de crainte de se tromper* devant le sens commun ou d'injurier le sens de l'histoire. Quand bien même tous les éphémérides, tous les bilans, toutes les réunions montrent le fiasco dans le fonctionnement, dans la composition, *dans les compétences de l'actuelle* Communauté, on n'ose pas tirer le trait.

Cette timidité à se déclarer carrément anti-européen permet au gouvernement d'exploiter sinon l'enthousiasme du moins la résignation et des Français et des partis politiques ; elle permet *surtout aux étrangers de mettre* la France en accusation ou en contradiction. Ni Michel Debré ni le parti communiste ne sont donc d'accord avec leurs vraies convictions en cédant tant de terrain qu'ils ne posent plus que des *conditions à leur acceptation.* Aucune de ces conditions, même si un éphémère ministre des affaires étrangères dans un éphémère gouvernement en prenait l'engagement, ne tient, puisque, dans la circonstance actuelle où *il est encore* possible de refuser l'élection au suffrage universel direct, on n'aura pu se résoudre à dire non. Que sera-ce une fois dans l'engrenage ? Que la résistance soit à la charge d'un gouvernement de gauche déjà bien empêtré au plan intérieur quelle qu'ait été l'ampleur de sa vic*toire électorale, ou d'un président* reconduisant à sa surprise sa propre majorité en mars 1978.

Aujourd'hui existe un accord général pour reconnaître que l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, qui fit au printemps de 1972 l'unanimité de la classe politique et des commentateurs à *la seule exception* du parti communiste et du minuscule mais courageux Front progressiste des gaullistes d'opposition, a été une erreur à tous points de vue : français, britannique, européen. Alors Michel *Debré disait oui et Maurice* Couve de Murville ne disait pas non... Va-t-on recommencer ?

Quant à la parole de la France qui aurait été donnée par la signature de *l'acte* du 20 septembre 1976 à l'impossible qualification juridique, elle n'est formelle et irrévocable qu'après approbation législative. L'obtenir par conversations et concessions d'états-majors dans la majorité ou à *gauche, c'est ne penser qu'au présent,* quand la question porte justement sur l'avenir.

Vingt ans ont montré que l'Europe trop mercantile, trop atlantique, trop bureaucratique n'était que le paravent d'influences *étrangères au continent* ou de reconstitutions de potentiel dangereux pour tout le monde. La France a l'occasion pour les autres et pour elle-même de situer le débat sur le vrai terrain.

Pour les autres. La plupart des Etats européens sont en crise politique et sociale, qu'ils soient ou non des Neuf. Leur ensemble, dépourvu de matières premières et sans autorité sur le système monétaire américain, dépend de *plus en plus du reste du monde* après l'avoir ensemencé et dominé. La dernière colonie, c'est l'Europe. Ni les vieux traités ni une nouvelle Constituante ne régleront la question ; ils entretiennent l'illusion et la paresse politiques. Les *résurrections se feront à partir de* ce qui existe et mobilise directement les citoyens si la médiocrité des dirigeants ne les a pas encore complètement endormis.

Mettons de l'ordre chez nous, défendons notre économie, réorganisons notre *société, faisons* nos élections législatives et même anticipons notre élection présidentielle pour savoir enfin qui gouverne pour les cinq ans à venir. Puisque tout le monde aujourd'hui chez nous prétend ne penser qu'à *l'unité des Français,* à leur réconciliation, c'est là-dessus qu'on la fera, sur la France. Dans cette immense entreprise que M. Giscard d'Estaing, par trop de triomphalisme puis par trop d'abstraction, a tant retardée, l'Europe — à prétendre la continuer — ne serait qu'une *distraction de plus, au mieux un* alibi.

En refusant l'élection au suffrage direct de son Assemblée, la France dit simplement la vérité : non, l'Europe n'est pas une réalité ; non, l'Europe n'est pas un espoir ; *Le monde étant ce qu'il est,* les solutions et l'avenir, pour les Français, ne sont qu'en eux-mêmes.

POLITIQUE

AVANT LE DÉBAT A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La position de M. Edgar Faure sur le droit d'amendement est contestée dans la majorité et dans l'opposition

La querelle de procédure ouverte par la décision du R.P.R. de demander l'ajournement du projet de loi sur l'élection de l'Assemblée européennes s'est poursuivie jeudi 9 juin, au Palais-Bourbon, en séance publique et au sein de la commission des affaires étrangères. M. Julia (R.P.R.) a provoqué une suspension de séance en contestant, par le biais d'un rappel au règlement, l'interprétation donnée par M. Edgar Faure de l'article 128 du règlement de l'Assemblée nationale.

Le président de l'Assemblée estime que l'impossibilité d'amender le projet de ratification d'un acte international, établie par cet article, s'applique à la totalité du texte de l'élection de l'Assemblée européenne, bien que le gouvernement y ait introduit des précisions concernant la portée de cette élection au regard de la loi française.

M. Julia a demandé que le bureau de l'Assemblée nationale se réunisse pour reconsidérer la position de son président. Il a menacé, si cette position était maintenue, de rassembler les soixante signatures de députés nécessaires pour saisir le Conseil constitutionnel. Le groupe communiste, dans deux lettres adressées à M. Edgar Faure et signées l'une par les membres communistes du bureau de l'Assemblée nationale, l'autre par M. Ballanger, président du groupe, a lui aussi demandé la réunion du bureau, afin qu'il se prononce sur la question par un vote, bien que le président de l'Assemblée nationale soit seul compétent en la matière.

La commission des affaires étrangères, réunie dans la matinée pour entendre le rapport sur le projet de loi présenté par M. Feït (républicain), a également examiné l'article 128 du règlement de l'Assemblée nationale. La commission a été unanime à contester l'interprétation de M. Edgar Faure et a finalement décidé que son bureau demanderai à être reçu par lui le plus tôt possible.

Présentant le texte lui-même.

LA MOTION D'AJOURNEMENT DU R.P.R.

La motion d'ajournement que le groupe R.P.R. doit présenter, déclare :

« Vu l'article 128, paragraphe 2, du règlement de l'Assemblée ;

» Considérant, ainsi qu'il a été déclaré par la décision du Conseil constitutionnel en date du 30 décembre 1976, que l'assemblée des Communautés européennes, même élue au suffrage universel, ne saurait, en vertu des traités, disposer de pouvoirs de nature à limiter ceux du Parlement de la République, et par là même de mettre en cause la souveraineté de la France ;

» Considérant que, si le gouvernement affirme que telle est bien la portée du texte soumis à l'approbation de l'Assemblée nationale, les déclarations des autres gouvernements de la Communauté économique européenne sont à cet égard divergentes ;

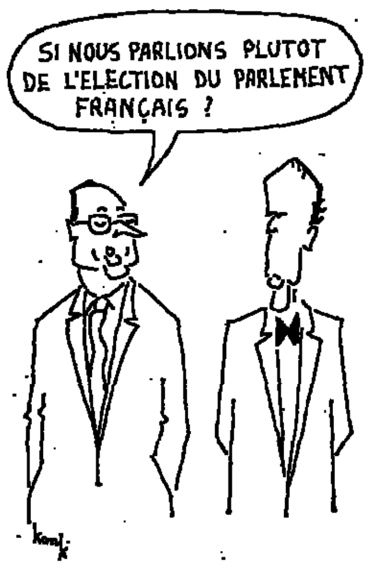
» Considérant que, dans ces conditions, cette question capitale d'interprétation doit être éclaircie avant que le Parlement de la République puisse autoriser l'approbation par la France de l'acte dont il s'agit ;

» En conséquence, décide l'ajournement de la discussion du projet de loi. »

M. Feït, qui conclut à son adoption, a d'abord rappelé que les objections de la France à l'élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel direct *« n'avaient jamais été des objections de principe, mais seulement des objections d'opportunité »*. Après avoir défini les pouvoirs de l'Assemblée européenne, M. Feït a cité la décision du Conseil constitutionnel du 30 décembre 1976, à laquelle fait référence le projet de loi, et qui stipule notamment que *« l'élection au suffrage universel direct n'a pour effet de créer ni une souveraineté ni des institutions dont la nature serait incompatible avec le respect de la souveraineté nationale »*. Dans la discussion qui a suivi, M. Couve de Murville, président de la commission, a tenu à souligner que, *« contrairement à la décision prise à Rome en décembre 1974, le gouvernement est désormais défavorable à l'extension des pouvoirs et compétences de l'Assemblée européenne, l'article 2 du projet ayant pour objet de préciser les choses à cet égard »*.

Dans l'après-midi, la commission a entendu M. de Guiringaud. Le ministre des affaires étrangères a souligné que l'élection de l'Assemblée s'inscrivait dans la perspective défendue depuis vingt ans par la France, celle d'une *« Europe européenne assise sur des bases confédérales »*. *« Dès lors que le Conseil européen était en place*, a-t-il ajouté, *l'élection de l'Assemblée, formellement prévue dans le traité de Rome, se révélait possible. »* Le ministre estime en outre cette élection » indispensable », car *« la Communauté est devenue le cadre effectif d'une solidarité »*.

Abordant le contenu de l'acte et du projet de loi autorisant son approbation, M. de Guiringaud a déclaré que les intérêts de la France étaient rigoureusement défendus, la répartition des sièges assurant le maintien de l'égalité



(Dessin de KONK.)

entre les quatre grands Etats européens et l'extension des pouvoirs de l'Assemblée étant impossible sans une modification des traités.

M. Chaumont a interrogé le ministre sur la portée du paragraphe 12 de la déclaration du Conseil européen du 10 décembre 1974, qui précise que *« les compétences de l'Assemblée seront élargies notamment par l'octroi de certains pouvoirs dans le processus législatif des communautés »*. M. de Guiringaud a répondu que cette phrase n'engageait pas les chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté et que ceci, qui a été dit plusieurs fois, serait répété clairement lors du débat public. M. Couve de Murville a souligné que les déclarations de M. de Guiringaud n'avaient pas été de nature à modifier les positions des commissaires.

M. Cousté (app. R.P.R.) s'est inquiété des récentes déclarations favorables à l'extension des pouvoirs de l'Assemblée qui ont été faites dans divers Etats-membres. Le ministre a répondu qu'elles reflétaient *« la diversité des opinions que l'on constate sur ce problème »*. Il a rappelé que *« toute modification des pouvoirs de l'Assemblée nécessiterait un accord unanime au sein de la Communauté »*.

Réunion des groupes de l'opposition

Après les interventions de MM. Julia, de la Malène, Nessler (R.P.R.), Ansart et Odru (P.C.), toutes défavorables au projet, M. Couve de Murville a déclaré qu'il était *« fâcheux »* de voir autant de divergences apparaître, sur les pouvoirs et compétences de l'Assemblée européenne, entre les neuf Etats qui ont signé l'accord de septembre 1976. Il a ajouté que les garanties qui pouvaient être prévues en ce domaine relevaient en dernier ressort du contrôle exercé par le Parlement sur la politique extérieure du gouvernement.

Après le départ de M. de Gui-MM. Julia, de La Malène, Nessler noncée par un vote, M. Deniau ayant, au nom du groupe R.P.R., demandé l'ajournement du projet de loi. Les treize commissaires appartenant au R.P.R. se sont prononcés pour l'ajournement, les cinq commissaires républicains et réformateurs ont voté contre, les six socialistes, communistes et radicaux de gauche, ainsi que M. Cousté, ne prenant pas part au scrutin. Vingt-cinq députés étaient présents, sur les soixante membres que compte la commission.

Les trois partis de l'opposition ont donc adopté une position identique au sein de la commission, en refusant de s'associer à la motion d'ajournement du R.P.R. Cependant, M. Ansart, député communiste et vice-président de l'Assemblée nationale, déclarait : *« Nous nous sommes mis, pour le moment, sur le terrain de compétence de l'Assemblée. Nous en sommes à la bataille des amendements et nous ne sommes pas près de capituler. »* Il précisait que le vote des communistes à la commission ne pouvait pas préjuger leur comportement lors du débat public.

La commission de travail chargée de l'actualisation du programme commun, réunie jeudi au siège du parti communiste, a procédé à un *« échange de vues »* sur *« les conditions dans lesquelles le gouvernement et les formations de la majorité de l'Assemblée nationale envisagent les discussions sur l'élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel direct »*. Les trois délégations ont décidé que les groupes parlementaires de la gauche se concerteraient avant l'ouverture du débat, mardi 14 juin.

Le groupe communiste, dont une des exigences est que le mode d'élection des représentants français à l'Assemblée européenne, en 1978, qui fait l'objet d'un second projet de loi, soit appliqué aux élections ultérieures, a obtenu partiellement satisfaction à la commission des lois. Celle-ci, réunie jeudi pour examiner le texte sur le mode de scrutin (proportionnelle nationale à la plus forte moyenne), a en effet adopté un amendement précisant que seul le Parlement français peut le modifier, alors que l'accord de septembre 1976 prévoit que l'Assemblée européenne élue en 1978 élaborera un mode d'élection commun à tous les Etats membres pour les élections suivantes.

● ERRATUM. — M. René Feït est député (P.R.) du Jura et non du Doubs, comme nous l'avons écrit par erreur dans nos précédentes éditions (*le Monde* du 10 juin, page 1).

Le Sénat adopte le plan de lutte contre le chômage des jeunes

Le Sénat a voté, jeudi 9 juin, à l'unanimité (socialistes et communistes s'abstenant) mais avec quelques modifications, le projet de loi tendant, selon la définition du rapporteur, M. Mézard (« paysan », Cantal), à dégager des emplois nouveaux pour les jeunes et à fournir une qualification professionnelle à ceux qui n'en possèdent pas.

« *Ce projet*, dit M. MÉZARD, *comporte quatre séries de dispositions : premièrement, il prévoit une prise en charge par l'Etat jusqu'au 30 juin 1978 des cotisations patronales de sécurité sociale afin d'inciter à la création d'emplois pour les jeunes salariés de moins de vingt-cinq ans embauchés avant le 31 décembre 1977 ; deuxièmement, la prise en charge pour une durée maximum de deux ans des cotisations sociales dues par les maîtres d'apprentissage ; troisièmement, une multiplication des stages de formation d'une durée d'au moins six mois ; en quatrième lieu, il est prévu l'extension de la prime de mobilité aux jeunes embauchés par une entreprise française ou par une filiale d'entreprise française pour occuper un emploi salarié comportant résidence à l'étranger.* »

« *Il est évident*, a conclu M. Mézard, *que de telles mesures n'apporteront que des améliorations modestes à la situation de l'emploi, mais, en tout état de cause, il ne faut pas attendre de solution miracle globale face à un problème aussi vaste, aussi nouveau et aussi général.* »

M. SCHWINT (P.S., Doubs) qualifie les mesures proposées de « *saupoudrage* ». M. DUBANCHET (Union cent., Loire) estime qu'il faut organiser désormais la croissance en fonction de l'emploi. M. SALLENAVE (« paysan », Pyrénées-Atlantiques) pense que la lutte contre l'inflation ne doit pas exclure des mesures spécifiques pour réduire le chômage des jeunes. Ces mesures constituent même pour lui « *la priorité des priorités.* ». M. VIRON (P.C., Nord) cite comme modèle de lutte contre le chômage la relance de la consommation qui a été effectuée à « Grenelle » après mai 1968.

« *Le redressement du marché de l'emploi après mai 1968 n'a duré qu'un an* », répond M. BEULLAC, ministre du travail. « *Les mesures retenues par le gouvernement*, poursuit-il, *sont adaptées à la situation et cohérentes avec la politique générale de redressement économique. Elles constituent une véritable mobilisation en faveur des jeunes et elles seront suivies d'autres mesures, qui seront arrêtées après concertation avec les syndicats... De très nombreux jeunes pourront ainsi retrouver un emploi dans les entreprises de main-d'œuvre et des dispositions encore plus incitatives sont prévues pour le secteur du commerce et de l'artisanat ; elles doivent permettre un remarquable développement du contrat d'apprentissage. En outre, le gouvernement étudie les possibilités d'aménager la loi de 1971 sur l'apprentissage, et nous avons l'ambition de vous proposer un texte dès la présente session.* »

Avant d'adopter l'ensemble de ce projet à main levée, le Sénat a notamment assoupli le dispositif d'exonération pour tenir compte des caractéristiques de certaines branches (amendement gouvernemental). Il a aussi adopté un amendement socialiste subordonnant l'exonération des cotisations sociales dont vont bénéficier les maîtres d'apprentissage à l'augmentation des effectifs employés dans l'entreprise.

Au début de la séance, les sénateurs avaient approuvé les propositions de la commission mixte paritaire concernant l'aménagement de la taxe professionnelle. Cette réforme devient donc désormais loi. — A. G.

● *M. ALTHUSSER et l'U.E.C.* — M. Francis Combes, secrétaire national de l'Union des étudiants communistes, estime qu'il est faux d'affirmer, comme nous l'avons fait dans *le Monde* du 1er juin, *que la réunion* avec M. Louis Althusser, organisée le 16 décembre par le cercle de *philosophie* de l'U.E.C., avait été interdite par la direction de l'U.E.C., qui s'était vainement *efforcée* d'en compromettre le succès. Il nous écrit : « *Nous n'avons pas interdit le débat. (...) Concernant ce débat il est vrai qu'il ne s'est pas déroulé avec la sérénité requise. Mais la direction nationale de l'U.E.C. s'est très clairement et publiquement exprimée pour déplorer et condamner le comportement de tel ou tel camarade, y compris du collectif national, qui a pu contribuer à crisper la discussion.* »

LES REACTIONS

M. LECANUET : les grandes formations doivent retrouver le sens de l'intérêt national.

M. Jean Lecanuet, président du Centre des démocrates sociaux, a notamment déclaré jeudi 9 juin, au terme de la réunion du comité directeur de son parti :

« *Ce qui nous surprend, c'est l'interférence des préoccupations de politique intérieure dans un domaine où l'intérêt national est si évident. Je ne comprends pas que le parti socialiste, qui a inscrit dans ses propositions la marche vers l'Europe et l'élection directe par les peuples d'une Assemblée, invoque des raisons de politique intérieure pour ne pas rester fidèle à son programme. (...) Je m'étonne de l'attitude du R.P.R. J'ai été le témoin, au gouvernement, de l'accord donné par le premier ministre, M. Jacques Chirac, à cette élection européenne. Je comprends que le responsable d'une formation politique essaie d'éviter le fractionnisme au sein de son propre parti.* » « *Il arrive que pour marcher devant ses troupes il faille les suivre* », a-t-il ajouté.

Le président du C.D.S. a affirmé : « *Je souhaite que les grandes formations politiques avant le vote de la semaine prochaine — s'il y en a — retrouvent le sens de l'intérêt national, l'Europe étant un des thèmes sur lesquels pouvaient être dépassés les clivages politiques.* »

Au micro de France-Inter, M. Jean Lecanuet, interrogé sur les conséquences de l'affaire européenne en ce qui concerne les relations au sein de la majorité, a déclaré : « *En ce qui nous concerne, nous ferons tout pour qu'un* [nouvel affrontement] *soit évité. Il ne faut pas dramatiser. Le R.P.R., dans cette affaire, rejoint son instinct profond, ses réticences profondes et bien connues à l'égard de l'Europe. Nous, centristes, nous nous efforcerons, dès que ce débat sera dépassé, d'être un trait d'union qui permette à la majorité de retrouver sa vitalité et sa vigueur.* »

Le congrès extraordinaire du C.D.S., annoncé lors de la réunion du dernier conseil politique de ce parti, le 14 mai, aura lieu les 8 et 9 octobre à Lyon.

● *M. Olivier Stirn*, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, a indiqué vendredi 10 juin que « *grâce à la remarquable diligence de l'Assemblée territoriale, qui s'est prononcée dès le jour de sa convocation et immédiatement après l'élection de son bureau, le projet relatif au nouveau statut de la Polynésie française sera présenté au prochain conseil des ministres, mercredi 15 juin* ».

● *M. Philippe Malaud*, ancien ministre, délégué général du C.N.I.P. pour la préparation des élections, sera candidat aux prochaines élections sénatoriales en Saône-et-Loire, qui auront lieu en septembre prochain. Ancien député de la première circonscription de Saône-et-Loire, *M. Malaud est président du* conseil général et maire de Dompierre-les-Ormes.

M. Mitterrand : seule une Europe socialiste bâtira son indépendance

M. François Mitterrand précise dans *l'Unité* du 10 juin la déclaration qu'il a faite le 2 mai : « *L'Europe sera socialiste ou ne sera pas* » (*le Monde* du 4 mai).

Le premier secrétaire du P.S. rappelle d'abord les ripostes du premier ministre belge, M. Tindemans, et de M. Brandt, président du parti social-démocrate ouest-allemand, selon lesquelles l'Europe doit être pluraliste (*le Monde* des 8-9 mai et 7 juin). « *Une lecture plus attentive de mes propos eut épargné à mes contradicteurs un discours inutile. L'Europe pluraliste, je l'accepte, et mes actes le prouvent* », écrit M. Mitterrand, en rappelant qu'il avait voté pour les traités européens, en un temps où les gouvernements socialistes étaient rares dans la Communauté. Il se prononce aujourd'hui pour des élections européennes, sans spéculer sur « *la pérennité d'un gouvernement social-démocrate en Allemagne fédérale, ou travailliste en Grande-Bretagne* ».

Il poursuit : « *Je n'oppose aucun préalable à l'Europe des Neuf, y compris le préalable socialiste, pour la simple raison que je crois à la force des institutions et au génie des habitudes.*

» Alors, pourquoi ma sortie de Bruxelles ? Parce que, si j'admets l'Europe pluraliste, bref l'Europe telle qu'elle est, je suis convaincu que, après vingt ans d'une démarche cahotique, elle n'ira pas beaucoup plus loin. Je ferai à mes lecteurs l'économie d'un long développement sur un sujet dont je les ai souvent entretenus, mais je rappellerai à Willy Brandt que, si le Marché commun, à sa naissance, correspondait au stade d'expansion du capitalisme occidental, il constitue désormais, avec son union douanière et ses tarifs préférentiels, un obstacle au libre-échange universel, stratégies moderne des multinationales. Les coups portés par les Américains à la politique agricole commune, l'incohérence des politiques monétaire, militaire, industrielle, et l'absence de toute ambition pour l'Europe de ceux qui s'en prétendent les inspirateurs traduisent cette contradiction. La capitale de l'Europe continue d'être à Washington. Seule une Europe socialiste, osant se faire par elle-même, bâtira son indépendance. Il y faudra du temps. Mieux vaut donc éviter de se tromper de route dès le départ. »

● *M. Pierre Marcilhacy*, sénateur de la Charente (non inscrit), commente ainsi la décision du R.P.R. sur l'élection au suffrage universel du Parlement européen : « *S'il s'agit d'une manœuvre de politique intérieure, il est malséant de se servir de l'intérêt global des Français. S'il s'agit d'un refus de principe et d'un retour au nationalisme d'autrefois, il faut le dire et prévenir le pays des périls qu'il lui faudra affronter seul. Et puis, il aurait fallu le dire plus tôt, par exemple quand M. Chirac avait l'honneur d'être premier ministre.* »

● *M. Adolphe Chauvin*, président du groupe de l'union centriste du Sénat, qui avait reçu à déjeuner M. Raymond Barre, jeudi 9 juin, a notamment déclaré à l'issue de ce repas : « *Le gouvernement n'a pas l'intention de modifier son texte. Le premier ministre, il me semble, conserve l'espoir que d'ici à mardi, date de l'ouverture du débat à l'Assemblée nationale, les choses pourraient s'arranger.* »

● *Le bureau politique du Centre indépendant* (favorable à la majorité) estime, dans une déclaration publiée jeudi 9 juin, que « *la récente prise de position du groupe R.P.R. de l'Assemblée nationale sur le projet d'élection du Parlement européen au suffrage universel constitue une véritable volte-face de son principal leader* ». Il ajoute : « *Une nouvelle fois, l'agitation de la majorité est donc entretenue pour empêcher le succès de Raymond Barre.* »

M. CHANDERNAGOR (P.S.) : nous ne serons pas la roue de secours.

Interviewé jeudi 9 mai par Europe 1, M. André Chandernagor, député socialiste de la Creuse, qui a toujours été un « européen » convaincu, a déclaré, au sujet de l'attitude du R.P.R. :

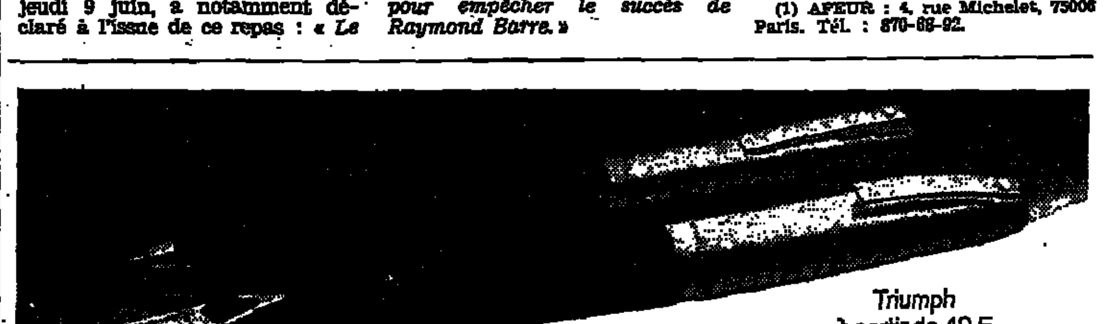
« *Le gouvernement et le R.P.R. seraient ravis de nous voir jouer la roue de secours. Puisqu'il manque une roue à la majorité, il faudrait compter sur les socialistes pour suppléer et voter contre cette motion d'ajournement qui n'est déposée qu'à cause de la querelle du R.P.R. avec le gouvernement. Alors là, non. (...) Le traité de Rome, tout le traité de Rome et rien que le traité de Rome. Tout ce que l'on peut ajouter d'autre dans le texte de ratification du traité n'a aucune espèce de valeur internationale.* »

Le député de la Creuse a porté le jugement suivant sur M. Chirac :

« *Voilà un homme qui a été premier ministre et dont le gouvernement a négocié le traité que nous allons ratifier. Il a présidé à toute la négociation et il vient nous dire maintenant que, dans le texte que nous allons signer, les garanties ne sont pas suffisantes. C'est extraordinaire.* »

● *L'Association française d'études pour l'Union européenne* (1) organise mardi 14 juin, à 20 h. 30, à la Maison de l'Allemagne de la cité internationale universitaire de Paris (27, boulevard Jourdan, 75014 Paris), une « table ronde » consacrée : :thème : « Que peut apporter l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct, aux Européens et aux autres, quand la Communauté connaît la stagnation et le chômage, et qu'un nouvel ordre économique mondial est nécessaire ? » Ce débat rassemblera des représentants des principaux partis politiques français et ouest-allemands.

(1) AFEUR : 4, rue Michelet, 75006 Paris. Tél. : 870-68-92.



POLITIQUE

L'Assemblée adopte le texte relatif au contrôle de la concentration économique

L'opposition : un éventail pour frapper des éléphants

Sous la présidence de M. ALLAINMAT (P.S.), l'Assemblée nationale a examiné, jeudi *9 juin, après déclaration d'urgence, le projet* de loi relatif au contrôle de la concentration économique et à la répression des ententes illicites et des abus de position dominante. Ce texte instaure un contrôle sélectif des concentrations affectant les entreprises dont les ventes excèdent une certaine proportion du marché. Ce contrôle peut être effectué « a posteriori » à l'initiative des pouvoirs publics ou à l'issue d'une procédure facultative de déclaration *préalable. Les autorités gouvernementales* devront se prononcer au vu, et dans les limites, d'un avis de la commission de la concurrence (qui remplacera la commission technique des ententes et positions dominantes) et rendre des décisions adaptées et différenciées, selon les cas.

D'autre part, le projet complète le dispositif actuel en prévoyant la possibilité de sanctions de caractère administratif frappant, en tant que telles, les *entreprises* reconnues coupables. Il donne également au ministre chargé de l'économie la possibilité d'enjoindre aux entreprises de prendre les mesures nécessaires au rétablissement d'une concurrence normale, sous peine de sanctions.

Par une lettre rectificative, le gouvernement *a décidé de modifier ce projet en donnant à la commission de la concurrence* une compétence consultative générale, à la demande du gouvernement, sur toute question concernant la concurrence, et en renforçant ses moyens et son autonomie. Cette commission pourra être saisie par les collectivités territoriales, les organisations professionnelles ou syndicales et les organisations de consommateurs.

« *Ce texte*, indique M. LE THEULE (R.P.R.), rapporteur de la commission spéciale, *vise à la fois à accroître les biens disponibles et à comprimer leur prix au profit du consommateur. Autrement dit, il tend à assurer une croissance non inflationniste, la lutte contre l'inflation constituant l'élément déterminant.* »

« *Il ne s'agit pas*, précise-t-il, *de développer la suspicion à l'encontre des entreprises ni de revenir sur la politique industrielle qui a pour objectif de doter la France d'entreprises de taille internationale, mais, grâce à un texte au caractère plus dissuasif que répressif, d'apprécier davantage les inconvénients économiques que représentent certaines restructurations et de prévoir des sanctions plus rapides et plus adaptées à la situation, lorsque les entreprises se coalisent illicitement ou abusent de leur position dominante.* »

Il indique que sur cent quarante affaires examinées par l'actuelle commission technique, une dizaine seulement ont été transmises au parquet et que leurs conclusions judiciaires sont intervenues beaucoup trop tardivement, « *les sanctions ayant été la plupart du temps dérisoires* ».

Mme SCRIVENER, secrétaire d'État à la consommation, rappelle les quatre objectifs poursuivis par le gouvernement :

1) Assurer le développement d'une concurrence saine et loyale sur les marchés : « *Le système actuel a allié la sagesse à la souplesse, et le gouvernement n'envisage pas d'en modifier le principe mais seulement d'en accroître l'efficacité.* » ;

2) Compléter la politique industrielle : « *Les pouvoirs publics doivent se montrer vigilants à l'égard de comportements anticoncurrentiels et d'une volonté de monopolisation des marchés.* » ;

3) Développer l'action entreprise vis-à-vis des consommateurs « *en évitant que les efforts de tous ne soient confisqués au bénéfice de quelques-uns* » ;

4) Poursuivre la lutte contre les causes structurelles de l'inflation : « *L'exercice d'une concurrence saine et loyale force les entreprises à réduire au minimum leurs coûts de production et, en améliorant leur compétitivité, contribue à améliorer la situation de notre balance commerciale et le niveau de l'emploi.* »

Mme Scrivener présente ensuite les moyens prévus pour atteindre ces objectifs :

1) La commission de la concurrence, « *instance consultative jouissant d'une compétence élargie, d'une autorité indiscutable et de moyens renforcés* » ;

2) Le contrôle des concentrations : « *Il ne s'agit ni d'interdire ni même de décourager les opérations de concentration dont beaucoup demeurent nécessaires, mais de faire obstacle à celles qui présentent un bilan négatif pour notre économie* » (1).

3) La répression des ententes illicites et des abus de position dominante : « *Le ministre pourra, dans les limites de l'avis de la commission, infliger aux entreprises une sanction administrative d'un montant maximum de 5 millions de francs ou de 10 % du chiffre d'affaires. Il pourra aussi prononcer des injonctions et exiger la publicité des sanctions. Toutes ses décisions pourront être déférées au Conseil d'État.*

» *Sur le plan de l'équité, le projet fixe les droits de la défense en assurant l'information des parties intéressées. Quant aux tiers lésés par des pratiques illicites, ils pourront demander réparation du préjudice causé sur la base de l'infraction constatée par le ministre.* »

Dans la discussion générale, M. POPEREN (P.S.) déclare : « *Sous le panneau-réclame du libéralisme économique et de la libre concurrence se cachent l'accumulation et la concentration. Le tracteur lourd des monopoles écrase et soumet tout ce qui n'est pas lui. De temps à autre, l'État-arbitre, donc complice, fait mine de dresser un barrage* ». « *Le barrage de papier qu'on nous propose aujourd'hui vaudra-t-il mieux que les précédents ?* », demande le député, qui constate que ce texte constitue « *le seul survivant des velléités de réforme de structure* » du gouvernement.

Mansuétude

Abordant le chapitre des sanctions, il souligne « *l'extraordinaire mansuétude dont ont fait preuve et la commission technique et les pouvoirs publics* ». Il cite l'affaire des ententes pétrolières et celle de la régénération des huiles usées. « *Et pourtant,* affirme-t-il, *l'entente ou l'abus de position dominante, c'est le vol !* » Et il ajoute : « *Ce texte si timide et si ambigu n'a survécu que parce qu'il est difficile, avant les élections, d'être à la fois contre les nationalisations et contre la concurrence.* »

Et M. Poperen conclut : « *Une politique de la concurrence ne peut s'établir dans un régime libéral-dirigiste inefficace qui ne peut juguler ni l'inflation ni le chômage. La croissance ne peut être restaurée que par les mesures préconisées par le programme commun.* »

M. MESMIN (réf.) rappelle que, voulant s'attaquer aux causes profondes de l'inflation, le premier ministre souhaite que le jeu normal de la concurrence fasse disparaître les rentes de situation qui sont à l'origine de profits artificiels et abusifs. « *A cet égard,* observe-t-il, *le projet, malgré ses insuffisances, est un pas en avant que son groupe approuve.* »

Pour M. LEENHARDT (P.S.), « *les pressions patronales expliquent la suite de coups de frein qui ont stoppé les velléités gouvernementales* ». Quant à M. Barre, il semble avoir, à son avis, une autre motivation que la lutte contre l'inflation : « *Faire valoir un système national face à la réglementation communautaire dont il ne veut pas.* » Pour ce qui concerne les moyens mis à la disposition de la commission, il estime que le texte est « *un éventail pour frapper des éléphants* ». Puis il conclut : « *La concurrence ne joue plus dans notre pays, paradis des ententes.* »

Constatant l'« *identité complète d'intérêts et de politique qui existe entre le gouvernement et les grands groupes financiers et économiques* », M. GOSNAT (P.C.) s'interroge sur la portée exacte d'un texte « *qui prétend transformer profondément la commission technique sans critiquer, toutefois, l'action d'un organisme resté insensible pendant quinze ans aux agissements scandaleux des grands monopoles capitalistes et, notamment, des trusts pétroliers* ».

Constatant que la Réunion est tributaire des frets maritimes, M. FONTAINE (N.I., la Réunion) souhaite que l'on s'efforce d'en abaisser ou au moins d'en stabiliser les tarifs.

« *Dans leur principe,* déclare M. FOYER (R.P.R.), *les mesures proposées ne méritent qu'approbation mais le texte, qui constitue un incontestable progrès n'a qu'une portée limitée, car il ne concerne que les concentrations qui s'opéreront sur le territoire français. Or,* estime-t-il, *le problème serait d'exercer un certain contrôle sur les multinationales. Seule la Communauté européenne aurait pu agir,* « *mais elle ne l'a pas fait ou elle l'a même fait* ».

Répondant aux orateurs, Mme SCRIVENER indique, notamment, à M. Fontaine, que les ententes pourront faire l'objet d'un examen quel que soit le territoire où elles se produisent.

En séance de nuit, sous la présidence de M. FRANCESCHI (P.S.), les députés examinent les dispositions du texte. Ils adoptent notamment un amendement du rapporteur qui précise que le président de la commission de la concurrence, nommé par décret pour six ans, sera choisi parmi les membres du Conseil d'État et les magistrats de l'ordre administratif ou judiciaire. La commission sera composée de huit membres au moins, nommés pour quatre ans, et choisis soit en raison de leur appartenance aux catégories précédentes, soit en raison de leur compétence en la matière.

Abaisser le seuil de concertation

Un amendement de la commission précise qu'il sera tenu compte de la compétitivité des entreprises au regard de la concurrence internationale, dans le bilan des avantages et des inconvénients d'une concentration. Les socialistes proposent sans succès d'abaisser le seuil de concentration afin d'éviter que « *la plupart des opérations de fusion ou d'absorption échappent au contrôle* ». Ils souhaitaient également rendre obligatoires les déclarations de concertation ainsi que la saisine de la commission par le ministre. Pour sa part, M. GANTIER (rép.) proposait de limiter à trois ans le contrôle *a postiori*.

Est en revanche adopté un amendement socialiste qui permettra de tenir compte de la croissance interne des entreprises. *Il n'en va pas de même pour un* autre amendement de ce groupe concernant la « *complicité* » des dirigeants d'une entreprise lorsque les faits incriminés étaient *commis par un préposé. Sur proposition* du rapporteur, l'Assemblée définit une procédure de filtrage pour empêcher que la commission ne soit submergée de demandes. Puis elle précise qu'un décret en Conseil d'État fixera les conditions de procédure de nature à assurer les *garanties des droits de la défense* devant la commission.

Elle refuse ensuite de suivre le rapporteur, qui demandait que les délibérations des collectivités *locales relatives à la saisine* de la commission se déroulent en comité secret. Le gouvernement s'y était opposé, et la gauche avait vigoureusement critiqué cette proposition.

Est adopté un amendement de M. Papon (R.P.R.), qui prévoit que seule la transmission du dossier au parquet permette l'exercice de l'action publique et de l'action civile, à l'exclusion de la publication des sanctions et injonctions administratives. Par ailleurs, l'avis de la commission devra obligatoirement être demandé par la juridiction saisie.

L'ensemble du projet ainsi modifié est adopté par l'Assemblée, l'opposition votant contre.

PATRICK FRANCÈS.

(1) *Ce projet de loi a été longuement analysé dans le Monde du 22 mars 1977.*

● *Le président de la République et Mme Giscard d'Estaing ont dîné jeudi 9 juin chez* M. Jean Magail, sous-chef de bureau à la S.N.C.F., qui habite dans le quartier du Marais, à Paris. Mme Magail est infirmière anesthésiste. Son mari et elle-même ont une activité sociale importante, notamment au Secours *catholique* et *dans* une association de grands handicapés de l'hôpital de Garches (Hauts-de-Seine).

POLITIQUE

M. Marchais s'adresse aux intellectuels

• Le recours à l'énergie nucléaire est une nécessité

• Nous ne voulons pas tenir l'art en laisse

Le comité central du parti communiste a organisé, jeudi soir 9 juin, à l'hôtel Sheraton, un rassemblement d'intellectuels. M. Georges Marchais a profité de la circonstance pour rappeler et préciser les positions de son parti aussi bien en matière de création artistique que face au développement de la science et de la technique. Le secrétaire général du P.C.F. est resté dans la ligne de la politique définie en 1966 à Argenteuil par le comité central de son parti. Les communistes continuent d'avoir foi en la science et en son progrès continu. De ce fait, il est naturel qu'ils se prononcent en faveur du recours à l'énergie nucléaire pacifique.

En matière de liberté de recherche et de création, M. Marchais a non seulement pris ses distances avec la situation dans les pays dirigés par des communistes, mais aussi avec le propre passé du P.C.F. Le parti communiste ni aucun autre n'a le droit de s'ériger en juge dans ces domaines affirme-t-il.

Enfin, M. Marchais est revenu sur la dimension morale de la crise du capitalisme. La position des communistes à l'égard de la morale avait fait l'objet d'un important débat au sein du P.C.F., fin 1975, lors de la préparation du XXIIe congrès du parti. Le marxisme reste présenté comme le nouvel humanisme, M. Marchais prenant soin toutefois de souligner la nécessité de la tolérance et rappelant que la politique ne peut prétendre régenter toutes les dimensions de la vie des individus. — T.P.

M. Georges Marchais, après avoir évoqué *« la crise qui affecte désormais l'ensemble de la société française »*, a expliqué que l'objectif du P.C.F. n'est pas de *« participer à la direction des affaires du pays pour y gérer la crise, pour mettre — comme on dit — au réfrigérateur telle ou telle partie du programme commun et finalement pour faire mieux accepter aux travailleurs, manuels et intellectuels, les mêmes sacrifices, les mêmes injustices, le même autoritarisme qu'ils connaissent aujourd'hui »*. *« Nous voulons mettre en œuvre, résolument et rapidement, les réformes prévues par le programme commun*, a poursuivi le secrétaire général du P.C.F. *C'est pourquoi nous avons demandé à nos partenaires socialistes et radicaux de s'engager avec nous sur les modalités et sur le calendrier d'application de ce programme. Des engagements précis doivent être pris et ils devront être respectés. L'expérience témoigne que nous sommes les bons garants de ce respect. »*

M. Marchais a développé ensuite quatre idées. La première, c'est que *« la justice sociale est désormais un moteur décisif du progrès de la culture »*. Il a notamment protesté contre le fait que les intellectuels ont parfois été culpabilisés. *« On a essayé de leur faire croire*, a-t-il expliqué, *qu'ils ne devraient pas avoir de revendications « quantitatives », qu'ils appartenaient à une couche « privilégiée »*. M. Marchais a contesté cette thèse en insistant sur le fait que, *« ce qui est scandaleux, c'est de ne pas payer à sa valeur le travailleur intellectuel »*.

Seconde idée : *« Il n'y a pas de progrès économique et social, de progrès national et humain, sans un développement majeur de la culture, des sciences et des techniques. »*

« Nous ne suivons pas cette mode qui consiste à crier haro sur la « société de consommation », a-t-il déclaré. *Car ce n'est certainement pas de sur-consommation que souffrent les familles laborieuses. (...) Devant les problèmes complexes que posent le développement des sciences et leur utilisation, nous n'aurons jamais une position de troglodytes. Par exemple, nous considérons que le recours à l'énergie nucléaire à des fins pacifiques est une nécessité. C'est faire preuve de démagogie, c'est adopter une attitude de nihiliste que de décréter : il ne faut pas y avoir recours. Nous ne pouvons être indifférents à ce que seront demain les disponibilités de notre pays en énergie. Ce qui est vrai, c'est qu'ici comme ailleurs — et plus qu'ailleurs — il faut agir avec discernement. C'est ce qu'on n'a pas fait jusqu'ici. (...) La vérité est qu'il faut développer de façon équilibrée tous les types d'énergie. »*

M. Georges Marchais a déploré que des jeunes, *« écœurés des laideurs du monde capitaliste, cherchent à s'en évader en se transformant en bergers des Cévennes »*. *« Nous ne voulons pas les en empêcher*, a-t-il noté, *mais nous n'avons pas cette façon de voir. »*

Il a ajouté : *« Nous croyons à la nécessité d'un progrès incessant de toutes les techniques, et par conséquent d'un libre essor de toutes les recherches, fondamentales et appliquées. Nous voulons libérer la révolution scientifique et technique de l'hypothèque de la course au profit et la mettre au service de la satisfaction des besoins populaires. »*

La troisième idée développée par M. Marchais se résume au fait qu'il ne peut y avoir d'essor de la culture sans un essor de la liberté. *« Nous, communistes, nous faisons de la liberté, de la démocratie, le but et le moyen de notre action »*, a-t-il rappelé. *(...) Précisément parce que création et liberté ne vont pas l'un sans l'autre, nous ne voulons pas tenir l'art en laisse, le contrôler, le censurer. Nous n'entendons pas dicter au créateur les sources de son inspiration. (...)*

» Nous ne redoutons pas l'innovation ; elle caractérise notre politique. Et nous considérons que la confrontation des courants artistiques, comme des écoles scientifiques, est la condition même d'une activité créatrice féconde. Nous avons, à cet égard, tiré la leçon des erreurs de notre passé. Sans doute notre façon de voir n'est pas celle qui prédomine dans certains pays socialistes, où pourtant le socialisme a permis une formidable élévation du niveau culturel de tout le peuple. Il est vrai que nous avons là une divergence avec les partis communistes de ces pays, mais c'est pour nous une position bien arrêtée : la création artistique ne se conçoit pas sans recherches, sans courants, sans écoles diverses et sans confrontation entre elles.

» Naturellement, personne ne peut s'attendre pour autant à ce que nous nous désintéressions de ce que dit l'art, l'œuvre d'art. L'art intervient dans la vie de l'homme — et nous avons une idée de l'homme. L'œuvre d'art influe ses déterminations et joue à cet égard un rôle social ; de façon évidemment différente, c'est aussi notre raison d'être que la transformation de la société des hommes, et nous sommes partie prenante à tout ce qui touche à cette entreprise. L'indifférence, le silence, la neutralité ne peuvent donc être le fait des communistes, même si ce n'est pas l'affaire du bureau politique de décerner des bonnes et des mauvaises notes artistiques. »

Enfin M. Marchais pense que les changements politiques ne peuvent être acquis sans lutte. Il a noté :

« L'accumulation des difficultés, leur caractère angoissant et parfois dramatique, peuvent conduire certains au découragement ou — plus souvent — à cette autre forme de la résignation qu'est l'attente... L'attente de l'échéance électorale de mars 1978. Nous le disons sans ambages : c'est une mauvaise voie. (...) La victoire ne viendra pas d'elle-même. C'est dans les luttes menées aujourd'hui que se trouvent les conditions du succès de demain. »

« La tolérance est une condition du respect d'autrui »

M. Marchais est revenu ensuite sur le souci, manifesté par le P.C.F., de la *« santé morale »* du peuple. *« C'est une préoccupation qui vaut pour aujourd'hui, et c'est un engagement qui vaut pour demain*, a-t-il indiqué.

» Sommes-nous des puritains ? Sommes-nous partisans d'imposer des règles morales austères, ascétiques et pudibondes ? En aucun façon. Plus que quiconque, sans doute, nous sommes sensibles au mouvement de la vie et aux évolutions qui peuvent se produire dans les mœurs, dans le comportement humain. Nous ne nous en effrayons pas, pas plus que nous ne nous effrayons des différences qui existent entre les habitudes de vivre et de penser des individus. Notre parti n'entend pas intervenir dans leur façon d'organiser leur existence, qu'ils déterminent selon leurs goûts, leurs idées et leurs expériences. Et je dois dire que sur ce point je suis toujours étonné (et passablement choqué) de voir des articles colportant des idées soi-disant « avancées » — et certains hebdomadaires s'en sont fait une spécialité — où certains veulent imposer à autrui, et notamment aux travailleurs, leurs propres vues sur la façon d'organiser la vie du couple et de la famille. C'est une manière de faire un peu sommaire, totalitaire. Nous avons de la liberté des choix que l'on peut faire dans sa vie une conception bien plus large que celle-là, et nous pensons que la tolérance est sur ce point une condition du respect d'autrui. De plus, nous considérons que le parti communiste n'a vocation ni à expliquer ni à résoudre tous les problèmes de l'individu. Nous sommes un parti politique, et tous les problèmes de l'individu ne sont pas du domaine politique. »

Le secrétaire général du P.C.F. a expliqué que son parti ne peut, pour autant, *« rester neutre, se taire devant la dimension morale de la crise de notre société »*. Il a déclaré : *« Comment donc, nous qui luttons contre l'inhumanité du capitalisme, pourrions-nous ne pas lutter contre cette déshumanisation qu'entraînent la violence, le fanatisme, la pornographie, la drogue — en bref, contre toutes ces formes de destruction de l'homme que sécrète cette société en bout de course ? Je vous le dis franchement, nous ne céderons en ce domaine à aucune intimidation... Il y va de notre devoir envers la nation. »*

Au passage, M. Marchais a répondu aux attaques portées par Mme Saunier-Seïté contre le P.C.F. à propos de la situation à l'université de Vincennes. Il a noté : *« Nous sommes prêts, nous, à comparer sur ce plan les mérites respectifs du parti de la probité et de la propreté, du parti qui cristallise les espoirs de tant et tant d'honnêtes gens, et de la petite caste dirigeante cynique, impitoyable et immorale que défendent bec et ongles Barre Chirac et Mme Saunier-Seïté. »*

Le secrétaire général du P.C.F. a conclu en lançant un appel à l'alliance de la classe ouvrière et des intellectuels, qui est devenue, selon lui, *« une affaire capitale »*. Il a déclaré : *« Voilà la grande perspective franche, dénuée de flatterie, que nous offrons. Elle exclut les discriminations, les intrigues et les combinaisons qui caractérisent les mœurs du pouvoir actuel. Et je le dis solennellement : nous n'entendons pas, demain, substituer à celles-là d'autres discriminations, d'autres intrigues. L'esprit de revanche nous est étranger, et nous ne sommes pas de ceux qui dressent déjà des listes de nominations pour leurs amis politiques. Pour nous, demain, ni la carte d'un parti quel qu'il soit ni les relations bien placées ne constitueront le « sésame ouvre-toi » des carrières, des expositions, des publications, des responsabilités. Nous, nous voulons continuer la France, et nous ne pouvons le faire qu'avec tout son peuple. »*

● *M. Georges Marchais* a déclaré, vendredi 10 juin, dans une interview publiée par les *Dernières Nouvelles d'Alsace*, que les *« démons centristes »* pourraient un jour tenter les socialistes. *« Les gens de la majorité*, note-t-il, *ne cachent pas leur volonté de briser l'union de la gauche. Il faut veiller sur l'union en permanence. Il faut travailler à la préserver et à la consolider. Dans le parti socialiste, est-ce que tout le monde est acquis à la cause de l'unité ? Il faut toujours mettre en garde. »*

NOUVELLES PROTESTATIONS CONTRE LE CUMUL DES MANDATS DE M. CHIRAC

Les quatorze conseillers généraux de la Corrèze — neuf communistes, quatre socialistes et un républicain de progrès (M. Jean Charbonnel, ancien ministre) — ont chargé Me Lyon-Caen, avocat du barreau de Paris, de saisir de la question du cumul des mandats électifs de M. Jacques Chirac la juridiction compétente. Les conseillers généraux souhaitent que l'ancien premier ministre opte soit pour son mandat de conseiller et maire de Paris, soit pour celui de représentant du canton de Meymac au conseil général de la Corrèze dont il est le président.

Plusieurs recours ont déjà été déposés à l'initiative du parti socialiste et du parti communiste, tant devant le tribunal administratif de Paris que devant celui de Limoges.

D'autre part, M. Gérard Denecker, premier secrétaire de la fédération du parti socialiste de la Corrèze, estime *« inadmissible de voir le maire de Paris présider le 25 mai une réunion du conseil municipal de Lonzac et, ce qui l'est aussi, en présence du préfet de la Corrèze, du secrétaire général de la préfecture et de plusieurs directeurs de services départementaux »*.

M. Denecker rappelle que seul le maire ou un membre de son conseil municipal qui le remplacerait est habilité à présider l'assemblée communale. Il ajoute : *« Il ne s'agit pas de contester le travail que les parlementaires ont le devoir d'accomplir pour faciliter la tâche de leurs administrés, ni de remettre en cause en l'occurrence l'autorité de tutelle nécessaire que la loi en vigueur impose aux communes, mais il n'est pas sain pour autant que les uns et les autres dépassent le domaine qui leur est imparti. »*

DANS LES CABINETS MINISTÉRIELS

● PREMIER MINISTRE : M. Henri-Pierre Culaud, inspecteur à l'inspection générale des affaires sociales, est nommé chargé de mission au cabinet de M. Barre.

M. Jean-Louis Langlais, sous-préfet, est nommé chargé de mission au cabinet de M. Raymond Barre.

● DEFENSE : M. Daniel Contenay, conseiller des affaires étrangères, est nommé conseiller technique chargé des affaires internationales au cabinet de M. Yvon Bourges, en remplacement de M. Gérard Hibon.

M. Jean Picq, auditeur à la Cour des comptes, est nommé chargé de mission au cabinet de M. Jean-Jacques Beucler, secrétaire d'Etat à la défense.

● DOM-TOM : M. Jean Rigotard, conseiller au commissariat général du Plan, est nommé chargé de mission au cabinet de M. Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, en remplacement de M. Jacques Ferret.

● SANTE ET SECURITE SOCIALE : M. Yves Medina, auditeur à la Cour des comptes, est nommé conseiller technique au cabinet de Mme Simone Veil.

● *M. Jack Lang*, conseiller de Paris (P.S.), dans une lettre datée du vendredi 3 juin, demande au maire de Paris d'attribuer le nom de Salvador Allende *« à une rue ou à une place du centre de Paris »*. M. Lang estime en effet que Salvador Allende *« symbolise aujourd'hui l'image même de la liberté au Chili et dans le monde »*.

L'actualisation du programme commun va être accélérée

Le groupe de travail chargé de l'actualisation du programme commun a siégé durant plus de six heures jeudi 9 juin. A l'issue de la séance, M. Charles Fiterman, membre du secrétariat du P.C.F., a indiqué : *« Nous avons un peu avancé par rapport à la semaine dernière. »*

Il semble que les dirigeants du P.C.F. ne pensent plus pouvoir clore la négociation fin juin-début juillet, comme il était prévu initialement. M. Bérégovoy, membre du secrétariat du P.S., a indiqué pour sa part que le rythme des séances de travail va s'accélérer. La semaine prochaine, compte tenu du congrès du P.S., une seule réunion aura lieu. Dès la semaine suivante, les négociateurs se rencontreront à deux reprises.

EN RÉPONSE A M. MARCHAIS

M. Mitterrand : Georges, détendez-vous...

M. François Mitterrand note, dans *l'Unité* datée 10-16 juin :

« Dans son épître hebdomadaire aux socialistes, Georges de Tarse — pardon, Georges Marchais — énonce trois griefs qu'il convient de relever (1). En premier, la lenteur. Peu pressés, selon lui, d'actualiser le programme commun, nous le lanternerions. Or ce n'est pas un socialiste mais Charles Fiterman qui, dans une interview au Matin de Paris *(15 avril), a suggéré que la discussion pouvait durer jusqu'à l'automne. Et ce n'est pas un communiste mais Pierre Bérégovoy, mandaté à cette fin par notre secrétariat, qui a insisté, au sein du comité de liaison de la gauche, pour qu'on en finisse en juillet. Deuxième grief, la minceur. « Je » m'inquiète, a-t-il déclaré devant » les élus communistes, de la min» ceur des propositions socia» listes. » « Georges, calmez vos alarmes, détendez-vous, ai-je envie de lui répondre, et prenez garde aux illusions d'optique : la minceur de nos propositions a exactement l'épaisseur du programme commun lui-même. » Ce n'est pas un socialiste mais Georges Marchais qui a dit par trois fois, avant que le coq chantât : « Tout le programme » commun, rien que le programme » commun » (Europe 1, 18 octobre 1974 ; conférence de presse, 5 décembre 1974 ; Antenne 2, 8 décembre 1976).*

*» Le troisième grief, la pesanteur, n'est formulé qu'*a contrario*. Georges Marchais insiste si souvent sur la volonté de son parti d'entrer dans le gouvernement de la gauche qu'on pourrait croire que tel n'est pas l'avis du parti socialiste. Qu'il se rassure encore. Aurait-il oublié que le programme commun porte à l'état civil le nom complet de « programme » commun de gouvernement de la gauche » ? Cinq ans n'ont effacé, au bas du contrat, ni sa signature ni la nôtre. Quant à la composition de ce gouvernement, qu'il se souvienne de ce qu'il objectait naguère à Gaston Defferre au moyen d'une citation qui traîne, déformée — pauvre La Fontaine ! — dans toutes les bouches, ces temps-ci : « On ne vend pas la » peau de l'ours avant de l'avoir » tué », et qu'il attende avec nous que les Français aient dit leur mot.*

» Si, puisque nous en sommes aux locutions proverbiales, « qui » aime bien châtie bien ». Georges Marchais nous aime trop. »

(1) M. Mitterrand se réfère aux déclarations de M. Georges Marchais devant les élus communistes dimanche 5 juin (*le Monde* du 7 juin).

« L'HUMANITÉ » : un ton badin.

Dans *l'Humanité* du vendredi 10 juin, René Andrieu s'étonne du ton *« à la fois littéraire et badin »* de M. Mitterrand, et souligne notamment :

« Il ne s'agit pas, nous l'avons dit, de remettre en cause le programme commun, dont l'orientation nous semble plus valable que jamais, mais de le mettre à jour en tenant compte des changements qui se sont produits dans la conjoncture depuis 1972. En particulier de l'aggravation de la crise dans tous les domaines.

» (...) Chaque jour qui passe montre la nécessité non pas de refondre ou de dénaturer le programme commun, mais d'en souligner les contours et d'en préciser les moyens. »

M. J.-J. SERVAN-SCHREIBER : la vérité n'a jamais été vraiment dite aux Français.

Au micro de TF 1, jeudi soir 9 juin, M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, président du parti radical, a analysé la situation économique de la manière suivante : pour payer ses approvisionnements énergétiques, ses matières premières, pour s'équiper, moderniser son industrie, former ses chercheurs, renouveler ses techniques et ses productions, la France doit trouver chaque année 100 milliards de francs. « C'est-à-dire, a précisé le député de Meurthe-et-Moselle, 6 % du produit national brut. » Il a ajouté : « Comme nous sommes sur une croissance qu'on dit modérée — en fait, faible : de 2 à 3 % par an (3 %, en étant optimiste), — il reste donc à trouver 3 % de plus. Voilà le problème politique. Où prendre ces 3 %, qui sont le minimum vital ? On ne peut pas y échapper. »

« Si on veut assurer l'avenir de la France (...) l'emploi des Français, la formation des jeunes, l'activité de tous (...), il faut trouver ces 3 % sur la production nationale. On ne peut les trouver que sur la consommation des Français, c'est-à-dire leur niveau de vie. »

« Voilà la vérité. Elle n'a jamais été dite vraiment... »

LA DIRECTION DU PARTI RADICAL

Au terme de sa réunion du jeudi 9 juin, le bureau du parti radical est complété et organisé de la manière suivante :

Président : M. Jean-Jacques Servan-Schreiber.

Membres ès-qualité : MM. Edgar Faure, André Morice et Gabriel Peronnet (*président d'honneur*).

Vice-présidents : M. Pierre Bruosse, Mme Françoise Giroud, MM. Francis Palmero, Henri Fabre et Jean-Thomas Nordmann.

Secrétaires généraux : MM. Didier Bariani et Jean-Jacques Carpentier.

Trésorier : M. Louis Macaigne.

Délégué national : M. François Garcia.

Membres : MM. Jean Claveranne, Etienne Dailly (chargé de *la réforme des statuts*), Pierre Damamme, Michel Durafour, Michel Durey, Patrick Epron (chargé des relations avec les clubs et organisations), Daniel Fedou (chargé du dossier de candidat), Mme Anne-Marie Fritsch, MM. Yves Galland (chargé de la propagande), Toussaint Graziani, Mme Brigitte Gros, MM. Hervé Lecler (chargé de l'information), Raymond Leissner, Albert Listambert, Marcel Monin et Edouard Schloesing.

Le bureau a décidé de créer auprès de lui les fonctions suivantes :

— Chargé d'une mission d'animation des commissions du parti : *M. Roger Bloch* ;

— Adjoints aux secrétaires généraux : *MM. Marcel Bibault*, Bernard Bourdier et Michel Doulcet.

EN BREF

● *M. Dominique Gallet*, président délégué du Front progressiste (gaullistes d'opposition), déclare dans un entretien publié par *Témoignage chrétien* : *« Il est évident que nous ne demandons pas aux partis de gauche de faire du programme commun un programme gaulliste. Le programme commun est un compromis entre les doctrines particulières des différents partis qui l'ont signé, nous souhaitons donc que soit retiré du texte de 1972 ce qui est contraire au gaullisme dans les domaines des institutions et de la défense. (...) Nous souhaitons d'autre part que la gauche s'ouvre dans son programme à certaines de nos préoccupations, comme la nécessité de résister aux tentatives d'asservissement linguistique et culturel, ou notre volonté que se développe la solidarité entre les nations francophones. Nous serons aussi très fermes sur les dangers de la supranationalité. »*

● *M. Henri Fiszbin*, député, président du groupe communiste au Conseil de Paris, indique, dans une déclaration publiée mercredi 8 juin par l'hebdomadaire *Paris-Hebdo*, que son groupe est *« inquiet »* de l'attitude des élus socialistes de Paris. Il ajoute notamment : *« Comment concilier la prise de position des conseillers socialistes demandant que la présidence des commissions d'arrondissement soit assurée par un élu et leur refus de voter, dans presque tous les secteurs où la gauche est élue, pour celui qui conduisait la liste d'union de la gauche ? »*

● *M. Michel Briand*, conseiller municipal communiste, conseiller général de Sarcelles, est décédé à l'âge de quarante-cinq ans.

● *L'Alliance des jeunes pour le socialisme (trotskiste)* tiendra son cinquième congrès samedi 11 et dimanche 12 juin, au siège du mouvement, 87, rue du Faubourg-Saint-Denis à Paris.

● *M. Edmond Hervé*, maire de Rennes (P.S.), a protesté dans une déclaration remise à la presse mercredi 8 juin contre *« la provocation délibérée de certains groupes d'extrême droite »*. M. Hervé a précisé : *« Ces groupes agissent plus particulièrement aux abords des restaurants universitaires, où ils insultent, provoquent et déclenchent des affrontements armés. »*

Le maire de Rennes a demandé à la police de se montrer « particulièrement vigilante ».





POLITIQUE

Feu le secrétariat général des DOM

par JEAN-ÉMILE VIÉ (*)

En cinq décrets, apparemment complexes, publiés au *Journal officiel* du 2 juin dernier, le gouvernement *vient de faire disparaître* le secrétariat général pour l'administration des départements d'outre-mer et de le remplacer par une direction des départements d'outre-mer, intégrée à l'administration *centrale du* ministère *de* l'intérieur.

Simple réforme d'organisation administrative, diront les promoteurs de ces textes, allant dans le sens de l'assimilation toujours plus complète entre départements métropolitains et d'outre-mer. Voire.

En effet, pour bien apprécier la *portée* des nouveaux textes et en prévoir les conséquences, il est indispensable de rappeler, en quelques mots, les raisons de la création ainsi que le rôle du secrétariat général *pour l'administration des DOM*.

C'est la loi du 19 mars 1946 qui, à la demande unanime de leurs élus, a fait des quatre vieilles colonies : Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion, des départements avec comme *objectif* d'y introduire nos *institutions locales démocratiques et* d'y résoudre aussi rapidement que possible les *problèmes* économiques et sociaux graves qui s'y posaient.

En premier lieu, un préfet, assisté d'un conseil général, fut chargé de l'administration, et chaque ministère technique (santé, travail, éducation, équipement, jeunesse et sports, etc.) fut représenté dans chaque DOM *par* un chef de service départemental. Les pouvoirs, jusqu'alors exercés par un gouverneur relevant du seul ministère de la France d'outre-mer, *furent répartis* entre ces divers *ministères*, comme en métropole, l'unité *d'action étant assurée par le préfet*. Au ministère de l'intérieur fut cependant créé un service chargé de prendre en compte les aspects spécifi*ques des nouveaux départements*, et Dieu sait s'il y en avait à l'époque et s'il en demeure aujourd'hui : situation démographique, problèmes d'emploi et de formation professionnelle, état sanitaire, surdéveloppement du secteur tertiaire, faiblesse de l'in*dustrialisation, pour ne citer que les* plus évidents.

Cette formule manifesta rapidement son *caractère* irréaliste, l'indispensable coordination des actions entre *ministères techniques et la mise au* point de solutions adaptées n'étant *plus assurées*.

Le 9 avril 1954, l'Assemblée nationale demanda l'institution d'un « organisme permanent pour étudier les problèmes des départements d'outre-mer ». *Répondant à cette invite, le* gouvernement allait, par une série de décisions successives, adapter les structures administratives des DOM aux objectifs fixés.

Un *décret du* 2 septembre 1954 instituait un inspecteur général de *l'administration en mission extraordinaire pour les DOM*, disposant de services et faisant partie de droit, comme président ou comme membre, du conseil d'administration de *toutes les sociétés* d'Etat concourant au développement des DOM. Il présidait *en particulier le Comité permanent* de coordination des DOM.

Un *décret* du 24 septembre 1954 renforçait cette organisation en créant le secrétaire général pour l'administration des DOM « chargé par le président du Conseil d'une mission de coordination *et d'impulsion* des administrations et services qui connaissent dans les différents mi*nistères des affaires intéressant les* DOM en vue notamment d'assurer dans ces départements l'expansion économique, le progrès social et le développement des libertés locales ».

En 1959, le secrétaire général passait sous l'autorité du ministre délégué auprès du premier ministre, ministre de tutelle des départements *d'outre-mer, des Territoires d'outre*-mer et du Sahara. Divers textes postérieurs parfaisaient la *formule* ainsi mise en place : un décret du 26 avril 1960 désignait le secrétaire général comme membre permanent du comité directeur du Fonds d'inves*tissements des départements d'outre*-mer (FIDOM) ; un décret du 3 janvier 1964 faisait du même secrétaire général le haut fonctionnaire de zone de défense pour les Antilles, Guyane *et le* sud de *l'océan* Indien ; *enfin*, le 5 novembre 1970, il devenait vice-*président* de la commission interministérielle de coordination des investissements publics dans les DOM.

***

Cette *organisation, lentement* élaborée pour remédier aux déficiences constatées, a fait la preuve de sa souplesse et *de* son *efficacité*. Elle a obtenu de spectaculaires résultats dans le domaine des équipements terrestres, maritimes et aériens, dans *celui de la mise en place des* infrastructures hospitalières, scolaires et universitaires, comme dans celui de l'urbanisme et de la construction de logements.

Tout en poursuivant avec acharnement l'extension aux DOM de toutes les lois de progrès, elle a su maintenir les adaptations que la *distance et la situation économique* et sociale des DOM rendent indispensables. Pour le voyageur qui passe d'un territoire d'outre-mer ou d'un pays indépendant voisin dans un DOM la différence de genre et de niveau de vie est frappante.

Ce succès fut consacré par la transformation du territoire de Saint-*Pierre-et-Miquelon* en département davantage encore par le vœu des populations de Mayotte qui, désireuses de demeurer françaises, ont réclamé le statut des DOM. La gestion de l'île, érigée en collectivité territoriale de type particulier, est, depuis janvier 1977, confiée au secrétariat général des DOM.

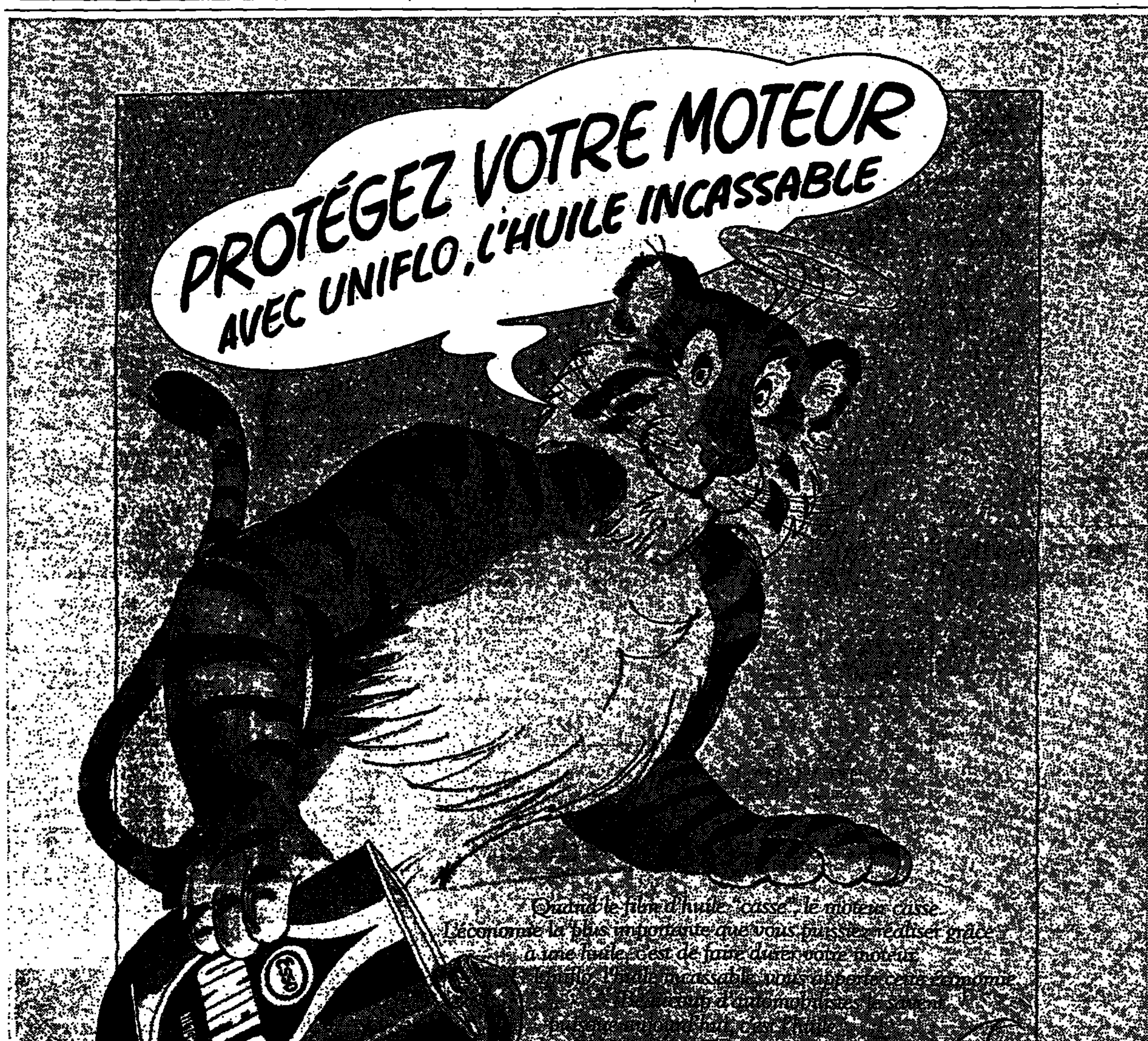
C'est à l'organisation qui a permis cet essor que les décrets du 2 *juin portent un coup sérieux*. Déjà le rattachement du secrétariat d'Etat aux DOM-TOM au ministère de l'intérieur marquait un changement de cap inquiétant. Aujourd'hui, la disparition du secrétariat général des DOM et son *remplacement* par une *simple direction du ministère de* l'intérieur *risque* de réintroduire la *diversité* dans les actions des ministères techniques, parfois peu en*clins* à s'intéresser prioritairement à *ces départements*, ainsi qu'une moindre prise en considération des problèmes qui leur sont propres.

Elle risque d'être suivie, à plus ou moins *brève échéance, par d'autres* mesures s'inscrivant dans la logique *du 2 juin, avec par exemple* la suppression du secrétariat d'Etat aux DOM-TOM, l'intégration du budget de ce secrétariat d'Etat dans celui du ministère de l'intérieur, le point ultime, qui a *déjà été* envisagé, étant l'éclatement des attributions de *la nouvelle direction des DOM entre* les autres directions du ministère de l'intérieur. La boucle se trouverait ainsi bouclée.

On peut, dès à présent, redouter le renouvellement des difficultés qui avaient conduit pour les DOM à une organisation spécifique. Il en résultera nécessairement renaissance ou *renforcement des tensions politiques*, fortement atténuées depuis quelques années.

Sera ainsi faite une nouvelle fois la démonstration que le changement, parfois indispensable, n'est pas toujours générateur de progrès, de prospérité et de paix.

(*) Conseiller maître à la Cour des comptes, ancien secrétaire général pour l'administration des DOM.





EQUIPEMENT

CONSTRUCTION NAVALE

Les chantiers français demandent un « statut »

« Nous ne sommes pas opposés à une restructuration de nos grands chantiers comme nous le demande l'Etat, mais il ne faut pas que cette action à long terme soit la condition ou le préalable à une aide publique à court terme de plus en plus urgente. Ce serait inverser l'ordre des priorités », ont déclaré, jeudi 9 juin, MM. Edouard Bérolle et Dominique De Mas Latrie, *président et délégué général de la* chambre syndicale des constructeurs de navires.

Si nous ne prenions pas de commandes, ont-*ils* ajouté en substance, dans les prochains mois, il nous faudrait libérer 40 % de nos effectifs à la fin de 1978. Déjà actuellement, beaucoup de chantiers navals ont un nombre *surabondant* de salaires.

En apparence, les chantiers navals français ne se portent pas si mal, puisque les livraisons en 1976 ont atteint un niveau record (grâce notamment à deux pétroliers de 550 000 tonnes). Leur situation financière « est relativement saine ». Mais le carnet de commandes a diminué de 38 % en un an. En outre, au titre *du « risque économique » (différence de prix* de revient entre le moment de la commande et la livraison), l'Etat doit aux constructeurs environ 1 milliard de francs.

Alors que dans la plupart des pays européens et aux Etats-Unis les gouvernements ont pris des mesures vigoureuses d'aide à leurs chan-*tiers, en France, en revanche, selon les cons*tructeurs, les pouvoirs publics tardent à définir le régime applicable aux grands chantiers : « Nous sommes le pays d'Europe le plus en retard dans la définition de ce statut et de cette politique », a déclaré M. Bérolle.

La crise de la construction navale a pour *premier corollaire des difficultés dans le secteur* de la réparation navale. Moins de navires à construire, moins de navires à entretenir. Guy Porte explique ci-dessous la situation dans le groupe marseillais Terrin.

Enfin, les syndicats C.G.T., C.F.D.T. et C.G.C. de la métallurgie ont décidé d'organiser, le ven-*dredi 17 juin, une journée nationale d'action.*

Le groupe marseillais Terrin recherche des partenaires

De notre correspondant régional

Marseille. — « *Est-ce bien tout ? Nous a-t-on dit toute la vérité ?* » Le sentiment dominant qui régnait parmi les salariés du groupe Terrin après l'annonce des mesures d'allégement des effectifs était celui de l'incrédulité succédant à l'angoisse de licenciements encore plus massifs. Le couperet, au demeurant, n'a pas été léger, puisque les décisions prises par les curateurs touchent *environ 20 % du personnel des trois* principales sociétés du groupe. « *Nous avons fait ce qui nous paraissait indispensable pour éviter un brusque effondrement de la réparation navale marseillaise* », ont expliqué les curateurs.

Les licenciements affectent essentiellement le personnel administratif. Cette décision se justifie par le fait que le groupe Terrin, qui s'était constitué à partir de 1961 avec la fusion de la Société provençale de *constructions navales* (S.P.C.N.) et de la Société des ateliers Terrin, ne fonctionnait pas réellement comme *un groupe* mais comme un ensemble de sociétés juxtaposées dont les effectifs non productifs n'avaient pas été allégés. La curatelle n'a pas le pouvoir de procéder à une refonte juridique du groupe, a précisé l'un des curateurs, M. Paul du Roure, mais il est incontestable que ces allégements de personnel administratif préfigurent un regroupement *des services centraux de l'ensemble* des sociétés.

Pour ce qui concerne le personnel ouvrier, le choix s'est porté sur les salariés qui se sont signalés par le plus fort taux d'absentéisme. L'ensemble des salariés des trois sociétés qui atteindront cinquante-sept ans avant la fin de l'année seront mis en préretraite et bénéficieront *des dispositions prévues par la loi.* Quant aux stages de formation professionnelle, de durée variable et de caractère polyvalent, ils représenteraient un volume de 578 000 heures. Que deviendront ensuite les trois cents salariés qui y participeront ?

Le plan de redressement, qui doit être soumis au tribunal de commerce de Marseille avant le 12 août, sera *nécessairement complété par une* série d'autres mesures d'ordre industriel et financier. Il semble à peu près certain — *en dépit des réserves* dont font preuve ses fondateur — que le groupe Terrin devra s'ouvrir à un ou plusieurs partenaires. M. Pierre Terrin, P.-D. G. de la SPAT, en est lui-même partisan.

Il n'est pas illogique de penser *que la société Creusot-Loire, qui* a constitué avec la SPAT, en 1973, un groupe d'intérêt économique Creusot-Provence-Marine, pourrait être intéressée par une prise de participation. « *Nous sommes convaincus*, a d'autre part déclaré *M. du Roure, que des aides publiques seront accordées à la réparation navale marseillaise.*

Les responsables du groupe espèrent, dans l'immédiat, avoir redonné confiance aux armateurs et pouvoir recevoir les bateaux qui ont différé leur venue dans les dernières semaines. Si la demande pour juin a été relativement faible, les perspectives pour juillet et août — époque traditionnelle d'entretien et de réparations pour les pétroliers — *sont meilleures. Dans le domaine* des travaux neufs, plusieurs affaires sont en discussion, dont un marché portant sur la construction de dragues pour une société américaine.

Les deux cent vingt entreprises locales de sous-traitance et de fournitures du groupe Terrin qui ont été recensées par la chambre de commerce de Marseille et qui détiennent une créance globale de plus de 38 millions de francs sont également dans l'attente d'une reprise soute-*nue de l'activité. A l'initiative du* préfet de région, M. Michel Aurillac, certaines d'entre elles ont obtenu des reports d'échéances fiscales et sociales.

GUY PORTE.

D'UNE RÉGION À L'AUTRE

Rhône-Alpes

JONGLERIES DÉMOGRAPHIQUES AUTOUR DE L'ISLE-D'ABEAU

(De notre correspondant.)

Grenoble. — Au cours de sa session de printemps, le conseil général de l'Isère s'est « étonné » des déclarations contradictoires des membres du gouvernement à propos de l'avenir de la ville nouvelle de l'Isle-d'Abeau, située aux portes de Lyon, mais tout entière dans le département de l'Isère. Le 16 mai, M. Paul Dijoud, alors secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire, déclarait aux élus de ce département : « *Vouloir installer deux cent mille personnes entre Lyon et Grenoble me paraît déraisonnable* » (*le Monde* du 18 mai 1977).

M. Louis Maisonnat, député communiste de l'Isère, a exprimé les inquiétudes de l'assemblée départementale : « *Nous aimerions connaître l'objectif et la stratégie fixés par le gouvernement pour la réalisation de cette ville ; savoir quelle sera la part de l'Etat, celle du département et celle du syndicat communautaire d'aménagement.* » Le secrétaire général de la préfecture de l'Isère affirma alors devant l'assemblée : « *On a grossi démesurément un incident de travail. Les objectifs restent les mêmes, et il reste à savoir comment on les atteindra. Un débat sur le fond est sans doute nécessaire.* »

CLAUDE FRANCILLON.

Ile-de-France

Le projet de radiale Vercingétorix est remis en cause

Le projet de construction de la voie Vercingétorix, prévue entre la porte de Vanves et le quartier Montparnasse dans le quatorzième arrondissement, voté par le Conseil de Paris le jeudi 26 juin 1975, est abandonné. La nouvelle municipalité devrait se prononcer dans les prochaines semaines sur une autre solution qui serait l'une des deux suivantes : ou une voie enterrée sur tout son parcours ou une large avenue traditionnelle à ciel ouvert. M. Jacques Chirac, maire de Paris, devrait la semaine prochaine se rendre sur place et faire connaître sa préférence.

Cette initiative intervient alors que, pour protester contre la construction de la voie Vercingétorix, un collectif d'associations locales organise, le samedi 11 et le dimanche 12 juin, une fête sur les terrains où elle doit être réalisée. Les partis de gauche, également opposés au projet, ont pour leur part prévu un rassemblement sur place le lundi 20 juin porte de Vanves.

Le projet remis en cause prévoyait de construire une voie souterraine allant de Montparnasse à la porte de Vanves. Dans le sens Sud-Nord, seule la partie située entre la rue d'Alésia et le pont des Cinq-Martyrs aurait été enterrée.

C'est cette solution bâtarde, peu convaincante, que vota le Conseil de Paris en juin 1975, après avoir dû abandonner un premier projet à ciel ouvert.

Elle est remise en cause aujourd'hui par la nouvelle municipalité.

« *La radiale ne peut être réalisée que si elle est enterrée dans sa totalité* », déclare M. Christian de La Malène, premier adjoint au maire, député R.P.R. de Paris du quatorzième arrondissement. Pour les élus de ce secteur l'avantage de cette solution est évidente. La voie Vercingétorix serait recouverte par un jardin de 3 hectares allant du pont des Cinq-Martyrs à la porte de Vanves. Seule serait aménagée en surface une chaussée de 6 mètres de large pour permettre aux riverains de gagner leur domicile en automobile.

« *La voie Vercingétorix enterrée,* affirme de son côté M. Pierre Dangles, conseiller de Paris R.P.R. de l'arrondissement, *est la seule solution pour d'abord « désembouteiller » le secteur, où il est impossible de circuler en fin d'après-midi. Et quelle chance ce serait pour le quartier de disposer d'un espace vert de 3 hectares d'un seul tenant.* »

Les propositions du premier adjoint au maire permettraient, en effet, de limiter le bruit et la pollution engendrés par une circulation automobile importante et devraient donner satisfaction aux habitants du quartier. Le coût de ce nouveau projet, qui pourrait être terminé en 1979, serait évidemment plus élevé.

Quant à la solution de la voie classique à ciel ouvert sur tout son parcours, bordée d'arbres et de quelques espaces verts (1 hectare au total mais pas d'un seul tenat), elle signifierait en fait l'abandon du projet initial de radiale à grand gabarit et à grande circulation.

En fait, la construction de la voie Vercingétorix — la seule acquisition des terrains a déjà coûté à la ville 200 millions de francs — est commencée. Les premiers travaux ont lieu à la hauteur du boulevard Brune. Ce projet est financé à 60 % par la ville et 40 % par l'Etat. Si le projet est abandonné, l'Etat se retirera évidemment de l'opération.

JEAN PERRIN.

P.T.T.

UN BUDGET DE 70 MILLIONS DE FRANCS : PLUSIEURS MILLIERS D'EMPLOIS NOUVEAUX

M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications, a présenté, le jeudi 9 juin, au conseil supérieur des P.T.T., les grandes lignes du projet de budget 1978 de son département qui approchera 70 milliards de francs (+ 17,6 % par rapport à 1977).

Les besoins de financement, qui seront couverts par l'emprunt, dépasseraient 12 milliards de francs. Les autorisations de programme des *télécommunications* atteindraient 25,750 milliards de francs (+ 3,8 %). Un million huit cent mille lignes téléphoniques supplémentaires seraient *créées*. La poste serait autorisée à passer 1,6 milliard de francs de commandes (+ 0,6 %), dont 893 millions pour l'automatisation des centres de tri.

M. Ségard s'est félicité des créations d'emploi qu'il a obtenues. « *Dans la conjoncture actuelle, recevoir une vingtaine de milliers d'emplois est tout à fait satisfaisant* », a-t-il déclaré. Les télécommunications embaucheront sept mille six cents agents supplémentaires et les postes quatre mille, auxquels s'ajouteront trois mille auxiliaires. D'autre part, dans le cadre des mesures annoncées par le premier ministre, les P.T.T. pourront recruter, à partir du 1er juillet, sept mille vacataires choisis parmi les jeunes chômeurs de dix-huit à vingt-cinq ans. Les contrats de travail de ceux-ci seront d'une durée *limitée, vraisemblablement* de trois mois renouvelables. Ce ne serait donc pas vingt mille, mais onze mille six cents postes d'agents qui seraient créés aux P.T.T., contrairement à ce qu'a déclaré M. Ségard.

ÉDUCATION

Des maîtres auxiliaires ont manifesté à l'intérieur du ministère

L'un d'eux a dû être hospitalisé après l'intervention de la police

Des incidents ont eu lieu, jeudi 9 juin après-midi, au ministère de l'éducation, rue de Bellechasse, à Paris. Quelques dizaines de maîtres auxiliaires s'étaient rendus devant le ministère pour réclamer *« des garanties écrites de réemploi à la rentrée prochaine »*. Une partie d'entre eux ont pu pénétrer dans les locaux et quelques-uns atteindre l'antichambre du ministre. L'intervention des forces de police, requises pour évacuer le hall d'entrée du ministère, a donné lieu à ce que *le ministère a qualifié de « brève bousculade »* et que la FEN et le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.) dénoncent comme des *« brutalités policières »*.

Un manifestant, M. Frédéric Castaing, maître auxiliaire au lycée Henri IV, à Paris, a dû être hospitalisé. Le ministère a indiqué qu'au cours de la bousculade son front *« avait porté brutalement contre un barreau de la grille d'entrée »*. C'est la deuxième fois en quinze jours que la police intervient au ministère de l'éducation à l'occasion d'une manifestation de maîtres auxiliaires.

La FEN, qui affirme que, le 9 juin, la police a *« bousculé et mis à la rue des fonctionnaires de l'administration centrale »*, demande si l'attitude des pouvoirs publics est *« une réponse acceptable pour des jeunes légitimement inquiets de leur avenir »*. Quant au SGEN-C.F.D.T., *il note* que M. Haby, *« malgré ses affirmations contraires, se refuse à répondre aux revendications syndicales sur l'emploi des maîtres auxiliaires et n'hésite plus à faire matraquer à l'intérieur même de son ministère les personnels dont il a la charge »*.

Le ministère affirme que l'intervention de la police a eu lieu pour assurer *« la sécurité des personnes et des installations du service public »* et que le problème des auxiliaires *« à l'étude au niveau national avec les syndicats représentatifs des personnels, sera traité dans les conditions les plus favorables possibles »*. *« Des actions violentes*, conclut-il, *ou des occupations de locaux ne sont en aucune façon susceptibles de contribuer à sa solution. »*

● *Manifestation à Grenoble.* — Cinquante maîtres auxiliaires de l'académie de Grenoble ont occupé, à deux reprises, dans la journée du jeudi 9 juin, le rectorat au moment où siégeait la commission administrative paritaire. Les forces de l'ordre sont intervenues deux fois. — *(Corr.)*

LA RÉFORME HABY RENFORCE LA SÉLECTION estime la C.F.D.T.

« La réforme Haby, les gadgets de M. Stoléru, les dernières mesures du « plan Barre bis » concernant les jeunes, sont les trois volets d'une même politique. » C'est ce qu'a expliqué, le 8 juin, au cours d'une conférence de presse, M. Michel Rolant, secrétaire national de la C.F.D.T., en présentant les actions décidées par son syndicat.

La *réforme Haby*, selon la C.F.D.T., *« renforce la sélection et la division du travail, impose une importante baisse de culture générale pour la grande masse des enfants, développe l'apprentissage et la formation patronale, enfin renforce l'autorité et les hiérarchies »*. Tout cela, a ajouté M. Rolant, est *« habillé d'une formulation démagogique »*. Ainsi, a-t-il cité à titre d'exemple, les *« enseignements de soutien »*, qui sont une « caricature ». Quant aux filières, il affirme qu'elles sont remplacées par un « écrémage » à l'entrée en sixième.

M. Rolant a, d'autre part, commenté les dispositions du « plan Barre bis » pour les jeunes. Ce ne sont, selon la C.F.D.T., que des *« solutions parking »* (stages de formation complémentaire) ou *« précaires »* (emploi de vacataires), dont le véritable but est de faire apparaître moins de chômeurs dans les statistiques. Toutefois, elles restent le seul espoir des jeunes qui n'ont pas d'autres possibilités. C'est pourquoi la C.F.D.T. formule un certain nombre d'exigences : intervention des syndicats dans les stages pour expliquer aux jeunes leurs droits, création de postes d'enseignants. Pour les stages en entreprises, *« formule inacceptable mais qui risque d'appâter les jeunes »*, la C.F.D.T. demande à ses sections d'exiger la transformation des contrats précaires en contrats de travail. Enfin, elle *estime que* l'exonération des charges fiscales consentie aux entreprises employant des apprentis ne devra pas servir à *« améliorer le rendement »* de ces entreprises, mais à rémunérer ces jeunes.

Ces mesures constituent, en outre, une *« tentative d'opposer les travailleurs entre eux »*. C'est pourquoi la C.F.D.T. veut, dès maintenant, *« rendre systématique le débat entre travailleurs, élèves, apprentis, chômeurs »*. Pour cela, des journées d'étude, des rencontres, des débats seront organisés.

GRÈVE ET OCCUPATION DES LOCAUX

A l'Association pour l'enseignement des étrangers le personnel redoute le démantèlement

Les personnels de l'Association pour l'enseignement des étrangers (A.E.E.), en grève depuis le 31 mai pour protester contre des restrictions budgétaires décidées par le ministère du travail et entraînant quatre-vingt-sept suppressions d'emplois, viennent d'organiser trois journées « portes ouvertes » sur les conditions de formation des travailleurs immigrés en France. Les immigrés sont quatre millions, et plus d'un million et demi d'entre eux sont analphabètes. D'après les formateurs, l'action pédagogique actuellement entreprise est loin de satisfaire leurs besoins réels.

Les grévistes de l'A.E.E., qui occupent le siège parisien de l'association, rue de Penthièvre Paris (8e), redoutent que la décision du ministère ne prépare le démantèlement de leur association. *« On veut décapiter l'A.E.E. pour mieux la contrôler, en créant des antennes en province qui dépendront directement des préfets »*, affirment les grévistes. *« On enregistre un déficit de 16 millions cette année, il faut assainir l'association »*, réplique-t-on au ministère du travail.

L'Association pour l'enseignement des étrangers, qui existe depuis 1961, perçoit 45 % du Fonds d'aide sociale (FAS) réservé à l'alphabétisation et constitué en grande partie au moyen des allocations familiales non versées aux travailleurs immigrés dont les familles sont restées au pays. Mais, n'importe qui pouvant fonder une association à condition d'avoir l'agrément du ministère du travail, *il en existe au moins trois cents*, dont l'A.E.E. est la plus importante. *« Cette parcellisation de la formation des étrangers est voulue par le patronat et le pouvoir, qui ne souhaitent pas un organisme structuré et puissant en ce domaine »*, expliquent les membres de l'intersyndicale en grève. *« Si l'A.E.E. est aujourd'hui menacée, c'est parce qu'elle a déçu les gestionnaires du FAS. Pour le gouvernement, les formateurs auraient dû s'en tenir à un simple apprentissage de la langue ; pour les industriels, à une adaptation aux postes de travail. Nous pensons au contraire qu'il faut apporter aux travailleurs immigrés des armes pour aborder une véritable formation permanente, et, pourquoi pas ? leur dispenser une culture générale. »*

On cite l'exemple d'un chef de personnel d'une fabrique de pneumatiques qui demandait qu'on apprenne aux travailleurs immigrés un code pratique — avec des formes et des couleurs — permettant un classement rapide des objets fabriqués. Les formateurs sont contre cette « philosophie » de la productivité. Au nombre d'environ sept cents — permanents et auxiliaires — à l'A.E.E., ils souhaitent que l'enseignement des immigrés devienne un service public dépendant éventuellement du ministère de l'éducation, et financé en partie par les entreprises au moyen d'une taxe supplémentaire pour la formation de base. Enfin, ils réclament la création d'un corps de formateurs professionnels. — C. C.

★ Association pour l'enseignement des étrangers : 32, rue de Penthièvre, 75008 Paris.

LE BACCALAURÉAT DE 1977

● *Réduction de la durée des épreuves*

● *Poussée dans les séries « techniquet »*

On n'applique pas de traitement de choc à un mort en sursis. Le baccalauréat, sous la forme qu'il a actuellement et que s'apprêtent à subir près de trois cent trente mille jeunes Français, est condamné. Tel qu'il est prévu par la loi du 11 juillet 1975, qui consacre la réforme de l'enseignement, le baccalauréat futur, dont les modalités de détail ne sont pas encore fixées, devrait voir le jour en 1981. En attendant, le ministère de l'éducation a seulement fait deux retouches pour rajeunir cet examen vieux de cent soixante-neuf ans : la durée des épreuves sera réduite d'une semaine pour le baccalauréat général, les baccalauréats de technicien des séries F ouvriront désormais l'accès aux grandes écoles grâce à la création de quinze classes préparatoires spéciales.

Les chiffres des inscriptions ne révèlent pas de bouleversements spectaculaires. Avec 329 484 candidats, le baccalauréat 1977 compte 4 139 inscrits de plus que celui de l'an dernier. On constate une augmentation dans les séries techniques (5 295 candidats de plus), mais une baisse dans l'ensemble des séries du baccalauréat général (de moins 1 156). Cependant, à l'intérieur de ces dernières séries — où sont inscrits 233 500 candidats, — trois d'entre elles continuent à progresser et d'abord la série C (mathématiques et sciences physiques, + 5,81 %), puis les séries D et D' (mathématiques et sciences de la nature, sciences agronomiques et techniques, + 0,38 %), enfin, la série E (mathématiques et technique + 0,16 %). En revanche, la série A continue de diminuer (philosophie-lettres, — 2,31 %), *tout comme* la série B (économique et social, — 5 %).

Avec 34,1 % du nombre des candidats, les séries D et D' conservent le ruban bleu. La série A n'attire plus que 27,2 % des candidats. En 1968, elle avait la faveur de près de la moitié d'entre eux (47,3 %).

Pour les séries du baccalauréat général, les épreuves écrites commenceront le mardi 21 juin, soit une semaine plus tard que prévu et annoncé initialement. L'épreuve de philosophie aura lieu cependant par anticipation dans l'après-midi du mardi 14 juin. Quant aux épreuves des baccalauréats de techniciens, elles restent fixées aux 15, 16 et 17 juin.

Résultats avant le 14 juillet

Les résultats définitifs seront connus, comme d'habitude, avant le 14 juillet. Il y a donc une contraction dans le temps du calendrier d'une partie des épreuves. C'est un effet des décisions prises en février et mars derniers sur les « rythmes scolaires » (*le Monde* du 19 février). Il s'agit de libérer les établissements durant la première quinzaine de juin de toute contrainte d'examen, et d'allonger ainsi quelque peu le troisième trimestre. *« C'est un premier petit pas »*, a déclaré M. Jean-René Saurel, directeur des lycées au ministère de l'éducation, au cours d'une conférence de presse, le jeudi 9 juin. *« Mais nous n'avons pas voulu compromettre les intérêts des candidats en réduisant par trop la période des corrections. Nous tirerons les leçons de ce petit pas pour en franchir d'autres. »* M. Haby avait, en effet, annoncé au printemps dernier que les épreuves orales du baccalauréat général pourraient être supprimées pour les candidats ayant obtenu au moins 10 sur 20 de moyenne à l'écrit, et non plus 12. Cette mesure est encore à l'étude.

La deuxième nouveauté intéresse les baccalauréats des séries F, à l'exception toutefois de la série F 11, « musique et danse ». Quinze classes préparatoires seront ouvertes à la rentrée prochaine pour les bacheliers F. Ces classes, dont l'effectif ne dépassera pas vingt-cinq élèves, permettront de préparer, en deux ans, l'entrée dans les grandes écoles scientifiques. Elles s'ajoutent aux douze classes préparatoires qui existent déjà pour les bacheliers techniciens G et H, et débouchent sur les grandes écoles commerciales. Selon M. Saurel, *« cette décision confère au baccalauréat 1977 un côté historique : elle marque l'abolition de la différence entre le baccalauréat du second degré et le baccalauréat de technicien. Celui-ci donne, depuis 1972, le droit d'entrer à l'Université. Il ouvrira, désormais, l'accès aux grandes écoles »*.

CHARLES VIAL.

LE DESTIN DES BACHELIERS

Que deviennent les bacheliers, un an après l'obtention de leur diplôme ? Le ministère de l'éducation s'est livré à une étude sur les bacheliers de 1975.

● 204 489 candidats avaient été reçus en juin 1975 (153 685 au baccalauréat du second degré, 50 804 au baccalauréat de technicien).

● 75 % d'entre eux ont continué leurs études :

— 109 018 dans les universités et les instituts universitaires de technologie, dont 18 % en droit, 8 % en sciences économiques, 24 % en lettres, 15 % en sciences, 19 % en médecine, 4 % en pharmacie, 4 % ont entrepris des études pluridisciplinaires et 16 % se sont inscrits en I.U.T.

— 21 231 dans les sections de techniciens supérieurs dont 12 880 dans le secteur tertiaire, et 7 260 dans le secteur industriel.

— 18 755 dans les classes préparatoires aux grandes écoles, dont 14 706 dans des préparations scientifiques, et 3 383 dans des préparations littéraires.



DÉFENSE

Les précisions du chef d'état-major

(Suite de la première page.)

Le général Méry fait, toutefois, une distinction, puisqu'il envisage comme l'une des hypothèses qui entraîneraient une modification du concept d'emploi, l'utilisation sur les océans des armes nucléaires tactiques embarquées à bord des porte-avions, sans que soit brandie la menace d'utiliser les armes nucléaires stratégiques (bombardiers Mirage-IV, missiles de Haute-Provence et sous-marins nucléaires). Cette théorie est aussi celle des Etats-Unis, mais le général Méry prend bien soin de *préciser qu'il s'agirait d' « un nouveau concept »*.

Le chef d'état-major rappelle, enfin, que cette panoplie nucléaire tactique sera modernisée avec l'étude d'un missile Super-Pluton de 180 kilomètres de portée (au lieu de 100 kilomètres) et la conception d'un missile air-sol moyenne portée à tête nucléaire (100 kilomètres) à bord de l'avion Mirage 2000.

— *Le développement des armements nucléaires stratégiques.* — Sans l'indiquer précisément, le général Méry donne les grandes lignes des décisions de modernisation de cette panoplie de dissuasion, arrêtées par le chef de l'Etat lors des conseils secrets de défense en décembre et en janvier.

C'est ainsi que la France, tout en continuant d'améliorer la qualité des armes actuelles avec la mise en service des têtes multiples et d'un nouveau modèle de sous-marin stratégique lance-missiles, va développer de nouveaux systèmes d'armes, comme le missile de croisière et les satellites militaires d'observation. Ces programmes font partie de ce qu'on appelle le plan Cœlacanthe 2, qui prend la relève du plan Cœlacanthe 1, conçu sous la présidence du général de Gaulle pour définir et fabriquer les armements nucléaires des années 1960-1985.

Dès 1977, en effet, le ministère de la défense a décidé d'accélérer la mise au point — au sein de l'enveloppe financière consacrée aux études et recherches — d'un missile de croisière à tête nucléaire, qui est un système d'armes également développé aux Etats-Unis, et qu'on peut comparer à un avion sans pilote volant à très basse altitude pour déjouer la guerre électronique d'un adversaire potentiel. La France a, également, choisi de se lancer dans l'étude et la fabrication d'un satellite militaire d'observation et de guidage, de préférence aux satellites de navigation et de télécommunication.

Ce satellite d'observation et de guidage est un complément de la force nucléaire de dissuasion, dans la mesure où il recueillera des informations sur la situation stratégique mondiale, et où il permettra de guider la trajectoire d'un missile de croisière sur sa cible. La possession d'un tel satellite-espion est indispensable, *notamment si la France* veut pouvoir participer à des négociations internationales sur le désarmement, sans dépendre des informations que pourraient ou non lui donner ses alliés, et on sait que le comité central du P.C.F., récemment, s'est prononcé, lui aussi, sur l'acquisition de satellites d'observation militaire.

JACQUES ISNARD.

Les déclarations du général Méry

L'ancien chef de l'état-major particulier de M. Valéry Giscard d'Estaing souligne que « *le problème essentiel* (posé par les armement stratégiques nucléaires français) *n'est pas un problème de volume ou de nombre* » mais « *un problème de qualité* » et d'adaptation aux évolutions technologiques. « *L'effort*, a-t-il dit, *s'exerce dans tous les domaines, qu'il s'agisse de têtes multiples, du durcissement des vecteurs contre les effets des armes adverses, des formules nouvelles comme les missiles de croisière, qui sont, dès maintenant, à notre portée, ou du développement des satellites d'observation ou de guidage qui s'avèrent chaque jour être un environnement plus indispensable à une force nucléaire stratégique moderne* » (1).

En fait, dit-il, il s'agit pour les responsables de la force de dissuasion française « *d'un choix d'objectifs et d'une recherche dans la précision des tirs* », puisque dans l'organisation des sociétés modernes « *certaines zones d'intérêt économique présentent une importance énorme, même si elles ne regroupent pas un potentiel humain considérable* ».

Sur l'emploi, controversé, de l'armement nucléaire tactique, le Pluton notamment, le général Guy Méry est net : le concept français refuse toute escalade graduée. C'est pourquoi, il « *lie directement l'emploi des armes nucléaires tactiques à celui de la force nucléaire stratégique « anti-cités »*. Ce qui signifie, selon le général Méry, que « *l'emploi brutal et en nombre des armes nucléaires tactiques françaises doit avoir avant tout une signification politique* ».

Pas de « mininukes »

Pour cette raison, « *l'efficacité militaire reste seconde par rapport à la manifestation de notre volonté politique de prévenir l'adversaire que le tir des armes nucléaires tactiques indique que le combat vient de changer de nature et que le prochain stade peut être le tir stratégique* ». C'est pourquoi, souligne le chef d'état-major, « *il n'est pas indispensable que nous disposions d'un nombre très important d'armes tactiques* » et il « *n'est nullement nécessaire d'en détenir des stocks ou des réserves, puisque nous refusons de mener un combat nucléaire prolongé* ».

Deux précisions, importantes, en réponse à des questions que se posent de nombreux officiers de l'armée de terre : 1) Les « *armes miniaturisées n'ont pas leur place dans notre panoplie* » nucléaire tactique ; 2) Pas « *d'automaticité entre le déroulement de la bataille et la décision du tir nucléaire* », qui est l'affaire exclusive du chef de l'Etat. Pour les observateurs, ces deux réponses enlèvent aux chefs militaires toute possibilité de décider eux-mêmes de l'emploi de l'arme nucléaire tactique, et, surtout, elles témoignent du refus du général Méry de voir la France se lancer dans la fabrication d'armes subkilotonniques ou hectotonniques (au-dessous de la charge nucléaire), autrement appelées « *mininukes* » par les Américains.

Mais, alors, comment appliquer ce concept si les forces françaises combattent aux côtés des alliés, et, d'autre part, est-il possible de l'élargir au-delà du théâtre européen ? A la première question, le général Méry a répondu clairement que les armes nucléaires tactiques étaient « *partie intégrante* » des unités qui en sont dotées et qu'il « *ne saurait être question par exemple que la 1re armée se déplace sans ces systèmes d'armes et sans ces unités* ».

Mais, dans tous les cas, le tir resterait « *subordonné* » à la décision du président de la République.

A partir de ces règles, a ajouté le général Méry, on peut envisager toutes sortes de scénarios qui peuvent varier d'une participation étroite à la bataille de l'avant jusqu'au combat isolé à la hauteur de nos frontières. « *Ce sera une question d'opportunité* », précise le chef d'état-major des armées.

Quant à l'emploi de l'arme nucléaire tactique hors d'Europe, « *nous n'en sommes pour le moment qu'au stade des réflexions d'état-major (...). Un sujet paraît particulièrement intéressant, c'est celui de l'emploi à la mer où ces armes perdent leur caractère apocalyptique* ». Le chef d'état-major a envisagé deux cas : l'un « *à partir d'une mer bordant le continent européen* ». Dans cette hypothèse, l'emploi tactique serait lié à l'emploi stratégique comme en Europe même. L'autre cas « *serait celui d'un théâtre maritime éloigné, par exemple l'océan Indien* ». Ce serait alors un « *nouveau concept* », puisqu'il « *pourrait s'agir d'utiliser des armes tactiques en évitant de déclencher les forces stratégiques dans divers types d'action du genre intimidation ou rétorsion* ».

A ce propos, le général Méry rappelle que, adns quelques années, des armes nucléaires tactiques seront livrées à la marine nationale à bord des avions Super-Etendard qui seront embarqués sur les porte-avions.

★ *Défense*, 21, place Joffre, 75007 Paris.

(1) Les missiles dits de croisière, étudiés notamment aux Etats-Unis, sont capables d'emporter à basse altitude — à la différence des missiles balistiques — des charges nucléaires ou classiques *sur plusieurs milliers de kilomètres*, à la manière d'un avion sans pilote. — *(N.D.L.R.)*



CARNET

Mariages

— M. et Mme André Monné ; Mme Frédéric Dreyfuss-Wagner, font part du mariage de leurs enfants

Michèle et Jean-François,

qui sera célébré le samedi 25 juin en l'église Saint-Aloyse à Strasbourg.

1, rue des Vanneaux,
67100 Strasbourg.
4, rue Stoeber,
67000 Strasbourg.

Décès

MARCEL ROUCHETTE

— Mme Marcel Rouchette et ses enfants, ont la douleur de faire part du décès de

Marcel ROUCHETTE,
inspecteur général
de l'Instruction publique.

Les obsèques ont eu lieu à Puy-L'Evêque (46) dans la plus stricte intimité.

[*Marcel* Rouchette était connu, dans les milieux de l'enseignement, pour avoir présidé, de 1963 à 1966, la commission *sur la rénovation de l'enseignement* du français à l'école élémentaire, qui portait son nom, et qui aboutit au célèbre « rapport Rouchette ».

Cette commission a été en fait le carrefour d'une série d'expérimentations menées dans des écoles élémentaires et des écoles normales, à l'initiative de l'Institut national de recherches et de documentation pédagogiques. Ce sont ces travaux et le rapport qui l'a couronné qui ont jeté les bases théoriques et concrètes de la nouvelle pédagogie de l'enseignement du français, qui repose beaucoup plus sur la pratique orale et écrite de la langue par les enfants et qui met l'accent sur l'expression personnelle et la créativité des élèves.

Le « rapport Rouchette » fut l'objet de très vives attaques de la part des milieux conservateurs, qui le réduisirent souvent aux critiques qu'il faisait de la dictée traditionnelle. Ses idées finirent toutefois par triompher, puisqu'elles furent très largement reprises dans les « Instructions relatives à l'enseignement du français à l'école élémentaire », signées en 1972 par M. Joseph Fontanet, alors ministre de *l'éducation nationale*.

Personnalité extrêmement discrète et courtoise, *Marcel* Rouchette n'a jamais cherché à tirer une gloire personnelle du travail auquel son nom était attaché et auquel il a toujours voulu conserver son caractère collectif.

Né en 1913 à Decazeville (Aveyron), agrégé de l'université, il avait été inspecteur d'académie avant de devenir, en 1962, inspecteur général de l'Instruction publique. Il avait été conseiller technique aux cabinets des ministres de l'éducation nationale, MM. Lucien Paye (1961) et Pierre Sudreau (1962).]

— Mme Jacques Bernard-Brunel,
M. et Mme Pierre Painetvin et leurs filles,
Le docteur et Mme Jean Bernard-Brunel et leurs enfants,
M. et Mme Raymond Colombel et leurs enfants,
M. et Mme René Bernard-Brunel et leur fils,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques BERNARD-BRUNEL,
ingénieur civil des Mines,

Leur époux, père et grand-père, survenu le 9 juin 1977, à l'âge de soixante-quinze ans, muni des sacrements de l'Eglise.

Les obsèques religieuses auront lieu le samedi 11 juin, à 11 heures, en l'église Saint-Pierre-Saint-Paul, 1, rue Halpen, à Colombes.

Ni fleurs, ni couronnes.

12, boulevard des Oiseaux,
Colombes.

— Le docteur et Mme Pierre Descuns,
M. et Mme Jean Descuns,
Le docteur et Mme Pierre-Yves Hébert et leur fille,
M. et Mme Alain Pargis,
M. et Mme Alain Cazali et leur fils,
Les familles Mayen, Cholet, Laporte, Leygonie, Derson, Fauré, Verne, Berthe, parentes et alliées,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Marcel DESCUNS,
née Marthe Boensch,

décédée à Nantes, le 4 juin, munie des sacrements de l'Eglise, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

7, rue Guibal,
44000 Nantes.
5, rue Carlet,
27310 Bourg-Achard.

— Mme Léon Hugues,
M. et Mme Edgard Hugues et leurs enfants,
Mlle Geneviève Hugues,
M. Marcel Hugues et ses enfants,
M. et Mme René Legrandois et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Léon HUGUES,
inspecteur honoraire des Domaines
et de l'Enregistrement,

rappelé à Dieu, le 7 juin 1977, dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale, le vendredi 19 juin 1977, en l'église de Saint-Marc-des-Bruyères d'Asnières, sa paroisse.

14, rue Pasteur,
92270 Bois-Colombes.
« La Chassetière », Notre-Dame-d'Œ,
37390 Mettray.
8, rue Léon-Boursier,
92400 Courbevoie.

— Le docteur Roger Hypousteguy et Mme,
M. et Mme Michael Scott et leurs enfants,
M. et Mme Daniel Hypousteguy et leurs enfants,
Les familles Coulon, Tabard, Bertin, Payet, parents et alliés,
ont la grande douleur de faire part du décès de

Mlle Martine HYPOUSTEGUY.

Les obsèques ont eu lieu le 9 juin au cimetière de Talence (33).

— M. Robert Veil,
Mme Robert Marx,
M. et Mme Henri Vormus et leurs enfants,
M. et Mme Jean Bloch et leurs enfants,
M. et Mme Jean Veil et leurs enfants,
M. et Mme Yossef Rika et leurs enfants,
M. Abram Kimelman et ses enfants,
Et toute la famille,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Mme Robert VEIL,
née *Janine Marx*,

survenu le 7 juin 1977, dans sa quarante-neuvième année.

L'inhumation a eu lieu le jeudi 9 juin au cimetière israélite de Rambervillers.

11 bis, rue A.-Fournier,
88700 Rambervillers.

Remerciements

— Le docteur et Mme René Asselain et leurs enfants, profondément émus des très nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Claude ROGER-MARX,

prient tous ceux qui ont pris part à leur peine de trouver ici leurs plus vifs remerciements.

Anniversaires

— Pour le troisième et douloureux anniversaire du rappel à Dieu de son fils chéri

Sandor KOZELKA,

ravi à son affection à l'âge de quinze ans,

Madame Paulette Zibi-Kozelka et sa famille font connaître que la prière-anniversaire de l'Azguir sera dite, samedi 11 juin 1977, à 11 h. 30, à la synagogue, 28, rue Buffault, Paris (9e).

Une pieuse pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

Avis de messe

— On nous prie d'annoncer qu'une messe sera célébrée, le 16 juin, à 18 h. 30, en l'église Saint-Ignace, 33, rue de Sèvres, Paris (6e), à la mémoire du

R.P. François d'ESTIENNE
de SAINT-JEAN de PRUNIÈRES, s.j.,

rappelé à Dieu le 30 mars 1977.

De la part de :
La Compagnie de Jésus,
La comtesse d'Estienne de Saint-Jean de Prunières,
Le baron et la baronne J. de Barrin de Champrond,
Le baron Emmanuel de Barrin de Champrond,
Mlle Christine de Barrin de Champrond,
Sa mère, son beau-frère et sa sœur, son neveu et sa nièce,
M. Georges Dethan, président,
Le conseil d'administration,
Les adhérents du Foyer d'échange et de rencontre administratifs mondiaux (FERAM), dont il était le fondateur et le secrétaire général.

— On nous prie de rappeler qu'une messe sera célébrée à la mémoire de Mme Jehan VITTU de KERRAOUL, le samedi 11 juin, à 19 h. 15, en *l'église* Saint-Dominique, *20*, rue de la Tombe-Issoire, Paris (14e).

Soutenances de thèses

— Samedi 11 juin, à 15 heures, amphithéâtre Descartes, à la Sorbonne, M. Pierre Albert : « L'histoire de la presse politique nationale au début de la IIIe République (1871-1879) »

Communications diverses

— Dans le cadre de l'exposition de peinture de la Coopérative des Malassis, débat : « Travail collectif, travail individuel », Cueco, Fleury, Latil, Paré, Tisserand, et Jean-Louis Pradel, samedi 11 juin, à 15 heures, Centre des expositions, mairie de Montreuil.

Visites et conférences

SAMEDI 11 JUIN

VISITES GUIDÉES ET PROMENADES. — 11 h., 17, rue Saint-Vincent, Mme Bachelier : « Exposition Steinlen ».

14 h. 30, place de la Concorde, grille des Tuileries, Mme Vermeersch : « Abbaye de Royaumont ».

14 h. 45, façade, portail central, Mme Puchal : « Les restaurations de Viollet-le-Duc ».

15 h., métro Saint-Denis, basilique, Mme Allaz : « L'abbaye de Saint-Denis ».

15 h., entrée de la Comédie-Française, Mme Garnier-Ahlberg : « La rue de Richelieu ».

15 h., 47, rue Vieille-du-Temple, Mme Lemarchand : « Beaumarchais au Marais ».

15 h., entrée quai du Quatre-Septembre, Mme Zujovic : « Jardins Kahn ».

15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Magnani : « *Hôtel de Sully* ».

15 h. 30, hall gauche, côté parc, Mme Hulot : « Le château de Maisons-Laffitte » (Caisse nationale des monuments historiques).

15 h., entrée, face à l'allée des Saisons : « L'orangerie du parc de Versailles » (Art et Histoire).

15 h., métro Cardinal-Lemoine : « Les Jardins de la rue Mouffetard ; les clochards de la Contrescarpe » (A travers Paris).

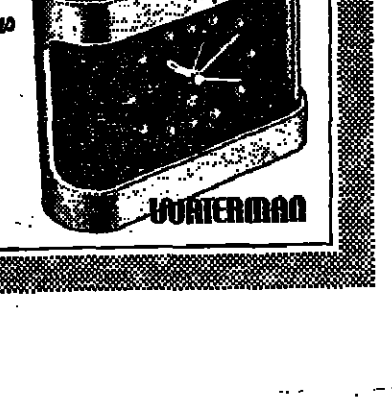
15 h. 15, 50, rue des Tournelles : « Le Marais » (Mme Barbier).

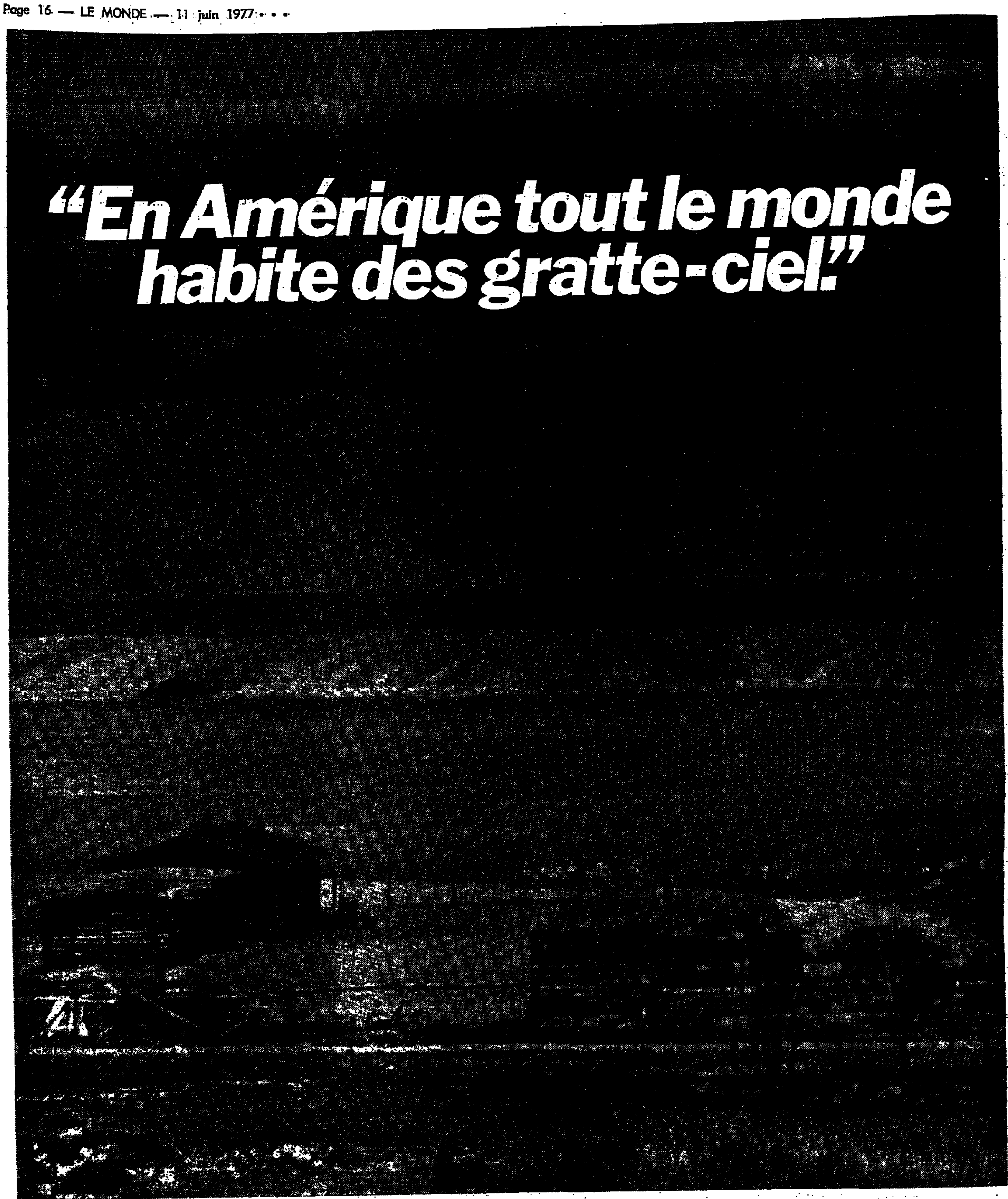
15 h. 30, place de l'Hôtel-de-Ville : « Vestiges curieux dans le Marais » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

CONFERENCES. — 15 h., 39, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, Père Gustave Martelet : « Modernité du monde ; actualité du prêtre » (Association des Amis de P. Teilhard de Chardin).

14 h. 45, Théâtre Tristan-Bernard, 64, rue du Rocher, M. A. Lanoux : « Adieu la vie, adieu l'amour » ; Mme A.-M. Gélamur : « Le catholicisme. Peut-on partager la même foi et la vivre différemment ? » ; *M. C.-H. Leconte* : « *L'opposition* peut-elle gagner les élections législatives ? » (Club du Faubourg).

16 h., 13, rue Etienne-Marcel : « Méditation transcendantale : le repos comme base de l'activité », entrée libre.





On a beau savoir tout de l'Amérique, on n'en croit pas moins que le pays est couvert de gratte-ciel. Pourtant, les gens que vous rencontrez dans le Grand Ouest sont plus différents des New-Yorkais que ces derniers le sont des Parisiens. Vous croyez les connaître par les westerns ou vos lectures, mais chaque Français qui revient de ces régions vous dira à quel point il a été surpris par la force des panoramas, l'intensité du dépaysement et par la facilité de voyager qui aide le touriste à visiter sans fatigue toutes les régions du Far-West.

Si vous voulez vous laisser porter dans votre *découverte*, il existe de nombreux tours entièrement organisés.

Si vous êtes un individualiste indéfectible, vous serez étonné que le prix d'un voyage VARA aller et retour Paris-New York-Paris ne coûte que 1.750 F et Paris-Los Angeles-Paris 2.900 F.

Les prix toujours payés de France et en francs, sont étonnants. Les hôtels ne coûtent que 160 F par jour pour un couple avec 2 enfants. Les repas autour de 25 F. La voiture louée 6 jours — kilométrage illimité — pour 590 F. Le forfait avion avec sept escales possibles : 1.770 F. Le forfait bus ou train 15 jours : 820 F.

Ce sont les prix que vous obtiendrez auprès de votre agence de voyages. Tous ces avantages ont aidé beaucoup de Français à juger sur place ce que l'Amérique a d'agréablement surprenant pour vous. Interrogez-les : vous ne risquez pas grand-chose, sinon de très "grandes vacances"

Un détail : les Américains pensent que tous les Français portent un béret et une baguette sous le bras.

Découvrez l'Amérique, elle n'est pas celle que vous croyez.

Pour vous aider à préparer vos vacances, envoyez ce bon à Publi-Trans U.S.A., place Vigne-aux-Loups, 91160 Longjumeau. Vous recevrez gratuitement la liste des Centres de Renseignements Touristiques et des brochures détaillées, dont : "*Pour cette année, l'Amérique c'est une idée.*"

Nom ____________________

Adresse ____________________

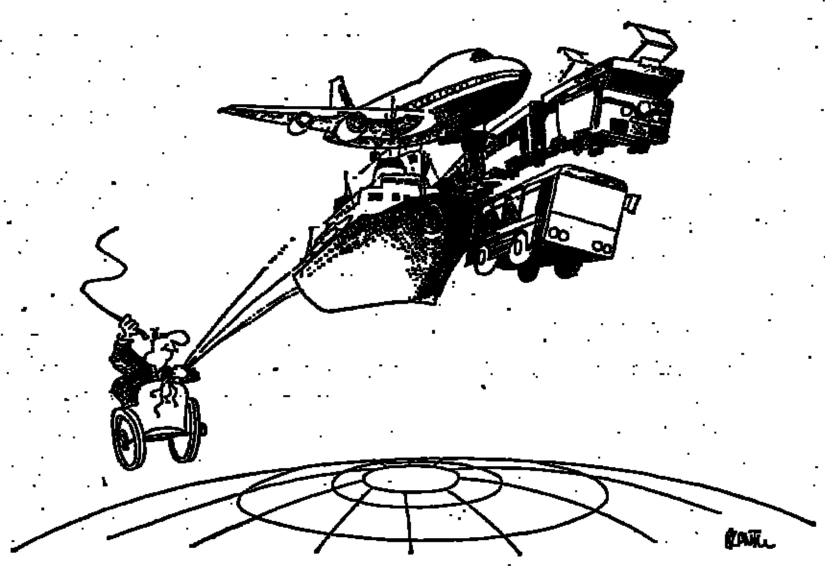
Code ________ Ville ________

USA centre de renseignements touristiques

OFFICE DU TOURISME DES ÉTATS-UNIS M4

Le Monde du tourisme et des loisirs

QUESTIONS D'AUJOURD'HUI — **LE VOYAGE DANS TOUS SES TRANSPORTS**



Dessin de PLANTU.

L'auto trop connue, l'avion encore trop cher : les Français sont déjà sur la route de leurs vacances et interrogent les professionnels. Quoi de neuf cet été chez les routiers et la S.N.C.F.? A-t-on vraiment mis au point une nouvelle façon de traverser la Manche et les îles bretonnes sont-elles vraiment, comme on le dit, à portée de bateau ? Ne pas oublier : les autobus de la Régie autonome des transports parisiens ont depuis plusieurs années franchi les frontières de la grande banlieue.

La Manche au ras des vagues

« *LE captain David Ward vous souhaite la bienvenue à bord du* Sir-Christopher. *Nous arriverons à Ramsgate dans quarante minutes. Les conditions atmosphériques sont excellentes. Nous vous souhaitons un bon vol...* »

Il n'aura fallu que dix ans à l'aéroglisseur marin pour passer d'une phase expérimentale à une phase d'exploitation intensive. Dix ans pour accomplir l'extraordinaire progrès technologique qui mène du prototype britannique SRN-1 au SRN-4 construit par la British Hovercraft Corporation et actuellement en service.

Cinquante ans après Blériot

Le 24 juillet 1959, les estivants de la plage de Calais assistèrent, ébahis, aux évolutions sur l'eau et le sable d'une étrange soucoupe flottante qui se déplaçait rapidement à une trentaine de centimètres au-dessus du sol et possédait une extraordinaire maniabilité.

Pourtant habitués aux traversées du Channel les plus extravagantes — à bord de baignoires ou de lits à baldaquins, — les Calaisiens furent très intrigués par cet appareil bizarre, ne ressemblant à aucun autre, qui portait sur ses flancs Hovercraft SRN-1 ». Le lendemain, 25 juillet, jour du cinquantième anniversaire de la traversée de la Manche par Louis Blériot, le SRN-1 allait franchir le détroit, de Calais à Douvres, en deux heures trois minutes, avec à son bord Sir Christopher Cockerel, son génial inventeur.

Aujourd'hui, Hovercraft a atteint sa majorité, et avec 1 million 200 000 voyageurs, a assuré le tiers du trafic trans-Manche au départ de Calais en 1976. Cet été, un overcraft quittera Calais toutes les demi-heures en direction de la Grande-Bretagne. En effet, la compagnie Hoverlloyd inaugurera le 17 juin son quatrième Hovercraft, et l'hoverport international de Calais augmentera sa capacité à trente départs quotidiens.

Suivant la saison, chaque jour, cinq cents à cinq mille personnes se pressent dans les halls de l'hoverport qui, à s'y méprendre, ressemblent à celui d'un aéroport avec ses boutiques de vente hors taxe, ses bars, ses restaurants, et la voix doucereuse de l'hôtesse annonçant les numéros des « vols ».

Le SRN-4 assure la traversée pratiquement par tous les temps : selon les pilotes, tout est « O.K. » jusqu'à force 8, et, en 1976, 2 % seulement des traversées ont été annulées.

Hovercraft se meut à une vitesse très rapide — près de 100 kilomètres/heure sur coussin d'air — et est propulsé par d'importantes hélices ; l'air, fourni par d'énormes ventilateurs, est maintenu sous l'appareil grâce à une jupe en caoutchouc de plus de 2 mètres. Deux cent cinquante passagers et une trentaine de voitures (le garage à voitures est situé au centre de l'appareil) peuvent y prendre place, tandis que les aménagements pour passagers sont répartis de chaque côté.

Si les Hovercraft ont encore une courte histoire, ils ont connu déjà pourtant plusieurs invasions. Ce fut d'abord en 1971 la campagne des bougies. Durant la grève des mineurs, les Britanniques vinrent nombreux dévaliser en bougies les magasins et hypermarchés de Calais pour pallier les coupures d'électricité. Puis, toujours côté anglais, ce fut l'invasion du sucre et du papier toilette en 1974.

Depuis deux ans, le flux s'est inversé. Et si les Britanniques viennent toujours acheter leur pain et leur vin à Calais, ce sont surtout les ménagères du Nord ou de Belgique qui, en fin de semaine, traversent le détroit : « *God bless the pound.* » En outre, conséquence des accords européens, le beurre et le gigot de mouton sont deux fois moins chers outre-Manche. Ajoutez-y le pull en cachemire et la bouteille de scotch détaxée, et vous rentrez contents

Les compagnies maritimes Seaspeed et Hoverllyod, qui se partagent le trafic du détroit par l'overcraft, sont très optimistes. Jusqu'en 1975, 86 % des voyageurs transitant par Calais étaient britanniques. En deux ans, les données économiques ayant changé, le nombre des continentaux traversant la Manche tend à devenir égal à celui des Britanniques. L'aéroglisseur présente, d'autre part, pour les Allemands et les Néerlandais, un intérêt certain qui se développera davantage encore avec la réalisation de l'autoroute A-26.

Au fond, le flux des voyageurs empruntant Hovercraft n'est peut-être que le reflet des pénuries ou de la santé des monnaies ? Entre autres choses, bien sûr...

DANIEL SEITE.

Le 89 repart en vacances

POUR ceux qui, un jour, en allant au travail, ont rêvé que le 89 — cette ligne ou une autre — prenait des vacances, la Régie autonome des transports parisiens a créé un service touristique. Sous un sigle qui ne prédisposait pas au vagabondage, elle propose pourtant plus de cent dix circuits de l'après-midi ou de la journée en province et même au-delà de la frontière, sous-traitant les longs trajets pour lesquels elle n'est pas équipée. Les excursions partent toutes de la place de la Madeleine.

Côté marché aux fleurs, voici les cars à la file avec leurs noms de « stations » au parfum d'aventure : Luxembourg, Ostende, Bourges, Vaucouleurs, Anvers. Il n'est pas 7 heures. Se lever si tôt le dimanche forge une âme de conquérant à toute épreuve. « *Ah ! tu as voulu voir Anvers...* » L'accompagnateur, blanc comme un ange qui ressemblerait vaguement à Enrico Macias, contrôle les billets et désigne les places. Le temps de compter jusqu'à cinquante. « Complet ! » Nous partons. « *Vous allez voir, à droite, le square que l'on appelle actuellement le Vert-Galant.* » Le guide oublie-t-il qu'il s'adresse, pour la plupart, à de vieux Parisiens ? Simple essai de voix. Un flash. Sur l'autoroute nous aurons tout le temps de faire connaissance.

Côté passagers, à cette heure indécise, les conversations restent feutrées. La moyenne d'âge doit dépasser la barre des cinquante-cinq ans, malgré la présence de quelques jeunes, isolés ou accompagnant des parents. Beaucoup de personnes seules. Autant d'hommes que de femmes. Des veufs. Une majorité de retraités : les dimanches sont longs en juin. Le prix de l'excursion ? Raisonnable (95 francs, non compris les droits d'entrée dans les lieux visités ni les repas, bien entendu).

Micro. L'équipage se présente : « *Pendant 700 kilomètres, il ne faut pas l'oublier* (aucun risque), *nos vies vont se trouver entre les mains de notre petit chauffeur, Jean-Claude. Moi, vous m'appelerez par mon prénom. C'est tout simplement Christian.* » Passons aux choses sérieuses : « *Vous allez voir Anvers, une ville qui ne ressemble à aucune ville belge. Avec son port fabuleux. Son passé. Une ville où il fait bon se promener. Malheureusement, vous n'en aurez pas le temps...* » Rien de plus sur le programme. Notre gentil accompagnateur ignore le but de la visite confiée à un guide officiel belge. Un voyage-surprise, en quelque sorte.

La maison de Rubens

Après la halte de Cambrai, les « bêtises » dénouent les langues. Bonbons et petits gâteaux passent de main en main au-dessus des fauteuils. Le ton monte. La température aussi. Les trois Turcs assis dans le fond se mettent soudain à parler un français impeccable.

En revanche, dehors il fait frais. Le soleil se cache. Tout à l'heure, en sortant du café, Christian grelottait dans son petit ensemble balnéaire. Il était la veille en Afrique du Nord. Jean-Claude lui parle de ses vacances à Marrakech. « *L'avion, il n'y a que ça !* » Ce n'est pas lui qui prendrait le car par plaisir. Ce qui ne l'empêche pas d'être un excellent chauffeur. Maintenant, entre le car et l'avion, il y a le train. « *J'y ai pensé* », dit une jeune femme. « *Mais il faut demander les horaires. S'informer de ce que l'on peut voir. La R.A.T.P., c'est plus facile...* » Elle est toutefois passée à l'Office de tourisme de Belgique et sait que, pour l'année Rubens, Anvers propose une douzaine d'expositions, dont l'impressionnante collection du Musée royal des beaux-arts : cent tableaux et esquisses, soixante dessins...

Le mois dernier, elle était à Caen et elle songe déjà aux hospices de Beaune. La plupart des passagers sont des récidivistes : « *L'autre jour, j'étais en Lorraine* » ; « *Vous auriez vu à Bruxelles !* » Ce couple fait depuis 1959 en moyenne six excursions par an : « *Notre plus beau souvenir, c'est le pays de George Sand.* » Tout le catalogue y passe et nous ramène à Anvers : « *1577, Rubens naît... 1977, allons en Belgique en son honneur.* »

Il est 11 heures. Bruxelles. Christian parle : « *Il faut dire quand même que le drapeau belge est noir, jaune, rouge. Maintenant je vais vous demander 4 F pour les visites que vous allez faire.* »

Ce n'est pas ça qui va créer des liens. On ne sent pas vivre le car. Christian aurait du mal à nous faire chanter en chœur, comme font les colonies de vacances et les clubs du troisième âge en goguette. Puis soudain, le miracle. Le mouvement de foule spontané. Tous les regards virent à droite, suivant les doigts pointés vers des coureurs cyclistes en peloton qui peinent contre le vent.

Re-torpeur. Toujours l'autoroute. Ceux qui venaient pour trouver à qui parler ou découvrir des paysages exotiques somnolent jusqu'aux faubourgs d'Anvers. Juste à ce moment, il commence à pleuvoir.

« *Rubens essaie à son retour de Rome de mêler le style italien et le style flamand. Et bien entendu il y arrive* », nous apprend Christian. « *Les Belges viennent à Anvers pour se « ravitailler » en diamants.* » Une perle ! Mais ce sera la seule allusion à l'industrie dont la ville est la capitale mondiale. Midi. Après cinq heures de trajet, nous sommes à pied d'œuvre. Sans la moindre indication — restaurants, change, visites possibles à proximité du parking, — tout le monde se disperse. Sous le crachin, des porteurs de sacs à provisions cherchent un banc. D'autres un restaurant. Toutes les villes étrangères se referment à l'heure du déjeuner, le dimanche, quand il pleut. Nous tournons en rond. Gentil Christian, son assistance technique se limite vraiment à aider les moins valides à descendre du car.

Opinion générale : les repas sont hors de prix et la cuisine quelconque. On a fait de petits achats de cadeaux-souvenirs. Sans parler des cartes postales. Une dame à manteau rouge et à l'accent prononcé prend la place de l'ange blanc pour nous mener à la maison de Rubens, « entièrement meublée d'époque ». Fausse bonne idée : tous les groupes l'ont eue au même moment. Les plafonds craquent sous le poids des touristes agglutinés. Les guides et les gardiens s'énervent à canaliser ce flot. La R.A.T.P. aux heures de pointe semble à côté un vrai paradis. Impossible de rien voir dans pareil moutonnement. Nombreux abandons...

PIERRE-JEAN DESCHENES.

(Lire la suite page 18.)

Saint-Malo tient le cap sur les îles

UN seul voilier, un seul cargo suffirait à créer l'envie : larguer les amarres, quitter le continent, oublier le tintamarre des voitures pour découvrir ou retrouver le bruit des vagues...

Les tentations ne manquent pas à Saint-Malo, où le promeneur peut observer à loisir le chargement et le déchargement des chalutiers et des cargos, le passage des écluses, les manœuvres commandées en toutes langues. Les deux ports de plaisance de Saint-Malo accueillent en permanence mille cinq cents voiliers de toute taille. Autant d'occasions pour le passant — le touriste — de rêver, et, le plus souvent, de se contenter... d'illusions.

La moins coûteuse ne durera pas plus d'un quart d'heure : il s'agit de la traversée de l'estuaire de la Rance, entre Saint-Malo et Dinard. Depuis l'ouverture — il y a dix ans — d'une route sur le barrage de la Rance, cette traversée a perdu pratiquement tout caractère utilitaire. Depuis 1966, le trafic y a baissé de 70 %. Toutes les heures en hiver, toutes les vingt minutes de juin à septembre, les « vedettes blanches » de la Société des bateaux de la Côte d'Emerande font la navette entre Saint-Malo et Dinard. Cent cinquante mille personnes ont ainsi fait la traversée en 1976.

Pendant les mois d'été, la Société des bateaux de la Côte d'Emeraude utilise à plein temps ses douze vedettes. Elle propose (plusieurs fois par jour) une promenade d'une heure dans l'estuaire de la Rance ; les passagers embarquent à Saint-Malo et à Dinard et approchent le barrage de la Rance, Saint-Enogat, l'île de Cesembre et le Grand Bé.

A côté de ce voyage sans destination, la Société des bateaux de la Côte d'Emeraude organise des allers et retours quotidiens entre Saint-Malo et les îles Chausey, le cap Fréhel, l'île de Cezembre (quatre fois par jour) et une excursion d'eau douce, la remontée de la Rance jusqu'à Dinan. Les prix varient de 8,50 F (aller et retour de l'estuaire de la Rance) à 37 F (aller et retour aux îles Chausey).

Cette société dispose également de deux vedettes d'un tout autre gabarit qui assurent la liaison entre Saint-Malo et Jersey. Si la *Belle-de-Jersey* est une vedette de conception classique, la *Belle-de-Dinard* est un catamaran. Long de 28 mètres ce bateau à double coque peut atteindre 28 nœuds et conduire ses cent quarante passagers à Jersey en 1 h. 15. Elle assure tous les jours deux allers et retours ; trois à partir du 12 juin. La *Belle-de-Jersey* la seconde quinze jours par mois. L'an passé elles ont transporté à elles deux quatre-vingt mille passagers.

Sur la ligne des îles anglo-normandes, la Société des bateaux de la Côte d'Emeraude connaît désormais une sévère concurrence, la société Condor assurant depuis 1964 une liaison quotidienne par hydrofoil entre Saint-Malo et les îles. La rapidité des trois hydrofoils actuellement en service permet à la Condor d'assurer six départs quotidiens de Saint-Malo entre avril et octobre. Tous conduisent les voyageurs à Jersey, deux leur permettent de préférer Guernesey ou Sercq.

Les hydrofoils qui joignent Jersey en moins d'une heure y ont conduit 250 000 passagers en 1976, et, en mars dernier, la compagnie a fêté son deux millionième passager !

ANDRÉ MEURY.

(Lire la suite page 19.)

Le voyage dans tous ses transports

LE 89 REPART EN VACANCES

(Suite de la page 17.)

Un peu plus tard, devant la cathédrale, c'est l'impasse. Le guide veut nous en montrer le trésor. Certains préfèrent l'église elle-même. Les autres n'ont pas d'idée. Christian bat prudemment en retraite. Pour faire diversion, visitons le port, parfaitement inactif un dimanche après-midi. Trois quarts d'heure plus tard, le guide rouge prend congé place de l'Hôtel-de-Ville. La cathédrale est à deux pas. Durant le délai de grâce, sous l'œil réprobateur des fidèles réunis pour l'office du soir, quelques-uns vont voir *la Mise en croix et la Descente de croix*, deux œuvres fameuses de Rubens, les premières peintes à son retour au bercail après la période italienne.

17 h. 15. Sans qu'il ait été question un seul instant de visiter le Musée royal des beaux-arts, nous repartons vers la France, via Lille, *« dont le beffroi pèse 9 000 tonnes »*. Sur l'autoroute retrouvée, Christian s'informe. Quelqu'un dit : *« Cette excursion est bâclée. »* Aussitôt, couplet à la gloire des circuits-vedettes : Bruges, Luxembourg, le Mont-Saint-Michel, Dinan. A Paris, la R.A.T.P., retrouvant sa vocation, *multiplie les arrêts : porte de la* Chapelle, gare du Nord... la Madeleine, terminus.

Il est 22 h. 20. Nous avons plus d'une heure d'avance sur l'horaire annoncé. Personne n'a fait de réflexion. Ce n'est pas le genre. Au fait, où irons-nous dimanche ?

PIERRE-JEAN DESCHENES.

★ Services touristiques de la R.A.T.P. (renseignements, vente de billets et location des places), place de la Madeleine (8e) (côté marché aux fleurs). *Tél. : 265-31-18 ;* ou : 53, quai des Grands-Augustin, 6e. Tél. : 346-42-03. Bureaux ouverts tous les jours.

Le rail à petits prix

La S.N.C.F. met à la disposition des usagers une gamme de services et de tarifications spéciales : tarifs « sociaux » donnant lieu à une compensation de l'État, ou tarifs « commerciaux » pratiqués par la société nationale, qu'il est intéressant de connaître avant les grands départs.

En période de vacances, il est particulièrement recommandé de réserver ses places à l'avance : par correspondance (six mois avant le départ), au guichet ou dans une agence (deux mois avant), par téléphone dans les sept jours qui précèdent le départ en spécifiant la réservation *dans un wagon pour fumeurs* ou non fumeurs.

Quelques jours avant le voyage, en s'adressant à la gare ou à Paris, au central de renseignements téléphoniques (261-50-50), il est possible de faire enlever ses bagages à domicile. A Paris, il en coûtera 9.50 F pour 30 kilos (poids maximum par personne), auxquels s'ajoutent 7.60 F de taxe d'enregistrement à domicile, plus 11 F de droits d'enregistrement si l'on parcourt plus de 100 kilomètres.

Avant d'acheter le billet, mieux vaut comparer les diverses réductions possibles : ainsi, cinq personnes d'une même famille voyageant ensemble ont intérêt à prendre un billet de famille plutôt qu'à utiliser leur billet de congés annuels.

Si on voyage en famille. — La carte de famille nombreuse accordée à partir de trois enfants offre des réductions allant de 30 % (trois enfants) à 75 % (six enfants et plus). Un père ou une mère ayant cinq enfants peuvent bénéficier sous certaines conditions d'une réduction de 30 % à vie. Autres possibilités : le billet de famille. Il est accordé lorsque au moins trois personnes d'une même famille (parents, enfants, grands-parents et personnel au service de la famille) voyagent ensemble; les deux premières personnes paient plein tarif, les suivantes bénéficient d'un abattement de 75 %. Ce billet est valable deux mois. Un billet demi-tarif peut être délivré à un autre membre de la famille voulant rejoindre les siens ultérieurement sur leur lieu de vacances.

On peut prétendre à un abattement de 20 % si on est au moins 10 personnes à voyager ensemble, 30 % si on est 25 ou plus. Si on n'est que 9 ou 23, on aura tout de même intérêt à prendre un billet de groupe en payant 10 ou 25 places. Dans ce cas, la réservation est obligatoire.

Une fois par an, si on est salarié, agriculteur ou artisan (sous certaines conditions), le chef de famille, sa femme et ses enfants mineurs peuvent bénéficier d'un abattement de 30 % sur un billet *aller-retour ou circulaire couvrant* une distance d'au moins 200 kilomètres, et valable deux mois. A noter : cette faveur n'est possible que si l'un des conjoints est salarié. Ainsi, si le père est chômeur et que la mère ne travaille pas, la famille ne peut bénéficier du billet de congés annuels. Les retraités et pensionnés bénéficient de la même réduction, mais sans trajet minimum, ainsi que les économiquement faibles qui, eux, ne peuvent circuler qu'en deuxième classe.

Les enfants. — Jusqu'à quatre ans, ils voyagent gratuitement sur les genoux des parents. De quatre à dix ans, ils payent demi-tarif soit du prix du billet normal, soit des prix réduits auxquels peuvent prétendre leurs parents. C'est le seul cas de cumul de réductions possible. Les enfants de moins de vingt et un ans se rendant en colonie de vacances (dix personnes au moins) payent 50 % du billet, valable trois mois.

La carte Inter-Rail permet aux jeunes de moins de vingt-trois ans de voyager gratuitement en deuxième classe dans vingt pays d'Europe sans limitation de distance, et à demi-tarif sur le réseau français. Valable un mois, cette carte coûte 700 francs. Sur certaines lignes, un service d'accompagnement *d'enfants voyageant seuls* est organisé certains jours. (Renseignements dans les gares.)

Les personnes du troisième âge peuvent, avec la « carte Vermeil », obtenir une réduction de 30 % sur *les lignes intérieures (à l'exception de la banlieue parisienne)* et sur les lignes du chemin de fer allemand pour des voyages aller-retour ou circulaires. En période d'affluence, la réduction ne joue pas sur les trains rapides et express.

Pour les longs voyages (plus de 1 500 kilomètres en train), il est conseillé de prendre un « billet touristique » donnant lieu à une réduction de 20 %. Pour les petits déplacements (parcours de 80 à 100 kilomètres), *les billets « bon dimanche »* et « fin de semaine », respectivement valables un jour et trois jours, bénéficient d'un abattement de 30 % et 20 %.

Les personnes empruntant souvent le même trajet auront intérêt à souscrire un abonnement. La carte demi-tarif permet de circuler soit sur un parcours délimité, soit dans certaines zones ou, enfin, dans toute la France. La carte annuelle couvrant tout le réseau français coûte [illegible] F en seconde classe, auxquels il faut ajouter 50 % du prix de chaque billet. L'abonnement ordinaire à un parcours déterminé (ou dans une ou plusieurs zones) n'entraîne pas l'achat d'un billet. Lorsque plusieurs personnes d'une même famille souscrivent un abonnement, elles bénéficient d'abattements de 20 % à 40 %, particulièrement intéressants lorsqu'ils se conjuguent avec la carte demi-tarif. Enfin, des abonnements à prix réduits de 50 % sont consentis aux écoliers, étudiants et apprentis sur la ligne reliant leur domicile à leur lieu de travail.

EVA BETTAN.

DES AUTOCARS NOMMÉS « PLAISIR »

DANS *un rapport rendu public* lors de son récent conseil national, la Fédération nationale des transports routiers (F.N.T.R.) insiste sur le rôle irremplaçable de l'autocar dans l'expansion du tourisme moderne.

En 1974 — année pour laquelle on détient les dernières données, — les seules entreprises françaises effectuant des transports occasionnels ont mis à la disposition du public quatre cent trente-cinq bureaux de voyages, *trois mille six cents centres* d'exploitation, dont six cent trente spécialisés dans les activités de tourisme. Leurs véhicules ont parcouru 260 millions de kilomètres, acheminant soixante-six millions de voyageurs.

Ces estimations ne font pas état des quelque cinquante-deux lignes régulières internationales ayant un terminus ou transitant par la France, pas plus que des véhicules étrangers amenant, tout au long de l'année, de très nombreux *touristes dans notre pays.*

« D'une manière générale, l'activité des transports touristiques par autocar a progressé sans cesse depuis plusieurs années au rythme d'environ 8 % par an, indique la F.N.T.R. *Selon toute vraisemblance, cette progression devrait continuer.* » Une récente étude prévoit pour la desserte des stations de sports d'hiver des Alpes du Sud, en 1985, l'utilisation de trois mille cinq cents cars pour les mois d'hiver, ce qui correspond à quelque cent trente-cinq mille personnes, alors que ce même trafic, pour la saison 1973-1974, n'avait *porté que sur cinquante* mille voyageurs.

Pourquoi cette vogue de l'autocar ? « *Parce que le car, utilisant une infrastructure banale, peut se rendre en quelque point que ce soit de notre territoire en utilisant les quelque 800 000 kilomètres de routes qui sillonnent notre pays. Il ne laisse pratiquement aucune agglomération à l'écart du trafic* », explique la F.N.T.R. Ainsi, les multiples stations de sports d'hiver de Haute-Savoie sont uniquement desservies par cars, au départ des aéroports de *Genève - Cointrin et de Lyon-*Satolas.

Les parcours proposés vont du simple tour de ville au *tour d'Europe*, du transport de touristes se rendant à un réveillon-surprise ou dans une station de ski *au transport* de passagers participant à un voyage d'étude ou à un circuit des oasis africaines.

La « sophistication » des véhicules est de *plus* en plus poussée. C'est ainsi que, pour les visites de villes, les cars offrent une très grande visibilité verticale, avec installation audiophonique, permettant de renseigner les passagers en plusieurs langues. Les véhicules de grands parcours sont, quant à eux, équipés d'appareils de climatisation, de bars, de vestiaires, de soutes capitonnées. Pour leur part, les cars-couchettes sont fréquemment utilisés pour les week-ends de neige. On a même vu apparaître les cars de séminaires dotés d'un équipement perfectionné allant du tableau-papier à l'écran de projection, du micro au projecteur, sans oublier bien entendu l'inévitable table de conférences...

Livraisons à domicile

Des conclusions d'une récente enquête faite par l'Union internationale des transports routiers en Allemagne fédérale il ressort que des vacanciers *« non captifs »* sont disponibles une ou deux fois par an pour de courts voyages en autocar, dont la durée n'excède pas trois à quatre jours et qui se situe avant le congé de fin de semaine. Il s'agit de personnes qui n'aiment pas spécialement se déplacer par d'autres modes de transport et qui sont donc sensibles aux vertus du « porte-à-porte ».

L'instrument privilégié qu'est le transport routier dans la promotion du tourisme est moins bien perçu lorsqu'il s'agit de l'acheminement des marchandises. Il est évident que les migrations touristiques des week-ends (quatorze millions de personnes chaque semaine) et des vacances d'été (52,6 % des Français) et d'hiver (17 %) seraient impossibles si le camion ne permettait d'apporter à chacun, qu'il soit dans une résidence secondaire à la campagne, dans une station de haute montagne ou un centre touristique, toutes les fournitures et approvisionnements qu'il trouve en ville.

Les routiers interviennent d'abord au moment de la création des espaces touristiques. Ainsi de l'aménagement du sud-est de la Corse. Le développement de la région de Porto-Vecchio et de *Bonifacio est freiné par le manque* d'eau et, pour cette raison, les sociétés d'aménagement régional ont été chargées de mener à terme un programme d'équipements hydrauliques qui porteront à environ 3 millions de mètres cubes d'eau les réserves de stockage de cette partie de l'île. Il s'ensuivra, outre la construction, à 1 000 mètres d'altitude, des barrages de l'Ospedale et d'Oso, la mise en valeur des plages et des sites de montagne, notamment aux *environs de Porto-Vecchio*, de Bonifacio, et de Figari. Le fonctionnement de ces chantiers nécessitera le recours à la seule technique routière.

Dans les stations d'altitude, la technique routière est pratiquement la seule à pouvoir acheminer les denrées périssables, produits pharmaceutiques urgents, journaux, fuels. Dans les régions à relief moins difficile, l'acheminement des marchandises est assuré souvent par une combinaison du rail et de la route. A Nice, 80 % des arrivages du marché d'intérêt national reposent sur le camion.

Vallon-Pont-d'Arc, petite ville ardéchoise de deux mille habitans, reçoit soixante à soixante-dix mille touristes. Cet afflux de vacanciers impose l'ouverture de supermarchés saisonniers dont l'approvisionnement *nécessite* la mise à disposition de cinq fois plus de capacité en tonnage que celle offerte en temps normal.

« Le transport routier, qu'il soit de marchandises ou de voyageurs, est un élément essentiel de la qualité de la vie », conclut la F.N.T.R.

Cap sur les îles

(Suite de la page 17.)

La compagnie Bretagne-Angleterre-Irlande (BAI) a de tout autres objectifs : elle entend participer au développement de la Bretagne en favorisant son désenclavement. L'aventure commencée à Roscoff (Finistère), en 1973, se poursuit aujourd'hui à Saint-Malo. Si l'hiver (et principalement à Roscoff), la BAI justifie pleinement ses voyages quotidiens entre la Bretagne et l'Angleterre grâce au transport des primeurs, à la belle saison le tourisme (notamment au départ de Saint-Malo) prend la relève.

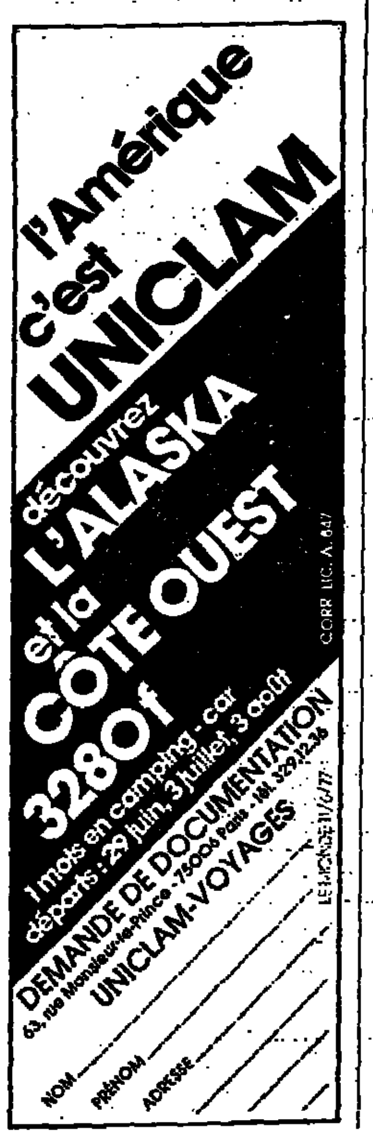
Depuis le 8 novembre 1976, l'*Armorique* pouvant transporter 700 passagers et 160 voitures assure une liaison quotidienne entre Saint-Malo et Portsmouth. Du 23 mai au 23 septembre, un deuxième départ est assuré, de nuit, par le *Penn-ar-Bed* (312 passagers, 57 voitures) les mardi, mercredi et jeudi de chaque semaine. Le lundi et le vendredi, le *Penn-ar-Bed* assure (toujours de nuit) la liaison Saint-Malo-Plymouth.

La traversée coûte 120 F par personne et 150 F par véhicule (prix moyen porté pour les voitures à 240 F en juillet et août), mais la BAI propose avec l'aide des organismes britanniques de tourisme de multiples possibilités. Ainsi, elle offrira dès cet été la première nuit d'hôtel à quatre passagers faisant la traversée avec une voiture. Elle organise des circuits de quatre jours en Cornouailles, prévoyant la pêche à la truite, au saumon, voire au requin...

L'installation de la ligne Saint-Malo-Portsmouth a nécessité de la part de la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Malo d'importants investissements, notamment pour la construction d'une nouvelle gare maritime (8 millions de F) et d'une rampe d'accès pour les car-ferries (6,5 millions de F). A partir de 100 000 passagers, la BAI permettrait à la Chambre de commerce et d'industrie de couvrir les annuités des emprunts réalisés. La BAI prévoit qu'en 1977 200 000 passagers embarqueront ou débarqueront à Saint-Malo...

Qui a dit que les Français ne voulaient plus voyager autrement qu'en avion ?

ANDRÉ MEURY.



Les promenades d'un Parisien

Cergy-les-Bains...

LE caractère « aquatique » de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise (Val-d'Oise) ne peut échapper au promeneur s'il décide un jour de ne plus observer la ville à travers le *prisme* déformant de la spéculation foncière, mais à travers celui — enchanteur — des émotions que procure la physionomie du paysage. Ce promeneur aura à cœur de suivre la rivière de l'Oise au départ de Pontoise-Saint-Ouen-l'Aumône, deux communes séparées par un simple pont et d'accès facile par la route ou le fer. Sur quelque 5 kilomètres, l'Oise traverse de ses méandres la ville nouvelle, déterminant ainsi la vie des Cergy-Pontoisiens installés sur ses rives.

On pourra commencer la visite par l'installation portuaire de Saint-Ouen-l'Aumône, très exactement placée dans la zone industrielle et recouvrant une vingtaine d'hectares nouvellement aménagés. Port public, cette réalisation *s'ajoute aux quelque deux cent* quatre-vingts installations portuaires *qui, sur une longueur* totale de 300 kilomètres de rivières (l'Oise, la Seine, la Marne *et* les canaux de l'Ourcq et de Saint-Denis), forment le Port autonome de Paris. Pour préserver le site d'Auvers, un écran de verdure a été dressé, masquant la zone portuaire.

Port d'escale et centre balnéaire

Un peu plus loin, voici le port de Pontoise avec son quai long de 350 mètres et son écluse couverte de péniches, hélas ! peu à peu remplacées par *d'imposants pousseurs*. Un peu plus loin, voici le port *d'Eragny-sur-Oise*, qui connaît actuellement une certaine *effervescence : on y construit les* piles du futur pont de la ligne *de chemin de fer qui, en 1978,* reliera Paris-Saint-Lazare à Cergy-Pontoise. Ce pont, long de 110 mètres, en provenance de Strasbourg par le Rhin, *la mer* du Nord, la Seine puis l'Oise, sera définitivement sur place le jour du 14 juillet, date choisie en raison de l'absence de trafic ce jour-là sur les rivières.

En arrivant à Cergy, le promeneur trouvera le dernier port public de la ville nouvelle, réalisé en 1970. D'une superficie de 3 hectares, ce port a permis d'abriter deux centrales à béton alimentant les chantiers de la ville nouvelle. *Le bail se terminant en 1977, le* port de Cergy sera bien entendu vacant *et sa future réalisation* dépend étroitement de l'évolution *de la ville nouvelle. Il faudra tenir* compte des constructions à venir, notamment du quartier des Paradis et des établissements universitaires *projetés à Cergy-Pontoise*. Mais sera-t-il, tout simplement, *question d'un port de plaisance ?* Avec cette hypothèse, change le *décor vers la boucle de l'Oise dans* laquelle est venue se nicher la *base de loisirs de Cergy-Neuville*, sur quelque 250 hectares (les 250 autres hectares restants à l'intérieur de la boucle étant réservés au futur parc terrestre). Ici, deux points sur la carte : le port d'escale et le centre balnéaire.

Aux noms évocateurs, quatre étangs baignent la base de loisirs, ceux de la Folie, des Eguerrets, des Galets et du Pêcheur tranquille. L'étang des Galets, *fermé à l'Oise qui le longe*, possède une digue artificielle ; le pro*jet formulé dans le schéma direc*teur d'aménagement ne pouvant *être réalisé qu'après 1980 favori*serait une ouverture entre l'Oise *et l'étang jusqu'à la digue, offrant* ainsi au tourisme de rivière un *port d'escale. L'étang des Eguer*rets est depuis neuf mois l'af*faire des cent quarante ouvriers* qui s'activent pour faire de ses *rives un centre balnéaire*, dont l'ouverture était prévue pour les premiers jours de juin, mais qui semble fortement compromise.

L'avenir de la base de loisirs s'exprime en chiffres, l'objectif de 1983 étant d'accueillir 4 000 visiteurs avec 3 000 places de stationnement. Quant au centre balnéaire, il sera aménagé sur 100 000 mètres carrés et prévu pour recevoir 9 000 visiteurs ; la baignade comptera 16 000 mètres carrés, la pataugeoire, 2 500, le solarium 14 000.

Trop ambitieux ? Interrogé, un représentant du *syndicat mixte* d'aménagement de la base de loisirs, *chargé de la gestion ainsi* que de la réalisation des travaux, rappelle *que le centre balnéaire* n'a pas été conçu *« à la légère, mais programmé au terme de trois années d'observations, depuis 1972 ». Ainsi on a pu noter* que, d'une part, l'équipement le plus *attractif était la baignade* (installée provisoirement à l'époque *sur l'étang de la Folie) et* que, d'autre part, sa fréquentation *intéressait 45 % des Val-d'Oisiens* pour 55 % de Parisiens et autres *habitants des Yvelines ou des* Hauts-de-Seine. La preuve de sa *vocation régionale* n'étant *plus* à faire, 20 millions de francs doivent être programmés pour le centre balnéaire (20 % de l'aménagement total de la base de loisirs), financés à 60 % par la région et à 40 % par l'Etat. Il devrait n'en coûter à l'usager que 5 F de droit d'accès par tête.

Reste l'enjeu. Cette ambition régionale du centre balnéaire, vérifiable dès cet été, et qui servira peut-être à éponger les 800 000 francs de déficit. Un déficit supporté moitié par le département et moitié par le syndicat communautaire d'aménagement de la ville nouvelle, c'est-à-dire par les habitants de Cergy-Pontoise.

JACQUELINE MEILLON.

Des visiteurs sous les arbres de Chèvreloup

EXCEPTIONNEL musée *vivant d'histoire naturelle*, l'arboretum de Chèvreloup, *dans* les Yvelines, va *enfin* être ouvert au public. Dans l'air depuis *plusieurs années, le projet* vient d'être remis à l'ordre du jour après *le choix de M. Valéry* Giscard d'Estaing de prononcer, *le 16 avril dernier, son discours* sur la « politique nationale de la *nature » dans le cadre exception*nel de l'arboretum.

Créé sur d'anciens terrains de chasse royaux, dans l'enceinte du domaine national du château de Versailles, ce musée de l'arbre *couvre* 205 hectares entre les parcs des deux Trianon et la plaine de Versailles. *Attribuée dès 1927* au Museum d'histoire naturelle par *décret gouvernemental, la plaine* de Chèvreloup devait devenir un *jardin de Jussieu, en hommage* au botaniste Bernard de Jussieu, *lequel avait, sous Louis* XV, planté d'arbres rares le parc du Petit *Trianon. En quelques années, plus* de mille deux cents espèces furent réunies à Chèvreloup à partir de graines, de boutures et de greffons *expédiés* du monde entier par les correspondants des botanistes français.

Tombé dans un oubli relatif *jusqu'en 1950*, l'arboretum *garde* aujourd'hui de cette époque une *trentaine d'hectares de conifères* et environ 20 hectares de feuillus, *dont une remarquable collection* de rosacées. Ce sont ces 50 hecta*res de plantations adultes qui font* aujourd'hui l'objet d'un projet *d'ouverture au public*. Depuis plusieurs années, des visites privées *étaient organisées par le Museum* d'histoire naturelle à l'intention des groupes de scientifiques, de pépiniéristes et de forestiers *français et étrangers. Cette amorce* du rôle pédagogique de l'arboretum était très limitée, en raison notamment de la faiblesse des moyens mis à la disposition de cet exceptionnel musée de l'arbre placé dans l'incapacité de réaliser les aménagements nécessaires à l'organisation de visites pour le grand public.

Actuellement, seuls huit jardiniers-botanistes s'occupent de l'entretien des 205 hectares, dont les principaux ennemis sont les lapins de garenne qui, par centaines ou par milliers peut-être, ont envahi le domaine. Au milieu de ce spectaculaire réseau de terriers, toutes les jeunes pousses ont dû être protégées pour échapper aux rongeurs, dont seule la maladie vient périodiquement et partiellement à bout.

Pour permettre l'ouverture au *public de la partie ancienne* de l'arboretum, le préfet des Yvelines a élaboré un plan de financement précis qui prévoit la prise *en charge* des dépenses d'équipement (évaluées à 3 millions de *francs*) par *la région Ile-de-*France et le ministère de la qua*lité de la vie. Les frais* de fonctionnement, estimés à 1 million de francs environ, pourraient être supportés par le Museum, le département des Yvelines et les trois communes concernées : Versailles, Le Chesnay et Rocquencourt. L'ouverture au public se *fera* progressivement, ceci afin d'étudier les réactions du milieu biologique.

Depuis quelques années, des plantations importantes sont venues enrichir encore l'arboretum, qui rassemble actuellement 2 500 espèces-types d'essences européennes, américaines et asiatiques. Les arbres ne sont plus groupés par essences mais par origines géographiques. L'Asie montre, par exemple, 1 500 espèces, dont 500 pour la seule Chine : un grand nombre de ces espèces sont encore à l'état de pousses et élevées en pépinières. Pour protéger ces arbres encore fragiles, les trois quarts de la surface de l'ensemble resteront strictement interdits au public.

DAMIEN RÉGIS.

La faune d'Europe à Pescheray

D*E l'eau de la petite rivière* émerge la bonne grosse tête *d'un castor. Tout à coup*, il frappe sur l'eau un grand coup de sa queue et *plonge. Non loin* de là, voici sa hutte. Ce castor vit dans un *milieu naturel qui lui* convient parfaitement. Mais il *n'est pas tout à fait libre* : Il est l'un des hôtes du « parc de vision » de Pescheray, près du Mans.

Vaste de 97 *hectares*, ce parc se propose de faire découvrir aux visiteurs les *mammifères grands* et moyens de la faune européenne. C'est une réalisation de l'association Entraide aux handicapés : dès *1968*, celle-ci avait réuni à Pescheray de jeunes handicapés qui échappaient ainsi à l'hospice psychiatrique. Ces jeunes travaillent dans le domaine durant la journée, et rentrent chez eux le soir. Leurs premières occupations furent l'élevage de petits animaux et la garde de chiens et de chats. Puis vint l'idée de transformer le domaine en un parc de vision.

Le visiteur qui parcourt le parc rencontre ainsi des cerfs, des daims, des mouflons avec leurs petits, des bisons, des loups. Tous sont logés dans de vastes enclos où ils mènent une vie se rapprochant des conditions naturelles. Le logement des ours bruns, et celui qui attend les renards et les blaireaux, sont moins heureux, car ils relèvent davantage de la formule du zoo.

Des panneaux donnent des in*dications sur les animaux et sur* les arbres du parc. Pescheray a en *effet une vocation éducative* et accueille les groupes scolaires pour des *stages, des classes vertes*, des camps écologiques.

Si on a pris soin de se munir de jumelles, on peut observer les nombreuses espèces d'oiseaux qui peuplent le parc, et notamment le pouillot siffleur, dont le trille caractéristique résonne à tout instant dans les frondaisons. Depuis deux ans, un moineau blanc a élu domicile près du manoir.

A l'entrée du domaine, divers animaux domestiques broutent sur des pelouses : ânes de Sicile, bœufs d'Ecosse, pottokak (poneys du Pays basque)... Une jument poney des Shetland vient de mettre bas un poulain, et accueille d'énergiques ruades tout intrus qui s'en approche un peu trop près.

Pescheray élève aussi des sangliers pour la restauration ou le repeuplement des chasses : bien sûr, ses responsables en sont un peu gênés, mais il leur faut trouver des sources de revenus...

Un tel parc incarne le nouvel esprit qui inspire désormais la présentation d'animaux au public. Il y eut d'abord le zoo « classique », avec ses cages exiguës, et ses enclos à peine plus vastes. Vint ensuite le safari-parc, où les bêtes disposent de beaucoup plus d'espace, et qui fut bien accueilli. Mais il entretient les trafics d'animaux et la mortalité y est souvent forte; et, aujourd'hui, les écologistes condamnent les cortèges polluants de voitures qui traversent les enclos.

Le parc de vision se visite à pied et ne présente donc que la faune autochtone dans son milieu naturel. La France compte maintenant un certain nombre de parcs de ce type. Les uns sont l'œuvre de l'Office national des Forêts, comme celui des Yvelines, dans la forêt de Rambouillet ; d'autres sont des réalisations privées, tel le parc de Boutissaint (Yonne). Les parcs naturels régionaux ont également créé des parcs de vision, qui constituent — c'est le terme consacré — leurs « vitrines ».

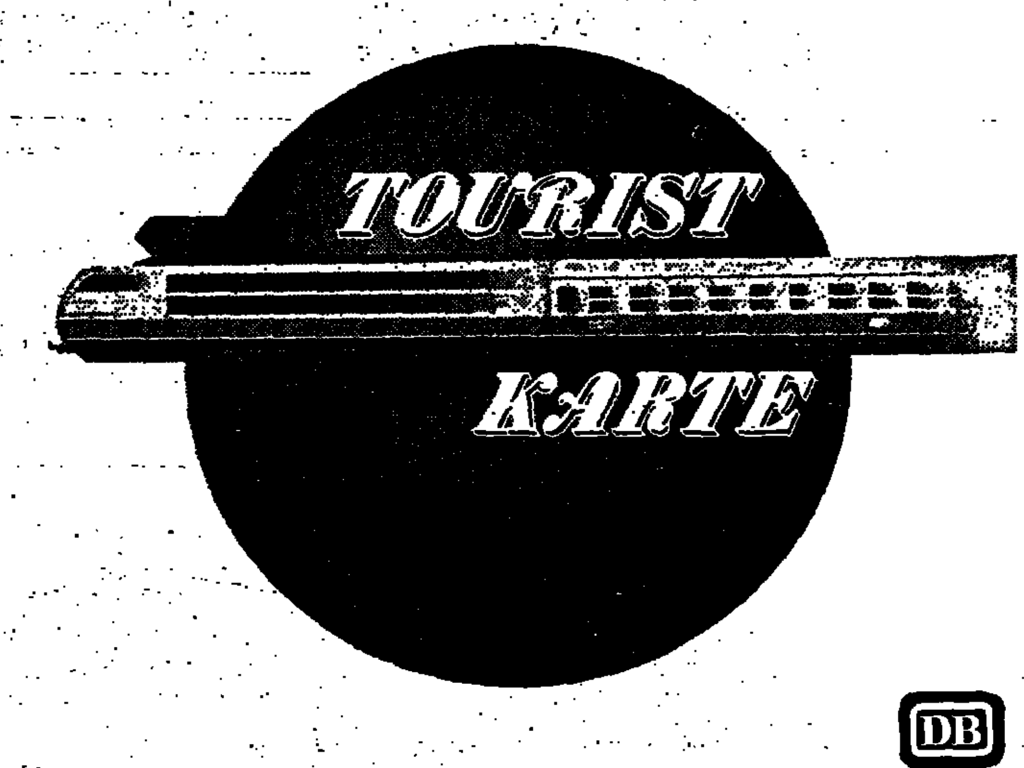
D'autres parcs, situés ceux-là sur le littoral ou dans des marais, relèvent du même principe : ainsi celui du Marquenterre (*Somme*) et celui du Teich, dans le bassin d'Arcachon

Si un parc de vision connaît le succès, l'afflux du public devient tel qu'il menace l'intégrité du site : il faut alors canaliser les visiteurs sur des sentiers jalonnés de miradors. Mais alors, le naturaliste chevronné va regretter cet aménagement...

Instruits de ces difficultés, les responsables de Pescheray peuvent et doivent réussir dans leur entreprise...

JEAN-JACQUES BARLOY.

★ Parc naturel du domaine de Pescheray, Le Breil-sur-Mérize. (A 3 kilomètres de Connerré et à 25 kilomètres du Mans).



TOURISME
HOTELS RECOMMANDES

Campagne

07520 LA LOUVESC (Ardèche)

HOTEL BEAU SITE ** N.N. sit. except. Confort. Qualité. Pens. 70-98 F T.T.C. Dépliant. Tél. (75) 33-47-02.

Côte d'Azur

FREJUS PLAGE

IL ETAIT UNE FOIS * N.N. Rue Frédéric-Mistral - Tél. : (94) 95-33-65 95-88-39

Mer

34300 CAP D'AGDE

Hôtel LE SABLOTEL *** N.N. en bord de plage. Deux piscines privées (eau douce chauffée, eau de mer). Animation, voile, promenade en péniche sur le canal du Midi. 34300 LE CAP D'ADGE. Tél. 94-13-17, 94-14-29.

Montagne

AIX-LES-BAINS

Hôtel Bristol *** N.N. (79) 35-08-14 Central, confortable, reposant; sans obligation de pension. Jardin - Restaurant dans l'hôtel, documentation, tarifs sur demande.

04400 LE SAUZE

Hôtel LE DAHU *** N.N. Alt. 1.400 m. Piscine chauffée. Saunas. Tennis privé. 04400 LE SAUZE. Tél. (92) 81-05-59.

Paris

INVALIDES

HOTEL DE LONDRES ** N.N. 1, rue Augereau (Champ-de-Mars, près Terminal Invalides). Compl. refait neuf Toutes ch. av. bains ou douche et w.-c., calme et tranquillité. 705-35-40.

Allemagne

FRANKFURT

PARKHOTEL 1re classe, centre, près gare centrale « Wiesenhüttenplatz 28 ». Tél 1949/611/230571. TX 04-12808.

Angleterre

KENSINGTON LONDON

Une situation exceptionnelle près du métro South Kensington. F. 70 breakfast, taxe inclus. CROMWELL HOTEL Cromwell Place, London, SW7 2LA Dir. E. Thom - 01-589-8288.

Suisse

ASCONA

MONTE VERITA. Maison renommée. Situation magnifique et tranquille Piscine chauffée. Tél. 1941/93/35-12-81.

AROSA (Grisons)

HOTEL VALSANA, 1re catégorie Piscine couverte. Une semaine forf de tennis dès FS 420. - Télex 74232.

LEYSIN (Alpes Vaudoises)
HOTEL MONT-RIANT, 36 lits. Confort. Services personnalisés. Pension compl. T.T.C. dès F.F. 80. Tél. : 1941-25-62235

Châteaux Hôtels indépendants

Yvelines

78270 ROLLEBOISE

CHATEAU DE LA CORNICHE *** Tél (1) 479-91-24.

Val-de-Loire

45140 ORLEANS (Loiret)

AUBERGE DE LA MONTESPAN *** Tél. (38) 88-12-07.

41120 OUCHAMPS (Loir-et-Cher)

RELAIS DES LANDES *** Tél. (54) 79-03-61.

37400 AMBOISE (Indre-et-Loire)

CHATEAU DE PRAY *** Tél. (47) 57-23-67.

Normandie

61230 GACE (Orne)

HOSTELLERIE LES CHAMPS *** Tél (33) 35-51-45.

Bretagne

56410 ERDEVEN (Morbihan)

CHATEAU DE KERAVEON **** Tél. (97) 52-34-14.

Envoi gratuit de dépliant sur demande.

Vacances sur mesure

CIRCUITS EN HAUSSE

EN 1975, le chiffre d'affaires réalisé par les tour-opérateurs français dans le seul secteur « production » avait été de 2 811 900 000 francs. L'an dernier, il atteignait 3 373 000 000 de francs. Cette augmentation, qui correspond à un accroissement de 11,64 %, va de pair avec celle du nombre de voyages à forfaits : on en avait vendu 1 647 897 en 1974-1975 et 2 032 832 au cours de l'exercice suivant (1975-1976), soit environ 23 % de mieux.

Ces chiffres, extraits du dernier dossier (n° 14) établi par le département des statistiques et enquêtes du secrétariat d'Etat au tourisme (1) montrent la « bonne santé » des professions du tourisme : tous les fabricants, quelle que soit leur taille, semblent bien, à de rares exceptions près, bénéficier d'une progression constante.

L'étude note d'autre part que plus de 50 % d'entre eux, sur un total de 109, annoncent un chiffre d'affaires se situant dans la tranche moyenne (chiffre d'affaires de 5 à 25 millions). 17 ont déclaré un chiffre d'affaires entrant dans la catégorie de 0 à 5 millions, et 24 dans celle dépassant 25 millions.

Autre indication intéressante, le tableau faisant état du nombre des salariés en place dans les 102 sociétés interrogées. 9 d'entre elles emploient moins de 5 personnes ; 29, de 5 à 9 salariés ; 22, de 10 à 19 ; 25, de 20 à 49 ; 9, de 50 à 99, et, enfin, 8 seulement plus de 100 personnes.

A la question : « Quels sont les pays les plus visités ? », les fabricants de voyages ont répondu de la façon suivante : Espagne, Baléares et Canaries confondues viennent en tête. Suivent les trois pays du Maghreb, et, dans l'ordre d'importance : Tunisie, Maroc et Algérie. Grèce et Chypre occupent la troisième position, avant la France et les DOM-TOM. Puis ce sont les Etats-Unis et le Canada, la Grande-Bretagne (en y incluant Ecosse et Irlande), les pays d'Asie - Extrême-Orient, l'Italie, l'Afrique noire, les pays de l'Est, l'Amérique du Sud, l'Autriche et la Suisse, la Yougoslavie, Israël et l'Egypte.

Enfin, le document dresse un tableau de la répartition par catégories sociales des clients des tour-opérateurs français. Vingt-sept pour cent d'entre eux sont « cadres moyens et autres actifs ». Les professions libérales et cadres supérieurs représentent 17 %, suivis de près par les employés (16 %) et les inactifs (16 %). Les « patrons » de l'industrie et du commerce comptent pour 9 %, les ouvriers et personnels de service pour 7 %, les exploitants et salariés agricoles pour 5 %, les 3 % restants étant les « divers » n'entrant dans aucune famille bien définie.

(1) Secrétariat d'Etat au tourisme, département des statistiques et enquêtes, 92, rue de Courcelles, 75008 Paris. Tél. : 766-51-35

● **Convention entre les hôteliers et les agents de voyage.** — Le Syndicat général de l'industrie hôtelière (S.G.I.H.) et le Syndicat national des agents de voyage (S.N.A.V.), ont signé, le mardi 7 juin, une convention qui s'appliquera à leurs adhérents respectifs et qui servira à régler les litiges éventuels. Cet accord, qui s'inscrit dans le prolongement de la loi du 11 juillet 1975, jette les bases d'une déontologie professionnelle et d'un rapprochement commercial. Le S.N.A.V. avait signé, en 1976, avec le Syndicat national des chaînes d'hôtels (S.N.C.) une convention identique.

A l'école du raid auto

L'AVENTURE commence ici, à une quarantaine de kilomètres de Paris. Les contreforts du Pamir, les ergs et les hamadas du Sahara ne sont pas plus difficiles que la carrière de Saint-Chéron : les failles abruptes, la rocaille, la boue, le sable, le vertige et la sueur, rien ne manque. Pas même cette conjonction d'efforts et d'enthousiasmes qui vient de souder une dizaine d'hommes et de femmes autour d'une idée et d'un outil : partir, et en automobile.

Bernard et Claude Marreau, les initiateurs du stage, peuvent être satisfaits. « Leurs » voyageurs, le dimanche soir venu, ne les quittent jamais pour toujours. Le moulin des deux frères (en fait, une ancienne minoterie à peine restaurée où l'on trouve toujours un coin pour dormir et un « morceau » à manger) est devenu rapidement le point de retour d'une génération en mal de découvertes et d'assistance aux populations défavorisées. On rencontre ici des touristes avertis, des lauréats de la dotation Renault des routes du monde, d'anciens ravitailleurs au Sahel, etc. Mais pas un seul ne confond l'aventure avec l'exploit accompli grâce à la générosité des populations locales.

Car ici on apprend tout, ou du moins l'indispensable : avant l'apprentissage de la conduite tout terrain (une R 4 suffit), les stagiaires abordent la mécanique. Une journée et demie dans le cambouis, les circuits haute et basse tension, les papillons et les gicleurs, les demi-arbres et les synchros de boîte. L'exploration est complète et efficace : ignorant tout le samedi, au casse-croûte de 9 heures, on est mécano le lendemain à midi ! Les carburateurs ont perdu leur mystère, la liste des pièces détachées indispensables se précise, selon la destination (les avaries les plus fréquentes ne sont pas les mêmes selon que l'on traverse le Tibesti ou l'Afghanistan), on a démonté et remonté les principaux organes.

Des exploits...

Garagistes, journalistes, explorateurs, les Marreau sont orfèvres en la matière. Ils détiennent toujours le record du raid Alger-Le Cap, reviennent du rallye Côte-d'Ivoire-Côte d'Azur et rêvent déjà du prochain Londres-Sydney. Des exploits à revendre, une solide connaissance de tout ce qui roule sur les pistes et des hommes qui les parcourent, et des anecdotes, des connaissances et des joies à distribuer. On a vu à Saint-Chéron, depuis le premier stage en avril dernier, des apprentis mécaniciens (comme cette jeune femme qui désirait d'abord savoir déchiffrer le jargon de son garagiste pour vérifier ses factures) repartir avec le virus du voyage. Si l'aventure vous tente, apprenez-la d'abord au moulin des frères Marreau...

MICHEL BERNARD.

★ Renseignements à la Centrale du voyageur, 28, rue du Pont-Louis-Philippe, 75004 Paris. Tél. : 277-63-55 et 277-30-75.

260 F le stage de deux jours (nourriture et hébergement dans la grange compris).



Caps au lointain

POUR LES ROBINSONS DE L'ADRIATIQUE

LUI, il s'appelle Andrija, elle, Andelina. Tous deux sont nés avec le siècle, mais là, devant la porte de leur maison, ils paraissent être plus que centenaires. Le soleil, les vents et les embruns ont, bien plus que les années, marqué leurs visages en rides profondes. La cigarette collée aux lèvres, le regard plein de cette malice qu'ont ceux qui savent tout de la vie, il parle ; elle, incapable de rester inactive, défait à pleines poignées une laine brute, jaune de suint, pour en tirer des mèches longues qu'elle lavera avant de les mettre à sa quenouille. Derrière le mur, attaché à l'ombre d'un figuier, l'âne, qui n'aime pas, lui non plus, être dérangé dans sa solitude, manifeste sa mauvaise humeur...

Le temps s'est arrêté. Pas seulement celui du jour, mais celui des mois passés et des mois à venir. Andelina défait sa laine. Dans la petite cour, des poules picorent, un chat sommeille. Andrija ouvre la porte de la maison. Elle n'a qu'une pièce ; deux lits recouverts d'une couverture brune, une commode verte qui sert à la fois de serre-linge et de garde-manger ; une cuisinière de vieil émail, un réfrigérateur à gaz, une table et deux chaises achèvent le mobilier ; sur une planche suspendue au plafond sèchent des fromages de brebis. Pour l'éclairage, des lampes à pétrole.

Du vin, du pain et des poissons

Ils sont à eux deux, vieux couple accueillant, les seul habitants de leur île et même de tout l'archipel des Kornati ! Leurs enfants sont partis « sur le continent » et ne reviendront certainement jamais vivre dans la vieille maison sans confort.

Leur solitude n'a jamais été troublée que pendant la guerre, lorsque les « partizans » firent de leur maison un hôpital ; Andrija le raconte avec une orgueilleuse gaieté qui met à ses rides une fierté brillante. Après, l'île a retrouvé son calme, son silence, que troublent juste le bruit des vagues et celui du vent. Et voilà qu'aujourd'hui l'animation revient quand les touristes, ces éternels dérangeurs, sur leurs voiliers ou leurs bateaux de croisière, s'arrêtent quelques heures ou quelques jours dans la rade aménagée à l'abri des rochers. Ils montent jusqu'à la petite maison, surpris de trouver vie sur cet amas de cailloux, un peu intimidés peut-être par le sourire du vieux couple. Alors ils apportent une bouteille de vin, du pain, des poissons grillés, écoutent l'histoire des partisans, et s'en retournent avec des questions sans réponse.

Toutes les îles yougoslaves n'ont pas leurs Robinsons. Au large d'une côte déjà très ouvragée, elles ponctuent l'Adriatique comme les grains d'une chapelet cassé, qui, ici et là, surnageraient en désordre. De Rijeka à Dubrovnik, elles sont plus de mille, de toutes les tailles, de toutes les formes, à dédoubler ainsi la côte. Certaines sont totalement désertes, l'absence d'eau potable ayant empêché toute vie de s'y installer. D'autres, au contraire, habitées depuis toujours, ont subi les courants culturels et politiques qui ont aussi influencé la côte.

Quand le vent a bien voulu laisser assez de terre sur les cailloux, les îles sont fertiles, et ont leurs bourgs, leurs villages, leurs bastions, leurs églises aux campaniles ajourés, parfois des vestiges grecs ou romains, et même des palais vénitiens. Des nefs romanes ont été quelquefois enrichies d'un autel baroque ; sur des façades sobres ont poussé des loggias Renaissance. Sur les places des petites bourgades, qui se serrent autour de leur port, on retrouve les mêmes pavés blancs que chauffe le soleil. Cres, capitale de son île depuis le XVe siècle, prend un air imposant avec ses maisons de couleur qui regardent la mer. Mali Losinj, au contraire, est toute en modestie sous les pins, qui recouvrent l'île de Losinj d'une toison verte, où se cachent quelques villas au luxe désuet : avant la Grande Guerre, on venait de Vienne passer l'hiver dans ces propriétés.

Ici est né Marco Polo

Krk, plus ronde, plus proche de Rijeka, a des douceurs que son nom ne laisserait pas supposer. La ville a conservé quelques murailles et de bien jolies églises. Sur l'île de Rab, les pins ne parviennent pas à descendre jusqu'à la mer tant les rives sont rocheuses, mais elles préservent une quantité de petites criques toutes soyeuses d'eaux bleues. Pag n'est que cailloux : toute en longueur, l'île est un rocher, infini, où les pierres envahissent les champs. Des titans (ou des fourmis besogneuses ?) en on fait des murailles, des clôtures, des murs, des maisons, mais, malgré leur patience, il y a toujours, sur le sol, autant de cailloux.

Entre Split et Dubrovnik, les îles s'étirent toutes dans le même sens, comme si elles avaient voulu se coucher les unes contre les autres. Elles ont été occupées par les Grecs, et entrent souvent dans les légendes troyennes, telle Korcula, fondée, dit-on, par Anténor, et où naquit sûrement Marco Polo.

Les ruelles de Hvar ont gardé le charme feutré des villes que rien ne bouscula, et les villages de pêcheurs vivent au même rythme paisible depuis des siècles.

Les petites îles habitées sont aussi précieuses, avec leurs villes en miniature, que des musées, des constructions anarchiques n'ayant pas enlaidi leurs abords. Et les plans d'équipement sont très raisonnables : seules quelques îles disposent d'hôtels nouveaux, mais comme les rives sont très découpées, avec des criques nombreuses, ils se cachent aisément dans une nature complice. Et bien que des bateaux les relient quotidiennement entre elles et au continent, ces îles ne sont pas ouvertes (et ne le seront jamais) à un tourisme de masse. La Yougoslavie des îles restera solitaire.

Et puis, il y a de surcroît toutes celles où aucune vie n'est possible, où il n'y a même pas un vieux couple pour maintenir l'illusion. Celles qui ne sont que roche et arbres, où on peut d'un élan de bateau aller passer une journée dans la solitude la plus complète. Des petites îles désertes pour des Robinsons en vacances, des terres dont le trésor est le silence.

MARYSE DUFAUX.

Clin d'œil

A chacun sa grenouille

BIEN que les Français soient moins que les Anglais amateurs de conversations peu compromettantes, il paraît qu'un quart au moins des échanges d'impressions entre nos compatriotes porte sur la pluie et le beau temps. C'est dire la place que tient dans notre vie quotidienne, surtout en période de vacances, la météorologie.

Et, cependant, personne à ce jour ne s'était penché avec plus de simplicité, d'intelligence et d'humour sur « la plus utile des sciences inexactes » *que notre confrère Jacques Nosari.*

Ce pince-sans-rire, reporter de son état — donc habitué à marcher nez au vent sous toutes les latitudes, — a appris quelquefois à ses dépens que « la météorologie reste une science très approximative faite pour moitié de technologie et de satellites et pour moitié de bouts de ficelle et de... pifomètre ».

Dans son ouvrage le Soleil avec nous, *publié, il fallait s'y attendre, dans la collection « L'air du temps », Jacques Nosari commence par raconter en quelques chapitres préliminaires l'histoire de la météorologie. On y retrouve les premières observations des Chinois — toujours eux, — du savant grec qui, en 270 av. J.-C., tenait la lune pour le meilleur baromètre, tout comme le doux Virgile. Nosari démontre aussi que le génie de Pascal fit quelquefois roue libre quand ce penseur sérieux crut, notamment, un moment que le poids des nuages s'ajoutait à celui de l'air pour augmenter la pression. Si l'on mesura pour la première fois à Lille, en 1695, et à la demande de Vauban, la pluviométrie locale, c'est tout de même Le Verrier, dont le fichu caractère ne peut faire oublier les mérites, que l'on doit considérer comme le « père de la météo moderne ».*

Le réseau météorologique aura tout juste cent ans en 1978. Il couvre aujourd'hui le monde entier, et les prévisionnistes français, tenus au courant minute par minute des observations de tous leurs collègues des deux hémisphères, ont en main de quoi nous fournir chaque matin des bulletins qui se révèlent exacts dans plus de 80 % des cas, ce dont personne ne se serait douté !

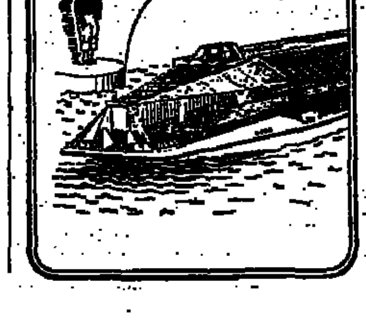
Dans cet ouvrage qui fait oublier un moment le cours capricieux des cumulus, on découvre que Charles Martel fut servi à Poitiers par une météo favorable, et que la C.I.A., espionnant à fonds perdus, s'inquiète déjà de l'arrivée d'une nouvelle ère glaciaire.

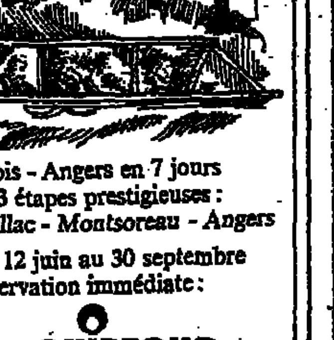
Enfin, comme on n'est jamais mieux servi que par soi-même, Jacques Nosari enseigne en quelques pages optimistes l'art et la manière de faire sa météo à la maison : en considérant l'attitude de son chien, la direction du vent, le vol des oiseaux, la forme des nuages, l'ampleur des bruits. Une girouette et un baromètre suffisent, avec la fameuse table de l'abbé Moreux, pour savoir sans rechercher les références des isobares et des lointaines dépressions irlandaises le temps qu'il fera ou qu'il pourrait faire. Naturellement, toutes ces prévisions sont établies aux r i s q u e s et périls des météorologistes amateurs

Rédigé dans le style élégant, voire désinvolte, du gentleman qui sait chaque matin décider de son plein gré s'il laissera son parapluie at home, quitte à le regretter ensuite, ou s'en fera accompagner pour mieux l'oublier dans un taxi, ce livre est à lui seul un rayon de soleil, au seuil des vacances. Foisonnant d'aphorismes heureux et de considérations dignes d'un moraliste souriant, l'essai sans prétention de Jacques. Nosari remet les nuages à leur place et nous rappelle que toujours, en dépit de notre savoir, le ciel, finalement, dispose.

MAURICE DENUZIÈRE.

★ *Le Soleil avec nous*, par Jacques Nosari. Gallimard, éditeur.







Plaisirs de la table

Choucroute chez Napoléon

ON a tout dit sur les restaurants d'hôtels, et, d'abord, qu'ils sont boudés généralement par les Parisiens. A moins d'avoir enseigne sur rue et entrée particulière, ce qui est le cas du *Napoléon*. J'ai quelque honte à n'en avoir pas parlé ici depuis longtemps. D'autant que je n'avais pas été très enthousiaste. Certes, le décor est cossu, agréable, et la climatisation est bonne ; certes, les tables sont très bien espacées, confortables ; certes, le service est en tout point remarquable, avec des attentions aussi « fleuries » que les tables. Mais peut-être la cuisine de Guy-Pierre Baumann n'était-elle pas alors à tout fait au point...

Car c'est Guy-Pierre Baumann qui règne ici (comme sa si gentille femme, Andrée, règne sur le *Baumann* de l'avenue des Ternes). Baumann avec ses choucroutes originales, mais aussi avec la marée d'un chef poissonnier de qualité. Et ces deux hommes au fourneau s'entendent bien, fort bien, pour harmoniser une carte qui, peu à peu, s'est décantée, affinée, jusqu'à devenir voisine de la perfection.

Au foie gras au torchon à l'ancienne j'opposerai une salade de poireaux Adeline (avec crevettes et œuf dur, très fraîche, très aguichante), ou encore cette salade de choucroute crue au crabe « sublime ». Cela nous amène aux choucroutes, au poisson, au confit de canard ou bonnement « paysanne », mais aussi au bar flambé à la Zubrówka, au turbotin à la chartreuse jaune, qui sont amusants, à la sole aux cèpes qui est parfaite, à la lotte au vinaigre de cidre qui est remarquable tout comme le filet de saint-pierre au lard. Le seul reproche sera, de ma part, ces pommes à l'anglaise intempestives avec la lotte (par ailleurs nappée d'une fondue de tomates fraîches, et où des épinards en branches auraient, entre autres, mieux leur place). Le tartare Napoléon est additionné de dés de pomme fruit, et nous arrivons au temps de l'aiguillette de bœuf et du saumon en gelée. On pourra ainsi faire tout un repas froid de qualité. *Le lecteur sait* que c'est ma manie !

Un seul fromage, ce qui est sagesse, d'autant qu'il est de Brie, et fermier. A noter — encore que je trouve ici le beurre inutile tant le brie lui-même est un beurre — que ce beurre est l'un des meilleurs rencontrés à Paris.

« Un vin pour intellectuels »

Beaucoup de desserts, manquant peut-être un peu d'originalité. Ou plus exactement de recherche. Mais la mousse au chocolat, les îles flottantes et la tarte chaude paysanne sont entremets et pâtisseries. Mais pourquoi, avec les sorbets et les glaces, Guy-Pierre ne proposerait-il pas (après tout il est Alsacien !) des tranches de kougelhopf ? Ou encore ces biscuits que l'on appelle là-bas « spéculations » et qui sont frères des « spéculoos » belges ou des « spekulatius allemands ?

Et la carte des vins est riche, on s'en doute. Je me suis contenté, cependant, d'un Chinon 75 de *Marc Brédif*. Faut-il rappeler, à propos du vin de taffetas cher à Rabelais, ce qu'en disait Jules Romains : *« Il n'est ni chargé en tanin comme le bordeaux ni délicieusement tonique comme le bourgogne. C'est un vin pour intellectuels. »* Avouez que c'est une chance que de pouvoir, en buvant, se croire tout soudain l'égal d'un illustre académicien !

Voici donc ce *Napoléon*, injustement oublié depuis longtemps de ma part, et qui mérite de n'avoir pas seulement pour clients les étrangers résidant à l'hôtel. Et notez qu'il est ouvert en août et à deux pas de l'Etoile, au cœur du Paris élyséen.

LA REYNIÈRE.

★ Hôtel Napoléon : 38, avenue de Friedland, 75008 Paris. Tél. 227-99-50.

MIETTES

● *La Bouffe, repris par un jeune couple* (M. et Mme Tripodi), reste un gentil bistrot pour la qualité et le prix. La salle en sous-sol est amusante. M. Tripodi ajoute à la carte des plats du jour italiens. (35, rue de Verneuil (7e). Tél. 261-03-22.)

● *L'Auberge d'Armaillé vient également d'être reprise.* Après un « coup de propre », le célèbre restaurant russe des années d'avant et d'après guerre va revivre aux accents *des archets tziganes. Mais où est le* temps où les couche-tard finissaient dans la cave et signaient sur les murs ? (6, rue d'Armaillé (17e). Tél. 380-58-04.)

● *Un lecteur a plaisir à me signaler que, téléphonant à l'Hôtel du Mail (à Bourg-en-Bresse)*, pour préciser qu'il ne pourrait arriver qu'après l'heure limite du dîner, il lui fut répondu d'une façon charmante qu'on l'attendrait. Ce n'est pas si courant, en effet, tant d'obligeance dans l'hôtellerie française !

● *A Bruxelles la Villa Lorraine* et *l'Ecailler du Palais Royal*, deux grandes maisons sous la houlette de M. Marcel Kreusch, ouvrent une boutique. C'est la *Boutique du Grand Cerf* (22, rue du Grand-Cerf. Tél. 511-44-83) où l'on trouvera les préparations de ces deux restaurants ainsi que des produits fins de gastronomie.

Tauromachie

Adoubement de Nimeño II

LE saint pape Pie V, qui fulmina jadis contre les combats de taureaux, un certain Jacques Martin qui, entre *deux batifolages télévisés*, tient boutique de bon goût et bonnes mœurs, tranchant du beau, du *bon et du salubre, et le savant* Théodore Monod, de l'Académie des sciences, qui alléguait naguère *dans ces colonnes* (1) *l'opinion de* ces deux hautes autorités morales pour démontrer la perversité intrinsèque du *rite tauromachique* — élément fondamental d'une des plus hautes cultures de l'Europe méridionale, — le pape donc, le chansonnier et l'ethnologue auraient peut-être eu quelque peine à partager notre enchantement. Cet après-midi-là, pourtant, Nîmes fêtait l'accession de l'un des siens, jeune et charmant, au rang le plus haut d'une profession qui maintient dans ce siècle voué à la productivité, aux ordinateurs et au rendement, la tradition magique du sacrificateur aux gestes de baladin.

Quand Christian Montcouquiol, dit Nimeño II, flanqué de deux de ses aînés les plus fameux, le Castillan Angel Teruel et l'Andalou José-Mari Manzanarès, entra dans la lumière du cirque immense tapissé jusqu'au faîte du peuple multicolore de ses concitoyens, quand ce jeune homme de Nîmes, *moulé de vert et d'or*, leva son front juvénile et son regard d'enfant vers les gradins d'en *haut, où les moins riches s'asseyent* sur des nuages de pierre comme les anges dans les toiles *du Tintoret, quand ce peuple* d'amis et cet adolescent téméraire se dévisagèrent dans un émoi *complice, nous ne savions plus* très bien si nous étions cette lie de l'humanité, cette tourbe de maniaques sexuels, de pervers, de détraqués, d'obsédés, ce ramas de voyeurs sadiques que dénoncent MM. Martin, Monod et Pie (le cinquième). Ce que nous savions, c'est que cet homme-enfant allait une fois de plus risquer sa vie dans une cérémonie hautaine (souvent galvaudée jusqu'à la farce) à laquelle il s'est follement consacré, pour une certaine idée qu'il a de son existence, de sa *déraison d'être*, une idée qui ne paraît ni tout à fait vaine ni tout à fait criminelle aux quelque vingt mille Méridionaux qui étaient venus partager son espoir et son angoisse.

Majestueuse lenteur

Cette corrida-là comportait au surplus un cérémonial particulier, celui de *l'* « alternative », l'adoubement de l'apprenti torero par un maître et devant un témoin, après une longue et dangereuse période initiatique. Christian Montcouquiol, dit El Nimeño, allait être fait matador de taureaux par Angel Teruel pour l'ouverture de la feria de Nîmes. Que nul « novillero » d'aujourd'hui né entre Séville, Lima, Tampico et Arles, ne fût plus digne de l'honneur qui était fait à Christian le Nîmois, il faut en croire les meilleurs connaisseurs d'Espagne : après une apparition triomphale à Séville, le jeune torero languedocien vient d'imposer au public le plus exigeant du monde sa maîtrise et sa personnalité. C'est à Madrid, voici deux semaines, que j'entendais les commentaires les plus enthousiastes. Il n'était bruit là-bas que de la majestueuse lenteur de ses passes de cape, de la variété chatoyante de son répertoire, de la sûreté de son coup d'œil. L'un évoquait le hiératisme de Manolete, l'autre la profondeur du style d'Ordoñez. Et le grand maître de ronda confiait même à un ami qu'il voyait dans le jeune torero français la « figure » des années à venir, pour peu que les trafiquants ne l' « abîment » pas. Et pour saluer son imminente « alternative », Ordoñez offrit au Nimeño deux taureaux à affronter chez lui, pour lui et leur exigence commune — entre soi...

En le voyant s'avancer sur l'ovale de sable pâle, le bras curieusement galbé, la taille cambrée, cette démarche féline et conquérante à la fois qu'il s'est composée, je pensais à cette réflexion d'un vieux torero madrilène, la semaine précédente : *« Quand je l'ai vu entrer dans l'arène, j'ai cru qu'il faisait un numéro de théâtre, que, en bon Français qui a tout dans la tête, il allait nous donner une interprétation stylisée, esthétisante, de la tauromachie, enfin que ce type croyait jouer* Carmen. *Et puis, je l'ai vu devant les taureaux ! La* fiesta nacional, *c'était lui, tout d'un coup. Cette lenteur de gestes. Quand je m'entraîne, tout seul, « de salon », je n'arrive pas à des gestes aussi suaves que ce garçon devant un taureau. »*

« Se jouer la vie »

Le petit visage olivâtre du Nimeño a carrément tourné au vert. Le jeune homme est tendu, vibrant comme une corde pincée. Tendu à se briser. Trop de gens attendent trop de lui, et d'abord la famille entassée à dix minutes de là dans l'appartement étriqué de la place de Barcelone. Son père, le capitaine Montcouquiol, de l'infanterie coloniale, n'a pas fait fortune. Et le frère aîné, Alain, qui fut Nimeño I, fut chef de file, avec Simon Casas, du mouvement des toreros français, s'est entièrement voué, avec toute son intelligence, sa compétence, son exigence, à la carrière du cadet. Des responsabilités écrasantes pèsent sur les épaules de cet enfant timide, ce jour-là, chez *lui*, devant tous ceux qui croient en lui.

Et voilà, dans la poussière blanche, « son taureau ». Son premier vrai taureau : 475 kilos de force rétive, indécise, discontinue. Un taureau instable à la tête mobile, aux cornes émoussées, chafouin. Impropre au plus noble combat. Le jeune homme l'a attiré dans sa cape amplement déployée, banderillé avec beaucoup de décision, d'allure, d'allant. La cause est entendue : de quelque façon que les choses tournent, un vrai taureau ne le déborde pas. Il a l'étoffe, et les recours. Mais cet animal retors n'est pas de ceux qui donnent la gloire. Sabots cloués au sol, tête chercheuse, il « cueille » et jette au sol le Nimeno, qui, relevé sans trop de mal, tente tout pour donner élan à ce bloc de défiance et de défi. Peine perdue. Son taureau d' « alternative » l'aura privé des fanfares rêvées. C'est l'épée en main, torero, c'est avec la seule épée que tu vas prouver ce que tu vaux. Hésite, engage-toi d'un cœur faible, et ce jour-là t'aura été volé. Et bien d'autres choses avec...

Pour évoquer le coup d'épée du matador, ce geste terrible où, s'il est honnête, s'il ne « truque » pas, il joue chaque fois sa vie (on dit « il se joue la vie »), on a usé bien des images. Qu' « il se lance dans le berceau des cornes », qu' « il se jette sur le garrot », qu' « il bascule » dans une sorte de pari fatal — on a tout dit, et pas tout ce qui est vrai : si le coup d'épée est donné droit, selon les règles, il est une fraction de seconde où le corps du matador frôle la corne. Et pour peu que le taureau redresse alors la tête, c'est la mort que connut Manolete.

Christian Montcouquiol, dit El Nimeño, Nîmois de vingt ans, s'est engagé à corps perdu, jusqu'à se « mouiller les doigts ». L'image, atroce, est banale. Elle a repris ce jour-là sa vérité. La main, sur le pommeau de l'épée, s'est empourprée au-dessus du taureau foudroyé. Le Nimeño n'entrait pas en tauromachie par la porte aux fanfares et aux fleurs. Il venait de conquérir sa place à force de valeur. Son art, nous le connaissons depuis longtemps, et les connaisseurs de Séville et de Madrid viennent de le découvrir. Mais le métier du sacrificateur, c'est de bravoure qu'il est d'abord fait. C'est cela qu'a prouvé d'abord le nouveau matador. Et sa ville aussitôt s'est reconnue en lui.

Deux jours plus tard, à Barcelone, Christian Montcouquiol, dit El Nimeño II, était sérieusement blessé aux côtés de son « parrain » de Nîmes, Angel Teruel. Il aura affronté l'épreuve jusqu'au bout. Mais nous, nous n'avons rien d'autre à faire qu'à lui souhaiter de ne pas trop follement hasarder une vie qui est d'abord celle d'un jeune homme de vingt ans.

JEAN LACOUTURE.

(1) *Le Monde* daté 8-9 mai.

Tauromachie

Adoubement de Nimeño II

Hippisme

JOURNAL DE BORD (suite)

juin, Epsom.

Drame au départ des Oaks. ...n s'y rendant, *Durtal*, la favo...te, s'énerve, « se bat » avec son ...ckey, et finalement se *jette* ...ntre la lice. Piggott est désar...nné. Le pied prisonnier de ...étrier, il se *trouve tiré sur* ...uelques mètres. Heureusement, ...étrivière casse. On le ramène en ...mbulance au vestiaire. *Durtal*, ...ui galope alors en liberté sur la ...iste, y laissant une traînée de ...ang, est retirée de la course. On ...ourrait écrire : retirée des cour...s. Quand on sait l'importance ...ue prennent immanquablement, ...ez les chevaux, les blessures aux ...mbes comme celle qu'elle s'est ...ite, on ne peut imaginer qu'on ... reverra en piste, au moins ...ette année. Le malheur des uns... ...e retrait de *Durtal* fait proba...lement gagner des centaines de ...illiers de livres aux bookma...ers, chez lesquels les paris sur ... pouliche se multipliaient depuis ...ercredi, toute l'Angleterre ...iblant sur un doublé Derby-...aks de Piggott depuis la vic...ire de celui-ci avec *The Minstrel*.

La course revient à *Dunferm...ne*, pouliche de la reine. Une grande victoire de la casaque royale pour la grande année du jubilé : allons, les dieux du turf savent se bien conduire.

D'un point de vue technique, notons que *Dunfermline* est une fille de *Royal Palace*, qui fut un des étalons les plus cotés du monde voilà dix ans et dont la production avait été très décevante jusqu'à ce qu'elle commençât à se réveiller, l'an passé, avec une autre pouliche portant la casaque de G. A. Oldham.

Il y avait quatre concurrentes françaises dans la course. Elles ne méritent pas plus de quatre mots : elles sont restées invisibles.

5 juin, Chantilly.

A 100 mètres de l'arrivée, le prix du Jockey-Club paraît devoir se jouer entre les deux représentants de l'écurie Rothschild : *Crystal Palace* et *Concertino*. On a vu pointer — la rapidité, mais aussi, hélas ! le temps d'un éclair — *Pharly* ; on a pu croire, un instant, en *Balsamo*, qui vaut décidément mieux que les 25/1 auxquels le relègue le snobisme cantilien (1) sommeillant au fond de toute escarcelle turfiste. Mais ce n'étaient que péripéties. A l'instant de vérité, il reste les deux casaques bleues. Contre toute attente, *Concertino* — qui, pourtant, *a fait le train depuis* le début pour son compagnon d'écurie — paraît aller mieux que ce dernier. Les spécialistes notent qu'à deux reprises *Crystal Palace* « change de jambe ». L'expression indique que le cheval qui, par exemple, galopait la jambe droite en avant se met, pour la soulager et parce que la fatigue l'alourdit, à projeter la gauche, ou vice versa.

Plus tard, Gérard Dubrœucq nous avouera : « Crystal Palace *a flotté au moins à deux reprises. J'ai craint que* Concertino (2) *ne revienne prendre le meilleur.* » Mais, par chance pour le jeune jockey et son partenaire, *Concertino* est alors, lui aussi, au bout de son rouleau, avec, d'ailleurs, des raisons supplémentaires d'en être là.

Et c'est un troisième larron, l'anglo-américain *Artaius*, monté par Piggott avec une vigueur qui ne se souvient plus de l'accident de la veille à Epsom, qui vient se mêler à la bataille. Il est imité — mais, dans ce cas, un peu tard — par *Olantengy*, puis par *Catus*. Les derniers mètres sont terribles : d'évidence, tous ces chevaux, sauf peut-être *Olantengy, ont, depuis 200 mètres ou* 300 mètres, dépassé leur distance maximale. Finalement, *Crystal Palace garde une demi-longueur* d'avance sur *Artaius* qui, lui-même, précède d'une demi-longueur *Concertino, suivi* à une tête par *Catus*.

La casaque bleue toque jaune victorieuse du Jockey-Club pour la première fois depuis quatre-vingt-sept ans... D'autres ont traité de l'aspect mondain de l'événement, sur lequel nous nous proposons d'ailleurs de revenir à l'occasion d'une émission de *télévision*. Peut-être les hypothèses pour une explication technique présentent-elles quelque intérêt. *La plus vraisemblable* — et celle qui a la faveur du principal intéressé, Guy de Rothschild — tient à la prépondérance donnée pendant un siècle, à Meautry, aux qualités de tenue. Le grand-père, puis le père de Guy de Rothschild, lui-même au début de la succession, ont sélectionné juments et étalons en fonction de leur réussite sur des distances de 2 400 mètres et plus, c'est-à-dire, en fait, de leur résistance.

Or, la résistance reste un atout majeur chez les pouliches, qui en sont souvent dépourvues : elle n'est plus suffisante à assurer les grands destins hippiques chez les mâles. Chez eux, les progrès de l'entraînement ont imposé le sujet « vite » que l'art de son entraîneur « allonge » jusqu'à 2 400 mètres. De là serait né l'apparent paradoxe de dix succès de la casaque bleue dans le *prix de Diane et d'aucun, jusqu'à* cette année, dans le Jockey-Club.

Il faut en tout cas noter que la victoire est revenue avec les *fils de deux étalons « vites »,* choisis en dehors du giron (*Crystal Palace* est par *Caro*, *Concertino par Lyphard*). *Et* personne n'a omis de remarquer qu'elle a fait retour l'année même où l'écurie était confiée à un théoricien de « l'allongement de la vitesse » : François Mathet.

Il faut cependant savoir que cet allongement a ses limites. A cet égard, le prix du Jockey-Club nous a semblé avoir, cette année, valeur d'avertissement : jamais nous n'y avions vu autant de chevaux accomplir, à 300 mètres de l'arrivée, autant de prouesses qu'ils étaient incapables de soutenir jusqu'à l'arrivée.

12 juin, Chantilly.

Prix de Diane. L'amateur de courses peut connaître des irritations d'amant déçu. Nous avons eu, ce printemps, un grand amour : *Danseuse Etoile*. Or la fascinante jeune fille ne sera pas au départ. Les jumelles, dès lors, ont tendance à bouder au fond de l'étui. S'il leur faut un objectif, ce sera *Beaune*. Mais elles le considéreront sans flamme. Le cœur reste attaché à *Danseuse Etoile. C'était elle la reine.* Dommage qu'elle n'ait pas su régner.

LOUIS DENIEL.

(1) ... lequel incite à dédaigner, dans les grandes épreuves, les chevaux entraînés à Maisons-Laffitte.

(2) Car si les chevaux portant la même casaque font écurie, ce n'est pas le cas pour les jockeys. La totalité du pourcentage — en l'occurrence 90 000 francs — appartient *en principe* au seul gagnant.

Jeux

échecs — Nº 713

MORT D'UNE VARIANTE

(Memorial Potter par correspondance, 1975-1977)

Blancs : A. S. HOLLIS (G.-B.)
Noirs : R. KAURANEN (Finlande)
Défense Nimzo-indienne.

1. d4	Cf6	14. D×ç3	C×ç3
2. ç4	é6	15. Ff4	Fd7(j)
3. Cç3	Fb4	16. Tç1!(k)	Ca4
4. a3	F×ç3+	17. Fd6	Tç8
5. b×ç3	ç5	18. Cf3	b6(l)
6. f3(a)	d5(b)	19. Cé5!(m)	C×ç5
7. ç×d5	C×d5(c)	20. F×ç5!!(n)	T×ç5(o)
8. d×ç5!(d)	f5(é)	21. T×ç5	b×ç5
9. Dç2(f)	0-0(g)	22. 0-0!(p)	g6(q)
10. é4	f×é4	23. Fç4!(r)	Fç8(s)
11. f×é4	Dh4+(h)	24. Td1!	aband.(t)
12. g3	Df6		
13. Fd3!(i)	D×ç3+		

NOTES

a) Bien que la suite 6. é3 soit la plus souvent jouée dans ce système Sämisch, les Blancs peuvent aspirer à un développement rapide de leurs pions centraux par le coup du texte. La continuation 6. é4 ne semble pas satisfaisante à cause de 6..., Da5 ! (et non 6..., C×é4 ; 7. Dg4) ; 7. é5, Cé4 ; 8. Fd2, Cç6 ; 9. Cé2, b6 ; 10. f4, ç×d4 ! ; 11. C×d4, Fa6 ! ;

b) Cette réplique s'oppose à l'avance é2-é4 mais conduit à l'ouverture du jeu et donne lieu à un combat aigu. A considérer est la stratégie de blocage 6..., d6 ; 7. é4, é5 ; 8. Fd3, é5 ; 9. Cé2, Cç6 ; 10. 0-0 ; Cé8 ; 11. Fé3, b6 ; 12. f4, ...d7 comme 6..., Da5 ; 7. Fd2, d6 ; 8. é4, Fd7 ; 9. a4, Cç6 ; 10. d5, ...5 ! ;

c) Attaque le pion tout en libérant le pion f. Après 7..., é×d5 ; 8. é3 nous retrouvons la variante Botwinnik du système Rubinstein dans laquelle les Blancs poursuivent par Fd3 et Cé2 ; par exemple, 7..., é×d5 ; 8. é3, 0-0 ; 9. Fd3, b6 ; 10. Cé2, Té8 ; 11. 0-0, Fa6 ; 12. Cg3 !, F×d3 ; 13. D×d3, Cç6 ; 14. Fb2, Tç8 ; 15. ...-é1 ! ou bien 12. F×a6, C×a6 ; 13. Dd3 et 14. ç4 ;

d) Une idée profonde de Keres : les Blancs abandonnent leur projet de formation d'un solide centre de pions et tentent d'ouvrir le jeu au profit de leurs F, même au prix d'une détérioration de leur structure de pions. 8. Fd2 est fautif : 8..., ç×d4 ; 9. ç×d4, Dh4+ et 10..., D×d4. D'autres idées sont 8. Dd3 et 8. Dd2 ;

é) Si 8..., C×ç3 ? ; 9. D×d8+, R×d8 ; 10. Fb2 et 11. F×g7. Sur la réaction naturelle 8..., Da5 les Blancs répondent avec avantage 9. é4 !, C×ç3 ; 10. Dd2, Cç6 ; 11. Fb2, Ca4 ; 12. F×g7. L'idée de Romanovsky a pour but de contrarier le plan des Blancs ;

f) Le gambit 9. é4 est intéressant : 9..., f×é4 ; 10. Dç2 (et non 10. f×é4, Dh4+). é×f3 ; 11. C×f3, Da5 ; 12. Fd3 !, D×ç3+ ; 13. D×ç3, C×ç3 ; 14. Fb2, Cd5 ; 15. F×g7 ! ou 12..., Cç6 ; 13. F×h7 !, T×h7 ; 14. D×h7, D×ç3+ ; 15. Rf2, D×a1 ; 16. D×g8+, Rd7 ; 17. D×f7+, Cé7 ; 18. Fg5 ! Aussi les Noirs doivent-ils refuser le don par 10..., é3 ; 11. Fd3, Cd7 ; 12. ç4, Cf4 ; 13. F×é3, Da5+ ; 14. Rf2, C×d3+ ; 15. D×d3, 0-0. Egalement 9. Ch3 mérite considération : 9..., 0-0 ; 10. ç4 ! ou 9. Ch3, Da5 ; 10. é4, f×é4 ; 11. Cg5, é×f3 ; 12. D×f3, Tf8 ; 13. Dd3, Cç6 ; 14. Cé4, Cf6 ; 15. Cd6+, Ré7 ; 16. Fé3, Td8 ; 17. Fé2, b6 ; 18. 0-0 ! b×ç5 ; 19. T×f6 !, g×f6 ; 20. Td1 !, f5 ; 21. Fg5+, Rf8 ; 22. Fh6+, Ré7 ; 23. Fg5+, Rf8 ; 24. Dg3 !, abandon. (Gutman - Uusi, 1974.)

g) Sur 9..., f4 les Blancs disposent de la suite active 10. é4 !, f×é3 ; 11. Fd3, Cd7 ; 12. g3, Cd5-f6 ; 13. F×é3, Da5 ; 14. ç6, b×ç6 ; 15. Ch3, Dh5 ; 16. Cg5, Cé5 ; 17. Fé2, Dg6 ; 18. Dd2 ! (Hodos - Rubahov, 1969). Ou bien 9..., Dh4+ ; 10. g3, Df6 ; *11. é4 !, f×é4 ; 12. f×é4, 0-0* avec retour à la partie.

h) 11..., Df6 vaut peut-être mieux : 12. Cf3, Cf4 ; 13. g3, Cg6 ; 14. Fg2, Dé7 ; 15. Fé3, Cd7 ; 16. ç6, b×ç6 ; 17. 0-0, Fa6 ; 18. ç4, Cb6 avec égalité.

i) Supérieur à 13. Fg2, D×ç3+ ; 14. D×ç3, C×ç3 ; 15. Ff4, Fd7 ; 16. Cé2, Ca4 ; 17. Fd6, Tç8 ; 18. é5, Fç6 ; 19. F×ç6, C×ç6 ; 20. 0-0 (20. Cf4!) comme dans les parties Petran-Farago (championnat de Hongrie, 1973) et Sakovitch-Schmit (U.R.S.S., 1973). Le F-R est beaucoup mieux placé en d3. Après 13. Fg2, Cç7 ; 14. Cf3, Dé7 ; 15. 0-0 ! D×ç5+ ; 16. Rh1, Cç6 ; 17. a4!, Da5 ; 18. Fa3, Td8 ; 9. é5, h6 ; 20. Dg6, Cd5 ; 21. Cg5 ! les Noirs abandonnèrent (Vladimirov-Gerasimov, U.R.S.S., 1975).

j) Avec l'idée de jouer la T-R sur ç8. Cependant, Hollis préfère la suite *15..., Td8 ; 16. Fç2, Fd7*.

k) Plus précis que 16. Fd6, Tç8 ; 17. Cf3, Ca4 ; 18. Tç1 de la partie Petran - Lengyel (championnat de Hongrie, 1973). Si 16..., Cb5 ; 17. Tb1!

l) La suite de la partie précitée *fut : 18..., Cb2? ; 19. Fé2!, Fç6 ;* 20. Tç2, Ca4 ; 21. Fç4!, Té8 ; 22. Cg5, Fd7 ; 23. 0-0, h6 ; 24. Ch3? (24. Tf7!, h×g5 ; 25. Tç-f2! ou 24. C×é6!, F×é6 ; 25. Tf8+), Cç6 ; 25. Tç-f2, Ca5 ; 26. Tf7!, C×ç4 ; 27. T×d7, C×d6 ; 28. ç×d6, Cç5 ; 29. Tç7, Té-ç8 ; 30. Tf-f7, T×ç7 ; 31. T×ç7, C×é4 ; 32. d7, Cd6 ; 33. Cf4, abandon. Les Noirs suivent ici la recommandation de Szabo dans *« l'Informateur », nº 16.*

m) Szabo donne ici l'avantage aux Noirs en raison des variantes : A) 19. ç×b5, T×ç1+ ; 20. Rd2, T×h1 ; 21. b7, Fç6. B) 19. Cé5, C×ç5 ; 20. T×ç5, T×ç5 ! ; 21. F×b8, T×b8 ; 22. C×d7, Tç1+. Cependant, les Blancs ne sont pas d'accord avec l'avis du grand maître hongrois!

n) Voici qui change tout.

o) Si 30..., b×ç5 ; 21. Fç4, Té8 ; 22. Td1, Fç8 ; 23. *0-0 menaçant* Td6 ou/et Tf7 et la position des Noirs est pratiquement désespérée.

p) Résultat de la variante : les Noirs sont paralysés (aile-D non développée, mauvais F, pion é6 faible, R coupé du jeu).

q) Que faire ? Le Cb8 ne peut bouger sans perdre le Fd7. La T ne peut jouer.

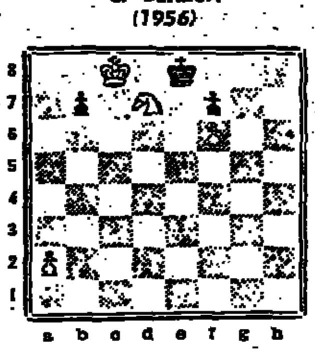
r) Menace 24. C×d7, C×d7 ; 25. *F×é6+* et 26. F×d7.

s) Si 23..., Fé8 : 24. F×é6+, Rg7 ; 25. Fd5.

t) *La position des Blancs est, en effet, gagnante.* Si 24..., Rg7 ; 25. Td8, Fb7 (ou 25..., Rf6 ; 26. T×ç8, R×é5 ; 27. T×ç5+, Rd6 ou R×é4 ; 28. Tç8! menaçant Fa6-b7) ; 26. Cd3, Cç6 ; 27. Td7+, Rf8 ; 28. T×b7, Ca5 ; 29. Fa6! Une partie importante pour la théorie.

PROBLÈME

C. SENECA
(1956)



BLANCS (4) : Rç8, Cd7, Pa2 et f6.
NOIRS (3) : Ré8, Pb7 et f7.

Les Blancs jouent et font mat en six coups.

SOLUTION DE L'ETUDE nº 712
J. LOUMA
« Ceskoslovensky Sach. », 1938.
(Blancs : Ré3, Ta1, Cç7. Noirs : Rd8, Ca5, Fh4).

Après la belle clef 1. Cé6+! les Noirs ont le choix entre deux défenses : A) 1..., Ré7 ; 2. Cf4!, Cç4+ ; 3. Rd3!, Cb2+ ; 4. Rç2, Ff2 ; 5. Rç3!, Fg3 ; 6. Cg6+, Rf7 ; 7. R×b2, R×g6 ; 8. Tg1! B) 1..., Rd7 ; 2. Cç5+, Rç6 ; 3. T×a5, Fé1 ; 4. Ta1, Fç3 ; 5. Tç1!

Deux positions jumelles avec le R noir en é7 et en d7.

CLAUDE LEMOINE.

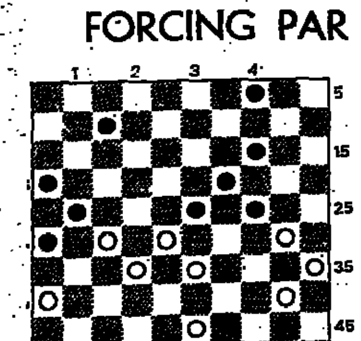
● *C'est à Evian comme le Monde* l'a déjà annoncé que débutera, le 1er juillet, la demi-finale du *Tournoi des Prétendants qui* opposera Victor Kortchnoï à Lev Polugajevski.

L'autre demi-finale aura lieu également le 1er juillet, à Genève. Elle opposera Boris Spasski et Lajos Portisch.

Chaque demi-finale se disputera sur seize parties qui seront *suivies, si les concurrents ne sont* pas départagés, par une ou plusieurs séries de deux parties.

dames — Nº 43

FORCING PAR ENCERCLEMENT



(Championnat d'U.R.S.S. 1976)

Blancs : DAVIDOV

Noirs : TCHEGOLEV

Après s'être classé second au tournoi olympique mondial de 1976, le G.M.I. soviétique Tchegolev, champion du monde en 1960 et 1964, a remporté brillamment le championnat d'U.R.S.S. 1976. Dans la position reproduite sur le diagramme, les blancs vont, au quarante-septième temps de la partie, jouer un coup faible stratégiquement.

47. 27-22? (a)	14-20! (b)	52. 43-38 (g)	12-17 (h)
48. 40-34 (c)	20-25! (d)	53. 38-33	11-16! (i)
49. 22-17 (e)	21×12	54. 22×11	16×7
50. 28-22	16-21! (f)	55. 32-27	23×32
51. 33-28	7-11	Abandon.	

Notes

a) Meilleur était 40-34 qui eût écarté la menace de forcing par encerclement de longue haleine.

b) La première étape de ce forcing particulièrement savoureux : à chaque temps les noirs vont jouer les coups justes et *inexorablement* les blancs vont devoir abandonner (14-20!) interdit 30-25? car après suivraient (7-12!) 25×14 (19×10) 28×30 (21-27) 32×21 [si 22×31 suite analogue] (26×48!).

c) Avec l'espoir de continuer par *30-25 ou de pionner en arrière par* 34-29 si (20-25) plus tard.

d) Un nouveau coup juste qui *force* le gain d'un pion 34-29 est dès lors perdant : (23×34!) 30×39 (19-23!) 28×30 (25×34) 39×30 (21-27), etc. + comme dans le b).

e) 43-38?? avec le gain immédiat par (21-27).

f) Menace de (21-27) et interdit : 1) 22-18 à cause de 21-27) + 2) 22-17 car (12-18) 17-12 forcé mais alors (24-29!) 33×22 (7×49!)+ élégant!

g) Si 22-18? (21-27)+.

h) Paralyse l'aile gauche.

i) Avec leur supériorité numérique et leur maîtrise du terrain, les noirs finissent de disloquer le camp adverse.

JEAN CHAZE.

Solution de la fin de partie de BARTELING (nº 42) :

3-17!! [première surprise] (22×11 m) 37-32! [seconde surprise] + en raison de la menace imparable 38-49

● *Demande de renseignements* : S'adresser directement à Jean Chaze, « La Pastourelle », bâtiment D, boulevard de Paste, 07000 Privas.

bridge — Nº 710

CRUELLE HUMILIATION

Chuter un score partiel quand le chelem est sur table est une douloureuse humiliation, surtout en finale d'un grand championnat. C'est pourtant ce qui est arrivé dans la donne suivante.

	♠ A 9 6 4 ♥ 5 ♦ D 10 ♣ D V 9 8 5 4	
♠ V 10 8 ♥ R 9 8 7 6 2 ♦ 9 8 4 ♣ 10	N O E S	♠ R D 7 5 3 2 ♥ 3 ♦ V 7 5 ♣ R 8 2
	♠ — ♥ A D V 10 4 ♦ A R 6 3 2 ♣ A 7 3	

Ann. : S. don. N.-S. vuln.

Sud Pearlman	*Ouest* Smith	*Nord* Hamil.	*Est* Weichs.
1 ♥	passe	1 ♠	passe
2 ♦	passe	2 SA	passe
3 ♦	passe	passe	passe

Ouest ayant entamé le 10 de trèfle, *comment le déclarant a-t-il joué* pour chuter d'une levée ce contrat de TROIS CARREAUX ?

Si Ouest entame le valet de pique, *comment Sud peut-il gagner* le PETIT CHELEM A CARREAU contre toute défense ?

Réponse :

Au contrat de TROIS CARREAUX, la dame de trèfle du mort fit la première levée car Est se garda bien de couvrir. Ignorant que les atouts étaient partagés et qu'Ouest avait un singleton à trèfle, le déclarant réalisa l'as de pique pour défausser un trèfle, coupa un pique, tira l'as de cœur et coupa le 4 de cœur avec le 10 de carreau. *Est surcoupa* avec le valet et contre-attaqua trèfle. *Ouest coupa l'as de trèfle* de Sud et *continua cœur*, coupé par la dame d'atout du mort. Sud coupa une seconde fois pique, tira l'as de carreau et, craignant qu'une main adverse n'ait encore deux atouts, il joua cœur ! Ouest prit avec *le roi de cœur* et continua cœur. *Est coupa avec son dernier atout et rejoua* trèfle coupé du 6 et... surcoupé par *le 9 de carreau*, la cinquième levée de la défense !

Or, sur cette entame à trèfle, onze levées étaient réalisables, et, sur l'entame à pique, on peut *même faire le PETIT CHELEM* A CARREAU de la façon suivante : Sud défausse un cœur sur l'as de pique, donne trois coups d'atout et joue *le 3 de trèfle* pour le valet. Est doit refuser de prendre pour ne pas libérer tous les trèfles. Alors Sud refait l'impasse à trèfle et donne le roi de cœur...

A l'autre table, où le chelem à TREFLE avait été annoncé, le déclarant, Stuart, n'eut aucun mal à faire 13 levées avec l'impasse à trèfle, sans même avoir besoin de l'expasse à cœur puisque les carreaux permettaient de défausser les trois petits piques de Nord...

La cascade ininterrompue

Cette composition du problémiste anglais E. M. Weber est assez étonnante. Avec la mauvaise répartition de chaque couleur, le contrat de « 3 SA » peut sembler en difficulté. Or le petit chelem à Sans Atout peut être réussi !

	♠ A R D 10 4 3 2 ♥ 3 2 ♦ A 2 ♣ A R	
♠ — ♥ 9 ♦ 3 ♣ D V 10 9 8 7 6 5 4 3 2	N O E S	♠ V 9 8 7 6 ♥ R D V 10 ♦ D V 10 9 ♣ —
	♠ 5 ♥ A 8 7 6 5 4 ♦ R 8 7 6 5 4 ♣ —	

Ouest entame la dame de trèfle et Sud réussit le PETIT CHELEM A SANS ATOUT contre toute défense.

Note sur les enchères :

Voici quelles pourraient être les annonces, Nord donneur, si les adversaires n'interviennent pas :

Nord	*Sud*
2 ♣	2 ♥
2 ♠	3 ♥
3 ♠	4 ♦
5 ♠	6 ♦
6 SA	passe

L'ouverture de « 2 ♣ » est forcing de manche et la réponse de « 2 ♥ » promet l'as de cœur, ensuite les enchères sont naturelles.

PHILIPPE BRUGNON.

Philatélie — Nº 1489

FRANCE : Jeune Chambre économique.

La Jeune Chambre économique française aura son timbre, comme le stipule le programme prévu pour cette année. Il sera mis en vente générale le 20 juin prochain.



1,10 F, bleu et rouge.

Tirage : 7 000 000 d'exemplaires.

Dessin et gravure de Georges Bétemps. Impression taille-douce : Ateliers du timbre de France.

La mise en vente anticipée se déroulera dans deux villes différentes, utilisant l'oblitération « premier jour » strictement identique :

A PARIS

— Les 18 et 19 juin, de 9 h. à 18 h., au bureau de poste temporaire ouvert au Musée postal, 34, boulevard de Vaugirard, Paris-15e.

— *Le 18 juin, de 8 h. à 12 h.*, à la R.P., 52, rue du Louvre, Paris-1er, et au bureau de Paris 41, 5, avenue de Saxe, Paris-7e. — Boîte aux lettres spéciale pour l'oblitération « premier jour ».

A LYON

— Les 18 et 19 juin, de 9 h. à 18 h., par le bureau de poste temporaire installé à l'hôtel de ville, salle de l'Atrium, à Lyon.

— Le 18 juin, de 8 h. à 12 h., au bureau de Lyon R.P. — Boîte aux lettres spéciale pour l'oblitération « premier jour ».

ANDORRE : « Institut d'études andorranes ».

Comme prévu dans le programme des émissions de l'année 1977, un timbre sera dédié à l'Institut d'études andorranes, dont la vente générale est fixée au 13 juin.



0,80 F bistre, vert et bleu.

Dessin et gravure de Claude Durrens.

Imprimé en taille-douce dans les Ateliers du timbre de France.

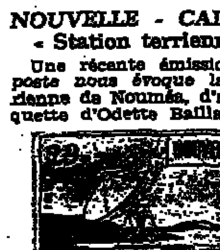
La vente anticipée aura lieu :

— Le 11 juin, au bureau de poste d'Andorre-la-Vieille. — Oblitération « premier jour ».

● La vente de ce timbre sera également effectuée, dès le 13 juin, aux guichets philatéliques de : Paris, Bordeaux, Dijon, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Strasbourg, Riquewihr et au Service philatélique, 61-63, rue de Douai, 75436 Paris, Cedex 09 (vente par correspondance), ainsi qu'à la R.P. de Perpignan.

NOUVELLE - CALEDONIE : « Station terrienne ».

Une récente émission de timbre-poste nous évoque la station terrienne de Nouméa, d'après une maquette d'Odette Baillais.



29 F C.P.F., polychrome.

Imprimé en hélio dans les Ateliers du Timbre de France.

Bureaux temporaires

⊙ 75015 Paris, depuis le 28 mai jusqu'au 26 juin, un timbre à date spécial est utilisé au Musée postal, 34, bd de Vaugirard, pendant l'exposition « Une route de poste : la Route d'Espagne ». (Pendant cette période l'utilisation du cachet habituel est suspendue.)

⊙ 67000 Strasbourg, à partir du 13 juin, un cachet grand format avec la mention « Agence régionale d'information des postes — Philatélie — 67 Strasbourg » sera utilisé au guichet philatélique, au 3, rue de la *Fonderie*.

⊙ 70300 Luxeuil-les-Bains (Maison des arts et loisirs, ancien casino), les 11 et 12 juin. — Exposition philatélique.

⊙ 82000 Montauban (à l'E.R.G.M./ALAT/AERO, avenue de Négrepelisse), les 18 et 19 juin. — Deuxième opération « portes ouvertes ».

● *A JARNY (54), dans le cadre de la Fête départementale de l'école publique, du 8 au 12 juin, se déroule une exposition philatélique.*

● *A SARREBOURG, place du Marché, à la salle des fêtes, les 11 et 12 juin, une exposition est organisée.*

● *A LUXEUIL-LES-BAINS, les 11 et 12 juin, une exposition est présentée à la Maison des arts et loisirs.*

● *AUX ESSARTS-LE-ROI, dans la salle du conseil municipal, le 19 juin, la première exposition sera présentée par l'Amicale philatélique locale.*

ADALBERT VITALYOS.

La hi-fi dans le bahut

ECOUTER Mozart ou Xénakis, installé chez soi dans un fauteuil profond, n'est plus l'apanage d'une élite. La diversité des éléments constituant une chaîne « haute fidélité » est telle que chacun trouve musique à son oreille... et à son budget. Equipés quasiment sur mesure, les nouveaux possesseurs d'une chaîne musicale voient surgir un autre problème : comment intégrer cette installation au décor de la pièce ?

Encore assez rares, il existe quelques meubles spécialement conçus pour ranger la « hi-fi ». Dans la majorité des cas, les éléments restent visibles, soit seulement en façade (pour l'amplificateur et le tuner) soit totalement, comme la platine tourne-disque qui est généralement protégée par un capot transparent. Rappelons quelques impératifs d'installation : la platine doit être posée sur un support très stable et parfaitement plan; l'amplificateur (ou l'ampli-tuner) ne doit pas être totalement encastré, une ventilation à l'arrière ou sur le dessus étant indispensable. Enfin, les disques se rangent de préférence à plat, en piles pas trop hautes.

La colonne de rangement

Pour poser une chaîne compacte, c'est-à-dire groupant platine et ampli-tuner dans le même boîtier, un meuble est en Altuglas fumé, avec casiers à disques horizontaux à la base ; il se ferme par un couvercle (Roche-Bobois, 1 705 F).

L'acquisition d'éléments séparés (qui peuvent être de fabrications différentes) reste la formule la plus appréciée pour constituer une chaîne de qualité. Les divers meubles de rangement que nous avons vus sont faits pour les rassembler (sauf, bien entendu, les enceintes acoustiques) et avoir les boutons de commande à portée de main. Ces petits meubles ont des lignes assez sobres pour s'intégrer à tous les styles. En forme de console, l'un d'eux a son piètement en acier brossé mat ; il est doté de dalles en glace fumé qui se règlent à la hauteur voulue par un système de crémaillères, avec un support prévu pour l'amplificateur (Artélano, 1 440 F).

De 9 000 à 12 000 francs

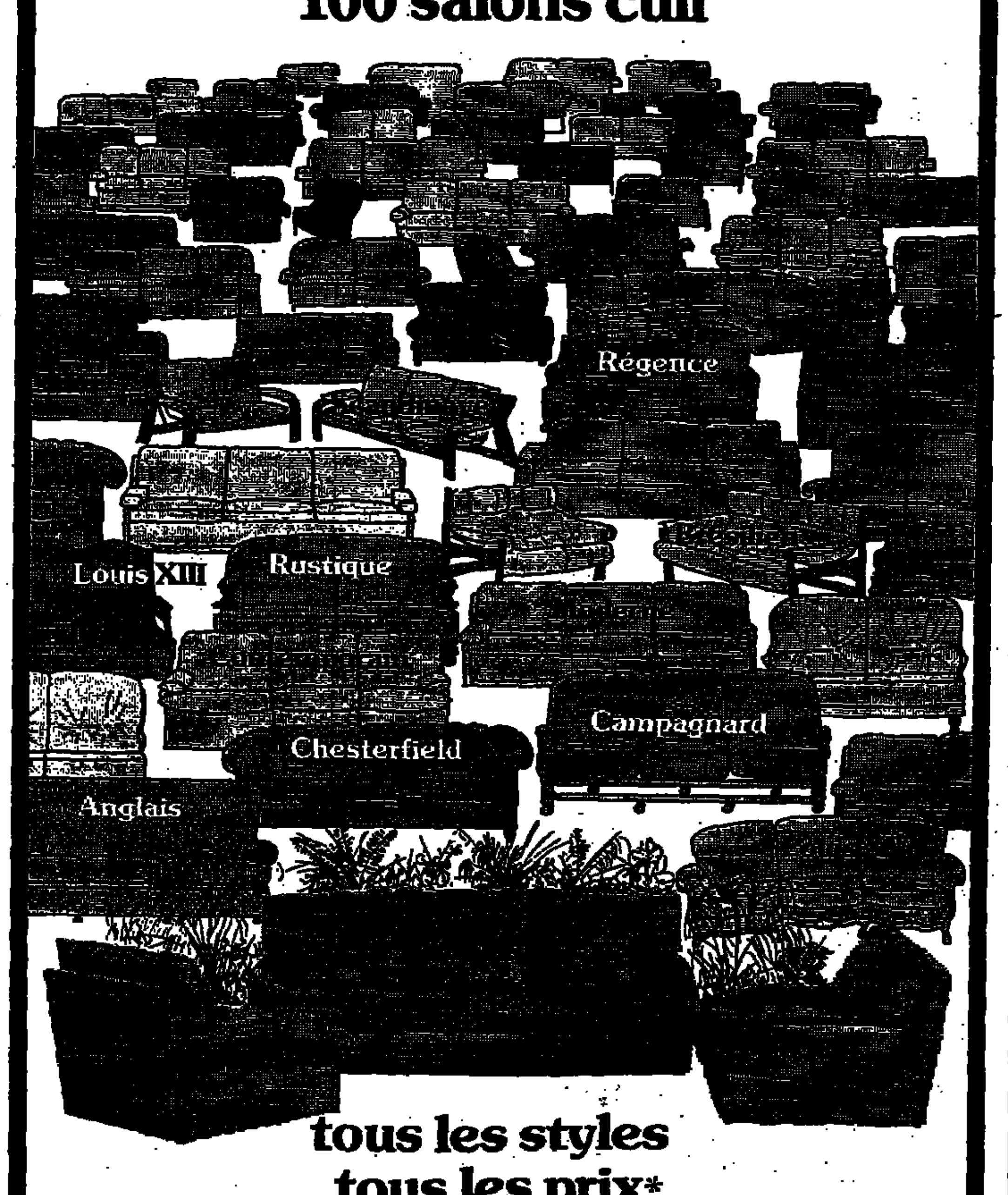
A structure également en acier, chromé ou mat, une colonne de section carrée (50 cm de côté) ou rectangulaire, 72 × 50 cm, permet de superposer les éléments de la chaîne : caissons pour intégrer l'ampli et le tuner, étagère pour la platine et, à la base, des tiroirs-classeurs à disques et à cassettes. Cette colonne de rangement, de 2 mètres de haut, inclut un luminaire à son sommet (Mobilier modulaire moderne, 2 000 F en acier brillant et 50 × 50 cm).

C'est aussi un rangement superposé que permet un tout nouveau meuble de 1,10 m de haut, 55 cm de large et 45 cm de profondeur. Ses montants sont en profilé d'aluminium anodisé, enserrant des panneaux en stratifié, noir sur les côtés (1 200 F, Perspectives).

Des meubles très raffinés, en laque (une dizaine de coloris au choix) ou en loupe d'orme, ont été créés par Guy Lefèvre pour contenir une chaîne hi-fi : montés sur un piètement en acier satiné ou en laiton, ce sont des bahuts à trois portes (totalement escamotables) ou des bahuts à deux portes, surmontés d'une bibliothèque à trois étagères. Ces meubles luxueux valent entre 9 000 et 12 000 F environ et peuvent être commandés au magasin « 7 fois 7 », au Village suisse ; ils n'y sont visibles que sur documents, mais des éléments du même fabricant permettent de juger la qualité des laques. Dans cette boutique de mobilier contemporain, îlot insolite parmi les antiquaires du Village, nous avons trouvé une idée nouvelle pour intégrer la musique au décor. Ce sont de grandes tables basses, à disposer au milieu de la pièce, qui ont en leur centre une fosse dans laquelle sont encastrés, sur mesure, les constituants de la chaîne. L'alimentation électrique se fait par des fils très plats, à glisser sous le tapis. La case « hi-fi » de ces tables se ferme soit par un couvercle coulissant transparent, soit par un panneau plein, manœuvrable électriquement.

JANY AUJAME.

★ Roche-Bobois, 197, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris. Atélano, 4, rue Schoelcher, 75014 Paris.
Mobilier modulaire moderne, 18-20, boulevard Edgar-Quinet, 75014 Paris.
★ Perspectives, 92, rue de Rennes, 75006 Paris. Charron, 3 ter, boulevard de Charonne (Nation), 75011 Paris.
« 7 fois 7 », Village suisse, avenue de Suffren, 75015 Paris.



Des lunettes [...]

Les yeux vont s'habiller

REGROUPEMENT : c'est le mot d'ordre dans le monde de la lunette, et plus particulièrement dans celui des lunettes solaires. Ce marché, très important, se situe autour de dix millions de paires vendues cette année, dont les deux tiers dans les grandes surfaces, les bazars et les stations-service (de 35 à 40 francs la paire). Les opticiens, pour leur part, jouent sur le tiers supérieur quant aux prix et réalisent 5 % de leur chiffre d'affaires avec les modèles de couturiers (à partir de 130 francs en verre neutre).

C'est pour offrir un service réel à leurs clients de lunettes correctives et améliorer leur image de « conseiller technique » que s'unissent les opticiens. Entre quatre mille et quatre mille cinq cents en France, ils ont tendance à constituer des centrales d'achats. Certains de ces groupements sont des magasins à succursales multiples, comme *Atol* ; d'autres travaillent en « franchise », comme les *Frères Lissac, Krys* ou *Optic 2000*, sur le plan national. Ils bénéficient de meilleures conditions d'achats et de livraisons, de campagnes de publicité groupées, et offrent un service après-vente aux clients-voyageurs en panne.

Ils vendront, en 1977, quelque deux millions huit cent mille solaires et proposent des forfaits de verres correctifs teintés (à partir de 175 F).

Quand on sait que certains acteurs ou chanteurs refusent de porter des lunettes, quitte à buter dans les meubles ou à se faire guider dans les studios, les verres correctifs solaires qui masquaient autrefois le regard des stars d'Hollywood pourraient retrouver, le style rétro aidant, une vogue certaine.

Les lunettes de couturiers parisiens remontent à 1965, avec *André Courrèges*, qui complète sa silhouette blanche au-dessus du genou de bottillons à talons plats et de lunettes « farce », toujours assorties, à fentes horizontales, qu'il distribue d'ailleurs dans quelques pharmacies. Au même moment, et dans le même esprit, *Paco Rabanne*, très en verve, lance ses premiers accessoires : des lunettes solaires, montées sur serre-tête en forme d'« œil de cigale ».

Après quelques années d'essai aux Etats-Unis, *Christian Dior* sort, en 1969, sa gamme de solaires en « optyl », un matériau plastique qui peut se parer de toutes les couleurs du spectre et reprendre les tons de maquillage, dans la foulée d'une excellente campagne de publicité : « *Au moins, Christian Dior peut-il habiller vos lèvres.* »

Depuis, *Balenciaga, Jacques Fath, Pierre Cardin, Jacques Esterel, Lanvin, Cacharel, Pierre Balmain, Nina Ricci, Louis Féraud, Givenchy, Carven, Ted Lapidus* et *Yves Saint-Laurent* se sont joints aux précurseurs, *travaillant surtout pour l'exportation*.

Parmi les marques les plus connues, *Polaroïd*, dans les nouveautés 1977, offre quarante-six modèles, chacun en plusieurs assortiments de couleurs. Le jade, le cuivre et un ton prune s'ajoutent aux coloris existants. Les montures marquent un retour à l'écaille, tandis que les verres sont souvent dégradés, de haut en bas (de 30 F à 80 F). *Ray Ban* continue sur la lancée des formes particulières portées par les aviateurs américains de la seconde guerre mondiale, de couleur verte, à montures de métal très fines (250 F environ).

Finesse et légèreté se retrouvent chez les *Frères Lissac*, dont des modèles spéciaux pour le sport et la voiture, sobres, à lignes droites, sont plus particulièrement conçus pour hommes. [illegible] montures en métal se réduisent à une simple barre tenant les verres sur le nez. Les fantaisies féminines s'allègent, tout en gardant un style rétro à grandes lignes un peu carrées et extra-plates. Les tons des verres sont dégradés, voire bicolores, reprenant ceux de la pupille, ou en teintes « perroquet » destinées à accompagner celles des tenues de plage exotiques.

A la touareg

Les Touaregs, pas plus que les marins des îles du Pacifique n'ont jamais usé de lunettes solaires. Leurs yeux s'adaptent d'instinct à l'éclairage ambiant. C'est cette faculté que permettent de retrouver les exercices oculaires des adeptes du docteur Bates (1).

Ayant vécu, adolescente, cette méthode de soins, cha-

Les ateliers de la [...] dans les idées

LA lunette à la mode ces temps-ci est fine et douce. Elle a aussi grandi, un peu pour les lunettes optiques, beaucoup pour les lunettes solaires. Dans le domaine de l'œil, ce sont deux familles distinctes. La lunette optique, faite pour corriger la vue, doit se plier à certaines contraintes. Elle reste donc, malgré tout, sérieuse et plus réservée. La lunette solaire, au contraire, qui ne doit rien à personne, si ce n'est de protéger du soleil, correspond à un achat impulsif et elle a toujours été plus exubérante, plus folle. On la porte davantage pour se faire remarquer.

Ces lunettes sont en métal ou en plastique. Morez, dans le Jura, capitale française de la lunette optique, s'est toujours spécialisé dans le métal. De l'autre côté de la vallée, Oyonnax, dans l'Ain, s'est fait le champion de la lunette solaire en plastique. Deux mondes différents, longtemps cloisonnés, mais qui s'ouvrent depuis peu l'un à l'autre.

Une chose est certaine : le vent de la mode souffle d'Oyonnax depuis que les grands couturiers ont décidé d'apposer leur griffe sur les lunettes. « *En fait*, avoue un fabricant, *c'est nous qui créons des modèles pour eux, car chaque fois qu'ils s'en sont mêlés, cela n'a pas marché. Mais leur influence a été importante pour les coloris.* » Dans la foulée des grands couturiers, les fabricants se sont mis aussi à créer leurs propres marques. On a vu naître [illegible] Philippe Saint-Hilaire, un Pierre Leroc, un Jean Laroche, même en Autriche, qui ne sont pas sans rappeler d'autres grands noms. [illegible]

A Morez, en revanche, on est resté beaucoup plus réticent envers le phénomène « couture ». Au bord de la Bienne, on est avant tout industriel. On porte un nom commercialement connu en France et à l'exportation. On ne souhaite pas le voir supplanté par un autre [...]

Trouvailles

Maison

« Jus-marie »

Un ustensile pour faire les jus de fruits nous vient tout droit de Finlande. C'est le *Mehu-Maija* (prononcez *Mehou-Maïa*) qui est une sorte de « jus-marie ». C'est en effet par la vapeur que sont extraits les jus de tous les fruits (y compris la pomme, la rhubarbe) et de certains légumes.

Ce « jus-marie » est en aluminium et constitué de trois éléments qui se superposent : le récipient de base, gradué, pour l'eau, le corps extracteur — muni d'une cheminée centrale et d'un tube d'écoulement — et le panier recevant les fruits. L'ustensile a une capacité de 11 litres.

L'eau, mise à bouillir à petit feu pendant une heure, dégage de la vapeur qui fait éclater les fruits. Leur jus s'écoule dans l'extracteur, d'où, par un tube sortant de l'appareil, il sera mis en bouteille. Ce jus est stérilisé par la vapeur, et, sucré ou non, il se conserve aussi longtemps qu'une confiture. Il faut prendre soin de remplir les bouteilles jusqu'au bord (sans laisser de vide) et de les boucher soigneusement.

Dans le livret qui accompagne le « jus-marie » on trouve, entre autres utilisations, la possibilité de faire des gelées de fruits à partir du jus ainsi extrait.

J. A.

★ Prix 195 F + 30 F de port. Arfinn, 12, rue de Lucenay, 78130 Les Mureaux. Tél. 474-19-71.

Sorbet minute

Autrefois dessert de réception, le sorbet est devenu dessert familial. Pour simplifier sa préparation (épluchage et mixage des fruits) une association de confiseurs d'Apt, en Provence, a eu l'idée de mettre en bocaux des purée de fruits.

Ces purées sont faites avec des fruits rouges (cassis, fraises, framboises), de l'ananas ou de la poire williams. Elles sont additionnées de sirop de sucre et de pectine (tirée de la pomme et du citron) qui donne de l'onctuosité aux fruits. Ces préparations sont mises en bocaux et subissent une double pasteurisation. Chaque bocal de verre contient 420 g de purée de fruits, ce qui correspond à un sorbet pour quatre personnes moyennement gourmandes.

Le bocal se conserve environ un an, à température ambiante, tant qu'il n'est pas ouvert. Pour faire un sorbet pour deux, il est possible de garder quelques jours au réfrigérateur le restant de la purée.

Pour réaliser le sorbet en sorbetière électrique, il suffit d'y verser le contenu du bocal. Sinon, la purée de fruits sera mise dans un bac à glace et introduite dans le compartiment « freezer » du réfrigérateur. Dans ce cas, comme pour tout sorbet, il faudra battre une ou deux fois le mélange pendant sa prise en glace, pour éviter la formation de cristaux. La purée de fruits en bocal peut également servir à faire un parfait, en y ajoutant de la crème fraîche ou du lait concentré non sucré.

J. A.

★ Sorbet l'Aptésienne, 5,20 F environ pour l'ananas et la poire, 6 F les fruits rouges. En vente dans les grandes surfaces d'alimentation.



[MO]U TEMPS

Des lune[ttes da]ns le soleil

[Les yeu]x vont s'habill[er p]our l'été

[P]armi les opticiens de luxe, [...]yrowitz (5, rue de Castiglione, [...]1 Paris) est spécialisé dans [les] lunettes pliantes. Les dernié[res] solaires sont dégradées latéra[le]ment du nez vers la tempe et [co]lorés. Mais le clou de la sai[son] est un face-à-main à manche [...]t, qui se replie en pendentif, [...]s un verre minéral correctif, [...]té ou non, vendu sur une [lu]nette plus ou moins élaborée.

[Q]uelques conseils de spécialistes [pou]r le choix et l'entretien des lunettes. Le verre doit être neutre, sans dévier les rayons du soleil ou la vision. Pour le vérifier, il faut fixer une ligne verticale, porte ou fenêtre, par exemple, et tourner légèrement les lunettes face à soi. L'entretien est facile et ne demande qu'un lavage occasionnel à l'eau tiède savonneuse et un bon rinçage avant l'essuyage au mouchoir ou au torchon de fil, voire à la peau de chamois pour éviter le peluchage.

NATHALIE MONT-SERVAN.

A la touare[g]

[...]ue printemps nous répétons [c]es exercices d'accommodement au soleil, un œil à la fois, l'autre caché par la paume de la main. Quelques dizaines de secondes au début, puis une accélération jusqu'à l'accoutumance, entrecoupée de repos sous les deux paumes croisées, l'esprit concentré sur le noir infini. Le résultat est étonnant de [v]igueur et de fraîcheur, tant [d]es yeux que du tonus général.

Les adeptes de cette méthode mettent en garde les consommateurs contre certaines couleurs de lunettes solaires, notamment celles qui tirent sur le marron foncé, le gris et les gris-noir. A force d'empêcher le regard de réagir à la lumière, on risque l'atrophie des muscles de l'œil. Cela dit, en cas de fatigue et de surmenage, les verres jaunes améliorent la vision des myopes, le vert ceux des hypermétropes, tandis que le rose est considéré trop excitant pour les yeux fragiles.

N. M.-S.

(1) Margaret Darst Corbett : *le Yoga des yeux*, CELIV, 5, rue du Pont-de-Lodi, 75006 Paris.

(2) André Passeback : *Je vois bien*, distribué par les magasins de diététique.



(Croquis de MARCQ.)

Ultraviolets ultra-nocifs

QUE pensent les médecins des lunettes de soleil ? Du bien et du mal. A l'approche des vacances d'été, nombreux sont les ophtalmologistes qui souhaitent avertir les utilisateurs des avantages comme des inconvénients des lunettes solaires.

Les bienfaits sont incontestables, dans certaines situations précises. En particulier dans le cas de maladies oculaires qui rendent les yeux extrêmement sensibles (conjonctivites, albinisme, certaines atteintes de la rétine, cataractes...). Ou dans le cas — même en l'absence de pathologie — d'un ensoleillement intense qui pourrait être préjudiciable aux yeux : haute montagne, plage, soleil « tropical », conduite automobile dans une lumière excessive. Il y a donc, disent les ophtalmologistes, des « indications climatiques raisonnables ».

Encore faut-il que les verres utilisés soient réellement protecteurs. C'est là que les médecins en viennent au chapitre des inconvénients. Ils en distinguent deux grandes catégories. En premier lieu, si les verres sont de mauvaise qualité (1) et laissant passer des rayons ultraviolets nocifs, des inflammations de la cornée, entre autres désagréments, peuvent se produire. En outre, les verres doivent filtrer une grande partie des infrarouges, pour éviter les brûlures de la rétine.

Deuxième genre d'inconvénients : l'habitude de porter des lunettes de soleil diminue les réflexes de protection naturels de l'œil : contraction des pupilles, clignements des paupières... La lumière déclenche des réactions physico-chimiques dont l'œil ne doit pas perdre l'habitude... sous peine de devenir intolérant aux rayons lumineux, voire « photophobique ». En bref, la lumière exerce sur l'œil un effet dynamique qu'une protection constante, provoquée par le port systématique de lunettes noires, diminuerait à l'excès.

Quant aux verres — très répandus depuis peu — qui foncent en fonction du degré de luminosité, ils présentent, de l'avis des spécialistes, le même « profil » que les autres. C'est-à-dire les mêmes avantages et les mêmes inconvénients.

Enfin, certains médecins, aux Etats-Unis surtout, mais en France également, ont interprété le port exagéré de verres solaires comme le signe d'un besoin de dissimulation de la personnalité, voire comme l'indicateur de troubles psychiques... C'est ainsi que le professeur Yves Pouliquen, ophtalmologiste à l'hôpital Broussais, déclare (2) : « Il est certain qu'en dehors des conditions ophtalmologiques pathologiques très précises, et sauf luminosité excessive, le port de verres teintés n'a aucun intérêt... sinon celui d'être un bon élément d'orientation vers le diagnostic de névrose... »

CLAIRE "RISSET.

★ Notons que la revue *Que choisir* consacre, dans son numéro de juin, une étude sur ce thème des lunettes de soleil.

(1) Les « verres » en plastique, d'une manière générale, n'arrêtent pas les ultra-violets, sauf s'ils ont fait l'objet d'un traitement particulier.

(2) « Concours médical », 2 avril 1977.

Les ateliers de [p]rovince dans les i[dées] de Paris

[...]s célèbre. La mode, on la [reg]arde de loin et de haut.

[P]ourtant certains s'y intéres[sent]. D'après un fabricant, ce sont [les] distributeurs parisiens qui ont [une] influence déterminante sur [l'or]ientation de sa collection. Pour [l'a]utre, ce sont les lunetiers [de] province. « *Nous travaillons [en é]troite collaboration avec ceux [de Ly]on et de Marseille, qui ont [une] clientèle cosmopolite, et avec [ceux] de Nancy et de Dijon*, dé[clare] M. Noël Grenier, qui fut le [premi]er à Morez à diffuser la [colle]ction d'un grand couturier. [Nous] *consultons aussi les Suisses [et l]es Suédois. A notre époque, [on] ne peut plus rester enfermé [dans] l'Hexagone.* » Si ce fabri[cant] emploie un styliste, sorti des [Bea]ux-Arts de Besançon, ses [confr]ères font généralement appel [à d]es « designers extérieurs » [...u]ne fille à Genève, des garçons [à Pa]ris. Mais, en fin de compte, [c'est] au sein de la maison que les [...]eurs prototypistes rassemblent les idées et élaborent les modèles. Une collection n'est jamais définitive. Tout au long de l'année, on rajoute des modèles — une dizaine en moyenne, — et quand il y en a qui marchent bien, on les conserve deux ans. Quand, au contraire, un article faiblit, on le tue tout de suite. Le métier, où l'on prévoit la fabrication un an à l'avance, exige une gestion rigoureuse des stocks.

Dans l'optique, en entend toujours la même plainte : les Français gardent leurs lunettes longtemps — en moyenne trois ans — alors que les Américains les renouvellent trois fois par an. « *En France, on voit des gens coquets avec des vieilles lunettes*, fait remarquer M. Jacques L'Amy, le premier fabricant « sur la place » de Morez. *Si le client ne se laissait pas faire dans le domaine des verres, qui atteignent vite des prix élevés, il pourrait s'offrir plusieurs paires de lunettes.* » Et que dire du prix des montures qui est multiplié par trois entre la sortie d'usine et le présentoir du lunetier ? Une monture optique de grand couturier coûtant 99 F se vent 300-350 F. Pour expliquer cette marge, l'opticien invoque tout le travail paramédical de mise en forme, de centrage et de pose du verre qu'il doit accomplir. Il n'empêche qu'on retrouve sensiblement le même écart — de 45 à 160 F — pour les lunettes solaires griffées.

Revenons à la mode. Cette rusée commence à se glisser parmi les lunettes d'or et d'argent, garanties jusqu'ici de classicisme et de respectabilité. Des touches, des filets d'émail viennent en effet se poser sur les montures. Du bleu sur des lunettes-argent, de l'orange, — moins subtil — sur des lunettes-or. On commencer aussi à travailler le métal. Un fabricant propose des *lunettes en or guilloché* qui ont un succès fou chez les *Espagnols et chez les Africains*.

FLORENCE BRETON.

LE FIL A L'OREILLE

Rien de plus irritant que les lunettes qui glissent et que l'on passe son temps à remonter sur son nez. Henri Guillet, fabricant à Oyonnax et opticien de formation, a donc inventé et breveté un petit « truc », à la fois utile et drôle, qui supprime cet inconvénient. Il s'agit d'une seconde paire de branches en cordage métallique, qui « courent » dans une gaine le long des branches principales. Un petit taquet permet de faire glisser derrière l'oreille le cordage souple, qui ressemble à une queue de souris. On peut donc mettre ou ôter le dispositif à volonté.

★ 92, rue Voltaire, B.P. 43 01102 Oyonnax.

[...]lget

Tic-tac à quartz

[Le] tic-tac du réveil qui mon[te la g]arde sur la table de chevet [n'aga]cera plus les insomniaques. [Le si]lence des réveils à quartz pla[nera] bientôt sur nos chambres. [L']atout principal du réveil à [quart]z est une précision jusqu'ici [inéga]lée : la variation maximale [est] d'une minute par an. Cette [exac]titude imbattable est obtenue [grâce] aux qualités du système à [quart]z. Le cristal de quartz à haute [fréqu]ence émet 4 194 304 vibra[tions] à la seconde ; un micro-cir[cuit] électronique réduit ces millions [de v]ibrations à une seule impul[sion] par seconde.

[Da]ns ce marché naissant du ré[veil] à quartz, on trouve notam[ment] les productions de Vedette, [...]s et Braun. Les prix varient, [selon] les modèles, entre 150 F et [...] F environ.

J. A.

JUSTICE

REGARDS

Ce qu'être saisi veut dire

L'huissier avait prévenu : cette matinée de samedi serait plutôt calme. Du *« cinq saisies à l'heure »*, tout au plus. Rien à voir avec les tournées de saisies pour défaut de paiement de la redevance télévision où, toutes les affaires étant concentrées *dans quelques immeubles H.L.M.* de banlieue, on atteint le « douze à l'heure ». *Durant les tournées* de semaine, on ne rencontre guère les gens saisis. Le samedi ils sont présents.

Le *serrurier-chauffeur est* déjà là. Le temps de passer prendre M. le commissaire, et la tournée commence.

Auparavant, *l'huissier précise : « Les gens qu'on va saisir ont fait l'objet d'un jugement début janvier, après avoir négligé pendant plusieurs mois différents rappels. Courant février, ils ont reçu « signification d'une décision de justice » les informant qu'ils peuvent faire opposition pendant un mois. En avril, nous leur avons adressé un « commandement de payer » dans les vingt-quatre heures, sous peine* de saisie. *Fin avril, un de mes clercs est passé les prévenir de l'imminence de la saisie. Entre ce moment et notre passage en mai, un sur cinq environ aura « déménagé ». Aujourd'hui, nous allons procéder à une « saisie par description », inventaire de ce que l'on saisira si l'intéressé ne paie toujours pas. Entre notre passage et la « saisie-enlèvement » dans un mois environ, les « disparitions » qui constituent alors des infractions au code pénal, sont encore de l'ordre de 20 %. »*

Premier arrêt : dette de 12 000 F à un régime d'artisans *de la Sécurité sociale, à laquelle* il faut ajouter 500 F de frais de *recouvrement, quelle que soit la* somme due.

L'intéressé vingt-cinq ans, prend son petit déjeuner.

« C'est de l'argent que je ne dois pas. J'étais déjà au chômage à cette époque.

— Pourquoi n'avez-vous pas fait opposition, par simple lettre recommandée ? Maintenant je suis obligé de saisir. »

Les quelques secondes qu'a duré ce dialogue ont été suffisantes pour que, comme par miracle, l'inventaire de ce qui est « saisissable » dans la pièce de séjour, chaîne hi-fi et téléviseur en tête, soit déjà transcrit. Dans la chambre, le procédé est moins discret : un cosy, un buffet Napoléon III, un escabeau, une armoire. Mais, tandis que l'huissier ouvre la porte de celle-ci, le *« saisi »* la referme violemment.

« Foutez-moi la paix, puisque je vous dis que je ne dois rien.

— Allons, monsieur, gronde le commissaire, *du calme, s'il vous plaît.*

— « Si vous avez une réclamation à formuler, précise l'huissier, *vous devez faire opposition dans les huit jours, au tribunal d'instance. »*

Au serrurier de jouer

L'huissier, le commissaire et le serrurier sont déjà repartis, et, presque aussitôt, arrivés chez le deuxième « client ». Les saisies sont, en effet, groupées par quartier, et le parcours soigneusement étudié. Cette fois, c'est un cabinet d'architectes qui doit 15 000 F de loyers. Personne ne répond au coup de sonnette. Au serrurier de jouer.

« Pour éviter de facturer aux absents une note élevée de serrurier, précise l'huissier, *tous les gens auxquels nous allons rendre visite en paient une partie, même lorsqu'ils nous ouvrent la porte. »*

La serrure de « sûreté », à l'aspect si solide, ne résiste pas plus de 40 secondes. *L'homme* introduit l'aiguille de son *« pistolet » ;* trois petits coups sur la détente, suivis d'une petite manipulation avec une languette métallique. Il ne reste plus qu'à pousser la porte. En trois minutes, l'inventaire de l'ensemble du mobilier des cinq bureaux est établi, signé par l'huissier, contresigné par le commissaire, déposé sur le premier bureau, et le serrurier referme la porte.

« La petite laque chinoise paiera à elle seule la totalité de la dette », fait remarquer l'huissier, connaisseur.

Encore une dette d'assurances, mais de seulement 700 F.

« Oui, d'accord, je dois cette somme, mais je voulais résilier mon contrat. Vous venez saisir ? Si vous ne prenez pas pour plus de 700 F, allez-y.

— Non, monsieur. Une saisie est un inventaire. L'enlèvement n'intervient que par la suite. Mais je vous préviens qu'avec les frais de recouvrement, vous devez déjà 1 200 F et que les frais d'enlèvement et de vente, et le prix de revente, sont tels que votre téléviseur couleur, que vous avez sans doute payé plus de 4 000 F, suffira tout juste à payer la dette. » (Parfois même, le « produit » d'une saisie se révèle négatif. Les frais l'emportant sur le prix de revente la dette se trouve majorée après le passage de l'huissier, seul bénéficiaire de l'opération.) L'autre promet alors de payer bien vite. Il est tellement interloqué que lorsque l'huissier salue, il ajoute, sans y prendre garde : *« Merci. »*

Dernier peignoir de la matinée.

Cette fois, c'est un vieillard, ancien déporté, qui doit 3 000 F à une compagnie d'assurances.

« Le courtier est un escroc, je conteste cette dette.

— Ce n'est pas à moi qu'il faut le dire. Il fallait le faire avant.

— Je suis malade et sous traitement, ça n'a pas été possible.

— Ecoutez, monsieur le commissaire et moi, nous faisons la différence entre vous et les autres (cette formule est prononcée deux fois sur trois). *Pour vous être agréable, je n'inscris dans mon inventaire que le minimum. Mais il faut que vous fassiez opposition dans les huit jours, au revoir monsieur. »*

Une dizaine de saisies n'ont demandé qu'à peine plus de deux heures. Dans la voiture qui raccompagne le commissaire, l'huissier rédige un chèque de 200 F qu'il lui remet pour le remercier.

Ce geste est légal : il est prévu à titre d'*« indemnité forfaitaire de déplacement »* à l'article 7 du décret du 26 juillet 1972. Mais le montant varie du simple au triple.

« Celui-ci est particulièrement bon marché », précise l'huissier. Autrement dit, les *« saisis »* de cette matinée, qui paieront en fin de compte cette indemnité (ainsi d'ailleurs que tous les autres frais) ont eu bien de la chance de rencontrer à la fois un huissier aussi courtois et un commissaire aussi économique.

MICHEL SIDHOM.

LA COUR DE CASSATION EXAMINE LA RÉMUNÉRATION DES FOOTBALLEURS PROFESSIONNELS

Contrats officiels et lettres occultes

A l'occasion du différend salarial qui oppose depuis plus de cinq ans le footballeur professionnel Jean Deloffre à l'Association sportive d'Angoulême (ASA), la chambre sociale de la Cour de cassation, présidée par M. Jean Laroque, a eu à examiner la validité de la clause de limitation de rémunération que le groupement des clubs professionnels tente d'imposer aux clubs et aux joueurs qu'ils emploient. Cette clause a-t-elle un caractère réglementaire rendant nulles de plein *droit* les *dispositions* contraires ?

La cour de Bordeaux, dans un arrêt rendu *le 14 janvier 1975*, en avait jugé ainsi. Mais cette décision a été cassée par la chambre sociale de la Cour de cassation statuant sur le rapport du conseiller *Hertzog*, les observations de Mᵉ Vidart, dans l'intérêt de Jean Deloffre, et de Mᵉ Martin-Martinière, dans l'intérêt de l'ASA, et les conclusions de M. Orvain, avocat général.

Jouant auparavant à Nice, Jean Deloffre avait été engagé par l'ASA le 20 juillet 1970 pour deux saisons (1970-1971 et 1971-1972), moyennant une rémunération mensuelle fixe de 1 800 francs et diverses primes. Le contrat avait été établi sur le formulaire standard *fourni* par le *Groupement* des clubs professionnels prévoyant l'adhésion des signataires aux clauses du statut professionnel aux termes desquelles toutes conventions occultes ou contre-lettres passées en dehors du contrat *officiel* seront nulles de plein droit.

Or le paiement de sommes supplémentaires (1 700 F par plus 65 000 F par an) était au profit du joueur dans contre-lettre du même (20 juillet 1970), restée entr mains de l'ASA. Deloffre a *que ces sommes lui furent* sées pendant la première mais que l'ASA se content rant la seconde, de lui pay traitement officiel. C'est la pour laquelle il avait a l'ASA en paiement des so impayées la seconde année.

La Cour de Bordeaux débouté de ses prétention estimant que la contre-l même exécutée partiellement, frappée de nullité.

Les magistrats suprême considéré que leurs collègues délais avaient faussement qué la loi en ne précisant pa *quoi le statut émanant du pement des clubs professio avait un caractère réglemen et en ne recherchant pas sa tée »* alors qu'ils admett d'autre part que *« la nullité contre-lettre n'était pas d public »*, d'autant plus qu'elle été confirmée par l'exécution lontaire qui en avait été fait les parties ce qui entraînait elles l'obligation de s'y confo

L'affaire sera jugée par la *de Poitiers.*

CORRESPONDANCE

« Un frère désobéissant »

Après l'article publié le 9 mars dans le Monde *sous le titre* « Un frère désobéissant », *le Frère Pierre nous communique quelques réflexions complémentaires que lui inspirent les conditions dans lesquelles il fut contraint de quitter son poste au service de comptabilité Aplon.*

A l'étroit dans le 6ᵉ, le service Aplon s'implantera dans le 7ᵉ après aménagement d'un vaste local. Pierre (six mois et demi d'hôpital, fractures multiples) et J. (clinique, écrasement de disques) en seront les artisans. Gratter *et peindre plafonds* et *murs*, monter les lourdes cloisons, poser le revêtement du sol, rééduqueront jambe et colonne vertébrale lésées ! Le chantier terminé, je serai mis à la porte. Sans lettre de licenciement, je n'ai pu, après avoir payé les cotisations *de chômage*, en recevoir les prestations, pendant deux mois et demi d'arrêt de travail, puis un demi-mois de chômage partiel lors de la fermeture des congés payés. Un religieux n'est-il plus un citoyen à part entière ?

J'ai écrit à Rome : *« Je ne suis pas d'accord pour subir l'arbitraire, ni pour le laisser subir. J'en ai trop souffert et je vois trop de confrères en souffrir autour de moi. Mon action veut être une protestation et j'entends la poursuivre autant que de besoin. »* Comme je ne me suis pas fait délier de mes vœux, mon action pouvait avoir un certain poids. Je n'admets pas certains *procédés, à mon égard* ou à celui des autres. Je le dis et j'agis, alors que tant n'osent ou ne peuvent le faire.

Vous m'excuserez de m'attacher à des problèmes bassement matériels. Attaqué comme mes camarades, je n'ai pas le choix du terrain sur lequel je dois lutter. On m'a proposé un poste à Angers : pour m'éloigner de Paris ? Il faudrait être incorrigible pour tenter une autre aventure... A ceux qui restent là où j'étais, je souhaite plaisir... et patience !

هكذا في الأصل

JUSTICE

POUR FAUX ET ABUS DE BIENS SOCIAUX

Des peines d'emprisonnement avec sursis sont requises contre deux dirigeants des Ciments Vicat

De notre correspondant régional

Grenoble. — A entendre les propos de leurs défenseurs au terme d'une audience qui s'est prolongée pendant dix heures, jeudi 9 juin, devant la chambre correctionnelle du tribunal de Grenoble, il n'y aurait vraiment aucune raison de poursuivre les dirigeants de la société anonyme Vicat — troisième producteur de ciment français, 1 200 millions de chiffre d'affaires, quatre mille emplois — pour « abus des biens et du crédit d'une société » et encore moins pour accuser M. Jacques Merceron-Vicat, directeur général de la société, d'avoir commis un « faux en écritures privées », et son père, M. André Merceron-Vicat, président-directeur général, d'avoir fait « usage » de ce faux (« le Monde » du 27 avril).

Que reproche-t-on aux dirigeants de la société Vicat ? Essentiellement d'avoir détourné *« par des procédés frauduleux »*, pour leur profit ou celui de membres de leur famille, des sommes qui auraient dû normalement accroître le chiffre d'affaires de la société Vicat. Pour cela, une société, qui avait pris la dénomination de « Augereau », fut créée en 1969 afin d'assurer principalement des travaux de génie civil, en l'occurrence la construction de cimenteries, au bénéfice de la société Vicat. Beaucoup considéraient la société Augereau comme une filiale. Elle ne l'était pas : son capital — 100 000 F au départ — était détenu à 90 % par la famille Merceron-Vicat.

Société « paravent » créée pour les besoins de la cause, la S.A.R.L. Augereau, transformée en société anonyme en février 1973, pouvait laisser l'impression de donner entière satisfaction jusqu'au 15 janvier 1975, date à laquelle un certain nombre d'administrateurs de la société Vicat reçurent, en même temps que le procureur de la République de Grenoble, une lettre les mettant en garde contre les super-bénéfices réalisés par la société Augereau au détriment de son client à peu près exclusif, la société Vicat. Il était question, dans ce texte, de 3 millions de francs détournés en 1973 et de 5 millions en 1974.

L'information judiciaire ayant été ouverte, une perquisition était effectuée le 18 avril 1975 au siège administratif de la société Augereau. Des policiers accompagnés d'experts-comptables saisissaient, à deux étages différents, une double facturation. Par une augmentation fictive de certains postes, des états de travaux, la société Augereau faisait, en effet, payer à la société Vicat des sommes bien supérieures au coût réel des travaux. « *Pas du tout*, s'est défendu à la barre M. Jacques Merceron-Vicat. *Il ne s'agissait pas d'une facturation, mais d'avances sur travaux, une pratique courante dans le bâtiment.* »

Les experts ont pourtant estimé entre 2 et 4 millions 800 000 F le dépassement facturé à Vicat pour la construction de la seule usine de la Grave de Peille. D'autre experts, nommés à la demande des inculpés, ont, en tenant compte notamment d'une révision exceptionnelle des prix entrainée par la crise internationale de 1974, ramené ce *« trop perçu »* par Augereau à 1 300 000 F. Même si l'on admet que la société Augereau *« travaillait plus économiquement qu'une entreprise habituelle »*, comment expliquer qu'elle ait réalisé autant de bénéfice en si peu de temps ? « *En cinq ans*, a souligné le président Fabre, *la société Augereau a multiplié son capital social par soixante-dix* » (100 000 F en 1969, 7 millions fin 1974).

L'incorporation des bénéfices assortie de création d'actions gratuites a largement contribué à valoriser le capital détenu par chacun des membres de la famille Merceron-Vicat. Les deux prévenus ont bien précisé que dès 1969 il avait été indiqué, dans le procès-verbal d'une séance du *conseil d'administration* de la société Vicat faisant état de la constitution d'ugereau, que *« son faible capital serait bien entendu rétrocédé, sans aucune gêne pour les porteurs, dans le patrimoine de la société Vicat à la disparition d'Augereau »*.

Mais l'opération de réintégration n'a eu lieu que le 31 janvier 1975, soit *après* l'arrivée de la lettre anonyme, même si cette opération avait été annoncée, comme l'affirment plusieurs témoins, mais comme en doute l'accusation, dès le 22 mars 1974.

D'autre part, une expertise a révélé que le passage faisant état de la réintégration ultérieure du capital de la société Augereau avait été *« ajouté bien longtemps après la rédaction du procès-verbal de la séance du 9 mai 1969 »*.

Mlle Anne-Françoise Pascal, substitut, a demandé des peines d'emprisonnement avec sursis de deux ans pour M. Jacques Merceron-Vicat, de dix-huit mois pour son père, et des amendes *« assez lourdes »*.

Jugement le 30 juin.

BERNARD ÉLIE.

LES COTISATIONS A L'ORDRE DES MÉDECINS SONT DES CRÉANCES ORDINAIRES

La cinquième chambre sociale de la cour d'appel de Rennes a annulé dans un arrêt prononcé jeudi 9 juin un jugement du 23 novembre 1976 par lequel le tribunal d'instance de Fougères s'était déclaré incompétent pour statuer sur l'action en recouvrement de cotisations formé par le conseil départemental de l'ordre des médecins d'Ille-et-Vilaine contre un médecin de Fougères, M. Constant Richard, qui avait refusé de payer sa cotisation à l'ordre pour l'année 1975, d'un montant de 350 francs.

La cour d'appel a considéré que les tribunaux d'instance pouvaient connaître de toutes les actions de recouvrement de créances dès lors que leur montant était inférieur à 10 000 francs, et cela quelle que soit leur source. Cette disposition s'applique au recouvrement des cotisations à l'ordre des médecins dès l'instant où celles-ci ne constituent pas une exception expressément prévue par la loi. — (Corresp.)

Le deuxième procès de M. de Vathaire

RÉPÉTITIONS

Vingt-quatre heures après l'annonce d'une prise de participation de l'Etat dans la société Dassault-Breguet, l'ancien fondé de pouvoir de M. Marcel Dassault, M. Hervé de Vathaire, a comparu le 9 juin devant la neuvième chambre de la cour d'appel de Paris, après avoir été condamné en première instance, le 5 avril dernier, à quatre ans d'emprisonnement pour escroquerie.

La coïncidence de ces deux événements n'était sans doute pas calculée. On ne saurait pourtant nier que l'affaire de Vathaire est rapidement devenue l'affaire Dassault. On se souvient que l'ancien directeur comptable a toujours déclaré — comme il l'a redit devant la cour d'appel — qu'il avait soustrait 8 millions de francs sur le compte personnel de M. Dassault afin de récupérer un ensemble de documents dénonçant certaines activités du groupe Dassault qu'il jugeait irrégulières.

Les indications fournies par M. de Vathaire dans un manuscrit de seize feuillets décrivant le contenu de ce dossier ont été à l'origine de l'ouverture d'une enquête administrative menée par trois inspecteurs des finances et de la création d'une commission d'enquête parlementaire dont les travaux ont en partie confirmé les déclarations de M. de Vathaire. Les dernières décisions gouvernementale sont, selon toute vraisemblance, l'une des conséquences tirées des conclusions de cette commission et plus généralement de tous les remous autour de cette affaire.

Il y avait donc quelques raisons de prendre au sérieux M. Hervé de Vathaire, même si le personnage se montre déroutant et ne sait expliquer ni son « coup de folie » ni les mobiles de ses agissements. Mais comme l'a estimé le tribunal correctionnel (*le Monde* du 7 avril), la cour d'appel a mis très nettement en doute l'existence des documents compromettants que M. de Vathaire prétend s'être fait dérober par Jean Kay. « *Ces documents avaient une importance considérable*, a déclaré l'ancien directeur comptable. *Ils valaient bien 8 millions. Si un jour les résultats des investigations fiscales sont connus, on comprendra l'importance financière de cette affaire.* » A propos du manuscrit rédigé par M. de Vathaire, le président, M. Marc Fougères, a parlé de *« bouts de papier révélant seulement des pratiques assez banales »*. L'avocat général, M. Lacoste, a renchéri sur ce mépris en estimant que M. de Vathaire avait pu, par ses allégations, sur la gestion du groupe Dassault tenter de justifier *a posteriori* une simple escroquerie.

S'opposant à cette attitude, Me Marcel Ceccaldi a souligné que seule la justice semblait ne pas prendre au sérieux les renseignements fournis par M. de Vathaire. Puis il a précisé que les trois inspecteurs des finances chargés de l'enquête administrative venaient d'entendre à trois reprises M. de Vathaire dans sa prison. Cités à l'audience par la défense, les trois inspecteurs se sont retranchés derrière le secret professionnel. Mais ils ont indiqué que leur mission n'était pas terminée. Leur présence et cette indication suffisaient à donner du crédit à M. de Vathaire.

La décision de la cour d'appel sera mise en délibéré.

FRANCIS CORNU.

SOCIÉTÉ

Mme Pelletier remettra à la fin de l'année son rapport sur la toxicomanie

« Je m'interdis d'avoir une idée « a priori ». C'est ainsi que *Mme Monique Pelletier* conçoit au départ la mission que vient de lui confier le président de la République, consistant à rechercher des solutions au problème de la drogue. Elle a indiqué, jeudi 9 juin, au cours d'une conférence de presse, qu'elle remettrait son rapport à la fin de l'année.

Refusant d'être appelée *« Mme Drogue »* et encore moins *« Mme Anti-Drogue »* — car le terme « anti » la *« heurte »* par son caractère *« répressif »* — Mme Pelletier va commencer par rassembler une documentation française et étrangère, consulter les spécialistes, rencontrer des éducateurs, des jeunes, des parents, collaborer avec tous les ministères concernés. Elle n'a personnellement encore jamais été confrontée au problème, *si ce n'est* par l'intermédiaire de l'association qu'elle dirige, l'Ecole des parents et des éducateurs. La première personne qu'elle rencontrera sera M. Jean-Marie Girault, sénateur et maire de Caen, qui avait demandé et obtenu la création de cette mission après que son fils eut été inculpé à la suite de la mort de deux personnes pour abus de stupéfiants.

Bien qu'elle soit membre du bureau politique du Parti républicain, Mme Pelletier estime que son action *« s'inscrit en dehors de l'action partisane, politique »*

Mme Pelletier envisage sa mission avec beaucoup d'assurance. *« C'est une affaire sérieuse »*, estime-t-elle et *« si j'ai accepté, ce n'est pas pour qu'il n'en résulte rien »*. Dans le rapport qu'elle remettra à la fin de l'année au président de la République elle formulera un *« certain nombre de propositions d'action »*.

Elle dit avoir hésité avant d'accepter cette proposition, mais elle ajoute aussitôt : *« Je n'ai pas pris cette décision à la légère et je pense que je peux l'assumer. »* Sa formation de juriste, les différentes étapes de sa carrière (*le Monde* du 10 juin) ont, selon elle, *« contribué à [lui] permettre d'avoir les qualités nécessaires »*.

Pourquoi des jeunes — et des moins jeunes — se droguent-ils ? *« Fuite devant la vie, insatisfaction... »* Mme Pelletier rapproche les morts par *« overdose »* du suicide, du moins dans la démarche du *« passage à l'acte »*. Elle n'a cependant *« aucune prétention à changer la société de demain : mon travail est moins éclatant »*.

« Je suppose, ajoute-t-elle, *que des jeunes bien insérés dans la vie ne sont pas atteints... Mais peut-être l'enquête contredira-t-elle cette hypothèse. » « L'absence d'a priori*, insiste Mme Pelletier, *est ma vertu ; c'est pour cela que le président m'a choisie. »*

CATHERINE ARDITTI.

Madame...

Voici « Mme Drogue », Mme Monique Pelletier, âgée de cinquante et un ans, adjoint au maire de Neuilly-sur-Seine, membre du bureau politique du parti républicain et mère de famille nombreuse.

De deux choses l'une. L'initiative du président de la République est adéquate. « Mme Drogue » dispose, par sa seule existence, des pouvoirs et des moyens nécessaires, sinon à la guérison, du moins au diagnostic. Comme tous les « Monsieur » et « Madame » avant elle qui pouvaient s'estimer bien dotés s'ils disposaient d'un téléphone et d'une secrétaire... A qui faire croire, dans ce cas, que la toxicomanie est ce fléau constamment dénoncé, qui, à terme, va ruiner la santé — morale — de la société française ?

Autre cas de figure : la toxicomanie est effectivement un mal. L'invention de « Mme Drogue » peut-elle être alors une riposte appropriée ? Si le fléau est ce que l'on prétend, ne fallait-il pas désigner plutôt une armada vraiment invincible, puissante d'hommes, de moyens et de crédits, presque un commando ? Que voit-on ? Une dame, qui, de Neuilly, comprend Nanterre, en y étant assesseur du tribunal pour enfants. Un tribunal... Quel début ! L'application de la loi...

A l'exception des dispositions permettant les perquisitions policières, nuit et jour, chez toute personne soupçonnée de s'adonner à la drogue, la loi du 31 décembre 1970 sur la toxicomanie est de qualité. Bien qu'elle amalgame le fumeur et le renifleur, la distinction y est faite clairement entre l'usager et le trafiquant. Son unique résultat a été d'assimiler le premier au second. Par le fait de la police et grâce parfois aux magistrats, tout « paumé » peut, un moment, se prendre pour Auguste Ricord, hôte des prisons américaines.

Si, par hasard, un magistrat tente d'aller plus loin, comme à Lons-le-Saunier, et cherche à comprendre plutôt qu'à condamner, il se trouve d'autres magistrats qui requièrent des peines plus lourdes en appel. Pour quel profit ? Pour quel exemple ?

Une image : dans les longs couloirs de la prison de Fleury-Mérogis, un immense jeune homme marche en traînant les pieds, bras ballants, yeux fixes baissés vers le sol. C'est cela aussi le vécu quotidien de la lutte contre la toxicomanie.

Et s'il fallait convenir que l'Assommoir d'aujourd'hui ce n'est plus le litron, l'absinthe, el trois-six et le mêlé-cass', mais le « joint » ? S'il fallait convenir que la prison ne résoudra pas davantage le recours aux stupéfiants qu'elle ne pourrait interrompre l'alcoolisme ? C'est ce que l'on fait pourtant. C'est contre cette facilité que « Mme Drogue » est appelée quand la prison reste la panacée, l'unique réponse ou presque.

Cette imagination qui fait rarement défaut au président de la République vient de fournir un nouvel exemple de ce que peut produire la « gadget-society » : « Mme Drogue. » Une Mme Quelque-chose succède à une théorie de MM. N'importe-quoi : silence, bruit, pollution, industries agro-alimentaires, énergies nouvelles, économie d'énergie, prostitution... L'observation n'est, hélas ! pas nouvelle. Il y a d'incurables inventeurs...

Certains de ces « Monsieur » ou « Madame » ont même porté le titre de secrétaire d'Etat : aux immigrés, à la condition pénitentiaire, au travail manuel, à la condition féminine. Le premier de ces départements, s'il n'a secrété nul frein réel au racisme contemporain, a paru patronner, par son silence, les expulsions ; par son action, les incitations pour les immigrés à retourner au pays, dans leurs « douars d'origine », comme on disait sous de Gaulle.

La condition pénitentiaire n'a pas plus calmé le malaise des surveillants qu'elle n'a empêché les détenus d'être menacés de lois plus répressives — que les circonstances ne justifient pas. Ce n'est pas que Mme Hélène Dorlhac, qui fut l'unique titulaire de ce poste, manquât de sincérité. Elle n'était pas là pour agir. On le lui fit bien comprendre. Elle ne dura que le temps d'une parade.

PHILIPPE BOUCHER.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	108 F	195 F	283 F	370 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	198 F	375 F	553 F	730 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE	135 F	258 F	363 F	480 F
II. — TUNISIE	173 F	325 F	478 F	630 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

RADIO-TÉLÉVISION

VENDREDI 10 JUIN

CHAINE I TF 1

20 h. 30. Au théâtre ce soir : « Plainte contre inconnu », de G. Neveux, avec R. Gérôme, P.-E. Deiber, R. Monod.

Quatre plaintes sont reçues, simultanément, par le procureur d'un chef-lieu de province russe, en 1910. Quatre plaintes... contre Dieu.

22 h. 20, Allons au cinéma.

23 h. 10, Journal.

CHAINE II : A 2

20 h. 30, Feuilleton : Allez, la Rafale ! ; 21 h. 30, Magazine littéraire Apostrophes, de B. Pivot.

Dialogue entre Léonide Plioutchtch, qui a fait paraître ses Mémoires (Dans le carnaval de l'histoire) et Dom Helder Camara, pour les Conversions d'un évêque.

22 h. 40, Journal.

22 h. 50, FILM (ciné-club) : en hommage à Roberto Rossellini. ROME VILLE OUVERTE (1945) avec A. Magnani.

Dans Rome proclamée « ville ouverte », en 1943-1944, le combat des résistants au fascisme.

Découvert lors du premier Festival de Cannes, ce film imposa le néo-réalisme italien dans le monde.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, Magazine vendredi, de M. Cazeneuve et J.-P. Alessandri : Faits de société (Aujourd'hui la noblesse, réal. A. Taieb) ;

21 h. 30, Sciences. Les mystères de la Terre (premier épisode : Les lieux et les hommes), de Ph. de la Cotardière, réal. A. Brunet.

A propos des volcans et des toutes dernières éruptions, une approche de la théorie de la tectonique des plaques par Claude Blot, géophysicien, et Haroun Tazieff, directeur de recherche au C.N.R.S.

22 h. 45, Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., Soirée lyrique : Midsummer marriage, de Tippet, par le Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France et les Ambrosian Singers, dir. R. Armstrong, avec J. Treleaven Lott ; 23 h. 15, De la nuit ; 23 h. 50, Poésie : Edouard Glissant.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 20, Jeunes compositeurs et interprètes du Conservatoire (Sato, Dufour, Takumi, Lange, Reverdy, Barreau) ; 21 h. 20, Cycle d'échanges franco-allemands : Orchestre symphonique du Sudwestfunk de Baden-Baden, dir. L. Vis, avec les pianistes A. et A. Kontarsky : « Ouverture de Manfred » (Schumann), « Trois Pièces pour deux pianos » (Ligeti) ; « Symphonie en ré mineur opus posthume » (Bruckner).

SAMEDI 11 JUIN

CHAINE I : TF 1

De 11 h. 40 à 20 h. 30, Programme ininterrompu avec, à 15 h. 40, Eurovision : Départ des Vingt-Quatre Heures du Mans ;

20 h. 30, Numéro un : Johnny Hallyday ; 21 h. 35, Feuilleton : Peyton Place (dernier épisode) ; 22 h. 40, La musique est à tout le monde, de S. Kaufmann ; 23 h. 10, Gymnastique.

23 h. 40, Journal.

CHAINE II : A 2

De 11 h. 40 à 20 h. 30, Programme ininterrompu avec, à 11 h. 40, Eurovision : Jubilé de la reine Elizabeth II.

20 h. 30, Téléfilm : « les Jeunes Années » ; 22 h. 10, Entretien : Questions sans visage ; 23 h., Juke-box.

23 h. 45, Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, Les samedis de l'Histoire : Rossel et la Commune de Paris : un témoignage pour l'histoire, de J.-P. Chevènement (coll. D. Grand Clément), réal. S. Moati.

22 h., Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., Dramatique : Samuel Bernard, de H. Weitzmann. Réalisation J. Rollin-Weisz, avec J. Mauclair, N. Nerval, M. Epin, R. Bret ; 21 h. 30, Disques ; 21 h. 55, Ad lib ; 22 h. 5, La fugue du samedi ou mi-fugue, mi-raisin, divertissement de B. Jérôme ; 23 h. 50, Poésie : Edouard Glissant.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 5, Premier jour « J » de la musique : trio de musique ancienne Marie Meunier et ensemble instrumental de Fenouiller ; 20 h. 30, Soirée lyrique : « Il Bravo », de Mercadante, par les Chœurs et l'Orchestre de Rome, dir. G. Ferro ; 23 h. 30, France-Musique la nuit... Vieilles cires.

DIMANCHE 12 JUIN

CHAINE I : TF 1

De 9 h. 15 à 20 h. 30, Programme ininterrompu avec, à 17 h. 35, Film : le Drame de Shanghaï, de G.-W. Pabst.

20 h. 30, FILM : FOLLE A TUER, d'Yves Boisset (1975), avec M. Jobert, T. Milian, M. Lonsdale, J. Bouise, T. Waintrop, V. Lanoux.

Une jeune fille sortie d'un asile psychiatrique est prise dans un complot criminel. Elle s'enfuit à travers la France, avec un jeune garçon confié à sa garde. Un tueur les poursuit. Adaptation très édulcorée d'un roman noir de Jean-Patrick Manchette. Une mise en scène à la Hitchcock ne sauve pas un scénario décevant. A voir pour Marlène Jobert.

22 h. 5, Questionnaire.

M. Jean-Louis Servan-Schreiber reçoit le docteur Olievenstein sur le thème « Les jeunes et la drogue ».

CHAINE II : A 2

De 11 h. 30 à 20 h. 30, Programme ininterrompu avec, à 14 h. 20, Ces messieurs vous disent ;

20 h. 30, Musique and music ; 21 h. 40, Série : Angoisses (Dans l'engrenage) ; 22 h. 45, Emission de l'INA : Choses et mots, de M.-Cl. Schaeffer ;

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, L'homme en question : M. Jean Fourastié ; 21 h. 30, Aspects du court-métrage français ;

22 h. 30, FILM (cinéma de minuit) : LES DEUX ORPHELINES, de M. Tourneur (1932), avec R. Saint-Cyr, R. Déréan, G. Gabrio, Y. Guilbert, E. Lynn, J. Martinelli. (N.)

FRANCE-CULTURE

20 h. 5, Poésie ininterrompue, avec Edouard Glissant et Jean Laude ; 20 h. 40, Atelier de création radiophonique : Voix IV ; 23 h., Black and Blue, par L. Malson ; 23 h. 50, Poésie : Louise Herlin.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30, Musique de chambre : « Sept pièces brèves » ; « Quatuor à cordes n° 3 » ; « le Cahier romand » (Honegger) ; 21 h., En direct de la cathédrale de Toulouse : Renaissance des orgues de France avec Michel Chapuis : œuvres de Titelouze, de Grigny, Couperin, Dandrieu, Sweelinck, Reincken, Buxtehude, Bach ; 23 h., Hommage à Adolf Busch ; 0 h. 5, Concert extra-européen : Mme Zuzubara ; 1 h. 30, Trêve.

TRIBUNES ET DÉBATS

VENDREDI 10 JUIN

— *M. Jacques Chirac*, président du R.P.R., répond aux questions de Catherine Nay sur Europe 1, à 19 heures.

— *La Ligue communiste révolutionnaire* s'exprime à la « Tribune libre » de FR 3, à 19 h. 40.

— *Le général Sese Seko Mobutu*, président du Zaïre, est l'invité du journal d'Antenne 2, à 20 heures.

SAMEDI 11 JUIN

— *M. Pierre Méhaignerie*, ministre de l'agriculture, maire de Vitré est le rédacteur en chef du journal inattendu de R.T.L., à 13 heures.

DIMANCHE 12 JUIN

— *M. Louis de Guiringaud*, ministre fasedareis] nistr. des affaires étrangères, participe au magazine d'actualités de France-Inter, à 12 heures.

— *M. Alain Peyrefitte*, garde des sceaux, ministre de la justice, est l'invité du « Club de la presse » d'Europe 1, à 19 heures.



— VU —

NAITRE AUJOURD'HUI

A aucun moment de son existence, l'homme ne court autant de dangers qu'à l'heure de sa naissance, nous rappelait jeudi Pierre Desgraupes. Il lançait sur Antenne 2 un nouveau magazine médical, « les Jours de notre vie ». A commencer par celui-là justement. Naître aujourd'hui, c'est toute une affaire, à en juger par les accouchements auxquels nous avons assisté. Plutôt pénible, soit dit en passant, cette promenade, de salle de travail en cabinet de consultation. Participer à la venue au monde de son bébé pour une mère ou pour un père — sa présence est devenue la règle, — c'est peut-être très émouvant, mais franchement, pour un tiers, c'est à vous enlever à jamais l'envie d'en faire autant.

Mortalité, accidents, anomalies, depuis dix ans les risques se sont considérablement réduits. Surveillées de plus près, les grossesses arrivent plus facilement à terme. Le développement de l'enfant in utero, sa taille, son rythme cardiaque, la présence de jumeaux, l'examen aux ultra-sons, l'analyse chimique du liquide amniotique, permettant de déceler certaines maladies et malformations du fœtus, sont devenus pratique courante dans les maternités.

On nous a avoué que l'accouchement psychoprophylactique ne donnait pas souvent les résultats espérés, contrairement à ce qu'on prétend. On nous a parlé de la nouvelle anesthésie locale, la fameuse péridurale qui, sans endormir, supprime totalement la douleur. On nous a montré en couleurs et en gros plans — c'est à peine si on osait regarder — une césarienne subie avec le sourire par une jeune femme, dont le bébé se présentait mal. Bref, on ne nous a rien caché. On aurait peut-être dû : comme la conception, la naissance devrait être une fête, c'est vrai, mais célébrée dans l'intimité.

CLAUDE SARRAUTE.

ARTS ET SPECTACLES

Musique

Beethoven par Wilhelm Kempff

« A seize ans, je m'étais familiarisé avec toutes les sonates de Beethoven. Ce qu'on a cultivé durant ses jeunes années constitue comme un trésor enfoui profondément dans le sol et toujours à notre disposition. » Soixante-cinq ans plus tard, mercredi 8 juin, salle Pleyel, Wilhelm Kempff jouait quatre sonates de Beethoven.

Le temps semble n'avoir aucune prise sur cette vision du concert, immuable, déjà éternisée : ce vieil homme très droit, sans raideur, qui semble à peine effleurer la scène, ce visage goethéen, la belle et discrète chevelure blanche et l'expression sereine avec laquelle il s'approche du public avant de se mettre au piano, les bras détendus et souples, le regard orienté légèrement vers la gauche, derrière la queue de son instrument, le pays du rêve.

Puis la musique qui jaillit, les mains qui s'ébrouent joyeusement, les notes qui frétillent comme un ruisseau schubertien dans la Sonate opus 22 *— simplicité, sérénité de cette œuvre, — comme une eau claire où se reflète la sagesse de Kempff, cette paix sans la moindre lassitude ni satiété, et toujours la vivacité de l'esprit.*

Sonate en ré majeur opus 10 n° 3, Sonate à Thérèse, Sonate l'Aurore, *c'est à peine si on les distingue : tout de Beethoven s'est transmué en Kempff comme par une sorte de mariage mystique, et cela nous suffit, comme le* Clavecin bien tempéré *et ses abstractions rayonnantes de toutes les vies.*

Pour lui qui a joué des centaines de fois ces sonates, comment pourraient-elles être autre chose qu'une musique pure, absolue, que l'on aime pour elle-même, au-delà des idées et des sentiments, et non plus pour telle qualité de brio, de charme, de couleur, de parfum ? Peu importent quelques menues imperfections d'exécution, tribut léger payé à l'âge, en regard de ce jeu poli par le temps, qui a éliminé toute scorie, toute opacité, sur un piano qui brille et étincelle, sans bruit dirait-on, avec cette sonorité luisante comme une horloge de campagne.

Rien d'ascétique ou d'archétypique : la musique reste aussi vivante, fraîche, collective et rêveuse que l'esprit et le regard de Kempff. Mais tout se joue sous une divine lumière.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Kempf enregistre actuellement l'intégrale du *Clavecin bien tempéré*. On en découvrira les prémices dans un admirable enregistrement récent de la *Cinquième suite française*, de la *Troisième suite anglaise*, de la *Toccata en ré majeur* et du *Caprice sur le départ de son frère*, de Bach (D.G. 2530.723).

■ CONCOURS DU CONSERVATOIRE. — ART LYRIQUE, premiers prix : Dominique Guillevin, Christine Barvaux, Alain Munier, Mario Hacquard, Elisabeth Beurtheret, Ghislaine Raphanel, Philippe Rouillon, Pierre Vanfrachem. — TUBA, premier prix : Michel Pierrot ; deuxième prix : Pierre Seguin. — TROMBONE BASSE, premiers prix : Jean-Luc Thavin, Jean Gotthold. — SAXHORN, premier prix : Hervé Brisse. — SAXOPHONE, premiers prix : Jean-Yves Fourneau, Rita Knuesel, Kenichiro Muto et Francis Valonne ; deuxièmes prix : Francis Caumont, Jean-Pierre Solvès.

FLUTE. — Premiers prix : Diane Frossard, Catherine Cantin-Bourn... Filles Burgos, Pierre Rouillier et Patrick Simon. — Deuxième prix : Anick Bonaventura, Pascal Rave... et Jean-Bernard Plays.

■ L'Orchestre national de France organise, du 3 au 9 juillet, un concours destiné à pourvoir à un emploi de premier violon solo, ... emplois de second violon, un emploi de troisième violon et cinq emplois d'alto du rang. Date limite de dépôt des candidatures : 23 ju... Renseignements : 224-37-25.

LETTRES

Germaine Tillion lauréate du prix mondial Cino-del-Duca

Le jury du prix mondial Cino-del-Duca a choisi, le 9 mai, pour lauréat 1977, Mme Germaine Tillion, distinguée pour l'ensemble de son œuvre. Le prix, fondé en 1968 et doté de 150 000 F, récompense et entend aussi mieux faire connaître un auteur « dont l'œuvre constitue, sous une forme scientifique ou littéraire, un message d'humanisme moderne ».

Au cours de la même réunion ont été en outre décernées, par un jury plus restreint, les deux bourses littéraires Cino-del-Duca. Les 10 000 F de la première, destinée à un auteur déjà édité, ont été remis à José Féron, auteur de la Cinquième Saison, Une sardine pour Dugdudu *et* Mus Rattus, *trois ouvrages publiés chez Laffont. Les 5 000 F de la seconde vont à Michel de Matos pour un manuscrit intitulé* l'Enfant du courage.

La vérité d'abord

C'est autant une vie qu'une œuvre, ou plus précisément c'est une vie en conformité avec une œuvre, qu'a choisi à la fois d'honorer et de mieux faire connaître le jury du prix mondial Cino-del-Duca.

Sans doute Germaine Tillion, née en 1907, à Allègre (Haute-Loire), est *ethnologue et écrivain*, comme l'indique ses biographies. Et il est convenable de relever à ce titre qu'elle participa avant la deuxième guerre mondiale, de 1934 à 1937, à plusieurs missions dans les Aurès, où en même temps elle découvrait, pour s'y attacher et s'attacher à son peuple, l'Algérie.

La guerre de 1940, suivie de l'occupation, fut pour elle l'occasion d'un premier et immédiat choix, celui de la Résistance. Aussitôt après la défaite française, elle est membre du réseau du Musée de *l'homme*. Une dénonciation entraîne son arrestation à Paris, le 13 août 1942, suivie de la déportation à *Ravensbrück*, le le camp nazi de femmes, en octobre 1943. Rescapée, elle fut l'une des premières, après la libération, à écrire pour témoigner sur ce que fut cette condition de déportée. Ce premier texte de 1945 s'intitule *A la recherche de la vérité*. Déjà elle y parle du « *devoir de savoir* » et du « *courage de s'informer* ».

Plus tard, en 1973, elle publiera un autre livre, *Ravensbrück* (Seuil), *qui obtiendra le prix Voltaire*, dans lequel elle reprenait le texte de 1945, mais en l'accompagnant autant de rectifications que de restrictions sur les faits comme sur certains jugements portés.

C'est avec le même courage tranquille, la même honnêteté, le même scrupule, qu'elle va être bouleversée par la tournure que prend vers 1956-1957 la guerre d'Algérie engagée déjà depuis plus de deux années. Celle qui a contribué à la constitution de la Commission internationale contre le régime concentrationnaire, *qui a siégé au « tribunal de* Bruxelles » constitué par David Rousset et qui dénonce déjà les camps de l'U.R.S.S. entend parler de l'existence de camps (aussi) en Algérie et surtout de tortures. Elle enquête avec d'autres. Ainsi ne sépare-t-elle jamais le passé — son passé — du présent, elle qui a créé en Algérie un service des centres sociaux. Avec le général Paris de Bollardière, elle acquiert la certitude des sévices. Elle les dénonce en même temps qu'elle *voudrait mettre un terme à l'escalade de la violence*. Elle publie en 1957, *l'Algérie en 1957*. En 1961, *elle complètera cette partie de* son œuvre avec les vues d'avenir que constituent *les Ennemis complémentaires* et *L'Afrique bascule vers l'avenir*.

En 1971, on reparlera et de la torture et d'elle, lorsque le général Jacques Massu racontant ses souvenirs de *la Vraie Bataille d'Alger* croira devoir la mettre en cause et l'accusera d'avoir « *trompé la justice* » et « *contribué au désastre* ». Elle répondra sans *crainte*.

Cependant l'ethnologue, directeur d'études *depuis 1957 à l'Ecole* pratique des hautes études, a toujours continué son enseignement et ses travaux, ajoutant à ses livres : *le Harem et les Cousins*.

J.-M. Th...

E.-M. CIORAN REFUSE LE PRIX ROGER-NIMIER

Désigné lauréat 1977 du p... Roger-Nimier (10 000 francs) p... l'ensemble de son œuvre, Emile-*Cioran* a fait savoir au j... qu'il refusait cette distinction. ... estime d'abord qu'il est suffisa... ment consacré et qu'il ... préférable, à son sens, de don... des prix à des auteurs qui dé... tent et ont besoin d'une a... réelle ; il considère aussi qu'il ... trop âgé.

(Né en 1911 en Roumanie, aut... d'une thèse sur Bergson soute... à Bucarest E.-M. Cioran est inst... depuis 1947 à Paris où il a é... toute son œuvre en français. Il ... l'auteur notamment de *Précis de l'amertume* (1952, réédition 1977, Gallimard), *la Tentation d'e...ter* (1956), *Histoire et utopie* (19... *la Chute dans le temps* (1964) ... *Mauvais Démiurge* (1969), *De l'in...convénient d'être né* (1974). T... pour un écrivain du nihilisme ... lant dans l'aphorisme et dans ... exercices de dérision, Cioran n'a ... mais cessé d'exercer une influ... en dépit de la faible diffusion de ... œuvre. Le jury du prix Nimier ... sait honorer en lui l'écrivain « ... l'indépendance d'esprit, la li... d'écriture et la justesse de ton ... vent s'inscrire dans l'héritage ... Roger Nimier ».)

M. JEAN DELUMEAU REÇ... LE GRAND PRIX CATHOLI... DE LITTÉRATURE

M. Jean Delumeau, histo... *professeur au Collège de Fr...* a reçu le Grand Prix cathol... de littérature, décerné pa... jury de l'Association des écri... catholiques, pour son ouv... *Le christianisme va-t-il ...rir ?* (*le Monde* du 9 février ...

(Spécialiste de la Renaissanc... la Réforme (protestante) et ... Contre-Réforme (catholique), M. Delumeau a marqué l'opinion ... que en 1975 par sa leçon inaug... au Collège de France (« le Mo... daté 23-24 février 1975), où il ... sait sa thèse, développée ultéri... ment dans l'ouvrage qui vient ... primé, selon laquelle on ne s... parler de la « déchristianisat... actuelle sans essayer d'évaluer ... ravant le degré de la « christi... tion » passée, qui est d'al... surestimée, aux yeux de l'a... L'originalité de M. Jean Delu... dans « Le christianisme va-t-il ... rir ? », est de proposer « deux le... différentes » de l'histoire du ch... nisme, rappelant ainsi utilem... une génération tentée par le ... chéisme progressiste-intégriste ... la complexité d'une Eglise ... meilleur et le pire coha... inextricablement. — A. W.)

هكذا في الأصل

Beethoven par Wilhelm Kemp

Exposition

Les rescapés de la « ci-devant » Notre-Dame de Paris

(Suite de la première page.)

Des travaux dans les sous-sols [d']une maison de la Chaussée-d'Antin, qui fut celle du général Moreau, [on]t donc brusquement *révélé plus* [de] trois cents fragments de statues provenant de Notre-Dame, dont vingt [et] une des têtes — *ou morceaux de* [têt]es — géantes, deux fois grandeur [na]ture (*le Monde* du 4 mai). Révélation passionnante de ce dont était [ca]pable vers 1320 l'atelier de la cité : [ce]s nez, usés, sectionnés, ces visages regardent encore, par la vertu [mê]me de la statuaire. Les chevelures filetées couvrent ou dégagent [les] *oreilles ; les couronnes, privées* [de] fleurons, montrent des cabochons [vi]dés ; les traces de peinture noire [po]*ur les prunelles, rose pour les* [joues], rouge pour les lèvres, d'or [po]*ur les coiffures... suffisent à faire* [jug]er de ce que fut la polychromie [go]thique. Il faut reconnaître que, [jus]*qu'ici, on ne connaissait rien de* [pare]il.

Des fragments qui dérangent tout

Tous les problèmes concernant [cet]te extraordinaire invention des [gal]eries tendues comme des barres [hor]izontales légères à travers les [faç]ades des grandes cathédrales [s'a]*rrivent d'un coup. Ces façades,* [no]us ne les regardons pas assez [da]ns toute leur élévation. A Paris, [la] galerie effleure la dernière voussure du portail central comme si [elle] *reposait sur la pointe ;* à Amiens, elle est séparée du rez-de-chaussée *par une claire-voie ;* à Reims, elle est plus haute encore, *et même aussi* haute que possible, puisque, cette fois, elle s'étend au-dessus de la grande rose et couvre la base des tours. Chaque parti semble, sinon corriger le précédent, *du moins rivaliser avec lui d'invention* et de grâce. Les galeries « royales » d'Amiens et de Reims n'ont pas subi d'atteintes ; elles n'étaient pas accessibles comme celle de Paris. *Pourtant c'est à* Reims que, comme il convenait à *l'église du sacre*, on est passé des rôle de Juda à la « théorie » de la monarchie *française*, puisque au centre a été *figuré explicitement* le baptême de Clovis. Le savant Montfaucon n'a commis que l'erreur d'attribuer aux maîtres d'œuvre parisiens du treizième siècle une assimilation *iconographique qui fut réalisé à* Reims au quinzième siècle.

En dehors des « têtes » désormais célèbres, les *sous-sols de la* Chaussée-d'Antin ont livré beaucoup de *fragments* qui proviennent des trois portails de Notre-Dame. En novembre 1795, l'entrepreneur Varin déménageait et brisait *plus de cent statues.* Cette fois, ce que Claudel a si bien *nommé* « le cierge de pierre » au seuil du sanctuaire a été jeté bas. Les tas de pierrailles traînèrent trois *ans au pied des murs. On en disposa* un peu partout. Certains morceaux devinrent des bornes qu'on a récupérées plus tard rue de la Santé et qui furent déposées au Musée des thermes. Faut-il penser que, dans ces matériaux de construction, on ait précisément mis à part les « têtes » *royales ? C'est à voir.*

En tout cas, les pierres devenues moellons de la maison Moreau *viennent compléter plusieurs* vestiges, très mutilés, de ce qui fut le portail Saint-Anne (celui de droite). Nous *apprenons ainsi que ces statues-colonnes* reposaient sur des socles figurés : un des fragments trouvés comporte, en effet, aux pieds de ce qui fut un roi biblique, David *ou Salomon, un marmouset enroulé* sur lui-même. Une figure portant un bandeau orfévré dans les cheveux, *sans doute une tête d'ange, d'une* admirable fraîcheur, provient du portail de la Vierge (celui de gauche).

Ainsi tout est à reprendre. Sur les gravures fournies par Montfaucon *en 1729*, on peut maintenant hachurer les éléments qui se regroupent, à partir des nouvelles pièces du puzzle et de celles qui *se trouvent à Cluny*, à Carnavalet et même à Chicago. *Une superbe tête féminine*, d'un ovale parfait malgré l'écrasement, n'a pas encore trouvé sa place. En revanche, un fragment de chapiteau, *provenant* à coup sûr du portail nord de la *cathédrale, jette soudain le doute sur* l'authenticité du trumeau du transept nord et de la Vierge fameuse dont Marcel Aubert disait qu'elle est « *le seul témoin à peu près intact de l'ancienne statuaire de la cathédrale* ». L'une des conséquences majeures de la découverte est évidemment de nous obliger à nous interroger une fois de plus sur l'ampleur et *le sérieux des interventions de Viollet-le-Duc* et de son sculpteur, Geoffroy-Dechaume, après 1845.

Tandis que, pour les piédroits des portails, on avait réalisé, grâce *aux gravures, des équivalents* néo-gothiques acceptables, pour la galerie des Rois il fallut inventer, et la réapparition des monarques de pierre décapités montre que l'on était *loin du compte. Ces têtes* graves sans monotonie ont encore la fierté des statues-colonnes. On ne sent pas l'approche des *formes assouplies que* l'on trouve à Reims après 1240 et *même de la silhouette « chic » du* roi qui, au portail du réfectoire de Saint-Germain-des-Prés, portait le *nom dangereux de Childebert et que* A. Lenoir recueillit à temps à son *musée médiéval* (d'où il est passé au Louvre). Ce soudain apport de débris lapidaires, amène de proche en *proche à repenser ce qui s'est* passé dans cette première moitié du treizième siècle, où toute la France s'est exprimée dans la pierre.

La cathédrale sans statues et toutes ces *ruines pitoyables* ont, par un mouvement naturel, engendré la passion romantique du Moyen Age. *Devant la façade aux niches vides*, Hugo a écrit son livre halluciné et décisif de 1831, d'où est née la volonté des restaurateurs. La surprise de ce printemps prouve qu'il ne *faut pas croire aux pertes définitives.* Sur la foi d'un rapport signalant que, en 1880, on avait retrouvé un magnifique *fragment dans la Seine*, André Malraux avait pensé qu'il suffisait peut-être de bien draguer le fleuve. Les vestiges n'étaient pas dans la vase, mais dans une cave. *Dimanche 12 juin, on va inaugurer*, à Châlons-sur-Marne, le décor du cloître de Notre-Dame-en-Vaux, récupéré sous les murs grâce à l'obstination patiente d'un savant. Si l'on surveille bien les coups de pioche, il y a encore de beaux jours en *France pour l'archéologie. Et pour la* joie de tous.

ANDRÉ CHASTEL.

Dominique Nohain *organise*, pour juillet et août, un stage de Comédie au Théâtre Tristan-Bernard.

Grâce à un enseignement pratique permanent, ce stage permettra aux jeunes comédiens de se *familiariser* avec la scène d'un véritable théâtre. A l'issue de ce stage, un jury composé de directeurs de théâtre, auteurs, metteurs en scène, établira une sélection dont les meilleurs éléments seront assurés *d'un engagement* pour la saison 77-78.

Renseignements et inscriptions du lundi au vendredi de 15 à 19 h. au Théâtre TRISTAN-BERNARD, 4, rue du Rocher, Paris (8e).

En bref

Jazz

● **LE GROUPE LO. — M.J.C. *Saint-Michel, ce vendredi, 21 h.***

Ils se sont rencontrés, il y a un an et demi environ. Tous, ou presque, venaient du classique. Le groupe Lô, *cinq personnes (Luc de Masne, chant* et saxo, Denis Cuniot, piano, Geneviève Cabanes, contrebasse, Pierre Sauvageot, trompette, *Michel Valensi*, violoncelle) jouent une sorte de *free jazz* qui n'est pas tout à fait *free* dans la mesure où les improvisations sont écrites collectivement à *lutte comme Bella Ciao, chansons* populaires aussi, celles qui appartiennent au fond commun, chants de lutte comme Bella Ciao, *chansons* traditionnelles comme *A la claire fontaine*, chansons de travail et de textes simples.

Les textes sont sans doute ce qu'il y a de moins réussi, il y traîne des *petits clichés de mai 68 qui ne sont* pas à la hauteur des sons, mais il y a dans leur volonté de ne pas aller à la musique élitaire et de créer un langage à eux, des perspectives *intéressantes. Avant le groupe Lô il y a* un drôle de mime, Philippe Cohen, dont les bruits vous craquent dans le dos.

CATHERINE HUMBLOT.

Formes

LE MONDE LYRIQUE

A Dieu ne plaise que le mot romantique ait pris un sens péjoratif après *tant de vaines remises en question* des éternels conflits du cœur et de l'esprit. Sinon, il faudrait tenir pour nuls les plus profonds coups de sonde jamais projetés dans l'âme humaine et ouvrir *une large brèche dans le cours des arts* et des littératures. Une perte, comme on dit « la perte du Rhône. ». Lorsque Georges Romathier (1) baptise paysages romantiques ses toiles les plus lyriques, où le mistral emmêle furieusement les pins, le ciel, le sol, où l'homme *fait* un mariage d'amour avec la nature, il sait de quoi il retourne. Il n'a pas plus peur des mots que de l'aventure. Il se lance à corps perdu, et, le sachant, dans cet abandon actif qui donnera naissance à un monde recréé à l'échelon mental, un monde pictural d'azur, de verdure et de lumière.

Il est aisé d'en suivre la genèse à travers ses dessins, transcriptions de pulsions pures, puis ses aquarelles enlevées d'un seul coup sur le motif. Déjà transposés, qu'on ne les prenne pas pour des ébauches préparatoires, même si les toiles sont le fruit pour ainsi dire d'une seconde lecture. *Dessins et aquarelles* sont des œuvres achevées. Ces dernières se pressent en si grand nombre qu'elles semblent inséparables, les composantes d'un tout, de la splendeur d'une création resensibilisée que le peintre ne fragmente que sous la contrainte des contingences du petit format. Qu'on les *savoure en détail... à la condition d'en* avoir le loisir. Chacune le mérite.

Romathier avait été l'un des poulains de Pierre Loeb. Et c'est chez Nane Stern que je l'avais découvert, et aimé. Je l'avais dit. *Depuis*, son talent a encore mûri, sa forme s'est resserrée tout en se libérant. C'est beau de ne tenir aucun compte des engouements du jour, de ne pas se laisser dessécher. Dans sa sphère particulière, avec ses motivations tourmentées, Jeanne Socquet (2) *fait*, elle aussi, œuvre de peintre (authentique) à contre-courant. *Ses intentions narratives* sont heureusement sublimées. Ce n'est pas de l'anecdote, cette anecdote à laquelle on *revient* souvent par des voies détournées. Jeanne Socquet *évite* de donner prise à ce malentendu, qui fait oublier l'essentiel. Quand elle évoque à sa manière l'enfance ou la rançon de *Pénélope, ou Suzanne au bain, ou* quelque autre thème tiré de notre héritage fabuleux, c'est sa mythologie personnelle qui est en cause, ponctuée de symboles, et les moins obsédants ne sont pas les *masques qui, un temps, envahissaient* ses toiles, et qui sont toujours présents. Ils nous touchent toutefois, ces mythes, par la puissance de la palette qui passe des tendres nuances aux tons neutres et aux contrastes délirants : impact de *l'Ecran rouge*, des cernes vermillons d'autres compositions, du cobalt de *Canoche*. C'est trop riche, trop exubérant (encore que cette fougue soit contrôlée) pour ne pas être inégal. Mais ça existe. Comme existent les problèmes que Jeanne Socquet extériorise. La joie de peindre, et de bien peindre, est peut-être un exorcisme...

— Où le métier compte. A cet égard, et en toute honnêteté, on doit se pencher sur les recherches qui visent à *renouveler les techniques*, surtout quand elles vous apportent du plaisir. Ainsi, les inventions de Jean-Pierre Le Boul'ch (3) sont concluantes, puisque l'image d'un petit garçon, toujours le même en *différentes attitudes*, nous parvient, nimbé de poésie, à travers un grillage, un réseau de branches et de feuilles obtenu par un miracle de patience. Le Boul'ch découpe la feuille de papier où a été *projetée une diapositive* en menus fragments qu'il colle comme des caches sur la toile. Alors seulement il les peint. Mal il les peint de couleurs fluorescentes. Ainsi a-t-on deux tableaux différents, l'un vu à la lumière blanche, l'autre à la lumière noire.

Point de départ de la peinture, quelquefois et comme on vient de le voir, la photo peut être aussi *point d'arrivée*. Si le cas de Michel Moy, peintre « gestuel » n'est pas unique, il est exemplaire. Moy expose à Nantes cinquante admirables photos qu'à *première vue on prendrait pour des œuvres* « abstraites » (4). Pas du tout. Elles reflètent la réalité la plus tangible. Mais ce sont des « Moy ». Le peintre n'a fait que troquer son pinceau contre un *objectif*, et c'est le même œil qui a dirigé sa main et provoqué le déclic de l'appareil. Il est vrai qu'il a su déceler dans une nature prodigue en merveilles, et ailleurs, les feuilles d'herbes, les rochers de la forêt de Retz, les pierres et les plages, des entités qui, par définition, vont plus loin que les apparences. *Et qui, tout en nous donnant à voir, nous apprennent à voir.*

Après maints essais qui naguère m'avaient séduit, Serge Poujon (5) s'en tient au dessin classique, méticuleux, dont toute la surface délimitée par le graphisme est monochrome, teintée aux crayons de couleur. L'imagination se mêle aux données *fournies* par des documents trouvés çà et là. L'auteur appelle « équivoques » les rencontres insolites d'objets auxquelles son inconscient participe à coup sûr. L'*humour froid au second degré*, qui fait accepter à notre rationalisme ces accouplements, franchit un niveau de plus avec des légendes tout aussi déconcertantes, inséparables de l'image qui devrait seule avoir la parole.

JEAN-MARIE DUNOYER.

(1) Galerie Etienne de Causans, 25, rue de Seine.

(2) Galerie Principe, 12, rue de la Ferronnerie.

(3) Galerie Krief-Raymond, 19, rue *Guénégaud*.

(4) « Carnets photographiques d'un peintre abstrait », Musée des arts décoratifs, Nantes.

(5) Galerie Liliane François, 15, rue de Seine.

ARTS ET SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opera, 19 h. 30 : le Chevalier à la rose.
Comédie-Française, 20 h. 30 : le *Mariage de Figaro.*
Chaillot, Grand Théâtre, 20 h. 15 : Ballet - Théâtre Joseph Russillo (Requiem, Malédictions et Lumières). — Gémier, 20 h. 30 : la Fortune de Gaspard.

Les salles municipales

Châtelet, 20 h. 30 : Volga.
Nouveau Carré, 20 h. : Médor, de Vitrac. — Grande salle, 21 h. : la Dame de la mer.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : *Georges Zamfir ; 20 h. 30 : London* Contemporary Dance Theatre, avec A. Portugheis, piano (Debussy).

Les autres salles

Aire-Libre Montparnasse, 20 h. 30 : Combien ; 22 h. : Un après-midi d'automne.
Antoine, 20 h. 30 : les Parents terribles.
Arts - Hébertot, 18 h. 30 : *Philippe Faure.*
Atelier, 21 h. : le *Faiseur.*
Athénée, 21 h. : Equus.
Bouffes-du-Nord, 21 h. : On ne badine pas avec l'amour.
Cartoucherie de Vincennes, 20 h. 30 : Moby Dick.
Centre France - Amérique latine, *20 h. 30 : Corpus-Sema-Corpus.*
Centre culturel du Xe, 21 h. : les Amours de Jacques le Fataliste.
Comédie des Champs - Elysées, 20 h. 45 : Chers *Zoiseaux.*
Fontaine, 21 h. : Irma la douce.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
La Bruyère, 21 h. : l'Homme aux camélias.
Le Lucernaire-Forum, Théâtre rouge, *20 h. 30 : les Emigrés ; 22 h. 30 :* Toto Bissainthe. — Théâtre noir, 22 h. 30 : C'est pas de l'amour, c'est de l'orage.
Mouffetard, 18 h. 30 : Stéphane Varègues ; *19 h. 45 : Sémaphore.*
Orsay, grande salle, 20 h. 30 : Herramientas (Espagne). — Petite salle, *20 h. 30 :* Vie et mort du fantoche lusitanien (Colombie).

Vendredi 10 juin

Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Plaisance, 20 h. 45 : le Boa sous la cloche (dernière).
Poche-Montparnasse, 20 h. 45 : Lady Strass.
Porte-Saint-Martin, 21 h. : Folies bourgeoises.
Présent, 20 h. 45 : la Serrure ; la Voix.
Ranelagh, 20 h. 30 : l'Invitation au château.
Récamier, 20 h. 30 : les Fraises musclées.
Sainte-Chapelle, 21 h. : Mephiboseth.
Square Félix-Desruelles, 21 h. 30 : la Rose et le Fer au siècle des cathédrales.
Studio des Champs-Elysées, 20 h. 45 : *les Dames du jeudi.*
Théâtre Campagne-Première, salle I, 19 h. : la Chouchoute du cap Horn. — Salle II, 19 h. : Solo pour Vanina.
Théâtre de la Cité internationale, la Resserre, 21 h. : Bérénice. — La Galerie, 21 h. : Un chapeau de paille d'Italie.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 30 : José.
Théâtre Essaïon, salle I, 21 h. : Transe Kamikaze Express. — II, 20 h. 45 : Feydeau Farréloik ; 22 h. 15 : la Maison d'en face.
Théâtre du Marais, 20 h. 45 : le Grand Vizir ; le Cosmonaute agricole.
Théâtre Oblique, 20 h. 30 : Travail à *domicile.*
Théâtre Paris-Nord, 21 h. : Délire lucide.
Théâtre des Quatre - Cents - Coups, 20 h. 30 : les Catcheuses ; 22 h. 30 : *l'Amour en visite.*
Théâtre de la Rue-d'Ulm, 21 h. : Quand je serai petit.
Troglodyte, 21 h. : Ougozone.
Variétés, 20 h. 30 : Pépé de Broadway.
28-Rue-Dunois, 20 h. 30 : Féminine de rien.

Les théâtres de banlieue

Alfortville, M.J.C., 21 h. : le Défunt.
Arcueil, salle Jean-Vilar, 21 h. : Prévert... Prévert.
Châtillon, C.C.C., 20 h. 30 : Solistes de Paris et Ensemble vocal P. Caillard (Haydn).
Créteil, Maison des arts André-*Malraux*, 21 h. : le Cirque de Paris.
Draveil, M.J.C., 21 h. : Marune Lakusal.
Malakoff, Théâtre 71, 21 h. : Patrick Abria, Françoise Benejam et Michel Beuvet.
Montreuil, Studio-Théâtre, 20 h. 30 : les Voyages drôlatiques de François Rabelais.
Sèvres, parc de Brimborion, 22 h. 30 : la Chanson de Roland.
Versailles, Satory, 21 h. 30 : la Veuve rusée. — Eglise Notre-Dame, 20 h. 45 : Orchestre de chambre de *Versailles (Pergolèse, Haydn, Castarède).*

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 20 h. 15 : Chris et Laure ; *21 h. 30 :* la *Collection ; 22 h. 45 :* Hommage à J. Prévert.
Au Petit Casino, 21 h. 15 : Douby ; 22 h. 30 : Cami.
Au Tout-à-la-Joie, 19 h. : Didier Schmitt ; 20 h. 30 : Je vote pour moi ; 21 h. 15, N'oublie pas que tu m'aimes ; 22 h. 30 : Alors, tu fais l'artiste.
Blancs-Manteaux, 20 h. 30 : la Démarieuse ; 21 h. 45 : Au niveau du chou ; 23 h. : Par ici la sortie.
Café d'Edgar, I, 20 h. 45 : Bobby Lapointe ; 22 h. 30 : Jean-Marc Thibaut. — II, 22 h. 15 et 23 h. 45 : *Deux Suisses au-dessus de tout* soupçon.
Cour des Miracles, 20 h. 30 : Pascal Auberson et Boris Santeff ; 22 h. : les Jeannes.
Café de la Gare, 20 h. 30 : Pardon, je m'excuse ; 22 h. : Une pitoyable mascarade.
Le Connétable, 20 h. 30 : la Voix humaine ; 22 h. : Lewis et Alice.
Coupe-Chou, 20 h. 30 : l'Impromptu du *Palais-Royal ;* 22 h. : C'est pas mon frère ; 23 h. 30 : les Frères ennemis dans l'environnement.
Le Fanal, 18 h. 30 : Béatrice Arnac ; 20 h. 30 : le Président.
Le Plateau, 20 h. 30 : *Un ouvrage de* dames ; 22 h. : la Nuit de noces de Cendrillon.
Sélénite, I, 20 h. 45 : la Culture physique ; 22 h. : Rosine Favey. — II, 21 h. : Pinok et Matho ; 22 h. 30 : les Faiseuses d'anges.
Splendid, 20 h. 45 : Frissons sur le secteur ; 22 h. 15 : Amours, coquillages et crustacés.
Veuve-Pichard, 20 h. : le Cracheur *de phrases III ;* 22 h. : le Secret de Zonga.
La Vieille Grille, I, 21 h. : J.-B. Falguière ; 22 h. : Temo ; 23 h. 15 : Musique persane. — II, 21 h. : Lionel Rocheman ; 22 h. 30 : De l'autre côté de la vie.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : H. P. H. ou Le nouveau-né a une grande barbe.
Deux-Anes, 21 h. : Marianne, ne vois-tu rien venir ?

Les concerts

Salle Gaveau, 9 h. 30 et 14 h. ... *Concours Long-Thibaut* (viol...
Plateau Beaubourg, 18 h. 30 : Ens... ble de musique ancienne ... (musique des XIIIe et XVIe ... cles).
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. ... D. Barenboïm, J.-P. Walle..., Druart, M. Nouaux (Mo... *Webern).*
Radio - France, grand auditor..., 20 h. 30 : Nouvel Orchestre ... harmonique, dir. R. Arma... (M. Tippet : « The Midsum... Marriage »).
Musée Guimet, 20 h. 30 : Mus... de chambre (Schubert, Brah... Babadjanian).
Eglise américaine, 21 h. : Guy ... d'Orge (chants sacrés des ... antiques).
Salle Pleyel, 21 h. : W. Kem... (Bach, Schubert, Mozart, Kem...

Le music-hall

Elysée - Montmartre, 21 h. : ... Calcutta.
Folies-Bergère, 20 h. 45 : Folie... t'adore.
Lido, 22 h. 30 et 0 h. 30 : Allez L...
Concert Mayol, 21 h. : Bouquets... nus.
Casino de Paris, 20 h. 30 : Paris...
Théâtre des Mathurins, 20 h. 30 : ... Guaranis.
Olympia, 21 h. : Susanna Rinal... 24 h. 30 : Anacrusa.

Les opérettes

Théâtre des Arts, 20 h. 45 : Homm... à Luis Mariano.

Jazz, pop', rock et folk

Aire-Libre, 18 h. 30 : F. Ress... D. Karam, F. Hatier.
Le Palace, 19 h. : Fernando Marque... 20 h. 30 : Au Bonheur des dam... 22 h. 45 : Sylvie Kuhn cinquan... sept minutes.
Théâtre Campagne-Première, 17 h. ... John Mami ; 20 h. : David All... 22 h. 30 : Olivier Lake. — ... 22 h. 30 : Nico.
Caveau de la Huchette, 21 h. ... Maxime Saury.
M. J. C. du VIe, 21 h. Lo.
Mouffetard, 22 h. : Bernard Lub...
FIAP, 21 h. : Sequoia.

هكذا في الأصل

هكذا في الاصل

SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont [in]terdits aux moins de treize [a]ns, (**) aux moins de dix-huit [a]ns.

[C]inémathèque

[Chail]lot, 15 h. : la Légende de [Gös]ta Berling, de M. Stiller ; [18] h. 30 : Hermenegilda, de R. La[...] (en présence de L. Laverdière) ; [20 h.] 30 : J. A. Martin photographe, [de] J. Beaudin ; 22 h. 30 : Conti[nua]r a viver, de C. Telles (en pré[sen]ce de l'auteur).

Les exclusivités

[...]TION (Hong., v.o.) : St-André-[des-]Arts, 6e (326-48-18).

[...]E DANS LES VILLES (A., v.o.) : [Stud]io Git-le-Cœur, 6e (326-80-25). Marais, 4e (278-47-86).

[LES] AMBASSADEURS (Fr.-Tun.) : Jean-Renoir, 9e (874-40-75).

[...] THE CAME ROCK (A., v.o.) : [...]ostone, 6e (325-60-34).

[BARR]Y LYNDON (Ang., v.o.) : [...]sée, 8e (359-29-46) ; v.f. : [U.G.]C. Opéra, 2e (261-50-32).

[SAIN]T BENEDICT, (Fr.) : 14-Juil[let-]Parnasse, 6e (326-58-00).

[...]IS (Fr.) (**) : U.G.C. Opéra, (261-50-32).

[LE C]AMION (Fr.) : Hautefeuille, [6e (6]33-79-38), 14-Juillet-Parnasse, (326-58-00), 14-Juillet-Bastille, (357-90-81).

[...]E (A.) (**) v.o. : Quintette, (033-35-40), U.G.C. Marbeuf, (225-47-19) ; v.f. : Templiers, (272-94-56), Français, 9e (770-[...]), Montparnasse-Pathé, 14e [(326]-65-13).

[CASAN]OVA DE FELLINI (It.) (*) : Studio de la Harpe, 5e [(033-]34-83) : v.o.-v.f. : Les Tem[plier]s, 3e (272-94-56) ; v.f. : St-[Laza]re-Pasquier, 8e (387-35-43).

[DE C]ASTAGNE (A.) v.o. : Cluny-[Ecole]s, 5e (033-20-12), U.G.C. [Odéo]n, 6e (325-71-08), Ermitage, [8e (3]59-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-[83-9]3), U.G.C. Gobelins, 13e (331-[06-19]), Miramar, 14e (326-41-02), [Mist]ral, 14e (539-52-43), Magic-[Conv]ention, 15e (828-20-64), Na[poléo]n, 17e (380-41-46).

LA COMMUNION SOLENNELLE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32, U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42). Mistral, 14e (539-52-43).

LA DENTELLIERE (Suis.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LE DERNIER BAISER (F.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Diderot, 12e (343-19-29) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LE DERNIER NABAB (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).

DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Arlequin, 6e (548-62-25).

LE DIABLE DANS LA BOITE (Fr.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Ternes, 17e (380-10-41).

ELISA VIDA MIA (Esp., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

EN ROUTE POUR LA GLOIRE (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47) : Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).

L'ESPRIT DE LA RUCHE (Esp., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).

FERDINAND LE RADICAL (All., v.o.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).

LE FANTOME DE BARBE-NOIRE (A., v.o.), en soirée : Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e, en mat. : U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

LES FOUGERES BLEUES (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Biarritz, 8e (723-69-23)

L'HERITAGE (It., v.f.) : Calypso, 17e (754-10-68)

HISTOIRE D'AIMER (It., v.o.) : Normandie, 8e (359-41-18)

L'HOMME QUI AIMAIT LES FEMMES (Fr.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

LES IMPITOYABLES (A., v.f.) : Omnia, 2e (233-39-36) ; Les Images, 18e (522-47-94)

JULIE POT DE COLLE (Fr.) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (770-20-89).

LIQUIDEZ L'INSPECTEUR MITCHELL (A.) (*), v.o. : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 15e (539-52-43)

L'UNE CHANTE, L'AUTRE PAS (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40)

MADAME CLAUDE (Fr.) (*) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74)

NETWORK (A., v.o.) : Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23).

LA NUIT DE SAINT-GERMAIN-DES-PRES (Fr.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Bosquet, 7e (551-44-11) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96 ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41)

OMAR GATLATO (Alg., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97), Palais des Arts, 3e (272-62-98), Lucernaire, 6e (544-57-34), Gaîté-Rochechouart, 9e (878-81-77).

L'OMBRE DES CHATEAUX (Fr.), Quintette, 5e (033-35-40), Palais des Arts, 3e (272-62-98)

PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.), St-Michel, 5e (326-79-17), Luxembourg, 6e (633-97-77), Biarritz, 8e (723-69-23)

PORTRAIT DE GROUPE AVEC DAME (All., v.o.), Quintette, 5e (033-35-40), Colisée, 8e (359-29-46) ; V.F. : Français, 9e (770-33-88), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Athéna, 12e (343-07-48), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41)

LA QUESTION (Fr., **), Quartier-Latin, 5e (326-84-65), Grand-Pavois 15e (531-44-58), Calypso, 17e (754-10-68).

LE REGARD (Fr.), Le Seine, 5e (325-95-99).

ROCKY (A., v.o.) : Colisée, 8e (359-29-46)

LES SORCIERS DE LA GUERRE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77)

SUSPIRIA (It., ** v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04) ; V.F. : ABC, 2e (236-55-54), Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Fauvette, 13e (331-56-86), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41)

TOUCHE PAS A MON COPAIN (Fr.), La Clef, 5e (337-90-90)

TRANSAMERICA EXPRESS (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; V.F. : UGC-Opéra, 2e (261-50-32)

TROIS FEMMES (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36), Gaumont - Champs - Elysées, 8e (359-04-67) ; V.F. : Impérial, 2e (742-72-52), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Les Nations, 12e (343-04-67), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

UN TAXI MAUVE (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69), Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Boul'Mich, 5e (033-48-29), Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Bastille, 12e (343-79-17), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Paramount-Galaxie 13e (580-18-03), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00), Passy, 16e (288-62-34), Paramount - Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
V. Ang. : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34).

VANESSA (It., **, v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : U.G.C.-Opéra 2e (261-50-32), Miramar, 14e (326-41-02).

LA VIE FANTASTIQUE DE BRUCE LEE (H-K) v.f. : Capri, 2e (508-11-69), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37)

Les films nouveaux

[QUIN]ZAINE DES REALISA[TE]URS (v.o.), Olympic, 14e [(54]2-67-42) : mercr., le Soleil [...]ènes ; jeudi, Continuer à [...] ou les Indiens de Mets [...] vend., Fuera de aqui ; [...] les Noces de Zeim : dim., [...] ; lundi, Neuf mois ; [ma]rdi, Near and far away

[RETRO]SPECTIVES DU CINEMA [FR]ANÇAIS : Olympic, 14e [(54]2-67-42) : mercr. mat., [...]ais dû faire gaffe, les Sen[...] battus, soir., Guerres [...]les en France., Mourir pour [des] images, Indian 76 ; jeudi [...] le Trottoir des allongés [...]go spoken, Tentation [...]ine, 20 h., Dora et la [lanter]ne magique, 22 h., courts [mét]rages ; vend mat., Fémi[...]pluriel, l'Ame dans les [...] soir., Au bout du prin[tem]ps, Haro : sam. mat., [...]ica, mère des arts, des [...]s et des lois, Ariane, [...]n-Palace, [...] Paradiso [...] Apprentis sorciers : dim. [...] Un goût [...] bonheur, [...]iamnés à ré[...] Pauline [...] ordinateur, [...] A. Cons[...] Pour qui [...] prisons ? : [...]l mat., l'His[...]e du pays [...] Bon Dieu, le Mulet, les [...]ées du soleil, Petite His[toire] d'œuf, soir., Guerre de [...]fication en Amazonie : [...]di mat., Livret de famille, [...]nts et affiches de la révo[lutio]n, soir., Nucléaire : danger [imm]édiat, Un peuple, un canal [...] courts métrages d'anima[tion].

[FILMS] SOVIETIQUES PRESEN[TES] A CANNES (v.o.), Le [...]e, 5e (325-95-99) : mercr [...]e, Partition inachevée ; [...], Vingt jours sans guerre ; [...], La parole est à la [déf]ense ; sam., les Orphelins ; [...], Spartacus ; lundi, Un [...]e poignant ; mardi, la [...]ance des amoureux.

[BAXT]ER, VERA BAXTER, film [fran]çais de Marguerite Duras. [Quin]tette, 5e (033-35-40), Ely[sées]-Lincoln, 8e (359-36-14).

[NEWS] FROM HOME, film fran[çais] de Chantal Akerman [Hau]tefeuille, 6e (633-79-38), [Olym]pic - Entrepôt, 14e (542-[67-4]2)

[...]WASH, film américain de [Mich]aël Schultz V.O. : Saint-[Ger]main - Studio, 5e (033-42-[...]), Marignan, 8e (359-92-82), [Mon]te-Carlo, 8e (225-09-83) ; [...] : Impérial, 2e (742-72-52), [Gau]mont-Théâtre, 2e (231-33-[...]), Montparnasse - Pathé, 4e [(326]-65-13), Gaumont-Sud, 14e [(331]-51-16), Cambronne, 15e [(734]-42-96), Clichy-Pathé, 18e [(522]-37-41), Gaumont - Gam[bett]a, 20e (797-02-74)

[JABBE]RWOCKY, film anglais [de T]erry Gilliam V.O. : U.G.C. [Dan]ton, 6e (329-42-62), Biar[ritz], 8e (723-69-23) ; V.F. : [U.G.]C. Opéra, 2e (261-50-32), [Bien]venüe-Montparnasse, 15e [(544]-25-02)

[LE M]ESSAGE, film américano-[...]n de Mustapha Akkad [...]m : Ambassade, 8e (359-[...]) ; V.F : Berlitz, 2e (742-[...]), Cluny-Palace, 5e (033-[...]) Gaumont - Sud, 14e [(331]-51-16), Gaumont - Gam[bett]a, 20e (797-02-74) ; V [...]e : Wepler, 18e (387-50-70)

[LA G]UERRE, LA MUSIQUE, [HO]LLYWOOD ET NOUS, film [amé]ricain (montage) de [...]n Winslow V.O. : Action [Chri]stine, 6e (325-85-78), [Acti]on-République, 11e (805-[...]) Balzac, 8e (359-52-70)

[...] OU LA LIBERTE, film [amé]ricain de John Korty : Bonaparte, 6e (326-[...]) Marbeuf, 8e (225-47-19)

[L'AI]GLE DU CIEL, film anglais [de] J. Gold V.O : Publicis [Mat]ignon, 8e (359-31-97) ; V.F. : [Para]mount - Opéra, 9e (073-[...]), Max Linder, 9e (770-[...]), U G C. Gare de Lyon, (343-01-59), Paramount-[Gal]axie, 13e (580-18-03), Para[mou]nt-Orléans, 14e (540-45-91), [Para]mount-Montparnasse, 14e [(326]-22-17), Convention-Saint-[Cha]rles, 15e (579-33-00), Para[mou]nt-Maillot, 17e (758-24-24), [Mou]lin-Rouge, 18e (606-34-25) [Secr]étan, 19e (206-71-33)

[LES] MONSTRES DES PLA[NET]ES SECRETES, film japo[nais] de I. Honda (*) V.F : [Max]éville, 9e (770-72-86), Scala, (770-40-00), Paramount-[Gal]axie, 13e (580-18-03), Para[mou]nt-Gaîté, 14e (326-99-34), [Cam]bronne, 15e (734-42-96).

Les grandes reprises

AU FIL DU TEMPS (A., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).

LA BLONDE ET MOI (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).

BELLE DE JOUR (Fr.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22)

BORN TO DANCE (A., v.o.) : Vendôme, 2e (073-97-52) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19).

LE CONFORMISTE (It., v.o.) : Studio Dominique, 7e (705-04-55 (sauf mardi))

COMMENT YU-KONG DEPLAÇA LES MONTAGNES (Fr.) : Studio St-Séverin, 5e (033-50-91)

2001 ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Le Ranelagh, 16e (288-64-44) H. Sp.

HUIT ET DEMI (It., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60)

J'AI MEME RENCONTRE DES TZIGANES HEUREUX (Youg., v.f.) : Haussmann, 9e

JULES ET JIM (Fr.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66). H. sp.

LAWRENCE D'ARABIE (A., v.o.) : Studio Marigny, 8e (225-20-74) ; v.f. : Hollywood-Bd, 9e (770-10-41)

LOVE (Angl. v.o.) : Actua-Champo, 5e (033-51-60)

LA MONTAGNE SACREE (A., v.o.) : Broadway, 16e (527-41-16).

ORANGE MECANIQUE (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).

LA PRISE DU POUVOIR PAR LOUIS XIV (It., v.o.) : La Pagode, 7e (705-12-15).

SLEEPING BEAUTY (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66), à 20 h 30, perm. S., D.

LA TERRE DE LA GRANDE PROMESSE (Pol., v.o.) : Murat, 16e (288-99-75).

LES VACANCES DE M. HULOT (Fr.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Studio J.-Cocteau, 5e (033-47-62) ; Cinoche-Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) (sf mar.).

WOODSTOCK (A., v.o.) : George-V, (225-41-46)

Les séances spéciales

L'ARNAQUEUR (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), mardi à 21 h.

CALIFORNIA SPLIT (A., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h. et 24 h.

HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.

INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), à 12 h. 20 (sauf dim.).

JE, TU, IL, ELLE (Fr.) : Le Seine, 5e à 12 h. 15) (sauf dim.).

JEREMIAH JOHNSON (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), à 12 h. et 24 h.

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e, à 10 h., 12 h. et 24 h.

LE PRIVE (A., v.o.) : La Clef, 5e, à 12 h. et 24 h.

QUAND J'AURAI VINGT ANS, JE SERAI HEUREUX (Fr.) : La Clef, 5e, à 12 h. et 24 h.

LA SALAMANDRE (Suisse) : Saint-André-des-Arts, 6e, à 12 h. et 24 h.

LA VIE CRIMINELLE D'ARCHIBALD DE LA CRUZ (Mex., v.o.) : Théâtre de la Plaine, 15e, mardi à 20 h. 30.

SPORTS

LES VINGT - QUATRE HEURES DU MANS

L'incertitude demeure malgré les meilleurs temps réalisés par deux Renault aux essais

Le Mans. — L'équipage vedette des 45es Vingt-Quatre Heures du Mans est sans nul doute celui formé par Jacky Ickx et Henri Pescarolo. A eux deux, ils ont remporté six fois Le Mans, et, ces cinq dernières années, le nom de Pescarolo ou de Ickx a figuré chaque fois au palmarès de l'épreuve. Henri Pescarolo a remporté trois succès avec Matra en 1972, 1973 et 1974 ; Ickx a pris la suite en 1975 avec Mirage et l'année suivante avec Porsche. C'est la première fois qu'ils sont associés pour participer aux Vingt-Quatre Heures, et beaucoup pensent que ce sont eux qui vont conduire la meilleure voiture pour une aussi longue course d'endurance. C'est avec ce type de voiture (Porsche 936) que Jacky Ickx a enlevé les dernières Vingt-Quatre Heures du Mans. En somme, il n'est théoriquement pas possible de réunir autant d'atouts que n'en disposent Ickx, Pescarolo et Porsche. C'est la synthèse parfaite de la qualité et de l'expérience, aussi bien pour les pilotes que pour la voiture.

De notre envoyé spécial

Il serait pourtant difficile de découvrir au Mans un autre équipage plus paisible et plus discret. Ickx, trente-deux ans, et Pescarolo, trente-cinq ans, connaissent trop les Vingt-Quatre Heures pour accorder plus d'intérêt qu'il n'en faut à tout ce qui précède la course. Ils savent que l'épreuve, sauf incident, se joueront sur la régularité et sur la capacité des équipes de stand à résoudre leurs éventuels problèmes techniques. Aussi n'ont-ils pas été impressionnés par les résultats définitifs des essais ni par le fait que ce sont deux équipages Renault qui ont réalisé les meilleurs temps. Une ou deux secondes, en fait, cela ne veut rien dire pour une épreuve aussi longue, sinon que les Renault et les Porsche ont une chance comparable en performances pures.

A 200 mètres du stand Porsche, chez Renault, la satisfaction perce *plus nettement. Il a fait beau toute* la soirée de jeudi et les essais, contrairement à ceux de la veille, ont pu se dérouler selon le plan prévu. On est content que Jabouille-Bell et Depailler-Lafitte se soient montrés plus rapide que Ickx et Pescarolo, mais la même réserve pointe. Un tour, c'est une chose : tenir vingt-quatre heures c'en est une autre. Chacun en est bien conscient. On a simplement la conviction que les voitures sont fin prêtes, que ce qui devait être fait l'a été en temps voulu. Pas d'incident, tout juste a-t-on changé un alternateur sur la voiture de Tambay-Jaussaud. *Le plan de bataille n'a pas encore été définitivement arrêté, mais* Gérard Larrousse, le directeur de la compétition, a l'intention de garder deux des quatre voitures en réserve et de laisser, en début *de course du moins, leur liberté aux* deux autres. C'est une tactique qui semble frappée au coin du bon sens que de vouloir assurer la course *avec deux voitures* et de pousser Porsche a ne pas se ménager avec le reste de l'effectif. Renaul a l'avantage du nombre, ce serait une faute de ne pas en profiter.

Chez Porsche, personne n'est préoccupé par les projets de l'adversaire. Ickx et Pescarolo joueront leur carte, comme ils l'ont déjà fait souvent au Mans, en observant un rythme de course déterminé à *l'avance. Pour le reste, ils réagiront* en fonction des circonstances. Il n'en va pas de même pour l'autre 936, conduite par Barth et Highwood, *et pour la « Silhouette » 935*, de Stommelen et Schurti. Mieux qu'un autre, Jacky Ickx sait que le premier au départ n'est pas forcément le premier à l'arrivée. En 1969, partant volontairement bon dernier, il se souvient avoir remporté son premier succès au Mans avec une Ford GT 40 au sprint, et avec 20 mètres d'avance seulement. Il est dans les habitudes de dire, certainement avec beaucoup d'à-propos et de finesse, que *« au Mans, on y verra plus clair dimanche matin au petit jour »*. C'est une lapalissade qui traduit bien l'opinion générale. Passé ce cap de dimanche matin, Porsche et Renault auront mieux pris leur mesure.

Le renfort de Renault, l'équipe Mirage a connu quelques ennuis au cours des essais. Les voitures de Jarier-Schuppan et de Leclère-Posey ont tourné beaucoup moins vite que prévu et n'apparaissent qu'aux onzième et douzième places des essais, devancées par la Porsche 935 « Silhouette » et même par une Lola 3 litres. Il semble que les pneus des Mirage (1) ne sont pas *tout à fait adaptés*, que la configuration « courte » des carrosseries pénalise les voitures en vitesse de pointe et que les *pilotes n'ont pas réussi à* pousser leur moteur au régime adéquat. Les performances de ces voitures s'en sont naturellement ressenties.

FRANÇOIS JANIN.

(1) Les Mirage ont été rachetées par un industriel américain établi à Phoenix, dans l'Arizona. Elles étaient équipées précédemment de moteurs Ford Cosworth. C'est avec une telle voiture que Jacky Ickx a enlevé les Vingt-Quatre Heures du Mans en 1975. En 1977, Mirage a trouvé un accord avec Renault pour recevoir un moteur 2 litres turbocompressé. L'équipement en pneumatiques des Mirage est différent de celui des Renault.

LES TEMPS DES ESSAIS

1. *Jabouille-Bell* (Renault Alpine), 3' 31 7, (moyenne 231,950 km/h.).
2. Depailler - Laffite (Renault Alpine), 3' 32" 9.
3. Ickx - Pescarolo (Porsche 936), 3' 33
4. Tambay - Jaussaud (Renault Alpine), 3' 34" 8.
5. Pironi - Arnoux - Prequelin (Renault Alpine), 3' 38" 6.
6. *Stommelen-Schurti* (*Porsche* 935), 3' 39" 3.
7. Heyer - Ludwig (Porsche 935), 3' 40" 3.
8. Hezemans - Schenken (*Porsche 935*), 3' 43" 8.
9. Barth-Haywood (Porsche 936), 3' 40".
10. Lapeyre - Parrier (Lola T 286 Cosworth), 3' 45" 02.
11. *Schuppan - Jarier* (Renault Mirage), 3' 47".
12. Posey-Leclère (Renault Mirage), 3' 47" 4

CONTROVERSE ENTRE LE P.S.U. ET LE MAIRE COMMUNISTE DU MANS

Le Mans (A.F.P.). — Le P.S.U. de la Sarthe dénonce dans un communiqué « le caractère mystificateur et antipopulaire des Vingt-Quatre Heures du Mans, manifestation typique d'une société de gaspillage ».

Pour le P.S.U., « les Vingt-Quatre Heures sont avant tout une compétition entre grandes marques pour s'arracher les marchés des *véhicules* de grand tourisme, qui n'ont plus rien à voir avec les voitures de grande masse ».

M. Robert Jarry (P.C.), maire du Mans, a rappelé pour sa part que « la course est source d'emplois pour la ville. Cent cinquante personnes sont employées à temps plein par l'Automobile-Club de l'Ouest, sans compter les milliers d'emplois temporaires procurés par la course ».

Le maire a également précisé que « le budget annuel des Vingt-Quatre Heures du Mans s'élève à un milliard de centimes, chiffre d'affaires considérable auquel il faut ajouter le chiffre non moins appréciable de 60 millions de francs fournis par les deux cent mille visiteurs et les vingt-cinq mille voitures ». M. Jarry a conclu qu' « il avait toujours été un partisan du maintien de cette course, même à l'époque où il n'était pas encore maire du Mans ».

HIPPISME. — *Le prix de la Moskova, disputé le 9 juin à Chantilly et retenu pour le quarté, a été gagné par* Whit, *suivi de* Sebastiano, *de* Bal Paré *et de* Fango. *La combinaison gagnante est 2-7-18-10.*

OMNISPORTS. — *La revue* Education physique et sports *(11, av. du Tremblay, 75012 Paris) fait paraître dans son numéro de mai-juin 1977 un cahier de seize pages consacré au sport et à l'éducation physique en Chine. Un médecin, le docteur Daniel Philippidès, et une enseignante, Mme Claire Trifean, ont effectué sur place un reportage assez méticuleux pour que l'on ait une idée claire de ce qu'est la pratique du sport dans le pays le plus peuplé du monde.*

PRESSE

LES OUVRIERS DU LIVRE INTERPELLENT M. BARRE QUI DINAIT A « FRANCE-SOIR »

M. Raymond Barre, premier ministre, était l'hôte à dîner, jeudi soir, de la direction et de la rédaction en chef de *France-Soir*, au siège du journal. Le repas fut soudain interrompu par l'arrivée impromptue, dans la salle à manger, d'une délégation de quelque vingt-cinq ouvriers du Livre.

Leur porte-parole, un ouvrier du *Parisien libéré*, s'approchant alors du premier ministre, lui demanda courtoisement un entretien au sujet du conflit qui a éclaté dans *ce journal depuis* plus de deux ans.

M. Barre, dont le calme contrastait avec la stupéfaction de ses voisins de table — MM. Paul Winkler, directeur général de *France-Soir*, et le fils de Robert Hersant — répondait favorablement à la requête. « *Quand ?* », ajouta-t-il. « *Tout de suite* », insista le délégué. Aussitôt, le premier ministre sortit de table et pénétrait, en compagnie de toute la délégation ouvrière, dans une salle contiguë.

Selon le communiqué publié par la direction de *France-Soir*, M. Barre « *a réaffirmé son souci de trouver une solution aux problèmes sociaux et humains posés par le conflit du* Parisien libéré. *Il a rappelé que le gouvernement considérait comme toujours valables les conclusions du rapport Mottin et qu'il souhaitait qu'une solution se dégage rapidement par la voie de la négociation* ».

La délégation syndicale se retirait alors, entraînant avec elle les ouvriers de *France-Soir* qui, dans l'intervalle, occupaient les alentours de la salle à manger où M. Barre avait retrouvé ses hôtes pour achever le dîner.

● *Le quotidien de M. Perdriel* explique, vendredi 10 juin, les raisons qui l'ont poussé à réutiliser le titre interdit *le Matin*, au lieu du *Matin de Paris (le Monde* du 10 juin). Il conclut ainsi : « *Nous pensons, nous, qu'il convient parfois de savoir faire preuve d'inconvenance. En clair : d'aller jusqu'au bout du problème des ordonnances de 1944. Pour provoquer une réaction, un débat, sur le fond, pas sur la forme. En l'occurrence, nous pensons qu'il est temps de réviser les ordonnances d'août et septembre 1944, de refaire un statut de la presse, adapté à notre époque, à ses monopoles et à ses contraintes capitalistes. Ou alors de les appliquer toutes. Il est des circonstances où se situer en marge de la légalité nous paraît légitime, et être du côté de la morale, sinon du droit.* »

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

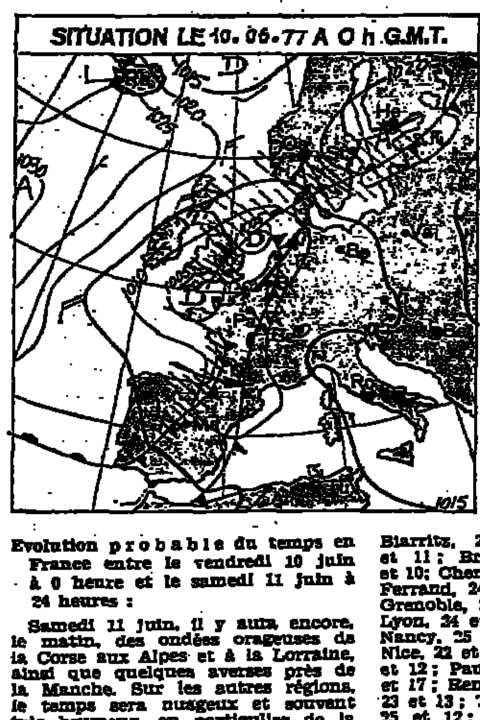
Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

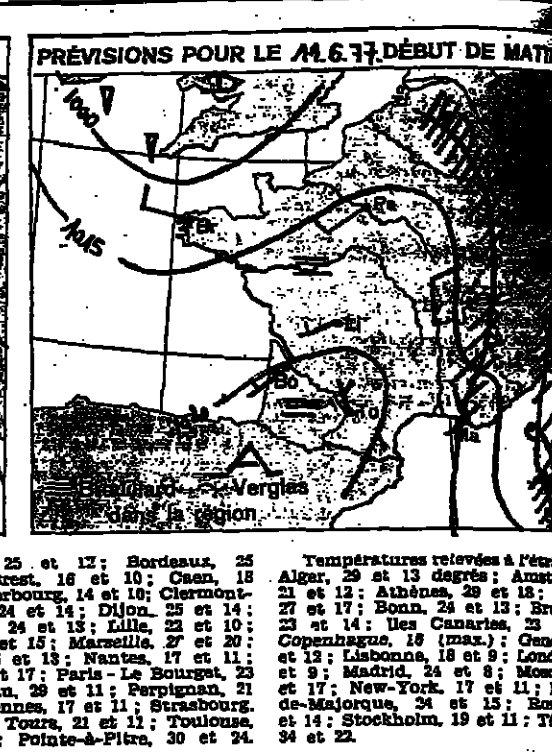
O.J.D. 1975

Commission paritaire des journaux et publications : no 57437.

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE





Evolution probable du temps en France entre le vendredi 10 juin à 0 heure et le samedi 11 juin à 24 heures :

Samedi 11 juin, il y aura encore, le matin, des ondées orageuses de la Corse aux Alpes et à la Lorraine, ainsi que quelques averses près de la Manche. Sur les autres régions, le temps sera nuageux et souvent très brumeux, en particulier de la Loire aux Pyrénées. Dans la journée, le temps s'améliorera progressivement de la Corse au Nord-Est. Par contre, sur le littoral atlantique, le ciel se couvrira, et il pleuvra dès la fin de la matinée. Ces pluies progresseront vers le Nord-Est, elles affecteront, le soir et la nuit, la *presque totalité de la France*, à l'exception des régions du Nord-Est, de l'Est et du Sud-Est. Les vents seront modérés et irréguliers de sud-ouest près de la Manche et de l'Atlantique ; de secteur nord près de la Méditerranée, où ils s'affaibliront le soir.

Vendredi 10 juin, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris - Le Bourget, de 1 005 millibars, soit 753,8 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 9 juin ; le second, le minimum de la nuit du 9 au 10) : Ajaccio, 31 et 15 degrés ; Biarritz, 25 et 12 ; Bordeaux, 25 et 11 ; Brest, 16 et 10 ; Caen, 18 et 10 ; Cherbourg, 14 et 10 ; Clermont-Ferrand, 24 et 14 ; Dijon, 25 et 14 ; Grenoble, 24 et 13 ; Lille, 22 et 10 ; Lyon, 24 et 15 ; *Marseille*, 27 et 20 ; Nancy, 25 et 13 ; Nantes, 17 et 11 ; Nice, 22 et 17 ; Paris - Le Bourget, 23 et 12 ; Pau, 29 et 11 ; Perpignan, 21 et 17 ; Rennes, 17 et 11 ; Strasbourg, 23 et 13 ; Tours, 21 et 11 ; Toulouse, 25 et 12 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 24.

Températures relevées à l'étra[nger] : Alger, 29 et 13 degrés ; Amste[rdam], 21 et 12 ; Athènes, 29 et 18 ; B[...] 27 et 17 ; Bonn, 24 et 13 ; Brux[elles], 23 et 14 ; Iles Canaries, 23 et [...] ; *Copenhague*, 18 (max.) ; Genè[ve] [...] et 12 ; Lisbonne, 18 et 9 ; Londr[es] [...] et 9 ; Madrid, 24 et 8 ; Mosco[u] [...] et 17 ; New-York, 17 et 11 ; Pa[lma]-de-Majorque, 24 et 15 ; Rom[e] [...] et 14 ; Stockholm, 19 et 11 ; Té[héran], 34 et 22.

LOTO

TIRAGE N° 23
DU 8 JUIN 1977

13 | 21 | 24 | 31 | 37 | 43

NUMERO COMPLEMENTAIRE 11

	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 bons numéros	975 346,90 F
5 bons numéros +numéro complémentaire	69 667,60 F
5 bons numéros	6 695,70 F
4 bons numéros	115,20 F
3 bons numéros	9,80 F

PROCHAIN TIRAGE LE 15 JUIN 1977

VALIDATION JUSQU'AU 14 JUIN 1977 APRES-MIDI

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du *10 juin 1977* :

DES LOIS

— Modifiant la loi du 15 juin 1907 réglementant le jeu dans les casinos des stations balnéaires, thermales et climatiques ;

— Relative à l'adoption de mesures obligatoires de prophylaxie collective des maladies des animaux ;

— Relative à la radiation des cadres et aux droits en matière de pension de retraite des militaires de statut civile de droit local, originaires des îles de la Grande - Comore, Anjouan et Mohéli.

UN DECRET

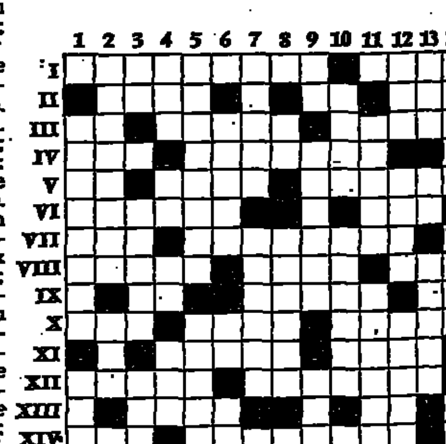
— Portant création de la conférence nationale du développement agricole.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 785

HORIZONTALEMENT

I. Son chagrin fait bien des heureux ; On ne compte plus [...] sur eux pour faire aller le bâtiment. — II. Elément du relief [...] ; *Ne précise* rien du tout ; Brûlé. — III. Symbole ; Du riz ? Ses [...] aimeraient bien en avoir ras le bol ! ; Ne sait que ramper — IV. Dans le style marotique ; Ne vouloir, somme toute, que le bien d'autrui. — V. Partie de luge ; Mauvaise *langue* ; Un nom, dans le monde du spectacle. — VI. Sujet féminin singulier ; Baie. — VII. Sorti victorieux d'une consultation ; Point libre ; Orientation. — VIII. Peu actifs ; Bataille mémorable ; Saute. — IX. Aux confins de la Picardie ; Prou*vent qu'ils ont* le sens des nuances ; Ornement. — X. Occasion d'un lointain péché de gourmandise ; Fait faire la grimace ; D'une contrée. — XI. Son théâtre attire parfois du monde ; Voyagent dans les airs. — XII. Ne *fis* pas œuvre constructive ; Condamne au régime sec. — XIII. Essaye un moteur ; En rogne ; Adverbe. — XIV. Tissu ; Met la main au collet ; D'un auxiliaire. — XV. Fatales à d'imprudents estivants ; Pas historique ; Coupe court à toute discussion.



VERTICALEMENT

1. Transpire avant de courir ; Ce qu'un garçon cesse d'être lorsqu'il est en présence d'une fille. — 2. Sa parole ne saurait être mise en doute ; Roue ; Conjonction. — 3. Ignore la presse ; Vieux caractères ; Gelé. — 4. *Forment* une constellation ; Pour un oui ou un non ; Pronom ; Avait le pied marin. — 5. Permettent de tâter le terrain ; Vraiment désolées. — 6. Cruel ; Note ; Abréviation. — 7. A le pied sûr ; Ne commença à parler qu'aux alentours de la trentaine ; Abréviation. — 8. Brillants ouvrages (épelé) ; On compte celles que l'on voit passer ; Partie de boules. — 9. Grecque ; Avec elle, une mauvaise fourche peut proc[...] une bonne pelle ; *Oiseaux*. 10. Atteste un désaccord [...] deux *Russes* ; *En Grèce* ; [...]nité. — 11. *Visage qui manqu[e]* finesse ; Abrite maintes ved[...] — 12. Recherché par les [...]mates ; Lac ; Tombent de [...] — 13. Fit un travail de brode[rie] ; Pronom ; Enfant trouvé. — 1[4] [...] manifeste ; Masse ; Un poème ! — 15. Abréviation ; [...]vertirait.

Solution du problème n° [...]

Horizontalement

I. Chance ; EM. — II. Ce [...] — III. Placement. — IV. [...] — V. Daines. — VI. Etain ; [...] — VII. Rt ; Dièse. — VIII. [...]rues. — IX. Usées ; St [...] Rias. — XI. Splendeur.

Verticalement

1. Cupide ; Vues. — 2. [...] — 3. Acariâtre. — 4. Nec [...] Rêve. — 5. Etendus. — 6. [...] Ie ; RD. — VII. Ger ; Me[...] 8. Erne ; Es ; Tau. — 9. [...]ges ; SR.

GUY BRO[...]

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

emplois régionaux

SOCIÉTÉ NATIONALE ELF AQUITAINE
(PRODUCTION)
recherche pour sa DIVISION INFORMATIQUE
à PAU

un INGÉNIEUR-ANALYSTE

- De formation Grandes Ecoles, option Informatique.
- Aptitude à l'expatriation dans le cadre du développement de carrière.
- Connaissance approfondie de l'anglais indispensable.

Pour prendre en charge la définition, le développement, la maintenance des chaînes de traitements des données de la recherche pétrolière.

CES MISSIONS NECESSITENT :
- une bonne connaissance de la géologie ;
- une expérience de quelques années dans l'analyse et la programmation de préférence dans un environnement IBM.

Ecrire avec C.V., photo sous réf. 15.681, à SNEAP, Dépt Carrières-Recrutement, 21 bis, av. des Lilas, Bâtiment Mestressat, 64000 PAU.

Fonction personnel

Nous sommes une importante société multinationale de *construction et de distribution de matériels* de travaux publics.

Nous recherchons pour notre centre ARDENNAIS, (…000 employés)

COLLABORATEURS

pour participer aux multiples *domaines de cette fonction*

Ce poste particulièrement formateur et présentant des possibilités de promotion conviendrait à un candidat jeune ayant :
- une formation de type enseignement supérieur ;
- des connaissances juridiques ;
- si possible une expérience de quelques années dans la fonction personnel et pratiquant couramment la langue anglaise.

Les candidats sont invités à adresser leur C.V. avec photo et prétent. sous le n° 16.702 à CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, qui transm.

CONTROLEUR FINANCIER
HEC - ESSEC - ESCAEL
DIPL. EXP. COMPT.
SOCIÉTÉ SECTEUR CONSTRUCTION
REGION RHONE-ALPES

Poste de responsabilité
Rémunération en rapport

Ecr. HAVAS, 81, rue de la République 69002 LYON - Réf. 8880

SOCIÉTÉ MULTINATIONALE
recherche
pour mener à bien le plan d'extension de son usine en *Bretagne du Sud* :

UN INGÉNIEUR TRAVAUX NEUFS

Diplôme d'Ingénieur de Grande Ecole.
Expérience souhaitée de 3 à 4 ans Entretien-Travaux neufs dans une usine fabriquant des produits alimentaires.
Nécessité d'un très bon niveau d'anglais écrit et parlé.
Esprit d'initiative et excellente aptitude à communiquer pour utiliser efficacement les ressources techniques des différentes filiales du Groupe.

Ecr. C.V. en anglais et photo récente au n° 7.108, « LE MONDE » Publicité - 5, rue des Italiens, 75427 PARIS (9e).

IMPORTANT GROUPE AGRO-ALIMENTAIRE
C.A. : 1.250.000.000
recherche
Pour la vente de ses produits avicoles
Leader du Marché

UN DIRECTEUR RÉGIONAL
Pour son bureau de STRASBOURG
Connaissance du dialecte souhaitable.

UN DIRECTEUR RÉGIONAL
pour son bureau de ROUBAIX

Adresser lettre manuscrite, photo et prétentions.
Réponse et discrétion assurées
GAMA - B.P. 2 - 56001 VANNES CEDEX

Complexe Administratif en LOIRET recherche
EMPLOYÉ QUALIFIÉ
…nne formation assurances …ste responsabilités « Pré… » connaiss. parfaitem. maladie Sécurité sociale.
…V., photo et prét. n° 2.131 … Publicité, 100, rue de …u, Paris-2e qui transm.

Expert-comptable rech. pour le NORD, ANNECY, LE MANS, NANCY et BOURGES, collaborateurs experts-compt., commissaires inscrits, diplômés gdes écoles cciales ou expér. approfondie du contrôle, pr exécution missions censoriales. Pos. cadre.
Ecr. n° 7.118, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

offres d'emploi

Notre client est une grande entreprise internationale de pétrochimie. Elle recherche des spécialistes de pétrochimie qui se joindront à un groupe en pleine croissance qui travaille à toutes sortes de projets.

Dessinateur Installation

pour préparer des projets à la fois créatifs et pratiques pour des zones spécifiques d'une unité de traitement ou pour des installations auxiliaires.

Ingenieurs en Machines Rotatives

pour établir les spécifications et sélectionner toute la gamme de machines utilisées dans les grandes usines chimiques, dont les turbines, pompes, compresseurs etc...

Les candidats doivent avoir au moins cinq ans d'expérience dans leur spécialité respective. La connaissance de l'anglais serait appréciée.

Nous proposons une enveloppe budgétaire intéressante, et d'excellentes conditions de travail.

Veuillez envoyer votre dossier préliminaire à l'adresse suivante (Discrétion absolue garantie)

M. Adley, Lockyer, Bradshaw and Wilson Ltd, North West House, 119/127 Marylebone Road, *Londres NW1 5PU, Angleterre.*

LBW
LOCKYER, BRADSHAW & WILSON LIMITED

Recherche intendante générale pour remplacem. juillet dans maison de retraite (25 lits). Environs de Paris. 5.000 F pour le mois. Possib. d'avenir. Ecr M. MOTARD, B.P. 32, 95210 SAINT-GRATIEN.

J.F. au pair famille franco-italienne, enfant deux ans, pour plusieurs mois, vacances France et Italie. Tél. : 526-54-53.

Sté Expertise Comptable ch.
1) EXPERTS-COMPTABLES stagiaires 1re ou 2e année
2) ASSISTANTS début. ou confirmés, niv. DECS. Ecr. av. C.V. et prétentions, à SODIP, 50, r. de la Justice (20e)

Organisme d'études recherche
RESPONSABLE DES ETUDES
concernant les activités économiques et l'emploi dans une grande agglomération. Expérience des contacts avec les partenaires économiques indispensable. Adresser lettre manuscrite + C.V. + prétentions sous référence 3.658, à P. LICHAU S.A., 10, rue de Louvois, 75063 PARIS CEDEX 02, qui tr.

Département de Paris. *Centre de formation professionnelle*, B.P. 15 - 78450 Villepreux recherche pour rentrée *septembre* :
— 2 instituteurs (si possible C.A.P. et expérience).
— 2 *éducateurs spécialisés.*
— 4 moniteurs éducateurs.
Logement et cantine assurés. *S'adresser au Directeur.*

CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE
6, rue Alexandre-Cabanel - 15e
recherche pour Ets à ORSAY (91)
PROGRAMMEUR DE GESTION
Bonnes connaissances COBOL. 4 ans expér. mini. Contrat durée limitée. Salaire annuel brut : *64.760 F.* Adresser C.V.

Société d'Engineering, secteur bâtiment recherche pour chantier de bâtiment d'habitation au Koweït

1° CONDUCTEUR DE TRAVAUX
CHEF DE CHANTIER
T.C.E., expérience indispensable, connaissance anglais indispensable. Esprit dynamique, d'équipe et d'organisation. *Libre très rapidement.*

2° ADJOINT CONDUCTEUR DE TRAVAUX
mêmes références

3° INGENIEUR T.C.E.
pour assister cabinet architecte
mêmes références

Excellent salaire, avantages divers.
Tél. M. LESCOAT, M. JAMET, 033-21-10
Vendredi 14 h. à 20 h. — Samedi, 10 h. à 19 h.

Femme 30 ans minimum pour ASSUMER
SECRÉTARIAT
Cabinet de Traduction près Bourse. Sérieux et compétences exigés. Ecrire avec C.V. n° 15.520 Contesse Publicité, 20, avenue de l'Opéra, Paris-1er

Fédération nationale reconnue utilité publique recherche
JNE CADRE ADMINISTR.
débutant, libéré O.M. Formation générale. Tél. 272-22-43

automobiles

ALFA ROMEO
Exposition. Essais, ventes. Crédit-leasing. Pièces détachées. Mécanique, carrosserie. Modèles disponibles immédiatement.

POUR VOS VACANCES & VOYAGES
Sfam Alfasud propose des
FORMULES MODERNES DE CREDIT.
Au plaisir de conduire une Alfa Romeo, s'ajoute l'insensibilisation des remboursements.

23, bd de Courcelles. 75008 Paris. Tel. 292 02 50
40 ter, av. de Suffren. 75015 Paris. Tel. 734 09 35
SFAM-France

vente

5 à 7 C.V.

Simca 1100 S, 1973, impeccable, 8.000 F prix à déb. Tél. M. GUEGAN, 774-13-10, heures bureau.

8 à 11 C.V.

Part. vd MERCEDES 220 D, 1974, série C, état impeccable, *direction assistée, glaces teint.* Tél. : 027-44-45.

12 à 16 C.V.

RENAULT 30 TS Export 76 8.000 km. 526-87-89.

divers

LANCIA AUTOBIANCHI
13, Bd Exelmans 16e
OUVERT SAMEDI TOUTE LA JOURNÉE
• 524-50-30 •

l'agenda du Monde

Offres de particuliers

Cause départ part. vd mobilier prix intéressant. Tél. : 609-17-53 entre 18 heures et 22 heures.

Part. vd salon style Louis XVI 1 canapé, 2 fauteuils, 2 chaises. Téléph. : 280-03-00, après 19 h.

Part. vd 2 faut. Louis XIII et salon chinois. T. 578-71-94, soir.

A VENDRE belle salle à manger rustique béarnaise, gde table, 6 chaises, buffet à corps, panetière assort. Excellent état. Px à débattre. Tél. : 375-47-94, après 18 heures.

Agencement

Agencements et entretien. *Menuiserie - placards - étagères* portes - serrures - moquette peinture - décoration, etc. *Pr ts vs probl. appel. 020-35-14.*

Antiquités

Part. vend coffre rare (région Charente) fin XVIIIe siècle, en bois fruitier, très belle ferrure. Prix 3 000 F (très belle pièce). Tél. : 957-29-08 après 19 heures.

Bateaux

Particul. vend FIBERFORM 75 7 m. 140 CV, 35 h. état except. Px intéress. Tél. : (78) 49-71-22.

Cours

CENTRE KLEBER. 704-52-59. FORMULES PR ELEVES EN
DIFFICULTÉ SCOLAIRE

COURS AUD.-VISUEL DE LANGUES DEMONST. GRATUITES SESSIONS INTENSIVE D'ETE. Venez, 46, bd St-Michel, Paris-6e. Téléph. : 326-08-70 et 329-02-88. Tous les jours de 9 h. à 21 h.

COMPTABILITE APTITUDE non bachelier, l'aptitude vous donne l'équivalent du bacc. pour les études sup. de comptabilité. Examen sept. Stage intensif de préparation en juin ou juillet. Journée de révision en septemb. D.E.C.S. compt. D.E.C.S. jurid. stages d'approfondissement, en juillet et septembre. Ecole privée, E.P.E.C., 74, rue du Temple, Paris-3e. T. 272-06-78.

Maîtrisez une langue étrangère au Centre international d'Etudes des Langues : A.C.I., 5, rue du Havre, 75008 PARIS. Tél. : 522-59-43 Anglais - Allemand - Français - Russe - Italien — Espagnol Arabe... Cours intensifs et semi intensifs d'été.

CENTRE KLEBER
LEÇONS DE PIANO
TOUS NIVEAUX - TOUS AGES. TEL. : 704-53-59.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS, BAGUES ROMANTIQUES. Se choisissent chez GILLET, 19, rue d'Arcole, Paris-4e. Téléphone : 033-00-83.

Collections

A vendre collection complète sous reliure, de la revue « Entreprise » (plus de 1 100 nos) ; de « Vision », et les quinze dernières années de « Réalités » avec un lot important d'anciens numéros. Téléphone : 227-75-95.

Enseignement

Concilier activités physiques et baccalauréat. De la quatrième *aux classes terminales.* Etudes et sport Enseignements privé mixte SAINT-MANDE. TELEPH. : *607-96-10.*

Expert

BOUTEMY ET DECHAUT Pierres précieuses, joaillerie, orfèvrerie, 9, rue Saint-Florentin, Paris-8e *Téléph. : 260-34-80.*

Instruments de musique

Vends piano droit 4 000 F cadre métal, accordé. T. : 027-28-75.

PIANOS D. MAGNE Sélections meilleures marques : neuf, occasions, location-vente, *achat, réparation, entretien.* 10 ans garantie, crédit, location-test, livraison, 10, r. de Rome, *75008 PARIS.* Téléphone : 522-30-90 522-21-74.

Jeunesse

Famille britannique catholique ch. pr J. Fille 19 ans, étudiante franç., caract. facile, échange 2 mois av. J. F franç âge égal. MAJ 6 Derby Road HEATON MOOR STOCKPORT CHESHIRE.

Meubles

EXCEPTIONNELLEMENT vente directe de très belles tables basses moderne, plateau laqué, pieds métal. Du 4 au 18 juin de 10 à 19 h. 4, *rue Buranti, PARIS-19e.* Mo Colonel-Fabien ou Bolivar.

Rencontres

Ne rêvez plus d'amis avec qui partager vos joies, vos goûts, quels qu'ils soient : artistique, sportif, touristiq. Vs les trouverez grâce à « Goûts communs » COLETTE LESURE, PARIS-7e. TEL. : 548-95-16.

Transports

CONVOYAGE CARAVANES et BATEAUX. TEL. : 961-68-09.

Déménagement

Dgts F.L. Service. Tous volumes *qualité artisanale, 12, rue Valadon, Paris-7e* T 555-23-48/23-89.

Vacances - Tourisme - Loisirs

Une île pour vous à partir de 1900 F pour 2 semaines Paris / Paris
Un petit village de vacances en pleine nature sur l'île de Lipari en face de la Sicile. Mer, voile, plongée, ski nautique, bonne table.
LIPARI club
J'ai besoin du soleil et de la mer envoyez-moi votre documentation.
Nom________ Adresse________
ÉVASION 5, bd des Capucines - 75002 Paris
Tél. : 266.46.50, ou votre agence de voyages.
LIO. 18

ST-GERMAIN-S/AY (50), 200 m. env. bord mer, pavil nf 2 gd p. cuis., w.-c., toilette, jdin, accès avec voiture. Septembre 1 500 F TEL. : (16) 33-46-32-23.

A LOUER JUIN, JUILL., AOUT, SEPT. FERMETTE ET JOLIE MAIS. campagnarde restaurées en PERIGORD, AUVERGNE, BRETAGNE Px int. à saisir rapid Téléph. : 828-40-00, poste 40-10

FONT-ROMEU. Juillet + sept GD CHALET. Cft, vue, soleil. TEL. : 439-00-92.

ILE D'OLERON Mais. 7 pers., 1,8 km m., tt cft, côte O., 7e, 8e, 9e m. *Dubois-Rouillé, DOLUS.*

Bagnères-de-Bigorre. Cures : *Hôtel du Vert-Galant pensions.* Juill., août., sept. 60 F Ecr. de suite très bien. Tél. : 95-18-13.

VOYAGE EN BUS, Turq., Iran, Afghanistan, Pakistan, Inde, Népal, durée 2 mois, retour en avion. Tél. : 387-78-51.

ESPAGNE A louer Calpe (Alicante) studio dans villa (3 personnes). cuis., s. de bns, terr. s/jardin Draps fournis, juillet 1 500 F, août 1 700, septemb. 900 F TTC. Téléph. : 848-46-71, après 19 h.

ILE DE RE *A louer juillet et septembre* maison, salle de séjour, chambre + 1 petite, cuisine, salle d'eau et douche ext., petit parc planté de pins, b. état à vendre. TEL. : 010-25-03.

ANDALOUSIE. Face mer, villa juillet, août. Tél. 909-21-32.

PANAREA loue août-sept, belle maison primitive. Tél. le matin ou le soir . 325-15-54.

BAIE DE ST-TROPEZ CLUB DE VACANCES
PR TOUS RENSEIGNEMENTS GOLFE BLEU B.P 126, BEAUVALLON-S/MER 83120 SAINTE-MAXIME TELEPH (94) 96-05-90.

SARRIANS (84) Villa retaite neuf cft, 8 pers. juill 3 000 F sept 2 500, oct., nov 2 000 384-17-19.

CAP-D'AGDE Loue août
Studio touriste équipé, 6 pers., *cour garage, près de la plage* Tél (37) 22-62-05.

CORSE Gde villa avec piscine BORD MER Juillet golfe de Porto-Vecchio. Tél. : 225-41-30/555-47-28

COURS DE VACANCES au Château de Mimet 15 km d'Aix-en-Provence - Gd Parc - Piscine Equitation de juillet à sept (semaines au choix) internat (mixte)
Toutes Classes de la 6e aux Terminales
5 heures de cours par jour
Activités culturelles et sportives - 650 F la semaine
ECOLE PRIVEE de CHATEAU BAS 13120 MIMET
Tél. (91 ou 42) 58-81-44

Moquette

Vente moquette pose incluse. Téléph. : 979-18-57 et 979-10-97.

GROS RABAIS sur 10 000 m2 de moquette, très grand choix. Tél. : 757-19-19.

Philatélie

Achète collection timbres et pièces. T. : 359-76-98, mat.

Yachting

KEEP pr naviguer en hte mer ou en côtière, découvrir un nouveau style de vie et, à votre gré, apprendre ou vous détendre, croisières d'une semaine en *Méditerranée.* Ecrire à KEEP. B.P. 318, 12003 RODEZ. TELEPH. : (65) 46-93-34.

A louer Méditerranée à la semaine KETCH beaufort 16, 6 à 10 pers, 1re catégorie, 3 cabines. M. Barthélemy. T. (65) 46-93-34.

l'agenda du Monde
Le mercredi et le vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.). Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 296-15-01.

enseignement

L.T.C. SCHOOL OF ENGLISH
NORWICH, NORFOLK NR1 1LG
Cours intensifs d'anglais à tous niveaux.
Cours spécialisés d'anglais : pour études scientifiques ; pour études commerciales ; pour secrétariat. Trimestres commencent septembre, janvier, avril. Cours d'été de 4 semaines chacun entre 27 juin et 18 septembre. Logement dans familles anglaises. A partir de septembre préparation aussi aux examens « G.C.E. « O » and « A » levels » pour l'anglais ; math. ; physique ; chimie et autres disciplines.
Ecrire à LTC SCHOOL OF ENGLISH (L.M.) Crusader House, 38-40 Prince of Wales Rd., Norwich Norfolk NR1 1LG, Angleterre.

ESPAGNOL INTENSIF
petits groupes ACADEMIA OXFORD Comedias, 11 MALAGA (Esp.). Téléph 21-23-09.

ÉCOLE PASCAL
Enseignement privé
33, boulevard Lannes, Paris-16e Tél. 504-14-23 Cours annuels et vacances. *Jardins d'enfants* aux Baccalauréats. Internat Externat Demi-pension Mixte

représent. demande

Rech. pour LIBAN et AFRIQUE représentation, immobilier matériel T.P. et agricole ou chef d'agence. Ecrire : MAIRE, 1, rue Pasteur, 66350 Toulouse

demandes d'emploi

CADRE P.M.E.
Institut de gestion INDUSTRIELLE APPLIQUEE Apte à seconder Chef d'entreprise propose son expérience et compétence en vue améliorer rentabilité de votre entreprise. C. FERAUD, A.M.I.S., Chambre de commerce et d'industrie 35, rue Sainte-Victoire, 13292 MARSEILLE CEDEX.

DIRECTEUR COMMERCIAL vrai vendeur-gestionnaire *36 ans, disposant solides connais.* PB de l'entreprise, ch. poste direction, association, *représentation commerciale,* concession ou affaire commerc., domaine indifférent. *Ecrire : HAVAS* CHERBOURG, n° 1.705

CADRE *étudie ttes propositions,* expér. nombreux secteurs. ccial, gestion, publicité, boissons. *Assurances, immobilier, etc.* Ecr. : G 5.272 Havas Bordeaux.

ETUDIANTE parl. angl., permis VL, ch. tous travaux juin-juillet. *Téléphone : 976-29-55*

AGENT DE VOYAGE ET TRANSITAIRE 15 ans expérience, position cadre, ch. situation Afrique *francophone. Case postale 267.* 1211 GENEVE 26/Suisse.

AU PAIR OU AIDE MAISON Américaine, parlant français ch. emploi pr 2-3 mois en été *dans famille française,* bonnes références. Wendy Grad C/O DR. Dencker *Quettigstr. 26* D 757 BADEN-BADEN.

INGENIEUR A.M., 44 ans, très actif, bil. Franç., Angl., Esp., spéc. dans circuits imprimés *électromécanique, trait de surface,* ch. sit. direction commerciale ou technique. Ecr. no 6.489 « le Monde » Pub. 5 r des Italiens, 75427 Paris-9e.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,02
"Placards encadrés"	34,00	38,8[illegible]
Double insertion	38,00	43,4[illegible]
"Placards encadrés"	40,00	45,[illegible]
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,02

L'immobilier

appartements vente

Paris Rive droite

PORT·GRIMM
PARIS 19e
8/10, quai de la Marne
du studio au 5 pieces
Appartement témoin et bureau de vente ouverts sur place : la semaine de 13 h à 19 h
LE SAMEDI et LE DIMANCHE de 10.30 h à 12.30 h et de 14.30 h à 19.30 h
GRIMM 705.91.00

CENTRE POMPIDOU 67-69, rue Quincampoix RENOVATION DE PRESTIGE 6e/7e étages, asc. DUPLEX AVEC TERRASSE Tous les jours 13 à 19 h (sauf dimanche). Tél. matin, 770-73-77.

12e DAUMESNIL Petit immeuble CALME 2 P. DUPLEX de caractère, poutres, cheminée. 4, R. DE LA BRECHE-aux-LOUPS - 340-75-91.

17e Part. vd STUDIO tt conft, ensoleillement except., calme, tél., terrasse, cave. Prix 150.000 F. Tél. (90) 98-32-80.

Près **O.R.T.F.** Imm. réc. Magn. Liv. + 2 chbres, terrasse. Prix intér. - 331-59-54.

IENA Catégorie exceptionnelle, 9 pièces, 270 m2 + balc., étage élevé, clair, soleil, calme. Prix except. vu urgce. 225-18-30.

AV. VERSAILLES 3 Pces, soignées, 5e ét. ss asc., sur parc, 298.000 F. - 336-17-36.

MARAIS Propr. vd appt 80 m2 s/2 nivx, ds imm. rénové. Prix 370.000 F. Tél., après 19 heures, 277-61-85.

RÉPUBLIQUE Pptaire vd Appt 4 p. tt cft, tél., 96 m2 + chbre bonne et cave. Prix : 380.000 F. Tél. : 607-08-29, à part. de 12 h.

185.000 - Av. 37.000 Bel imm., parfait état, tapis esc. 3 pces, 2e étage s/rue, cuis., wc. Possib. bains. A repeindre. Voir Pptaire vendr., sam., de 14 h 30 à 19 heures : 112, rue NOLLET.

MONTMARTRE EXCEPTIONNEL 11e-12e - Dernier étage 7 Pièces 195 m2 + 2 terrasses, jardin 130 m2, tout conf. Chbre de service. Parkg. Sur rendez-vs. Etude MIRATON - 252-13-22.

17e - FACE SQUARE Imm. de stands. Gds studios, tt confort. Livraisons immédiates. 34, RUE EMILE-LEVEL 13 h à 19 h ou tél. : 627-78-84.

GARE DE LYON VRAIMENT EXCEPTIONNEL Aménagements neufs de classe dans ancien de qualité, immeuble pier. de tail., soleil, appart. très bon plan, 98 m², tout conft. Visite samedi et lundi. Pour rendez-vous : 208-52-43.

Quartier Buttes-Chaumont

dans petit parc clos Maisons privées, 2 ou 3 P. princip. Jardins privatifs, balcons.

Samedi 11 juin de 14 à 17 h., 81, rue de la Mare.

MARAIS Gd studio tt cft, tranquille et calme, 4 grandes fenêtres, pl. soleil. 628-55-69.

TROCADERO. Part. vend appt. 225 m², 8 P. gd stdg., profess. libérales, calme, faç. imm. remarquab. 1.500.000 F. Tél. 653-30-00, hres bur. ou 727-44-26, après 19 heures ou samedi.

TERNES. Sur jardin, joli 2 P., 45 m2 + balcon, immeuble 64, calme, 275.000 F. Tél. 229-52-98.

19e Parc BUTTES-CHAUMONT 4, rue Georges-Lardennois, Grand 2 pièces, tt cft., 2e ét., état neuf, 52 m², très calme, fenêtres s/cour, bel imm. anc. 2 A. Chauf. cent., asc., s. de bains. Sacrifié 155.000 F. Tél. 520-13-57 ou me voir s/place de 16 h. à 18 h. samedi 11, dimanche 12, et lundi 13 juin.

12e MAGNIF. DUPLEX 4 P. 110 m² + gde terrasse. Vue s/tt Paris. PLEIN SOLEIL. 680.000 F DORESSAY. 548-43-94.

PIED-A-TERRE A PARIS-10e Canal St-Martin, stand. élevé, chbre, s. bs, 18 m² plus loggia, part. à part. 707-63-98, le matin

L'ORDINATEUR de la MAISON de L'IMMOBILIER sélectionne gratuitement l'aff. que vous recherchez parmi celles de 1000 professionnels F.N.A.I.M. agréés PARIS et 120 KM AUTOUR
Consultation sur place ou tél. Par correspondance : questionnaire sur envoi de votre carte de visite.
LA MAISON DE L'IMMOBILIER
27 bis, av. de Villiers, 75017 PARIS. 757-62-02.

NATION. Récent, stdg, 4-5 Pces avec jard., 2 bns, tt cft + park. 620.000 F. Téléphone : 344-43-87.

Pied du Sacré-Cœur - Lumineux Liv. + 3 chbres, ét. élevé, gd balcon. Samedi + dimanche, de 14 à 17 h., 2, r. de Steinkerque.

MARCHE DES NOTAIRES RUE REBEVAL, studio 14 m2 et 2 Pièces 38 m2. Crédit possible par le C.F.F. Téléphone : 260-36-19 à Mme MARCHAND.

PHILIPPE-AUGUSTE IDEAL PLACEMENT Bel immeub. rénové, très beau 2 P., cuis., S. de B., wc, chff. central, entièrement restauré : 150.000 F avec 30.000 F compt. + crédit. Sté PROPRIETAIRE 345-55-10 Poste 25 MEME LE SAMEDI.

Voie privée - Secteur protégé Part vend ATELIER ARTISTE, 2 ch., cuis., S. de B., chff. cal, 65 m2 env., 2 caves, 300.000 F. S/pl., vend. 10, sam. 11, 12-19 h. 31, rue Emile-Devaux, Paris-19e. Tél. : 208-81-83 ou 261-10-91.

Marais, au 3e étage, 2 Pièces, de caract., cuis. équipée, bains, chff., tél., calme et ensoleillé : 320.000 F. Téléphone : 033-06-03.

XIe - Particulier à Particulier. Imm. P. de T., ravalé, appart. refait neuf, 65 m2, entr., 3 P. + cuis. entièr. équip., wc, salle de bains, chauff. centr. individ., 13 m2 balc., vue dég. s/arbres, 5e ét. Tél. Pr R.-V. et visite : Tél. : 805-18-04, après 14 h. ou sam. et dim.). Agence s'absten.

Château Vincennes, près cours Marigny, imm. 4 étg. beau séj., salon, entrée, 3 chbres, cuisine, 2 wc, cabin. toilette, S. de B., chff. centr., box. Exceptionnel : 430.000 F. Téléphone : 344-71-97.

MONCEAU - VILLIERS 5/6 P. - CALME - 140 m2 RUE DE MONCEAU Chbre service + STUDIO DUPLEX 790.000 F. — Le matin 522-40-01.

AV. DAUMESNIL, pr. bois. Tr. bel im. Gd 4 p. tt cft. 102 m2. 545.000 F. Crédit 70 % 346-11-76

6e RUE SEGUIER - Sur cour 18e siècle, duplex plein sud, 115 m2, tt confort, parfait état. 325-82-66, matin seulement. AGENCE S'ABSTENIR.

PROPRIETAIRE vd directement **Mo SOLFERINO** sur rue Bon immeuble pierre, ravalé GD LIVING + 1 CHBRE, entrée, cuis., s. de bains, w.-c., tél., chauff. central, gd balcon. AGREABLEMENT AMENAGE PRIX INTERESSANT - SOLEIL 2, rue CASIMIR-PERIER Samedi, dim., lundi, 15-18 h.

XVe ARRDT - Limite VIIe TRÈS BEAU 4 PIÈCES NEUF 101 m2 + loggias 12 m2, gd sél., 3 chbres, s. de bains + s. d'eau, dressing + placards + cave + tél. 651.000 F
S/pl. : 19-21, r. Cambronne - 15e Ts les jours de 14 h à 19 h 30. Tél. 783-64-32, ou s/r.-v. 766-25-32

5e - FACE JUSSIEU DUPLEX 2 ET 3 P. Magnifiquement rénovés Pptaire : 28 bis, r. Cl-Lemoine.

CLUNY DUPLEX 3 et 4 PCES Terrasse, jardin 7.500 le m2. 26, r. de la PARCHEMINERIE ou tél. au 633-85-30.

ST-GERMAIN-DES-PRÉS MAGNIFIQUE IMM. Asc. 3 pièces, prix 450.000 F 2 pièces, prix 350.000 F Poutres appar. Plein sud. Petits travaux intérieurs à prévoir. VENDU 6.000 F le M2. TEL 705-85-96 (poste 157)

Mo VAUGIRARD IMM. PIERRE DE TAILLE 2 PIECES + BUREAU, ent., cuis., s. de bains, wc, tél. AGREABLEMENT AMENAGE 3.800 F LE M2 108, RUE BLOMET Sam., dimanche, lundi, 15-18 h.

Paris Rive gauche

GOBELINS. Très origin. 50 m2, compren. : séj., loggia, cuis. équip., pet. S. à M. av. chem., dressing, téléph., wc, douches. Décoré et impecc. : 230.000 F. Tél. : 331-52-95, sem., 18 à 19 h., samedi, dimanche, 17 à 19 h.

69, RUE CARDINAL-LEMOINE Part. à Part. vd petit studio, charme, verd., calme, 105.000 F, bon placem. Samedi, 14 à 17 h.

LUXEMBOURG. Raviss. appart. séjour + chambre, tout confort, agréable à vivre : 268.000 F. Visite, de 14 à 17 h., SAMEDI, 6, RUE ROYER-COLLARD, ou PROMOTIC : 325-10-74.

ILE SAINT-LOUIS - Ravissant STUDIO DE CARACTERE. PRIX INTERESSANT. PROMOTIC : 325-10-74.

21, r. du BAC, part. vd bel imm. XVIIe classé, cours rénovation, séj. + ch., entrée, cuis. équipée, s. de b., wc, chff. centr., calme, soleil, 420.000 F. S/pl., vend. 10, sam. 11, de 12 à 19 h. 261-10-91.

PART. vend, 15e arrdt, tt cft, tél, 50 m2, 6e ét. ss asc., très calme et ensol., vue sur jardin. Appel. pr rens. entre 9 h. 30 et 12 h. 30 au : 828-36-89.

CAMPO-FORMIO - PRES Ve Imm. 74, beau 5 Pièces, 110 m2. 5e ét., logg., 2 bns, park., parf. état. Vendr., sam., 14 h. 30-19 h. 131, rue J.-d'Arc, et Sté Ferrari. Téléphone : 359-25-06.

Ve, Proximité Quartier Latin : excellent pour placement, rentabilité assurée, chambres individuelles et 2 Pièces, dans un immeuble neuf. — Téléphone : 874-49-32, 336-16-26, après-midi.

VAL-DE-GRACE. Propr. vd spl. 3 P., stdg, soleil, balcon, tél., tout confort. Téléph. 326-05-85.

3, rue ROSENWALD, PARIS-15e. Part. vend à Part., uniquement, Appt 4 Pces, tt cft, 82 m2, ds immeuble standing 1972 (living, 3 chbres, cuis., S. de B., 2 wc, balcon, cave, park). 465.000 F. Tél. : 842-64-00 (Poste 469) 533-72-15, après 17 h. 30.

Alésia, JEAN-MOULIN, SOLEIL, DBL SEJ., 2 CH., ET. ELEVE, Gde TERRAS. ASC. ODE. 42-70.

100 UNIVERSITE. CH. DEPUT. 128 m2, séj., 4 P. + 50 m2 2 P., S/arbr., duplex luxe, Vis. vend., sam., 14 à 18 h. - ODE. 95-10.

14e, Plaisance, dble expos. sur 2 terrasses, stud. artiste, cuis., s. de b., tél., 7e ss asc., 180.000. 543-26-34, av. 9 h., apr. 19 h. 30.

Part. vd séj. + chbre, s. de b., wc, cuis. équip., téléph., balcon lumineux, 5e ss asc. Sur place, vendredi et samedi, 17 à 19 h., 11, RUE VICTOR-COUSIN (Ve).

25, R. TOURNEFORT. Gd 2 P., charme, confort, caract. Jeudi, vendredi, samedi, de 14 à 18 h.

Mo FELIX-FAURE IMM. RECENT TT CONFORT 2 pièces, entrée, cuisine, s. de bains, tél. PRIX INTERESSANT - S/RUE. 140, rue de la Croix-Nivert Samedi, dimanche, lundi, 15-18 h.

VIe 6e étage ss asc., plein soleil 2 p., entr., cuis., dches, wc + cave. 140.000 F. - 326-23-91.

Région parisienne

Grimm le Bourg
LE BOURGET (93)
22, avenue F. de Pressensé
du studio au 5 pièces
Appartement témoin et bureau de vente ouverts sur place : la semaine de 13 h à 19 h
LE SAMEDI et LE DIMANCHE de 10.30 h à 12.30 h et de 14.30 h à 19.30 h
GRIMM 705.91.00

COLOMBES - 10 MIN. GARE. Résidence 71, beau 2 P., ensol., cuis. aménagée, entrée, s. de b., wc, cave, box, tél. Tél., bureau, 907-20-04, ou domicile, 780-10-24.

MAISONS-LAFFITTE - PARC beau 3-4 P. (séj. 32 m2 + coin rep. 11 m2 + 2 ch.), cft 295.000. Tél., soir, 790-28-66, ou vis. s/pl. samedi, 15 à 18 h., 4 B, avenue Boileau, au 1er étage gauche.

P. à P., vd à Nogent-s/M., près bois et RER, appt 72 m2, tt cft, stdg. Px 360.000 F, fac. paiem. possib. park. sous-sol. 873-64-42.

VERSAILLES. Appt splendide, dernier étage, vue panoramique, prox. gares, liaison Défense et Montparnasse, 146 m2 habitabl. + terrasse, séjour, 4 chambres, 2 bns, cuis., box en s.-sol, park. Prix 895.000 F. J.M.B. 970-79-79.

SAINT-MAUR 94100 - R.E.R. Pour placem. studio dans petit imm. très récent, bon standing, 32 m2 + jard. priv 35 m2 + + 98 m2 terrasse, séjour, 4 ch.,

A VENDRE - SAINT-MANDE Chambre indép., 4e étage, bel immeuble, 17.000 F. - 962-01-71.

PARLY II Type 2 Double living, 3 chbres, 2 bains, loggia vitrée, cave, box. 450.000 F. - 954-65-45.

MONTREUIL - 44, r. Molière Petit immeuble P. de T., tout électrique, reste : 5 appartements du studio au 4 Pièces, finition en cours. A partir de 3.800 F/m2, prix fermes et définitifs. Sur place samedi, dimanche, 14 à 19 h. ou sur R.-V. Vente SIMEF : 346-71-08.

MALAKOFF - 4 min. Mo Bel imm. de stdg, face parc, tr. beau 4 P., tt cft. 330.000 F. Tél. : 655-55-37, après 19 h.

ORSAY - F 4 92 m2 2e étage, ascens., VUE IMPR., cave, 2 boxes voitures. Prix : 320.000 F. Téléphone : 928-43-10.

LES FRONDAISONS
A SAINT-MANDÉ (94)
35, rue de la République
du studio au 5 pièces
Appartement témoin et bureau de vente ouverts sur place : la semaine de 13 h à 19 h
LE SAMEDI et LE DIMANCHE de 10.30 h à 12.30 h et de 14.30 h à 19.30 h
GRIMM 705.91.00

A VENDRE RESIDENCE « VAL FLEURI » Appt 3 Pces, surf. 71 m2, tout cft, (pr. gare, commerc.). Téléphone : 957-67-83, après 19 h., ou écrire M. Lapeyre, 7, rue Alexandre-Bickart, 77500 Chelles.

POISSY - LISIERE FORET 5e, ascens., vue, 110 m2, séjour triple, 3 chambres, 380.000 F, garage. - Téléphone : 963-22-09.

LOUVECIENNES, PRES GARE, magnif. appt, liv. dble, 3 chbr., grand confort, décoration soign. S.A. H. LE CLAIR, 65, avenue Foch, A CHATOU. - 976-30-02.

FOURQUEUX, proximité RER, St-Germain, Part. vd appt stdg, 93 m2, liv. dbl., 2 ch., 1 s. de b., 1 s. d'eau, 2 wc, entr., cuis. éq., cellier, poss. loc.-vte sur 1 an. Tél. : 973-26-29 ou 785-69-72.

PALAISEAU-VILLEBON. Part. vd F 4, exp. sud, 84 m2, b. rés., Mo. Prix 270.000 F. T. 010-37-07.

6 KM. PORTE D'ITALIE Magnifiq. 3-4 P. et 6-8 P., en duplex, état neuf, gd garage. Prix except. vu urg. 225-18-30.

MAISONS-ALFORT Mo, bus, 3 Pièces, cuisine, wc, 3e ét., vue, calme, imm. ancien, 155.000 F. Téléphone : 060-72-26.

SUD PARIS 25 km autoroute Ds imm. 5 ét., std. Appt 70 m² 3e ét., asc., soleil, 10' gare Dble liv., 2 ch., s. bs, wc, cuis. URGENT CAUSE DEPART Prix intéressant. Tél. 526-90-13.

VINCENNES Métro Bérault Part. vd 2 pièces, cuis., s. eau, w.-c., chauffe-eau élect., 1er ét. 35 m2 envir., clair, bien situé. 180.000 F. - 370-91-04.

PARLY 2 3/4 PIECES TYPE 2 Belle décoration, loggia vitrée OUEST. 339.000 F. - 460-14-53.

BOULOGNE Bel immeuble ancien 5 P., 2 salles de bains, tt cft, asc., 2e ét. 29, av. du Général-Leclerc. Visite samedi 11 juin, de 14 h à 18 h.

VILLE-D'AVRAY PROPR. VEND stand. 62, liv. dble 27 m2, 1 ch., loggia 1,50×6 m. Vds exc. 4.300 le m2. Cr. 50 % p. pr. 12,50 %. Vue Paris. Uniq. URG. 926-02-96.

AFFAIRE UNIQUE cse départ **ST-GERMAIN RER.** Bel appart. ancien 120 m2, hauteur sous plafond 3,50 m. Beau parquet. Prix intéressant. - 973-25-83.

JOINVILLE Dans plus bel imm. Appart. 4 pièces, 100 m2. 420.000 F. 430-24-79, ou s/place dim. : 93, rue de Paris.

PARC MAISONS-LAFFITTE Imm. p. de t., situat. tr. agréab. 6 P., 1er ét., séj. dble, 4 chbr., s. de b., cab. toil., balc., nombr. rangem., moqu., cuisine équip., cave, garage, 570.000 F. Téléphoner pour visiter : 962-54-57.

ST-GERMAIN-EN-LAYE quart. forêt, 7' RER et centre Splend. Duplex 80 m2 + terrasse séjour, 2 chbres, cuis., bains, w.-c., cave, parking sous-sol. 445.000 F sous régime TVA. Exclus. Agce Gare - 973-77-77.

SAINT-MAUR pr. RER - Le Parc. Beau 4/5 p., 125 m2, 4e étage, tt cft, ds imm. pierre de t. récent, 2 s. de bns, 2 wc, balcons, gde cave, garage. SNCM, 13, rue André-Bollier, 94 St-Maur - Tél. 283-61-74.

Province

VENCE - ALPES-MARITIMES Beau F 4, 80 m2, cave, garage, expos. sud, vue sur mer, calme, verdure. - Tél. : (93) 58-29-97.

30 RUE BERRI. Tr. beau 2 P., de 55 m2 à 85 m2, du Rez-de-Ch. au 5e étage. Immeuble en souscription. Renseignem. GICA 16, bd de la République, 06400 CANNES. T. (93) 99-55-90.

30, RUE BERRI. Tr. bx studios, de 25 m2 à 70 m2 env., du 1er au 5e étage, imm. en souscript. Rens. GICA, 16, bd République, 06400 CANNES. T. (93) 99-55-90.

30, RUE BERRI. Tr. beau 3 P., envir. 110 m2, 5e et 6e étage, immeuble en souscription. Rens. GICA, 16, bd de la République. 06400 CANNES. T. (93) 99-55-90.

Etranger

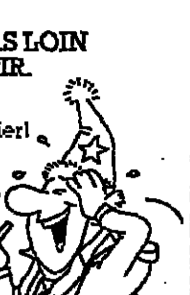
ESPAGNE SAN-JUAN près Alicante 200 m mer, vd appt 1er ét., 2 ch., s. à manger, cuis., s. bains, wc, avec piscine, tennis et jardin pour l'immeuble. - 912-21-44.

viagers

Pptaire, réalisez mieux votre viager, indexation, garanties. **F. CRUZ** 8, rue La Boétie 266-19-00 Estimation gratuite, discrète.

MUETTE BEAU 5 P. 135 m2 Tt cft, 6e, asc. Occupé 1 tête 76 ans. Excellent état. 220.000 + rente 3.800 266-32-35 FONCIAL

constructions neuves



VOUS N'IREZ PAS LOIN POUR SORTIR.
Vous êtes au cœur de Montparnasse, le quartier des loisirs.
Résidence Deparcieux
31-33, rue Deparcieux - 14e
Du studio au 3 pièces
Bureau de vente sur place.
Tél. 567.28.29.
SIIF 292.22.11

10e - PLEIN SUD 10 à 14, COUR DES PETITES-ECURIES Petit immeuble de caractère 2 ET 3 PIECES Prix ferme et définitif Livraison Eté 1977 Renseignements et vente : SEICAP 113, boul. Haussmann, PARIS 8e - 073-73-45 Bureau sur chantier : Samedi-lundi et jeudi, 11-17 heures.

PRIX NON REVISABLES A LA RESERVATION
CHAMPIONNET
— 2 pièces 227.000
— 4 p., 108 m² + terrasse Prix 575.000
Habitables 2e trimestre 1977.
R. HAXO
— Studios 33 m² 158.000
Habitables immédiatement.
IMMOBILIERE FRIEDLAND, 41, av. de Friedland, 225-93-69.

CHATOU A 400 M. DU R.E.R. 16, rue des Garennes: 3 appts neufs, livrables septemb. ERIMO, 359-25-09.

MUIDS (27) LIEU DIT : Les hauts de BOSREGARD ZONE RESIDENTIELLE à vendre s/2.500 m² terrain, pavillon construction traditionn. achevés ou futur achèvement. VOTRE MAISON VUE IMPRENABLE 254-86-75

CANNES Prenez du large à la résid. Le Corsaire Avenue Ste-Marguerite, Cannes. 3 luxueux petits immeubles face à la mer, plage du midi à 300 mètres. Studios, 3 pièces, 5.300 F le m² environ. Réalisation SOGEFRANCE 33, r. Shakespeare 06400 Cannes Tél. : (93) 39-50-90. 73, bd de Courcelles, 75008 Paris Tél. : 522-37-60. Bureau de vente sur place. Tél. : (93) 47-37-21.

Immobilier (information)

LOCATIONS SANS AGENCE OFFICE DES LOCATAIRES 18, r. La Michodière, Mo Opéra Seuls frais 310 F. 742-78-93.

Boutiques

RUE DE TOURNON A louer luxueuse petite boutique 10 m2, vitrine 4 mètres. - Tél. 969-06-55.

bureaux

A LOUER - REPUBLIQUE **5 BUREAUX** + 2 lignes tél. télex Tél. : 284-76-66 10 h.-19 h.

8e Proximité ST-AUGUSTIN Dans immeuble gd standing A LOUER BUREAUX 293-62-52

DOMICILIAT. TEL. SECRET. TELEX. Frais 100 F/mois. APEPAL - 228-56-50

224-08-80 Domiciliation, courrier, secrétariat, permanence téléph., télex.

locaux commerciaux

MONTPARNASSE (près). Bail à céder usage professionnel + habitation atelier d'artiste 90 m2. 602-96-66.

Part. loue local indust. 335 m² avec transformateur 60 KWA, park., près gare MONTIGNY-BEAUCHAMP (95) T. 997-22-48.

5e part. cède nouveau bail bureau ou boutiq. Tél., pt. loyer + 35.000 F à débat. 233-67-08.

19e A LOUER directement par propriétaire appt. commerc. ou prof. 75 m² possibilité de bureaux, calme, clair, ensoleillé, 2 lignes téléphoniques, loyer mensuel : 2.300 F. Pour tous rens. tél. 626-18-42.

Création, centre commerc. Paris à vendre et louer supérette et boutiques tous commerces. CERI, 359-08-22 - 359-68-70.

locations meublées Offre

Paris

PRES TOUR EIFFEL **MACSON** 43, rue St-Charles, 75015 Paris loue à la SEMAINE, QUINZAINE ou MOIS, studios et appts. - Tél. 577-54-04.

locations meublées Demande

Paris

Professeur américain ch. à Paris Appt meublé, tout confort, 3 ch. pour 1er août ou 1er septembre, pendant 1 an - Tél. : 080-35-62.

Universitaire ch. à louer Appt 3 p. meublé, tt cft, Paris, préf. 17e, du 1er septembre 1977 au 31 décembre 1977 - Tél. 870-44-90.

locations non meublées Offre

Paris

MAUBEUGE près MAGENTA Beau 6 P., ref. neuf, 175 m2, possib. profession libérale, tél., tt cft. 3.950 F net. - 727-84-24.

Except. Appt 77 m2, dern. ét. tt cft. V. Tuileries. Bail ccial 1.000 p/m. Rep. 260-81-20, apr. 17 h 30.

Part. à Part. loue studio av. loggia, s. de bns, cuis. équip. Tél. A Paris-5e. Libre début juillet, 910 F T.C.C. Ecr. no 6.513, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

Mo Vaugirard - 2 p., tt confort, parks, tél. imm. récent. Calme. 1.440 F + charges - 256-13-29.

Région parisienne

Courbevoie - Part. loue beau 2 p., ensol. sur rue, tt cft, asc. Parkg, 1.100 F + ch. - 333-78-13

NOISY-BAILLY (1re sortie autor. Ouest, 3 ch. + grd séj. Impecc. Résid. Forêt, piscine. Cave. Gar. Tél. 1.990 F CC - 460-31-22

LE PERREUX RÉSIDENCE 103 GABRIEL-PÉRI Zone verte, grand standing, confort, tout électrique. Parking. — Studio 24 m² env. à partir de 600 F + ch., kitchen. équip. — 2 p. 54 m² avec balcon à partir de 1.250 F + charges. — 3 p. 70 m² + gd balcon 14 m² à partir 1.500 F + charges. Visite sur rendez-vous 324-19-60, 8, allée de Bayeux, 94170 LE PERREUX.

Province

A louer résidence secondaire Maison ancienne avec verger 4 km de CHARTRES S'adres. : M. B. de MAUPEOU, 8, square Alboni - 75016 PARIS.

locations non meublées Demande

Paris

Collaborateur journal ch. à louer 4 pièces PARIS-CENTRE tt conf. Tél. Loy. mens. 2.000 cc. Ecr. no 6.504, « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, Paris (9e), ou téléphoner au 073-04-10, soir.

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas, pavillons, ttes banl. Loy. garanti 4.000 maxim. - 283-57-02

maisons individuelles

MONT-VALERIEN 5 P cft., jard. 300 m², gar. 550.000 F. Tél. : 772-35-17.

maisons de campagne

L'ORDINATEUR de la MAISON de L'IMMOBILIER sélectionne gratuitement l'aff. que vous recherchez parmi celles de 1000 professionnels F.N.A.I.M. agréés PARIS et 120 KM AUTOUR
Consultation sur place ou tél. Par correspondance : questionnaire sur envoi de votre carte de visite.
LA MAISON DE L'IMMOBILIER
27 bis, av. de Villiers, 75017 PARIS. 757-62-02.

PRÈS SAINT-FLORENTIN Vds directement cause mutation FERMETTE AMENAGEE caractère à terminer sur 6.700 m2 terrain. Habitat. 200 m2 au sol + étage 200 m2 + vaste grange. Prix à débattre. Tél. : 265-18-24 (heures bureau).

Mais. campagn., plain-pd, 4 p. + 1 grange aménag., eau ville, électr., terrain 1.000 m2, proxim. Imméd. 87-Nantiat. Px 120.000 F. Renseignem. : (55) 32-50-10 ou 497-10-60

48 UNITES : Villa provençale constr. 73, séj. poutres apparentes, chemin., 3 ch., s. de bs. Vue exception. s/golfe St-Tropez terrain 1.500 m, calme, 2 km mer. Tél. : 16-32-41-27-66.

70 KM NATIONALE 14, VALLEE DE L'EPTE. Maison rurale, un ét. ds bourg ts commerces, 5 P., s. d'eau, wc., ch. cent., tél. + bâtiment garage, sellier, cave sur 350 m² clos mur. Px. 280.000 F. 285-11-52 ou 467-69-48.

Vds maison pierre, campagne, 200 km Paris (Nièvre) cour, jdin gdes dépend., cave voûtée, eau, élect. T. 46-32-46 (16-35 Havre).

Languedoc, mais. rénov. 2 ét., 45 m² chac. cft., gd gar., jard. clos, calme, vue, 10 km plage. 240.000 F. Tél. 278-14-73.

villégiatures

Part. loue, juillet, F-3 meublé dans ville, jardin, à TOULON. - (16-94) 24-54-29, le matin.

Playa de Aro, Espagne - Appt et Stud. à louer s/grande plage calme. Tél. : Bruxelles, 649-92-52

33 Andernos/Bassin d'Arcachon P. à P. loue sa villa tt confort dans gd jardin boisé. Gd séjour, 2 ch., cuisine, s. de bains, wc. Téléphoner après 19 heures au 781-74-57

CORSE du SUD - Part. loue très bel. villa type F-6, 250 m2, cadre agréable, 30' rive sud. Ajaccio, 2.500 F, pr juillet-août-septembre. Téléphone : (95) 21-55-56. H.B.

maisons de repos

Château de BREAU, par MORMANT 77720, proxim. FONTAINEBLEAU-MELUN. Etablissem. de repos nouvelles normes, gd confort, chbres individ. ou doubles, salon, T.V., parc, promenades dans un cadre exceptionnel de verdure, calme, cuisine soignée, tous régimes, soins et traitements valides, invalides, alités permanents. Prix étudiés à partir de 120 F. Etablissement recommandé. T. 438-72-61.

pavillons

MONTGERON Résident[illegible] 20' Paris Pav. 4 P. Gar. Jard. 400 m[illegible] bon état. 340.000 F. - 331-[illegible]

ORSAY Vallée Chevreuse Particulier vend petit pavillon 3 p., conft., Ds parc 1.300 m2. Poss. construction 2e pavillon ou division 2 lots. — Tél. : 907-03-[illegible]

ETRECHY (91) Part. à [illegible] PAVIL[illegible] industrialisé à vendre. 5 p[illegible] gar., terrain 1.070 m2 sur [illegible] 395.000 F. — T. 080-41-31 [illegible]

ORSAY Pavillon tradit[illegible] 5 pièces - S/sol[illegible] Avec ss-sol complet. 12 min[illegible] et commerces. - Prix : 500.0[illegible] Tél. : 928-43-10

NOGENT près R.E.R. et [illegible] 12, av. de l'Amiral-Courbet[illegible] belle maison de caractère[illegible] sous-sol, liv. dble + bur., 5[illegible] 240 m² habitables grand [illegible] gar. Prix : 665.000 F. C[illegible] 80 %. Samedi, dim. 10-1[illegible]

Ch. à acheter Pavillon ou m[illegible]son avec min. 500 m² terr[illegible] A rénover, Champigny, S[illegible] La Varenne, Nogent-s-M[illegible] Le Perreux ou env. S'adre[illegible] M. Benquet, 10 bis, rue[illegible] Musselburg, Champigny. 880-7[illegible]

SOISY. Meulière. Entrée, [illegible] bur., 2 chbres, cuis., bains, [illegible] cent. Gar. 385 m². Px. 340.000 PERARD. 989-69-42.

CHANTILLY (4 km) Maison récente 6 P. princ[illegible] sous-sol, et 564 m² terrain. Tél. (4) 457-30-98.

ORRY-LA-VILLE Pavillon 5 pièces princip[illegible] sous-sol, 500 m² terrain. Tél. (4) 457-30-98.

Vd près CREIL, pav. 5 P. [illegible] cft., quart. résid., gar., [illegible] jardins clos t. b. sit., calm[illegible] Prix 280.000 F. S'adr. C[illegible] le Breuil, 37400 AMBOISE

ELANCOURT. Banl. Ouest, [illegible] s/terrain 300 m², 4 ch., s. [illegible] s. d'eau, 2 wc. s/sol, gar. 2[illegible] cell., s. jeux, bonne orient[illegible] jard. Libre juill. 77. 350.000 + C.F. 380.000 F. - 050-5[illegible]

CELLE-ST-CLOUD, séj. 3 c[illegible] tt cft., gar., jard. 300 m. 365.000 av. 70.000 cpt. 027-5[illegible]

SAINT-CLOUD, Part. vd, cal[illegible] Pav. 3 P. tt cft., impecc., ja[illegible] 300 m². Px. 370.000 F. 602-[illegible]

PRÈS DE PARLY II Pavillon 4-5 pces, jardin 40[illegible] 330.000 F. — Téléph. 460-9[illegible]

A vendre : Bungalow environ 75 m2, entièrement meublé, à Puerto de la Cr[illegible] Las Adelfas. Prix à débattre DM 96.000. Ecr. Werbe[illegible] Interwest, GMBH, Rheinstr. 4150 Krefeld, Deutschland.

Gd Pav. meulière, 7' St-L[illegible] salon double, SAM, 5 ch[illegible] 2 salles de bains. gde c[illegible] buanderie, s. de jeux, sur 1.200 m. de terrain à [illegible] 4.000 F ou à vdre 650.00[illegible] M. CALIGARI. 968-02-0[illegible]

chasse-pêche

SOLOGNE, TERRITOIRE [illegible] REPUTE 580 HA, 8 ETANGS 20 HA
Tableau :
Gros gibier, 1975 .... 1[illegible]
en 1976 .... 15[illegible]
Petit gibier, 1975 .... 2.000
en 1976 .... 3.000
Disponibles actions complè[illegible] gros et petit gibier ou canard, juillet-août-septem[illegible] ou gros gibier toute l'ann[illegible] ou gros gib. et nuis. fin de s[illegible] Repas pris au rendez-vous Très bonne ambiance. Téléph. : domicile (54) 81-[illegible] bureau (54) 81-[illegible]

terrains

INVESTISSEUR INSTITUTIONNEL recherche **TERRAIN** AYANT FAÇADE EN BORD DE MER OU A PROXIMITE D'UNE PLAGE pour construire **CENTRE DE VACANCES** 15.000 à 20.000 m2 de plancher Région littoral Méditerranée et littoral Bretagne Sud Faire offre, documents à l'appui, no T.074550 M. REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2[illegible]

MERU (60). Part. vend terrain à bâtir 15 ares environ. DANS RUE TRANQUILLE 5 min. gare (PARIS NORD 50'). Tél. : 202-41-90 heures de bur.

LAVANDOU, CAP-BENAT, bord mer. Part. vd terrain 70 F/m2, site exception. Tél. (78) 58-03-32

LA CELLE-SAINT-CLOUD 912 m2, 32 m façade, 320.000 F. 1.150 m2, 31 m façade, 370.000 F, à réaliser d'urgence, terrains entièrement viabilisés COS 0,25. Téléph. : WAG. 39-63 - 929-45-62.

YVELINES/ESSONNES 35' Paris 12.350 m2 avec permis const. 1 seule constr. 22 F/m2. 484-32-73.

Part. vd beau terrain boisé de 2.200 m², clos, électr., eau, avec bungalow 2 pièces à Viarmes (95), près de Chantilly. 844-94-97.

CROISSY-SUR-SEINE - R.E.R. BEAU TERRAIN 800 m2, façade d'angle, entièrement viabilisé. 340.000 F T.T.C. AGENCE DE LA TERRASSE LE VESINET - 976-05-90

5 km RAMBOUILLET 10.800 m2 boisés. Permis constr. EXCEPTIONNEL 265.000 F - 486-30-75 - 461-70-41.

PROVENCE LUBERON GORDES P. à p. vd 5.000 m2 viabilis[illegible] Rte privée. Vue imprenable [illegible] Site exceptionnel. - 165.000 [illegible] Tél. : 928-22-69 après 2[illegible]

MONTGERON - VIGNEUX Particulier vend terrain à [illegible] 575 m2, faç. 15 m, ttes vi[illegible] 160.000 F - 900-51-10 (hres b[illegible]

VOIR LA SUITE DE NOTRE IMMOBILIER PAGE SUIVANTE

les annonces classées du **Monde** sont reçues par téléphone du lundi au vendredi de 9 h. à 12 h. 30 - de 13 h. 30 à 18 h. au 296-15-01

l'immobilier

propriétés

PARIS NOTRE-DAME
EXCEPTIONNEL
...00 m2, PLAIN-PIED de ..., 5 pces, cuis., eau ..., s. d'eau. Splend. aménag. A PROFITER.
...000 F Poss. avec 54.400 CPT
...MOR Expert FNAIM 60430 Noailles
...15 (4) 446-30-52/31-97.

...EOUD Résidentiel Calme - Ppté ... Parc 3.600 m2. Piscine. ...dien. Vue exceptionn. ... H. COGE, 602-57-27.

...GNE giboyeuse Région étangs 40 ha, 25 ha, 10 ha bois, étangs. - CAB. ...E, 20, rue d'Escures, ...45. - Tél. : (38) 87-64-92.

...Est Paris, Import. Ppté conv. pr Pension, Mais. ...iniques, etc. 2.500.000 F. ...44.861 P.A. SVP, 37, rue ...ral-Foy - 75008 Paris.

...Aix-en-Prov., résidentiel, ... 15 p., tt cft, peut deux ...bit., burx, etc. 1.250.000 ...Tél. (91) 26-32-77 HR préf.

...XCEPTIONNELLE PROPRIETE ... heure de PARIS ... Autoroute de l'Ouest ... 4 SEJOUR + 6 CH. ...gardiens + dépendances ...+ très beau site ...800.000 FRANCS ...CLAUDE LACHAL S.A. ...3-02-02, heures bur.

...LLÉE DE L'EURE
...0 m2 jardin paysagé : ... RESIDENCE, liv. 40 m2, ..., poutres, cuis. équip., 2 S. de B., garage, tél., ...peccable, 550.000 F à ... - JUNEGE : 887-97-81.

RESIDENCE SECONDAIRE
95 KM PARIS
ROUTE NORMANDIE
Ds HAM. s/2.000 m2 terr., verg.
MAISON PRINCIPALE :
Séjour, cheminée, 3 chambres,
MAISON SECONDAIRE :
Séjour, cheminée, 1 chambre, tout conft, poutres, colombages
A vendre : 450.000 F.
Tél. : Mme JOANNY, 270-30-58.

FONTAINEBLEAU, pr. centre Belle maison de ville ancien., av. jdin 300 m2, 11 pces ppales, 2 s. bns, wc, grenier aménagé. Px 735.000 F - CERIM, 422-60-22

Part. à Part., vd à 3' gare Les Vallées, 9' de Saint-Lazare, belle Propriété sur 1.100 m2
R.-de-ch. : sur cave, réception 45 m2 + cheminée, s. à manger 25 m2, office, entrée.
1er ét. : 4 chbres et s. de bains.
2e ét. : 3 chbres, s. eau, wc.
Toit Mansart. Gar. 2 voitures. Façade sur rue 30 m, jardin. Chff. centr. mazout. Px en rapp.
Téléphone : 242-24-86

LE VESINET, Résidentiel - Maison de maître s/2.900 m2 clos de murs, tr. belle récept., s/terrasse, 5 ch., 5 s. de bains, bur., garage 3 voitures. Décoration raffinée. Renseignements : S.A. H. LE CLAIR, 65, avenue Foch, à CHATOU - Téléph. : 976-30-02.

7 km MILLY - LA - FORET (77) Magnif. domaine, terrain boisé 10 ha (2 rivières), const. récente 10 pièces. Piscine chauffée. Pav. garde 5 p. Gar. 7 voit. 1 parc bateau. Px 1.800.000. EUR. 62-04

MILLY (PRES) - AU BORD DE LA FORET
ravissante mais. caractère 280 m2 9 P., 3 bs., poutres, cheminées, restauration raffinée, jard. boisé 1.100.000 F. Vis. sam. 11, dim. 12 « L'ESCARBOUCLE » Auvers 77 ou tél. 705-61-91.

DIRECTEMENT SUR
PARC DE SCEAUX
Bel. propr. 10 P. s/jard. 800 m2. Prix élevé justifié. ROB. 34-86.

MONTFORT-L'AMAURY Près
Village, commerçants, gare. Ppté rustique impeccable. Sal. à mang. + 2 salons, 3 ch., 2 bns + chbre d'amis. Beau jard. 1.650 m2, 800.000 F.
AG. DES REMPARTS
486-84-54.

PRES VERNON HAMEAU CALME
belle vue campagne, PARTIC. vd très belle ppté, 5.000 m2 env., 2 corps de bâtiments, gd liv., s. à mang., 4 chbres, 4 s. d'eau av. wc., cuis., gar., grenier aménag., chauf. cent., tél., parfait état. Prix intéressant. 754-71-87, de 9 à 11 h.

TOUT A FAIT EXCEPTIONN.
ds hameau campagnard
TR. JOLIE MAISON à décorer vaste séj. + cuis. + 4 ch. + sal. bns. + sal. d'eau. Terr. 1.500 m2. Urgt. c. décès.
A. 13 Vernon, 72, av. de Paris Tél. : 16 (32) 51-19-19

HAUTE-PROVENCE ANC. MAS + 30 HA
Bât. rénovés, piscine. Qualité site et environ. Exceptionnel. 600 000 F. Mandat ag. Haute-Provence Immob., Dauphin, 04300 Forcalquier. (92) 78-58-01.

hôtels-partic.

AUTEUIL - JASMIN
Très belle façade pierre de tail. Récept. 60 m2, 6 chbres, 3 bains. Terrasse, jardin 100 m2. Soleil. Serv. Garage. Charme. 651-32-20.

MONT-VALERIEN
5 pièces, confort, jardin 300 m2, garage. 550.000 F. Tél. 772-35-17.

villas

MONTFORT-L'AMAURY
Sur magnifique terrain
Parc naturel 5.000 m2
VILLA standing - Sur sous-sol comportant dble living, jolie chemin., cuis. équip., 4 ch., 2 bns, 2 w.-c. Le tout impeccab. AFF. EXCEPTIONN. 600.000 F. Mme Martin La Petite Agence 78910 BEHOUST. - Tél. 487-24-62.

ANTONY Mo PARC-DE-SCEAUX Très calme
TRES BELLE VILLA neuve 160 m2 habitables. Gd confort. Terrain 420 m2. Prix 900.000 F. AGCE DU MARCHE. 661-05-05.

TORCY 20 km Paris par A - 4 Sect. verdoyant
Luxueuse villa neuve en L 7 p. S/775 m2, habitab. 185 m2. Récept., séj. 54 m2 av. mezz., nomb. dép. Px 668.000. Vis. s/pl. 4, rue de la Garenne les 10, 11 et 12 juin ou s/R.V. 005-56-99.

PONTOISE, vue imprenable, part. vend villa 1975, 230 m2 habitables, séjour 59 m2, cuisine équipée, 7 chbres, 2 s. de bns, 1 dche, 2 w.-c., sols en marbre, chauff. centr., garage, sur 600 m2 terrain décoré, terrasses, quartier résidentiel. Prix 825.000 F toutes taxes comprises.
Téléph. 464-32-62, après 19 h.

BOIS-LE-ROI (77590)
près Fontainebleau
« LE CLOS DE LA REINE »
7 villas 7 pièces dans parc clos de murs, en bordure de Seine emplacement exceptionnel.
Prix termes et définitifs.
Visite sur place rue Poupart-d'Auxi, sam. et dim., de 14 h. à 19 h. T. après 18 h. 727-23-15.

AJACCIO. Villa 50 m. plage, vue mer, vend : 2 studios, 1 T 3. Prix 140, 150, 260.000 F. Ecrire Havas, nº 105.482, 20000 Ajaccio.

A vendre en Corse
PORTO-VECCHIO
MAGNIFIQUE VILLA
(vue sur mer), construction pierres, chauffage électrique, climatisation, piscine dans parc d'environ 6.000 m2. — Ecrire HAVAS METZ 57017, sous nº 1.690.

UFF
Filiale du Crédit lyonnais, spécialiste sur la Côte d'Azur des villas, terrains et appartem., a sélectionné pour vous ds quartier résidentiel CIMIEZ, à NICE, VILLA style provençal remise à neuf sur terrain de 1.600 m2 avec vue dégagée, séjour avec cheminée, bureau, deux chambres, cuisine équipée, salle de jeux

Prix très intéressant.

Renseignem. sans engagement sous référence 46, à UFFI, 3, promenade des Anglais. 06000 NICE. Téléph. (93) 87-19-07.

Résidents français vendent belle villa Sud Lisbonne, 3 km mer (SESIMBRA). Terr. 2.250 m2, mais. 7 P., 1 cuis., 2 s. bs., 1 gde terrasse. Renseig. Paris 577-56-88, matin 8 h 30-10 h. 30.

MARNES-LA-COQUETTE
Villa 140 m2 habitab., décoration raffinée, séjour, bureau + 3 ch., cuis., bains. Terrain de 550 m2, près GARE, commerces, écoles. Prix 840.000. J. M. B., 970-79-79.

CERET, 30 KM. PERPIGNAN. 20 km. mer, très belle villa 6 chbres, 3 salles de bns, séjour, salle à manger + loggia, cuisine, garage + terrain 5.500 m2. Tél. 15 (68) 35-52-15, h. repas.

Pontchartrain (78) - S/1.900 m2 Villa 8 P. ppales, cave, garage. tout conft. 740.000 F - 489-04-47.

LE CHESNAY - Mais. ancienne. 1.000 m2 terrain, 45 m2 réception, 4 chbres, gd gar. Impeccable. Terrasse. Px 1.100.000 F. Agence CHESNEAU - 950-14-07

LOGES-EN-JOSAS
Villa récente, salon, s. à mang., 4 chbres. Gar. 480 m2 terrain : 505.000 F - 950-21-67

ANTONY, près lycée - Agréable maison. Salon, salle à manger, vaste atelier, 5 chambres. Tout confort. Gar. Prix : 850.000 F. Weatherall's - 225-79-00

MARNES-LA-COQUETTE
Pavil. de caractère, vue exceptionnelle, 110 m2 habitables, séjour, 4 chambres, bains, sous-sol, très beau jardin de 600 m2. Prix 630.000 F. J.M.B., 970-79-79.

LE PECQ, sur 1.400 m2 jardin, belle réception, 4 chambres, grand confort. Prix 850.000 F. — S.A. LE CLAIR, 65, avenue Foch, à CHATOU. 976-30-02.

VESINET. Part. à Part. Villa MANSARD, 210 m2 hab., séj. 40 m2 sur terr. 766 m2, proche RER et commerç. Tél. 966-01-10.

immeubles

AUBERVILLIERS
IMMEUBLE DE RAPPORT
à vendre
13 logements 2 et 3 pièces conviendrait particulièrement à investisseur.

Pour tous renseignements. Ecr. S. 485 HAVAS STRASBOURG

fermettes

JOLIE FERMETTE
DE STYLE, excell. construction, toiture petites tuiles, 2 vastes pces + bel. dépend. et grenier aménag., sur 1.580 m2 en partie clos. Prix très justifié 120.000 F, avec 25.000 F.
AGENCE DE BONNEVAL (28), T. 15 (37) 98-25-52, même dim.

YONNE, 110 km. Paris, ancienne ferme à rénov., gdes dépend., 5.000 m2 terr. (86) 65-33-16.

VALLÉE VANNE
120 km. Paris, fermette équer., parfait état, séjour, 2 ch., cuis., cheminée, poutres, gren. amén., écurie, grange, remise, 1.790 m2 terrain. 180.000 F, av. 36.000 F
AVIS 2, rue Génér.-de-Gaulle, SENS. 16 (86) 65-09-03. même dim., ou Paris 887-43-40.

3 KM. BOUSSAC
CREUSE, région tourist., belle ppté compren. gentilhommière 20 p., wc + fermette, dépend., eau, él., tél. TERRAIN ATTEN. BOISE 73 ha 50, bord rivière.
PRIX . 480.000 F
Possibilité crédit
PROGECO - 107, rue Nationale, 36400 LA CHATRE
Tél. : (15-54) 48-10-66

NORD FINISTERE
15 km. Roscoff, bord mer FERMETTE de caract., eau, électr. Tél. (98) 69-50-70, heures repas.

Région COSNE-SUR-LOIRE
FERMETTE habitable suite, cuisine, séjour, s. de bns, w.-c., 2 ch., gar. + dépendances 950 m2. 120.000 F, crédit 90 %.
THYRAULT, 89 - ST-FARGEAU. Téléph. 16 (86) 74-08-12.

ORLEANS, Ouest, 10 km. sortie A, part. vd ds cadre except. env. 5 ha, traversé par rivière, fermette cours aménagement, tout conft, tél. Prix à débattre. Renseignements : (38) 44-36-99.

THOIRY
Charmante fermette aménagée. Impec. Liv. 30 m2, jolie chemin., poutres, gde cuis. équipée, 2 ch., w.-c., s. de bns, possib. 2 autres chbres, raviss. jdin clos 700 m2. 390.000 F

ENTRE
HOUDAN et DREUX
Dans un hameau calme - Belle mais. rurale partiellem. restaur. Liv. 60 m2, cheminée ancien. et poutres, gde cuisine équipée, 3 ch. dt une de 30 m2, bs, 2 w-c, annexe 2 p., gar., caves. 2.400 m2 terrain. 360.000 F. Mme Martin La Petite Agence Behoust ORGERUS 78910. - T. 487-24-62.

domaines

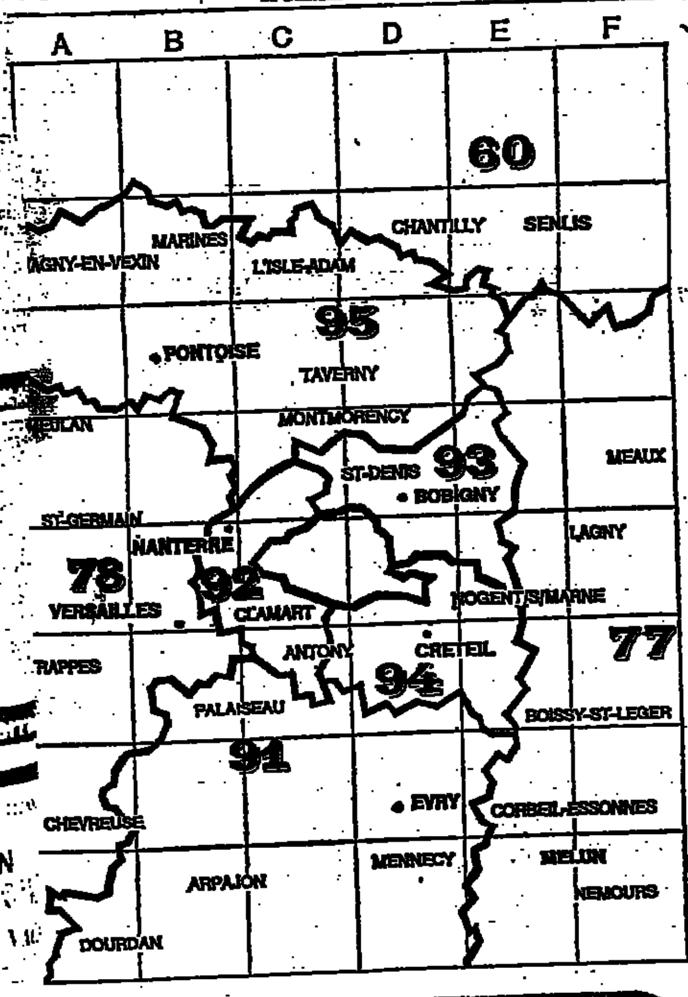
Domaine 68 hectares (plein Sud) région Marseille, source, ferme, vigne, oliveraie, fruitiers, bois.
Prix : 2 millions de francs (200 millions francs anciens)
Tél. : 16-91-43-04-41, qui transm.

manoirs

MARCHE DES NOTAIRES
VILLENEUVETTE (Hérault)
Exceptionnel sur 1.215 m2, XVIIe siècle, ancienne auberge, cave voûtée, salons, chambres. Crédit possible par C.F.F. Tél. 720-82-60, Me Hartstein. sanit. R.-de-ch. 720m2 d'entrep.

LE MONDE IMMOBILIER BANLIEUE.

VILLE B/5 78 — Nº Dép. et grille
2500 RÉVISABLE — Prix moyen du m2
2000 FD — Prix moyen du m2 ferme et définitif
90 %/15 — montant des prêts cumulés et durée
C.F. — prêt du Crédit Foncier
1974 — année de livraison et trimestre
Immeubles
124 — Nombre d'app.
Maisons individuelles
Garages particuliers
Garages en sous-sol ou box
Parkings en surface
Gare
R.E.R. Station
Autoroute ou périphérique



B/5 78 — 4.000 FERME — 80 % — LIVRAISON IMMEDIATE — 82 — 158 — OUEST
RÉSIDENCE BOUGIVAL-MALMAISON - 24, rue Ivan-Tourguenieff, Bougival - Dans magnif. parc boisé avec piscine dominant la Seine, en retrait de la R.N. 13, nous vous offrons, au calme, une construct. de petits imm. de 2 à 3 ét., du studio au 5 p. Visite appt témoin sur place : sam., dim. et lundi, de 14 h. à 18 h. et sur rendez-vous. C.I.P., 21-23, av. Pierre-1er-de-Serbie, 75116 Paris, 720-49-70.

B/5 78 — 5.700 FD — 80 %/20 — 1977 — Dispo. 6 — 47 — GARE A 1 KM VERS ST-LAZARE — AUTOROUTE DE L'OUEST A 3 KM
LE PARC DE LA MAYE - 17, av. de la Maye, VERSAILLES - Près du Chesnay résidentiel. 3 petits immeubles ds un parc de 6.000 m2. Grandes terrasses. Jardins privatifs. Du stud. au 6 p. Bur. vte s. pl. lundi, jeudi, vend. a.-m., sam., dim. de 10 h. 30 à 12 h. 30 et de 14 heures à 18 h. 30., tél. 954-06-07, SPEI, 14, av. F.-Roosevelt, Paris (8e).
SPEI Réalisation IMMOGAN

B/5 78 — 5.060 — 80 % — 1979 — 56
VERSAILLES « TRADITIONS » 2e tranche, 5-7, rue Jean-Mermoz — Après Champs-Lagarde, cœur de Versailles Tradt. assoc. hérit. du gr. siècle au conf. de la technique contemp. Sur pl. lundi, jeudi, vendredi de 14 h. à 20 h., sam. et dim. de 10 à 12 h. et de 14 à 20 h. T. 951-40-61.
LA MAISON DU G. SCIC, 15, boulev. de Vaugirard, Paris (15e), tél. 567-55-66.
GSCIC PARIS Une réalisation CAPRI

B/5 78 — 5.300 FD — 80 % — 1978 — 84 — GARE
VERSAILLES ETATS-UNIS - 27, av. des Etats-Unis - 20, rue Victor-Bart, Versailles - Une gamme diversif. de ch. et d'app. du 2 au 5 p. ds élég. imm. rev. de p. de t. Bur. vte s. pl. ouv. t.l.jrs sf mardi et merc., 10 à 12 h. et 14 à 19 h. Tél. 953-61-21
LA MAISON DU G. SCIC, 15, boulev. de Vaugirard, Paris (15e), tél. 567-55-66.
GSCIC PARIS Une réalisation CAPRI

C/5 92 — 4.900 FERME — 80 %/20 — 1977 — 64 — 171 — GARE MONTPARN. — OUEST
RÉSIDENCE DES FONTAINES - 1 à 5, rue des Pommerets, Sèvres. Située ds un sit tr. privil., à 5 min. de la gare, au calme, au mil. d'un parc de 5 000 m2, près centre ville, une construct. de 3 pet imm. de 3 et 4 ét. en pierre de taille. Reste 16 appts, du 2 au 4 p. bur. de vente sur pl. samedi et dimanche, de 14 h. 30 à 17 h. 30 C.I.P., 21-23, av. Pierre-1er-de-Serbie, 75116 Paris, 720-49-70.

B/5 92 — 4.500 FD — 80 %/20 — LIVRAISON IMMEDIATE — 25 — 144 158 — RER
19, RUE P.-BROSSOLETTE Rueil-Malmaison - Deux élégants petits immeubles entourés de jardins dans un quartier résidentiel à proximité du centre - 2 à 5 pièces - Exposition plein soleil - Balcons - Terrasses - Appartement témoin lundi, jeudi, samedi et dimanche de 14 h 30 à 18 h 30.
PROMEX 65, rue Rennequin, Paris-17e Tél. 755-82-10

C/5 92 — 7.980 FD — 80 %/20 — 1977 — 23 — M
RÉSIDENCE RACINE - 61, bd Bineau, Neuilly-s.-Seine - un immeuble racé au confort raffiné. Sur place tous les jours sf mar. et merc. de 10 à 12 h., de 14 à 19 h. T. 757-05-75.
LA MAISON DU G. SCIC, 15, boulev. de Vaugirard, Paris (15e), tél. 567-55-66.
Une réalisation CAPRI GSCIC PARIS

C/5 92 — 7.000 FD — 80 %/20 — LIVRAISON IMMEDIATE — 8 — 52 72 — A 13
LE PARC DES ABONDANCES (5.500 m2 entre Bois et Pont de Saint-Cloud) 31, rue Anne-Jacquin, 92100 Boulogne - (Prix beauté de Paris 77). Dans 4 petits immeubles entourés d'arbres, quelques appartements disposant de vastes terrasses et jardins d'agrément. App. témoin tous les jours (sauf mardi et mercredi) de 14 h. 30 à 18 h. 30.
PROMEX 65, rue Rennequin, Paris (17e) Tél. 755-82-10

E/6 94 — A PARTIR 581.700 FD — 80 % — 1978 — 57 — GARE — RER
Une réalisation CAPRI
VERGERS D'ORMESSON - Chemin des Hautes-Berges, Ormesson. Prox. chât. d'Ormesson, dominant parc 16 ha, 57 mais. indiv. av. séj. double, 4 ch. Constr. trad. en dur av. vid. sanit., s. pl. lun., jeu., ven. 13 à 19 h. sam., dim. de 10 à 13 h. et de 14 à 19 h.
LA MAISON DU G. SCIC, 15, boulev. de Vaugirard, Paris (15e), tél. 567-55-66. 933 - 27 - 32
GSCIC PARIS

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

A L'ÉTRANGER

Etats-Unis : le déclin de l'empire « Playboy »

De notre correspondant

New-York. — P.E.I. (Playboy Enterprises Inc.), la seule « multinationale du sexe », est sur le déclin. Hugh Hefner, son fondateur, longtemps comparé à *Randolph Hearst* et surnommé autrefois « Citizen Hefner », vient d'être qualifié, dans une revue économique, de « vieux lapin » (allusion aux serveuses — les « bunnies » — habillées en lapins qui firent la fortune des Playboy Clubs).

Fidèle à sa renommée, Hugh Hefner vit toujours en reclus dans un *palais de potentat oriental* à Beverly Hills, entouré de jolies femmes et d'*artistes de cinéma*. Il dirige personnellement son empire commercial, à l'exemple de Howard Hughes ; mais son activité se limite de plus en plus, affirment ses collaborateurs, *à choisir les photos qui paraissent* dans *Playboy*.

Les actions de P.E.I., cotées 23,50 dollars chacune en 1971 (lorsque Hefner s'est lancé dans l'hôtellerie, le disque, la production cinématographique, le jeu), valent aujourd'hui autour de 2,50 dollars seulement. Les bénéfices étaient en 1973 de *20 millions de dollars ; en 1975, ils* ne dépassaient pas 2 millions. Ils remontèrent en 1976 à 5 millions, uniquement grâce aux quatre salles de jeu que P.E.I. possède à Londres, où les riches Arabes déversent des flots de pétro-dollars. Le tirage de *Playboy est tombé de 20 % (il se* situe encore à 5,5 millions !) et les bénéfices de l'ensemble des revues « sexy » du groupe ont chuté de 23 *millions en* 1973 à 4 millions en 1976. Les hôtels de Miami et de la Jamaïque ont fermé leurs portes ; *ceux que possède Hefner dans le* New-Jersey et le Wisconsin sont mis en vente.

Le déclin rapide d'un « empire » *financier fondé* sur la *commercialisation* d'une certaine idée du sexe résulte principalement de l'évolution rapide des mœurs aux Etats-Unis. Lorsque Hugh Hefner truffa *Playboy de photos* suggestives et habilla ses serveuses des Playboy Clubs *de façon à permettre aux clients* d'entrevoir leur poitrine, l'Amérique était encore la citadelle du puritanisme. Ce qui il y a dix ans paraissait audacieux fait aujourd'hui bâiller dans les patronages. Les publications et les films pornographiques ont tordu le cou à la pudibonderie, et des revues « in », comme *Hustler* et *Penthouse, bien plus explicites* que *Playboy*, lui ont ravi une partie importante de ses lecteurs.

Pour éviter la débâcle, Hefner joue *aujourd'hui son empire, pour ainsi* dire, à quitte ou double. Il construit à Atlantic-City (où le jeu a été légalisé) un hôtel qui abritera un casino, pour le prix de 50 millions de dollars. Il voudrait transformer rapidement les douze Playboy Clubs en *salles de jeu. Mais ce sont des hommes d'affaires américains qui fréquentent ces établissements*, et les recettes pourraient se révéler décevantes.

Or le fisc réclame à Hefner 21 millions de dollars d'arriéré d'impôts, et un scandale de la drogue qui a éclaté dans son entourage a quelque peu terni son *lustre*.

L. W.

Danemark : une foire pour huit mille chevaux

(De notre correspondante.)

Copenhague. — La foire aux chevaux la plus importante d'Europe, celle de Hjallerup (Jutland du Nord), qui vient de se tenir pour la deux cent trente-quatrième fois, a remporté cette année un succès qu'elle n'avait pas connu depuis longtemps. Cette très *vieille manifestation, où jadis* paysans, gros propriétaires et bourgeois venaient de très loin pour vendre ou acheter chevaux de trait et de labour de races *réputées, semblait vouée* à un irréversible déclin, voire à une disparition complète, depuis l'avènement de la traction à moteur. Elle doit son renouveau à la démocratisation et à la vogue des sports équestres.

Parmi les trois cent mille visiteurs qui, sans se laisser décourager par le temps pluvieux, se sont pressés autour des quelque huit mille bêtes offertes, on relevait la présence de très nombreux étrangers (Allemands, Néerlandais, Fran;ais et Belges), *directeurs de manèges ou simples* particuliers. Il est vrai qu'il y en avait pour tous les portefeuilles, du poney à 500 couronnes (400 F) au frétillant coursier de 10 000 *couronnes (8 000 F). A noter* le très petit nombre de quadrupèdes de grande taille, très recherchés pourtant, que les amateurs ont enlevés dès les premières heures.

C. O.

AFFAIRES

La domination américaine sur l'informatique économique est de plus en plus nette

Déjà manifeste dans la plupart des secteurs à haute technologie (informatique générale, composants électroniques, télécommunications, aéronautique), la domination des Etats-Unis est en passe de s'étendre à un autre domaine : celui de l'informatique économique.

La complexité chaque jour plus grande des systèmes économiques et industriels amène les principaux organismes publics américains et les grandes firmes multinationales à utiliser l'informatique, non seulement pour des *tâches matérielles (comptabilité,* processus industriels), mais aussi pour définir des stratégies à moyen et long terme. Avec l'utilisation conjointe des banques de données et des logiciels (programmes), l'ordinateur élabore les scénarios et devient ainsi un instrument *d'aide à la décision*.

Dans un rapport qui vient de paraître à la *Documentation française*, M. Jean-Michel Treille, ancien secrétaire général de la Commission permanente de l'électronique du Plan (COPEP) et professeur attaché au Centre d'enseignement supérieur des affaires, constate que quelques groupes américains détiennent le *monopole mondial des « instruments informatiques de simulation et de prévision des stratégies économiques et industrielles »* (1).

La pénétration plus rapide de l'informatique aux Etats-Unis a incontestablement favorisé le développement *dans ce pays* de sociétés de services spécialisées sur les modèles économiques. Actuellement, le groupe Data Resource a pris plusieurs longueurs d'avance. Il dispose de ses propres banques de données et d'un réseau mondial de distribution en temps réel. Il a deux principaux concurrents : la Chase Manhattan Econometrics et General Electric-Mapcast, qui ont toutes deux un accès sur les réseaux *internationaux. Quant aux logiciels*, ils sont le plus souvent conçus dans des organismes privés ou publics américains, notamment dans certaines universités (Maryland, Berkeley, Standford). La trilogie, banques de données-logiciels-réseaux, peut être complétée, à la demande de l'utilisateur, d'une assistance technique par les meilleurs économistes américains.

Aujourd'hui, remarque M. Treille, « *il est plus facile de lire et de traiter les données O.C.D.E. concernant la France par réseau informatique de D.R.I. que par relations avec l'INSEE, qui dispose de ces données, mais qui n'en assure pas la redistribution sur un réseau informatique d'accès facile et confortable pour l'utilisateur. Pour l'utilisateur de données économiques et sociales, destinées à préparer d'éventuelles décisions, la solution la plus logique, même si elle est coûteuse, est donc l'accès à des systèmes américains de redistributions d'informations.* »

La « compétence américaine » déborde le strict cadre de l'information économique. L'existence des banques de données, des [illegible] *seaux* a créé un environne[illegible] favorable à l'éclosion de soc[illegible] d'études, privées ou publiq[illegible] les grands organismes de « [illegible] sultant américain » comme [illegible] Rand Corporation ou la [illegible] Corporation drainent désor[illegible] la clientèle mondiale [illegible] *entreprises, des organismes* pu[illegible] européens, voire des Etats, [illegible] confient de plus en plus [illegible] études de stratégie à long te[illegible] La Datar a confié, en 1974, [illegible] Mitre Corporation, un *rapport* [illegible] le développement des télécom[illegible] nications en France dans l'an [illegible] E.D.F. a commandé des ét[illegible] sur des problèmes particuliers [illegible] centrales nucléaires. Peu à [illegible] c'est toute l'information éc[illegible] mique, au sens large du terme, [illegible] passe sous la dépendance [illegible] groupes américains qui, fa[illegible] le rappeler, n'utilisent qu[illegible] seule langue : l'anglais. [illegible] M. Treille, il apparaît que « [illegible] *tentative de réflexion stratégi[illegible] économique ou industrielle,* p[illegible] *par l'utilisation d'instrum[illegible] sinon de données, placés* [illegible] *contrôle d'organismes améric[illegible] Les positions qu'ils ont prises* [illegible] *le marché mondial font de* [illegible] *croit que les moyens dont ils* [illegible] *posent vont se renforçant*, en [illegible] *assurant par effet de retour* [illegible] *plus en plus d'informations* [illegible] *contributions nationales* ».

Cette situation de mono[illegible] l'amène à soulever plusieurs q[illegible] tions de fond : « *Le contrôle* [illegible] *des sociétés américaines des* [illegible] *truments, des données ne pe[illegible] pas conduire à imposer des hy[illegible] thèses, des raisonnements,* [illegible] *résultats, et donc indirectem[illegible] des choix ? Les économies eu[illegible] péennes, l'économie française* [illegible] *sont-elles pas en mesure de* dis[illegible] *ser d'instruments d'aide à* [illegible] *décisions, donc de définition* [illegible] *leur avenir, conçus et expl[illegible] sous leur responsabilité ?* »

Il faut non seulement le [illegible] voir, mais aussi et surtout [illegible] vouloir...

J.-M. [illegible]

(1) Rapport réalisé avec la [illegible] boration de M. Bernard Savon[illegible]

LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

ÉNERGIE

Le plan Carter est mis à mal par une commission du Congrès

Le programme énergétique du président Carter a subi un grave revers jeudi 9 juin au Congrès. La toute-puissante commission des voies et moyens de la Chambre des représentants, qui est chargée de mettre en forme et de présenter à la Chambre les aspects fiscaux du programme, a décidé de rejeter ou d'amoindrir quatre des propositions du plan présidentiel. C'est ainsi qu'a été rejeté le projet de remise de taxe sur l'achat des petites voitures économiques. Le vote cependant soulage sans doute la Maison Blanche, qui se trouvait devant une situation inextricable. Ou bien la remise était appliquée à toutes les voitures vendues aux Etats-Unis : le gouvernement était alors accusé de taxer les « grosses américaines » pour subventionner les petites voitures européennes et japonaises ; ou bien la mesure était limitée aux automobiles de construction américaine et les Etats-Unis risquaient d'être accusés devant le GATT de mesures discriminatoires contre les importations.

Pour la taxe sur les voitures grosses consommatrices d'essence, la commission a rejeté, par vingt-quatre voix contre treize, le plan Carter ; elle lui a substitué une proposition d'un membre de la commission reportant de 1978 à 1979 cette mesure, et ne l'appliquant qu'aux voitures consommant 1 gallon pour 15 miles (près de 16 litres aux 100 kilomètres) et non comme l'avait prévu le président 1 gallon pour 19 miles (13 litres aux 100 kilomètres). Si les barèmes de taxe approuvés par la commission sont supérieurs à ceux de l'administration, ils s'appliqueront ainsi à un nombre beaucoup plus réduit de véhicules.

Dans la soirée, la commission a décidé — contrairement aux vœux de l'administration — de libérer le prix du gaz naturel nouvellement découvert aux Etats-Unis (mais il n'est pas certain que cette libération soit maintenue par la commission du commerce, qui examine le projet dans une quinzaine de jours. Enfin, la commission des voies et moyens a rejeté les propositions de l'administration visant à relever le prix de l'essence en cas de trop forte consommation.

Plusieurs aspects importants du plan Carter n'ont donc plus guère de chance d'être adoptés par le Congrès, à moins que le gouvernement n'arrive à faire revenir la commission sur ses votes. — *(A.F.P.)*

L'OLÉODUC QUI RELIE L'AMAZONIE PÉRUVIENNE A LA COTE PACIFIQUE EST ENTRÉ EN SERVICE.

(De notre correspondant.)

Lima. — Le premier chargement de pétrole venu de l'Amazonie péruvienne est arrivé à Lima le jeudi 9 juin. Grâce à l'entrée en service de l'oléoduc qui relie l'Amazonie à la côte pacifique, le Pérou devrait réduire de 50 000 à 10 000 barils par jour son déficit pétrolier, et on espère à Lima atteindre l'autosuffisance dans le courant de l'année 1978.

Long de 850 kilomètres, l'oléoduc relie des champs pétrolifères, exploités principalement par la compagnie d'Etat Petroperu, au port de Bayovar, à 1 000 kilomètres au nord de Lima. Le pétrole est transporté par bateau dans la capitale pour y être raffiné. La construction de l'ouvrage a commencé au début de l'année 1975, et a donné lieu à une vive polémique. Les adversaires du projet ont fait valoir que le niveau réel des réserves pétrolières de l'Amazonie était trop incertain pour justifier des travaux dont le coût s'élève de 700 à 900 millions de dollars.

Les partisans de l'oléoduc affirment en revanche que le niveau actuel de production en justifie déjà la construction, et permet une économie de près d'un demi-million de dollars par jour.

THIERRY MALINIAK.

● *En grève depuis le 1er juin* pour réclamer des hausses de salaires, huit cents des trois mille mineurs de la mine de charbon de Cornélia, près de Viljoensdrif, qui appartient à l'Anglo-American Corporation, viennent d'être licenciés. — *(Reuter.)*

A L'ÉTRANGER

FRUIT DES DÉLIBÉRATIONS D'UN COMITÉ D'« EXPERTS INDÉPENDANTS » DE L'O.C.D.E.

Le rapport McCraken cherche à tracer le « sentier étroit » qui permettrait la croissance sans inflation

C'est en juillet 1975 que l'O.C.D.E. avait chargé un groupe d'experts indépendants de préparer un rapport contenant des suggestions *« pour le plein emploi et la stabilité des prix »*. Huit réunions ont abouti à la publication du document rendu public ce vendredi 10 juin par le président du groupe (1), M. Paul McCracken, professeur à l'université du Michigan, et ancien président du comité des conseillers économiques du président des Etats-Unis (au cours du premier mandat de M. Richard Nixon).

Le rapport, qui comprend 298 pages et une importante annexe, se divise en trois parties. La première analyse *« l'origine des dérèglements »*, la deuxième expose *« les objectifs et les contraintes »*, tandis que la troisième énumère les recommandations *« pour le plein emploi et la stabilité des prix »*.

Des erreurs de politique économique

Pour les auteurs du rapport, trois séries de facteurs ont contribué à rompre l'expansion des économies industrialisées et à provoquer récession et chômage. Il s'agit d'abord de chocs ou d'événements exceptionnels, tels que l'envolée des prix des produits agricoles, le brusque relèvement du prix du pétrole et la dislocation du système de taux de change fixe.

Le deuxième facteur, ce sont les *erreurs de politique économique* qui ont aggravé la situation. La plus grande a été de mener une politique économique — monétaire surtout — exagérément expansionniste au début des années 70. Une autre erreur, plus lointaine, qualifiée de la *« plus grave »*, a marqué le début des *difficultés actuelles* : il s'agit de la décision prise par les Etats-Unis en 1965-1970 de *« s'engager dans une guerre importante sans en réaliser pleinement les implications financières »*.

Les auteurs du rapport estiment que, dans l'avenir, *« les perturbations de ce genre peuvent être réduites »*, parce qu'il leur semble *« peu probable qu'une telle série de secousses aussi violentes se reproduisent »*. A ces différents facteurs s'en ajoute une troisième catégorie, qui tient à des changements plus fondamentaux, parmi lesquels les auteurs du rapport citent l'arrivée sur le marché du travail de la génération née après la guerre.

Ce diagnostic établi, les auteurs s'attachent à répondre positivement à la question suivante : la croissance est-elle souhaitable et possible ? Ils avouent ne pas avoir *« été convaincus par les arguments suivant lesquels on pourrait discerner une nette rupture de la tendance ascendante de la production potentielle »*.

Il est probable, selon eux, que les taux de croissance potentiels *« seront un peu plus faibles »* mais *« aucune contrainte technique majeure ne s'oppose à la poursuite de la croissance »*. Les performances du passé sont rappelées : *« Le nombre des heures de travail dans la vie d'un salarié d'un pays-type de l'O.C.D.E. a été réduit d'environ un tiers depuis 1950, tandis que le produit intérieur brut (P.I.B.) par habitant augmentait d'un peu moins de deux fois et demie. »* Or, l'évolution récente dans ce domaine *« ne dénote guère de décélération importante »*.

Quelques points paraissent cependant préoccupants, tels que le ralentissement dans l'accroissement des dépenses de recherches et de développement. De même, les auteurs du rapport accueillent avec scepticisme l'argument selon lequel les *« économies d'échelle »* seraient désormais considérablement réduites. *« Nous pressentons,* écrivent-ils, *que dans l'avenir le progrès technologique pourrait bien s'orienter vers l'accroissement de la productivité d'unités de production de dimensions très réduites. »* Ils pensent encore que les craintes concernant l'approvisionnement en ressources naturelles non renouvelables sont exagérées. Un certain désaccord entre eux est apparu en ce qui concerne l'origine du ralentissement des investissements, attribué par certains à l'augmentation très forte des coûts du travail entraînant une diminution corrélative des profits. *« On ne peut savoir avec certitude,* pensent certains d'entre eux, *si les marchés se sont orientés durablement vers un niveau plus élevé de coûts salariaux réels. »*

Dans la plupart des pays la part des dépenses publiques a eu tendance à augmenter, mais les auteurs se demandent si, *« dans certains pays, l'opinion n'est pas allée trop loin dans le sens inverse en rendant les dépenses excessives de l'Etat responsables de tous les problèmes et en voyant un remède à tous les maux dans la réduction des dépenses publiques »*.

En ce qui concerne les objectifs, les experts demandent que *« le taux d'inflation... n'en arrive pas à empêcher la monnaie de remplir correctement sa fonction d'étalon de valeur »*. Autrement dit, la stabilité que l'on se propose d'atteindre doit s'accommoder d'un taux d'inflation *« qui serait durablement acceptable »*.

En ce qui concerne la politique actuelle, les experts estiment *« plausibles »* les chiffres proposés par le secrétariat de l'O.C.D.E. dans son scénario de croissance à l'« horizon 80 » (croissance annuelle de 5,5 % en moyenne de 1976 à 1980, objectif qui est loin d'être réalisé pour les deux premières années du quinquennat, *notons-le*). La préoccupation doit être de ne pas ranimer *« les anticipations inflationnistes »* qui jouent un grand rôle dans l'analyse du développement de l'inflation que font les auteurs du rapport. Aussi faut-il, selon eux, *« maintenir l'économie dans le « sentier étroit » qui doit ramener au plein emploi »*.

La définition de ce sentier étroit fait l'objet du commentaire suivant : *« La limite inférieure de ce sentier est déterminée par la nécessité d'atteindre un taux d'expansion suffisant pour favoriser le redressement des investissements en permettant aux entreprises de mieux étaler leurs coûts fixes et d'améliorer leur marge bénéficiaire et en créant un climat tel qu'elles s'attendent à avoir besoin de capacités supplémentaires dans un avenir raisonnablement proche. La limite supérieure du sentier est déterminée par le point à partir duquel un accroissement rapide de la demande globale aurait pour effet d'inverser la tendance à une réduction progressive des anticipations inflationnistes »*.

« Réguler » la masse monétaire...

L'une des caractéristiques du rapport est de rappeler la validité de l'analyse traditionnelle de l'O.C.D.E. (fondée sur les courbes de Phillips, bien connues des spécialistes), selon laquelle il existe une relation inverse entre le chômage et l'inflation. Les auteurs reconnaissent *que cette relation est devenue* beaucoup plus lâche ; mais ils estiment que la lutte contre l'inflation doit continuer à être menée par les instruments traditionnels de la politique de régulation de la demande, bien qu'ils répudient ce qu'ils appellent le *« réglage de précision »* (le fameux *fine tuning* cher aux experts américains des années 1960).

Les principales recommandations consistent à demander au gouvernement d'établir un certain nombre d'objectifs pour les principales grandeurs économiques. Il s'agirait en premier lieu, comme cela se fait déjà en Allemagne et aux Etats-Unis, de faire connaître les objectifs d'expansion de la masse monétaire : *« La question de savoir s'il est opportun d'annoncer des objectifs en matière monétaire,* écrivent les experts, *est sujette à des réserves analogues à celles que l'on peut faire concernant la publication d'autres objectifs chiffrés pour les salaires et les prix par exemple. »* Mais ils ajoutent aussitôt que cette remarque, bien qu'elle semble affaiblir leur prise de position initiale, n'entame en rien leur conviction que *« les gouvernements disposent là d'un moyen susceptible d'améliorer grandement la régulation de la demande »*, autre exemple du style souvent embarrassé des auteurs de ce rapport.

...et prévoir la politique budgétaire

Une autre recommandation concerne la publication d'objectifs à moyen terme concernant la politique budgétaire. L'idée est d'acclimater dans les différents pays la notion forgée par les experts américains de budget de plein emploi. Il s'agit de déterminer quel serait, au cas où l'économie utiliserait à plein ses ressources, l'état des finances publiques : en équilibre, en surplus ou en déficit. *« Nous insisterons,* écrivent les auteurs du rapport, *sur l'importance qu'il y a à essayer sans relâche de convaincre l'opinion informée que les déficits budgétaires ne sont pas en eux-mêmes inflationnistes »*. Pour étayer leur argument, les auteurs estiment qu'un *déficit n'est pas inflationniste*, quand il compense *« l'excédent éventuel de l'épargne par rapport à l'investissement dans le secteur privé »*.

Les auteurs du rapport se déclarent favorables à l'indexation des actifs financiers, et en particulier à celle des titres émis par l'Etat. De même, ils estimeraient utile l'indexation des tranches d'imposition et des abattements fiscaux afin de garantir que le prélèvement fiscal représente toujours une même proportion des revenus, quelles que soient les fluctuations des prix (sauf, bien sûr, modification expresse des taux d'imposition).

Enfin, les experts se déclarent *« favorables au système actuel de flottement dirigé des taux de change et estiment que si l'expansion de l'endettement international présente des dangers, il ne faut pas pour les payer « essayer de restreindre les activités de marché de capitaux internationaux »*.

Trois membres du groupe ont fait suivre les rapports de leurs *commentaires personnels*. Les plus virulents sont ceux du professeur Koniya, de l'université de Tokyo. Pour lui, les parties traitant des questions financières internationales sont *« au nombre des plus faibles du rapport »*. Et d'ajouter : *« Il aurait été préférable qu'au lieu de se livrer à des considérations assez banales, notre groupe admette qu'il n'était pas en mesure d'approfondir ces problèmes dans les délais limités qui lui étaient impartis »*. Le professeur Koniya ajoute que la recommandation *« d'arriver à un chômage moyen aussi bas que possible et à un niveau d'efficacité aussi élevé que possible »* — l'un n'allant pas nécessairement avec l'autre — sur l'ensemble de la période de reprise *« lui paraît trop simpliste »*. Quant au contenu de la thèse du *« sentier étroit »*, il déclare qu'il n'en comprend pas la signification.

Pour sa part, le professeur Guersch se montre à peine moins sévère : *« Je ne puis accepter,* écrit-il notamment, *la notion d'un déficit pétrolier global de la zone de l'O.C.D.E. qu'il faudrait répartir d'une façon ou d'une autre, ce qui implique que les pays dont la balance courante est en forte position devraient réduire leur excédent ou accepter un déficit. »* Quant aux erreurs de politique qui étaient évitables, elles n'ont pas été *« aussi clairement décrites »* qu'il l'aurait souhaité.

Enfin, le professeur Karaosmanoglu, directeur turc de la *politique du développement* de la Banque mondiale, déplore en général l'indigence du rapport sur les questions concernant les relations avec le tiers-monde.

(1) Parmi les autres membres citons M. Guido Carli, ancien gouverneur de la Banque d'Italie et aujourd'hui président de la Confindustria, M. Herbert Guiersch, économiste allemand, qui dirige l'Institut d'économie mondiale à l'université de Kiel après avoir présidé le comité fédérale des conseillers économiques d'Allemagne. M. Raymond Barre faisait partie du comité au cours de ces deux premières séances, mais il a été ensuite remplacé par M. Robert Marjolin, ancien vice-président de la commission de la C.E.E.

FAITS ET CHIFFRES

Conflits et revendications

● *L'affaire Furnon.* — Trois mille à quatre mille personnes ont défilé, jeudi 9 juin, dans les rues d'Alès, au cris de *« Furnon, hors la loi ! Giscard, complice ! »* Une délégation de la C.G.T. s'est rendue à la sous-préfecture pour demander si le gouvernement allait intervenir dans le conflit qui *oppose* depuis près de huit semaines les ouvrières syndiquées des établissements Furnon à leur patron.

● *Manifestation des salariés d'Amisol à Clermont-Ferrand.* — Huit cents personnes ont défilé silencieusement jeudi 9 juin dans les rues de Clermont-Ferrand à l'appel *de douze organisations* syndicales et politiques pour protester contre l'état d'abandon dans lequel se trouvent les salariés d'Amisol, licenciés il y a trente mois (ils étaient alors deux cent soixante et onze) à la suite de la *fermeture de leur entreprise*.

Les manifestants, groupés derrière un sac de 40 kilos d'amiante précédé d'une banderole *« Amisol Amiante : solidarité action ! »*, ont déposé une motion à la préfecture pour protester contre les conséquences des *« conditions de travail criminelles »* (douze salariés sont décédés des suites de la maladie de l'amiante depuis la fermeture de l'usine, affirment les syndicats)

● *Le gouvernement est disposé à reprendre les négociations salariales dans la fonction publique.* — L'augmentation des salaires dans la fonction publique — 2,5 % à dater du 1er juin — *« aurait été plus importante si les syndicats avaient accepté nos propositions »*, a déclaré M. Maurice Ligot, secrétaire d'Etat à la fonction publique, jeudi 9 juin, à Metz, où il visitait l'institut régional d'administration, un des quatre fonctionnant en France. M. Ligot a ajouté : *« Le gouvernement est disposé, pour sa part, à reprendre les négociations salariales »*, qui sont suspendues depuis le 29 avril.

Le secrétaire d'État à la fonction publique a, d'autre part, indiqué que les vingt mille postes de vacataires, qui seront créés à partir du 1er juillet, seront répartis en priorité dans les régions qui sont les plus touchées par le chômage.

Élections professionnelles

● *Aux établissements Michelin, à Clermont-Ferrand,* les résultats des élections de délégués du personnel qui viennent d'avoir lieu confirment, dans le premier collège (ouvriers) la légère progression de la C.F.D.T. enregistrée lors du renouvellement du comité d'établissement (*le Monde* du 1er mars). Sur 15 592 inscrits et 11 581 suffrages exprimés, la C.G.T. a obtenu 59,5 % des voix (59,1 % en 1976), la C.F.D.T. 35,1 % (34,1 %) et F.O. 5,4 % (6,8 %). Le quorumm n'ayant pas été atteint dans le deuxième collège, un deuxième tour doit avoir lieu.

Prix

● *Les grossistes en fruits et légumes* demandent dans un communiqué *« la révision de dispositions démagogiques anti-économiques, prises à chaud sans étude approfondie du problème et surtout sans concertation préalable »*. Les professionnels de l'Union nationale du commerce en gros des fruits et légumes précisent qu'ils ne s'opposent nullement à l'instauration de règles générales étendues à l'ensemble du circuit de distribution, mais aux *« dispositions discriminatoires »* d'un arrêté qui ne s'applique qu'à *« une seule catégorie de distributeurs »*.

Retraités

● *La C.G.C. signera l'accord sur la préretraite.* — Sans attendre la réunion de signature, qui *doit avoir lieu lundi 13 juin* en fin d'après-midi, la C.G.C. a annoncé, jeudi 9 juin, qu'elle signera l'accord sur le droit à la préretraite ouvert à tous les salariés âgés de plus de soixante ans, négocié entre le C.N.P.F. et les syndicats depuis plusieurs semaines. Selon ce texte, qui entrerait en application le 1er juillet et serait valable jusqu'au 1er octobre 1978, tous les salariés de plus de soixante ans qui en feraient la demande pourraient cesser leur activité et recevraient 70 % de leur dernier salaire jusqu'à soixante-cinq ans. Quatre cent mille salariés du secteur privé pourraient bénéficier de ces dispositions.

WASHINGTON FAIT APPEL DU JUGEMENT SUR LES APPAREILS ÉLECTRONIQUES JAPONAIS.

(De notre correspondant.)

New-York. — Fidèle apparemment aux engagements pris à l'égard du gouvernement japonais, lorsque celui-ci accepta de limiter ses exportations de téléviseurs couleur, le gouvernement des Etats-Unis a demandé, le 8 juin, à la cour d'appel des douanes et des brevets de Washington, d'annuler la décision du tribunal des douanes de New-York relative aux appareils électroniques nippons. Le tribunal avait, sur plainte de la *société Zenith Radio Corporation*, demandé l'établissement de droits compensateurs sur ces appareils. Zenith a, quant à elle, demandé à la cour d'appel de confirmer le jugement du tribunal. Le gouvernement fédéral et la firme américaine ont demandé à la cour d'appel de rendre son verdict le plus rapidement possible. On pense que la cour le fera connaître d'ici trois mois. Ensuite, l'affaire a toutes les chances d'être portée devant la Cour suprême. L'avocat du gouvernement, M. David Cohen, a expliqué à la cour d'appel que la loi, qui prévoit l'imposition de taxes sur les produits étrangers bénéficiant de subventions gouvernementales, ne s'applique pas au cas japonais. Selon lui, si la décision du tribunal était confirmée, la politique que le gouvernement a poursuivi dans ce domaine depuis quatre-vingts ans serait abolie. — L. W.

● *Aux Etats-Unis, quatre constructeurs de motos japonais sont accusés de dumping.* — La firme américaine Harley-Davidson accuse, dans une réclamation déposée auprès du département du Trésor, quatre sociétés nippones (Honda, Yamaha, Kawasaki et Suzuki) de vendre leurs motos sur le marché américain à des prix nettement inférieurs (jusqu'à 58 %) à ceux qu'elles pratiquent au Japon et en Europe. La société américaine précise que les constructeurs nippons disposent d'énormes stocks aux Etats-Unis (environ un million d'unités), qu'ils s'efforcent de liquider. — *(A.F.P.)*

LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

APRÈS LE MEURTRE D'UN OUVRIER A REIMS

Des délégations venues de toute la France assistent aux obsèques de Pierre Maitre

De notre correspondant

Reims. — C'est sous la pluie qu'ont commencé, vendredi 10 juin, les cérémonies des obsèques de Pierre Maitre. Depuis 9 heures, à tour de rôle, des délégations se sont rendues devant la dépouille mortelle de la victime de la fusillade exposée dans une chapelle ardente du quartier Croix-Rouge. Avant la levée du corps, vers 14 h. 25, un ouvrier C.G.T. des V.M.C. devait prononcer l'éloge funèbre. Puis un impressionnant cortège (plus de quarante mille personnes étaient attendues, selon les responsables C.G.T.), devait se diriger vers l'église Sainte-Geneviève, distante de 3 kilomètres.

Derrière les porte-drapeau, les porteurs de gerbes, un portrait de Pierre Maitre, les travailleurs des V.M.C., la voiture mortuaire et la famille, devaient prendre place les représentants nationaux, régionaux et locaux des syndicats et des partis politiques de gauche, les membres des conseils municipaux de Reims et de Saint-Brice, des représentants d'organisations de jeunes et de différentes associations, des délégations des organisations et des entreprises de départements autres que la Marne, enfin celles du département.

Au cours de la cérémonie religieuse, l'abbé Bernard Collet, prêtre ouvrier, délégué syndical C.G.T. à l'usine B.S.N. de Reims, devait lire la deuxième lettre de saint Jean : *« Celui qui aime Dieu et qui déteste son frère, celui-là est un menteur. »* Mgr Ménager, archevêque de Reims, devait participer à la cérémonie et prononcer quelques mots après l'absoute sur le parvis de l'église, où se déroulera l'ensemble de la cérémonie. M. Turon, préfet de la région Champagne - Ardenne, devait représenter le gouvernement aux obsèques, à l'issue desquelles M. Pierre Maitre sera inhumé au cimetière de l'Ouest, rue de Bezannes. MM. Raymond Richard et Serge Vermeulen, blessés au cours de la fusillade, quitteront l'hôpital un court moment pour assister aux obsèques.

Dans un message rendu public, l'archevêque de Reims demande que *« dimanche, dans toutes les paroisses, une prière monte pour Pierre Maitre »*.

« Tous les travailleurs ont dénoncé, par leurs manifestations, le scandale de la violence », déclare notamment Mgr Ménager. *« Spontanément, des chrétiens parmi eux, particulièrement ceux de l'A.C.O (Action catholique ouvrière) et de la J.O.C., des prêtres et des religieuses qui sont leurs compagnons, ont tenu à dire, par leurs tracts ou leur participation, que ce non à la violence, ce oui à la justice, étaient leur manière d'aimer et de manifester l'amour de Jésus-Christ pour l'homme »*, écrit également l'archevêque de Reims.

Deux directeurs de Citroën entendus

Tandis que se préparaient à Reims les obsèques de Pierre Maitre, l'enquête sur le meurtre de l'ouvrier des Verreries mécaniques champenoises a connu de nouveaux développements. On a appris tout d'abord que, dans la journée du mercredi 8 juin, les enquêteurs de la police judiciaire ont entendu deux directeurs des établissements Citroën, l'un domicilié à Paris, l'autre à Reims.

Ces deux responsables, dont les identités et les fonctions au sein de la firme n'ont pas été précisées, ont été entendus, en raison, semble-t-il, de déclarations faites, lors de sa première audition, par l'auteur présumé des coups de feu, M. Claude Leconte. Celui-ci avait dit aux policiers qu'entre le moment où il avait tiré sur les grévistes et son arrestation, dimanche 5 juin, à 20 heures, il avait informé deux de ses directeurs de l'attentat qu'il venait de commettre.

D'autre part, M. Michel Jeannoutot a fait procéder, jeudi 9 juin, à une série de perquisitions au domicile des différents inculpés. Ces opérations, dirigées par le juge d'instruction, ont abouti, a-t-on appris, à la saisie de deux nouvelles carabines, de trois pistolets à un coup — vraisemblablement des armes de collection — ainsi qu'un stock de munitions sans que les noms des propriétaires de ces armes aient été précisés.

M. ESTIER : on veut entretenir un climat de peur à l'égard de la gauche.

Commentant l'assassinat de Pierre Maitre à Reims, M. Claude Estier, secrétaire national du parti socialiste, écrit dans l'hebdomadaire socialisme « l'Unité » :

« Ce crime ne doit rien au hasard. Cela devait arriver. Et nul ne peut dire que cela n'arrivera pas encore si des mesures ne sont pas prises immédiatement pour mettre fin à l'existence de ces milices, à l'étrange impunité dont bénéficient ceux qui les organisent. »

M. Estier fait également remarquer qu'une « campagne insidieuse » a pris naissance aussitôt après le crime, laissant entendre que cela était arrivé à Reims parce que cette ville, parmi d'autres, s'était donné une municipalité d'union de la gauche. En fait, il s'agit d'« une campagne montée de toutes pièces ». « Qu'importe aux truands et à ceux qui les arment la mort d'un travailleur si cela peut entretenir ce climat de peur à l'égard de la gauche », écrit M. Estier.

CONJONCTURE

L'exportation ne peut soutenir seule l'activité économique

« La situation économique récente est marquée par des évolutions contrastées de l'activité, selon les branches, les entreprises et les produits. Des inflexions de tendance se manifestent également d'un mois sur l'autre, voire au cours d'un même mois », écrit le Conseil national du patronat français (C.N.P.F.) dans sa dernière note de conjoncture.

Après avoir cité différentes raisons qui peuvent expliquer ce parcours heurté de la conjoncture, le C.N.P.F. ajoute : *« Le ralentissement récent de la production est également lié à l'évolution de la demande intérieure. Dans plusieurs secteurs, on note un alourdissement des stocks (...). Il en résulte temporairement la nécessité d'un ajustement qui se répercute sur la production et sur les perspectives d'activité à court terme, comme en témoigne le fléchissement des entrées de commandes intérieures pour un assez grand nombre de secteurs. En revanche, les commandes étrangères continuent de s'affermir dans l'ensemble, bien qu'elles ne suffisent généralement pas à relayer la demande intérieure pour assurer un rythme d'expansion sensible au cours des tout prochains mois. »*

« La reprise de l'expansion implique, conclut le C.N.P.F., *une plus grande confiance dans l'avenir. A cet égard, les mesures adoptées par le gouvernement sont positives : aide aux P.M.E., dispositions en faveur d'une meilleure insertion des jeunes sur le marché du travail, incitation à investir. Mais elle implique aussi un raffermissement de la demande. L'exportation ne saurait à elle seule soutenir la conjoncture. Du côté des investissements productifs, les mesures prises en faveur de l'équipement des entreprises devraient permettre d'entretenir un courant convenable d'activité. Au début de l'été, les achats des particuliers, qui plafonnent actuellement, devraient de nouveau progresser : en effet, le net fléchissement de la progression de l'épargne des ménages, les hausses de salaires, celle du SMIC, des prestations familiales et sociales décidées pour le second semestre, devraient jouer un rôle important dans le soutien de la consommation. Ces différents facteurs pourraient être confortés utilement par des mesures plus spécifiques en direction, par exemple, de certains secteurs dépendant davantage des commandes publiques. »*

LES COMMERÇANTS SONT PESSIMISTES indique l'INSEE

« Le climat s'était nettement amélioré dans la profession de novembre à mars. Au début de mai, les commerçants se montrent à nouveau très pessimistes quant à l'évolution probable du volume des affaires dans l'ensemble du commerce, et prévoient de passer des commandes réduites en mai-juin », indique l'INSEE au vu de l'enquête menée en mai par ses services auprès de trois mille chefs d'entreprises du commerce de détail.

« Dans l'ensemble, ajoute l'INSEE, *les stocks restent élevés. Ils sont jugés très lourds dans l'habillement; un peu supérieurs à la moyenne dans les autres secteurs. »*

« Les prix des produits manufacturés du secteur privé, stabilisés en janvier-février, note l'INSEE, *ont beaucoup augmenté en mars-avril ; les détaillants prévoient pour les prochains mois des hausses relativement modérées. »*

L'INSEE précise qu'en ce qui concerne le commerce des produits alimentaires, *« les stocks, en légère baisse, sont jugés un peu supérieurs à la moyenne. Les intentions de commandes fléchissent, et les commerçants s'attendent au maintien d'un bas niveau d'activité en mai-juin.*

COMMERCE EXTÉRIEUR

M. ROSSI MET EN GARDE CONTRE LES DANGERS D'UN « LIBÉRALISME AVEUGLE »

« Dangereux pour nos exportations, le protectionnisme est aussi contraire à *nos intérêts vitaux* », a déclaré, le 9 juin, M. André Rossi, ministre du commerce extérieur, à l'occasion d'un colloque organisé par le groupe Expansion. « S'il est susceptible d'améliorer temporairement une situation, il se paie à terme par l'accumulation d'un retard industriel, la disparition de l'innovation et une perte substantielle de compétitivité. Il entraîne, en définitive, sinon un arrêt, tout au moins un *sérieux fléchissement* de la croissance. »

« Cependant, a-t-il ajouté, nous savons aussi qu'à poursuivre de manière aveugle l'application systématique du libéralisme dans tous les domaines de l'échange, nous *conduirons nos pays à des difficultés* sans précédent. Il est clair que la liberté des échanges ne doit pas avoir pour effet de désorganiser brutalement les structures sociales de nos pays. Il est clair que nous ne pouvons pas, au nom d'une prétendue division internationale du travail, dont il faudrait subir comme au dix-neuvième siècle les effets brutaux et immédiats, accepter la disparition de secteurs entiers de *notre économie*.

» Il n'y a pas de liberté sans un *minimum* de discipline ; nous savons tous, et nous le savons sur le plan politique, que l'excès de libéralisme tuera le libéralisme.

P.M.E.

A l'Élysée

La journée des petites entreprises créatrices d'emplois

La journée du jeudi 9 juin a été, *pour le président* de la République, celle des petites entreprises créatrices d'emplois. Après avoir visité, dans la matinée, une usine d'électro-acoustique de Saint-Maur (nos dernières éditions), M. Giscard d'Estaing a reçu à *déjeuner* vingt-quatre chefs d'entreprises, dont le mérite était d'*avoir* augmenté leurs effectifs d'au moins *20 % en 1976 ou d'avoir*, pour deux d'entre eux, sauvé de petites firmes en faillite.

La Société industrielle d'application radio-électronique (SIARE), visitée le matin par le chef de l'Etat, a été créée, en 1938, par deux femmes, Mmes Cagniard et Monest, âgées d'à peine vingt ans, qui ne disposaient d'aucun capital.

Aujourd'hui, la SIARE réalise un chiffre d'affaires de 40 millions de francs. Elle compte trois cents salariés (cinq à la création), qui paraissent satisfaits de leur sort, puisque l'entreprise n'a connu aucune grève depuis 1945. Le chef de l'Etat a jugé que cette firme, spécialisée dans la production de *haut-parleurs* et *d'appareils* de haute fidélité, montrait la voie à *suivre* à *l'industrie* électro-acoustique française à un *moment* où la concurrence étrangère attaque le marché français (1 milliard de francs en 1976).

Mmes Cagniard et Monest se sont retrouvées à déjeuner à l'Elysée, parmi les vingt-quatre convives de M. Giscard d'Estaing. L'un d'entre eux, M. Marcel Richard, de Brest, est l'inventeur du compteur à poissons pour pisciculteurs, et son entreprise emploie quatre-vingts personnes. Après le déjeuner, sur le perron de l'Elysée, il semblait *plus pressé de vanter* les mérites de sa nouvelle invention, un appareil permettant de mesurer « *les paramètres hydrochimiques de la pollution des eaux* » que de dire ce qu'il avait retiré de cette rencontre. « C'était, a-t-il dit, *une réunion de chefs d'entreprises tous préoccupés par le même problème, celui de l'emploi. Nous avons trouvé le président de la République et ses conseillers très réceptifs.* »

M. Albert Meunier, directeur d'une entreprise de *mécanique* de Kergonan (Finistère), qui *compte trois cents salariés* et qui a augmenté ses effectifs de 40 % en 1976, était tout aussi embarrassé lorsqu'on lui demandait ce que ce déjeuner lui avait appris. De l'avis de tous, M. Giscard d'Estaing, ses conseillers, et M. Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, ont beaucoup écouté. A défaut d'annoncer à leurs hôtes ce qu'ils comptaient faire, ils se sont informés auprès d'eux de ce qu'il faudrait faire. — P. J

UN COMMENTAIRE DE M. MARCHAIS

Commentant la visite de M. Giscard d'Estaing à l'entreprise Siare de Saint-Maur, M. Marchais a déclaré : *« Je ne vois rien d'anormal au principe d'une telle visite. Mais dans ces conditions, j'escompte bien que le président de la République interviendra pour que cessent tou[...] les tracasseries contre les di[...]geants et élus communistes [...] général, et contre moi en par[...]culier, lorsque nous allons no[...] entretenir avec les travaille[...] des entreprises. Le contraire ser[...] scandaleux. »*

AGRICULTURE

M. MÉHAIGNERIE ANNONCE DES FACILITÉS DE TRÉSORERIE POUR LES VIGNERONS SINISTRÉS.

M. Gundelach, commissaire européen chargé des questions agricoles, *doit* visiter lundi 13 juin les quatre départements viticoles du Languedoc - Roussillon en compagnie de MM. Pierre Méhaignerie et Jacques Blanc, ministre et secrétaire d'Etat à l'agriculture.

Avant cette visite, destinée à montrer au commissaire européen les difficultés de la viticulture méridionale, M. Méhaignerie a annoncé jeudi 9 juin que les vignerons sinistrés ces trois dernières années pourront bénéficier de facilités de trésorerie auprès du Crédit agricole.

PRIX

LES PRIX DE NOMBREUX RESTAURANTS (2e ET 3e CATÉGORIE) VONT AUGMENTER DE 3,5 %

Les prix des restaurants de deuxième et troisième catégorie peuvent être augmentés de 3,5 %, indique le « Bulletin officiel des services des prix » du 9 juin. Ces tarifs avaient déjà été relevés de 3 % début février. En deuxième catégorie entrent les restaurants dont les menus varient autour de 25 à 38 F en moyenne ; en troisième catégorie, ceux qui offrent une carte avec ou sans menu à prix fixe.

En revanche, indique le « Bulletin officiel des services des prix », les tarifs des restaurants de première catégorie (17,50 F boisson et service compris) ne peuvent être augmentés dans la mesure où ils l'ont déjà été de 6,5 % environ au début de février.

Enfin, toutes les prestations autres que *les menus à prix conseillés* (c'est-à-dire ceux dont les tarifs relèvent d'un accord avec l'administration) sont désormais libres. Mais le B.O.S.P. précise que « *dans le cadre de la politique gouvernementale* de lutte contre l'inflation, la profession s'engage à modérer l'évolution des prix des prestations qu'elle offre, afin d'assurer un ralentissement de sa progression durant *l'année 1977* ».

EMPLOI

LA SERETE VA LICENCIER CENT CINQUANTE PERSONN[...]

La SERETE, cinquième sociét[...] française d'ingénierie, oscar d[...] l'exportation 1976, va licencie[...] en septembre, cent cinquan[...] personnes sur un effectif de ne[...] cent cinquante personnes. Le[...] syndicats (C.G.T., C.F.D.T. [...] C.G.C.) considèrent qu'une te[...] mesure, *« loin de résoudre le[...] problèmes de la société, ampu[...]rait gravement son poten[...] technique. »*. Des grèves quo[...]diennes de deux heures so[...] observées depuis le 6 juin p[...] 75 % du personnel (50 % selon [...] direction) pour *« s'opposer à to[...] licenciement »*.

La SERETE (160 millions d[...] francs de chiffre d'affaires do[...] 40 % à l'exportation) connaît u[...] baisse d'activité depuis plusie[...] mois. Elle n'a pas obtenu d[...] contrats importants à l'étrange[...] depuis la fin de 1974. Son ca[...] n'est pas unique. L'euphorie q[...] a régné chez les ingénieris[...] français en 1973 et 1974 est re[...]tombée. Sur les marchés exté[...]rieurs, la concurrence intern[...]tionale est de plus en plus viv[...] la France n'a plus la même co[...] d'amour dans un certain nombr[...] de pays, et des grands proje[...] d'investissement ont été aban[...]donnés ou réduits. En Franc[...] ont investit moins et les grand[...] entreprises font travailler [...] maximum leur personnel plut[...] que de s'adresser à des sociét[...] d'ingénierie.

● Pour appuyer les revendic[...]tions salariales, les onze cents o[...]vriers de l'usine d'embouteillage d[...] la Société des eaux d'Evian, situ[...] à Amphion - les - Bains (Haut[...] Savoie), se sont mis en grèv[...] *jeudi 9 juin, ce qui a entraî[...]* l'arrêt total de la production. U[...] premier débrayage avait eu li[...] mardi, et, si aucun accord n'i[...]tervenait, la C.G.T. et la C.F.D[...] qui *ont déclenché ce conflit*, o[...] décidé de continuer cette grèv[...] un jour sur deux.

Les deux syndicats reproche[...] à la direction d'avoir acce[...] l'augmentation du prix de [...] bouteille à partir du 1er av[...] puis appliqué les directives [...] plan Barre, en ce qui concer[...] les salaires, sans les av[...] consultés.

LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars		Deutschemarks		Fr. suisses		Fr. français
18 heures.	5	6	3 1/8	4 1/8	1 3/4	3	»
1 mois ..	5 1/4	5 3/4	3 1/2	4	3 1/2	4	»
3 mois ..	5 1/2	6	3 5/8	4 1/8	3 5/8	4 1/8	»
6 mois ..	5 3/4	6 1/4	3 3/4	4 1/4	3 5/8	4 1/8	»

PME

A l'Elysée

La journée des petites entreprises créatrices d'emplois

UN COMMENTAIRE DE M. MARCHE

AGRICULTURE

COMPAGNIE FINANCIÈRE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

Allocution de M. Jacques de Fouchier Président-Directeur Général.

Les circonstances présentes m'incitent à commenter de- [...]vous, plus longuement peut-être qu'à l'occasion des précé[de]ntes assemblées, *les faits saillants* de notre dernier exercice, [de] façon à mettre en lumière la portée de notre action comme [les] conditions fondamentales de son efficacité.

L'année dernière, à la même époque, je vous avais annoncé [qu']en dépit d'un possible renchérissement des taux d'intérêt, [je] demeurais optimiste quant à l'évolution de nos résultats. Et [en] fait, le profit consolidé du groupe n'a pas baissé en 1976 par [rap]port à l'exercice précédent, la part revenant à la Compagnie [Fin]ancière après déduction des intérêts minoritaires étant mê[me] *en légère progression. Ceci peut être qualifié à mon sens* [de] satisfaisant compte tenu du haut niveau atteint en 1975 par [rap]port à la série des exercices précédents; compte tenu aussi [du] fait qu'a été imputée à l'exercice 1976 la totalité des frais [d'é]mission de notre emprunt en obligations convertibles dont [je s]alue d'ailleurs au passage le grand succès, largement assuré [par] votre propre fidélité.

C'est à la diversification tant sectorielle que géographique [de] nos activités que doit être attribuée la bonne tenue des [bé]néfices consolidés de notre groupe dans une conjoncture [diff]icile. D'une année à l'autre, la part des activités de porte[feu]ille y est passée de 47,7 à 52,7%, celle des activités bancaires [et f]inancières passant ainsi de 52,3 à 47,3%, ce qui représente [un] basculement de majorité de 5%. Dans le même temps, la [rép]artition *de nos profits d'origine française et d'origine étran[gèr]e* (calculée en fonction de critères plus affinés que ceux dont [pro]cèdent les tableaux du rapport annuel) est passée d'un rap[por]t 56/44 au rapport sensiblement inverse.

La dénomination générale de banque ne recouvre donc [qu]e de façon partielle l'activité de notre groupe, et notre carac[tèr]e d'important acteur français sur la scène économique et [fin]ancière *internationale s'affirme d'année en année. Certains* [fait]s saillants de l'exercice 1976 et des premiers mois de 1977 [illu]strent particulièrement bien ces deux traits esssentiels de [not]re évolution.

Jouer un rôle déterminant dans le renouvellement et l'a[dapt]ation *des structures de l'industrie a toujours été un des points* [forts] de l'activité de Paribas. La profonde détérioration des conditions [écon]omiques que nous éprouvons *depuis 1975 a rendu plus néces*[saires] que jamais ces efforts de rénovation et c'est ainsi qu'en dépit [d'un] contexte plus difficile, mais avec un enjeu plus important en[core], l'action de nos équipes industrielles a continué à se développer [dans] cette spécialité.

En 1976, *nous avons participé activement au rapprochement* [de p]lusieurs firmes sidérurgiques dans le bassin de Charleroi en [Belg]ique et à la *constitution* en France de la Compagnie Industrielle [de Chie]rs Chatillon (C.I.C.C.) par la fusion des Hauts Fourneaux de la [Chie]rs et des Aciéries et Tréfileries de Neuves-Maisons avec la Com[pagn]ies des Forges de Chatillon Commentry-Biache. Vous connais[sez l]a crise très profonde et durable que traverse cette industrie en [Euro]pe *occidentale et vous savez la gravité des problèmes sociaux,* [finan]ciers et techniques que cette situation a créés pour la grande [majo]rité des sociétés de ce *secteur. Le rapprochement opéré dans* [le ba]ssin de Charleroi constitue une première étape, mais une étape [de g]rande importance, d'une restructuration plus complète de la [sidér]urgie belge. De son côté, la création de la Compagnie Indus[trielle d]e Chiers-Chatillon ne saurait à elle seule résoudre tous les pro[blèm]es posés *aux sociétés qui s'y* sont *rassemblées.* Mais elle était [indis]pensable à la survie des entreprises concernées, lesquelles ont [...], sans l'aide financière de l'Etat, un *nouveau programme d'in*[ve]stissements.

[N]otre action n'a pu être efficace dans ce domaine que grâce [à not]re présence bancaire et financière de longue date en Belgique [et à l]a qualité des relations établies avec la Compagnie Bruxelles [Lamb]ert et la *Société Frère-Bourgeois,* qui se trouvent avec nous [les pr]incipaux actionnaires des Sociétés concernées tant en France [qu'en] Belgique.

[D]ans les industries du papier et de l'emballage notre action [a] été marquée, voici quelques années, par le retour sous contrô[le fran]çais d'une des premières sociétés du secteur. Elle se poursuit [maint]enant par des négociations menées avec des partenaires de [prem]ier plan, pour aboutir à des restructurations que rendent indis[pensa]bles la situation générale de cette industrie en Europe, et plus [partic]ulièrement en France, ainsi que la dépendance actuelle de [notre] pays vis-à-vis de l'étranger pour son approvisionnement.

[D]ans *le secteur des engrais, nos efforts* ont tendu en 1976 et [tende]nt encore aujourd'hui, malgré les difficultés que nous avons [renco]ntrées de la part de l'administration, à *assurer à l'une des pre*[mière]s entreprises françaises le contrôle de son approvisionnement [en m]atières premières aux Etats-Unis, sans négliger de surcroît d'é[ventu]els regroupements en France.

[N]otre action de restructuration s'est également exercée dans [des d]omaines *très différents,* comme le champagne et le tourisme.

[C]ette catégorie d'activité a acquis maintenant pour nous une [dimen]sion largement internationale. Avec ses prolongements pro[pres e]t les associés que le groupe possède sur les divers continents, [elle] s'a conquis une place de choix parmi les plus grandes Maisons [– gén]éralement anglo-saxonnes – qui appuient de leurs conseils et [de leu]rs services le développement international des entreprises.

[C]oncernant nos *implantations* internationales elles-mêmes, je [me b]ornerai à énumérer les principaux faits marquants de l'année [et a]u sujet desquels le rapport de votre Conseil vous a fourni les [dével]oppements nécessaires:

– [Intr]oduction en Bourse de la Banque de Paris et des Pays-Bas [...]ve,
– [...] progression aux Etats-Unis de Becker Warburg Paribas Group,
– [Sub]stantielle prise de participation dans la Canadian Commercial [and In]dustrial Bank,
– [Ou]verture d'une succursale à Tokyo,
– [Aut]orisation *obtenue d'en ouvrir une à Séoul,*
– Doublement de *nos résultats* dans le Golfe Arabique,
– Création au Caire de la Société Arabe Internationale de Banque *en coopération avec* diverses *banques arabes,*
– Début de mise en place de notre implantation au Venezuela.

Cette liste sans commentaires permet de percevoir le rythme auquel progresse la réalisation du programme que nous nous étions fixé il y a plusieurs années.

En consacrant de façon tangible l'image de marque que Paribas a voulu se donner, une telle progression a fortement contribué à nous permettre de développer, *malgré la concurrence des grandes* banques suisses devenues beaucoup plus agressives en 1976, notre *activité sur le marché financier international. Votre banque a parti*cipé, dans le groupe des chefs de file, à cinquante-quatre emprunts d'un volume voisin de $ 3 milliards, alors que le chiffre correspondant pour 1975 était de $ 1,2 milliard. Cette performance la place au huitième rang dans le tableau mondial des résultats par banque et, avec près de $ 1 milliard d'avance, au premier rang des banques françaises dans ce secteur.

Nos implantations étrangères ont également contribué au développement, dont la cadence est particulièrement forte depuis 1973, de notre activité dans le financement des exportations. L'encours des crédits correspondants, ainsi que les nouveaux engagements contractés et qui seront matérialisés au cours des prochains mois a très rapidement crû en 1976 et s'élève aujourd'hui à quelque 6 milliards de francs. Ils sont le plus souvent assortis d'importants *crédits en devises. Ces derniers ont pu être consentis par nous dans* le cadre de la stricte politique de liquidité que nous nous imposons, grâce à de substantiels concours négociés auprès de grands confrères étrangers.

Tels sont les faits principaux qui permettent de bien percevoir les traits essentiels de notre évolution la plus récente, et de définir de façon concrète la personnalité actuelle de notre groupe. Ce qu'il convient de comprendre – parce que c'est essentiel – c'est que ces différents développements sont solidaires les uns des autres et se confortent réciproquement. La connaissance directe du contexte et des réalités industrielles, acquise au sein des entreprises, les rapports permanents avec une multitude de sociétés dans tous les pays du monde, le réseau à l'étranger de la Banque, de ses filiales et de ses associés, la place de choix prise sur le marché international des émissions euro-devises ainsi que dans le financement des exportations françaises, sont des facteurs divers par leur nature mais contribuant, chacun pour sa part, à notre insertion profonde dans le tissu industriel et financier, en France d'abord mais aussi dans maints autres pays.

N'est-il pas évident qu'ayant à se développer au sein de l'économie libre de l'Occident une telle politique d'ensemble ne peut être menée que par un groupe de structure privée et que, dans la chaîne d'interactions qui la rendent efficace, nombre de maillons se briseraient inévitablement si nous devions changer de nature.

Mesdames, Messieurs, à l'exemple de la plupart des Présidents de sociétés ou de groupes industriels et financiers menacés en tout ou partie de nationalisation, mais aussi au nom de l'expérience très diversifiée que me vaut le rôle particulier de Paribas dans notre économie, je me dois, au seuil de cette année d'attente, de m'expliquer devant vous sur un tel sujet de façon plus exhaustive que je n'ai déjà eu l'occasion de le faire.

Bien sûr, le souci de vos intérêts propres, dont je suis le gardien, suffirait à justifier de ma part des objections fondamentales. Aucune des déclarations faites par les divers tenants du Programme commun quant à leurs intentions en matière d'indemnisation ne m'a paru de nature à vous apporter d'apaisements tant soit peu substantiels. Ces déclarations semblent toutefois procéder d'une ignorance – délibérée ou non – du fait qu'à la différence de la situation qui prévalait lors des nationalisations d'après guerre, la constitution de la Ve République fournit aujourd'hui contre la spoliation des biens privés de sérieuses garanties. A ces garanties, il conviendrait de recourir le moment venu avec la plus grande fermeté. Il importe donc de s'y préparer dès aujourd'hui. Nous n'y manquons pas et l'une des conclusions que je tire des études auxquelles nous nous livrons est que le cours actuel de notre titre – comme celui des autres Sociétés placées dans une situation analogue à la nôtre – ne tient pas compte, comme il le devrait, de la solidité juridique des recours ouverts aux actionnaires à l'encontre d'une indemnisation insuffisante.

C'est toutefois sur le plan de l'intérêt général que je voudrais conclure. Je n'entends pas formuler ici, au nom d'un libéralisme théorique largement dépassé par les faits, une condamnation de principe de toute nationalisation. Ce serait là une attitude parfaitement stérile. Les nationalisations d'ores et déjà acquises sont un fait et c'est également un fait qu'elles n'ont pas empêché le remarquable essor de l'économie française depuis quelque vingt années. Dans un domaine qui est nôtre, c'est également un fait que les banques demeurées privées ont su s'accommoder, au fil des années, des difficiles problèmes que posent leur coexistence et leur concurrence avec les banques nationales dont les impératifs sont inévitablement quelque peu différents des leurs. C'est d'ailleurs également un fait que l'existence d'un secteur privé de la Banque n'a en rien fait obstacle au contrôle, par les Autorités financières, de la masse monétaire et de la distribution du crédit. Il est même permis d'affirmer sans crainte de démenti que le secteur bancaire privé a respecté avec une discipline particulièrement remarquable les contraintes imposées à l'ensemble du système. C'est donc en complète méconnaissance de l'expérience que certains peuvent affecter de croire que le contrôle effectif du crédit exige la nationalisation totale de son appareil de distribution.

L'économie et le corps social français, le système bancaire lui-même, semblent donc avoir à peu près digéré les nationalisations de 1936, puis de 1946. Si l'on ne voit pas très clairement les avantages que celles-ci ont apportés, du moins peut-on considérer qu'elles n'ont pas franchi un certain seuil de tolérance et que jusqu'à ces dernières années – j'entends jusqu'à la formulation de nouvelles menaces par elles-mêmes paralysantes – la vitalité et l'efficacité de l'ensemble sont demeurées relativement satisfaisantes.

Mais la question est de savoir si le nouveau train de nationalisations que l'on nous propose n'aboutirait pas précisément à faire basculer ce même ensemble de l'autre côté du seuil de tolérance et si notre économie n'entrerait pas inévitablement en déclin dans des conditions telles que les entreprises demeurées privées ne pourraient plus y survivre normalement. Ne nous trouverions-nous pas alors engagés, trop avant pour qu'il soit encore temps de le regretter, sur la voie jusqu'à présent sans retour de systèmes économiques et sociaux dont il existe ailleurs des modèles et dont chacun peut aller constater sur place la désastreuse improductivité?

La réponse à cette interrogation de portée générale ne fait, à mon sens, aucun doute. Toutefois, le problème particulier du secteur bancaire privé doit retenir ici notre attention. J'ai eu l'occasion récemment, lors de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Compagnie Bancaire, d'insister sur l'action novatrice qu'avait eu cet organisme d'initiative et de structure purement privées et sur le rôle qu'il avait joué dans l'évolution du système bancaire tout entier. Cette constatation est largement généralisable et pourrait s'appliquer notamment aux nombreuses initiatives prises par la Banque de Paris et des Pays-Bas elle-même. Si l'on peut admettre que dans certains cas une entreprise nationale soit appelée à jouer dans un secteur donné un rôle de "témoin" ou de "pilote" (comme tend à le montrer, dans son livre récent, M. Pierre Dreyfus, ancien Président de la Régie Renault) comment ne pas comprendre qu'à l'inverse, dans un secteur déjà nationalisé aux deux tiers comme l'est le secteur bancaire, des entreprises demeurées privées ont elles-mêmes un indispensable rôle à jouer de pilote ou de témoin? Comment ne pas voir, aussi, qu'elles seules se trouvant contraintes, faute de pouvoir étayer leur crédit sur celui de l'Etat, de respecter les normes de gestion admises par l'ensemble des grandes banques occidentales, elles constituent en fait, pour l'ensemble du système bancaire français, une nécessaire référence? Or ces normes de gestion qui visent à assurer un juste équilibre entre les intérêts des demandeurs de concours bancaires et ceux des créanciers et des détenteurs du capital- constituent, en dernière analyse, dans une banque nationale, la garantie des intérêts des contribuables eux-mêmes, c'est-à-dire de l'ensemble des citoyens. "Il peut être opportun de nationaliser une entreprise d'un domaine industriel donné, mais pas deux et, moins encore, toutes", a écrit M. Pierre Dreyfus. Je fais volontiers mienne sa phrase dont la vérité est particulièrement éclatante dans le domaine bancaire qui nous est propre.

Je ne vous surprendrai pas en précisant que, de toutes les nationalisations possibles dans ce domaine, celle des anciennes banques d'affaires – et donc de notre propre Maison – me paraît particulièrement contraire à l'intérêt national. Peu nombreux, parmi les hommes politiques qui croient pouvoir trancher sans appel de ces problèmes, sont ceux qui connaissent objectivement la diversité d'aspects du métier bancaire, les nombreux domaines où il excède de beaucoup la collecte des dépôts et la distribution du crédit, et partant les véritables différences de nature existant entre Etablissements répondant pourtant les uns et les autres à la dénomination de Banque. Bien des jugements portant sur l'opportunité des nationalisations dans ce secteur, sur la capacité d'un Etablissement national de poursuivre, avec autant d'efficacité, la tâche de son prédécesseur privé, sont manifestement affectés par cette méconnaissance. Pourtant, comme je vous le disais déjà l'an dernier, le législateur de 1946 s'était préoccupé de faire les distinctions nécessaires. Or les raisons pour lesquelles il a renoncé à nationaliser les anciennes banques d'affaires, après un examen approfondi, non seulement demeurent valables mais ont pris une force plus décisive encore avec la mutation de notre économie en direction du monde extérieur.

Vous avez pu suivre, d'année en année, le développement de nos efforts dans cette direction. Je viens de décrire devant vous les progrès réalisés durant l'exercice 1976. Au risque de me répéter, j'insiste à nouveau sur le fait que le développement continu de notre rôle – et de la part prise par nous par rapport à l'ensemble du système bancaire – pour aider nos industries exportatrices, pour affirmer les positions françaises sur le marché financier international, pour aider aux nécessaires regroupements d'entreprises soit purement françaises, soit françaises et étrangères, n'a été possible qu'à la faveur des liens très intimes créés avec nombre d'entreprises françaises mais aussi avec nos confrères étrangers et de grandes affaires internationales et grâce à la synergie d'ensemble qui en résulte. Beaucoup de ces liens ne sauraient subsister, nous le savons, s'il était demain porté atteinte à notre statut d'entreprise privée. Dès lors, les services de grande portée rendus aujourd'hui par nous à l'économie française disparaîtraient. Il est pourtant évident que de cette nature de services elle aura un besoin croissant, les difficultés auxquelles elle doit faire face aujourd'hui tenant à trop de raisons internes et externes pour qu'il soit permis d'en prévoir à bref délai la sensible atténuation.

Une situation aussi paradoxale ne saurait être tenue pour probable. Dans un pays de longtemps revenu, comme le nôtre, de maintes idéologies, ce n'est pas faire montre d'un optimisme excessif que de ne pas croire aux chances finales de l'absurde. En vous donnant rendez-vous à la prochaine Assemblée annuelle de Paribas, j'affirme donc ma confiance que sera finalement sauvegardé le principe vital de l'œuvre prestigieuse édifiée au cours des années grâce à votre concours et par l'effort de tous ceux qui, à tous les degrés de la hiérarchie, y ont consacré le meilleur d'eux-mêmes.

Allocution prononcée à l'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie Financière de Paris et des Pays-Bas, le 2 juin 1977.

5, RUE D'ANTIN - 75002 PARIS - TÉL. 260.35.00

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

société nationale elf aquitaine (s.n.e.a)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 9 juin sous la présidence de M. Pierre Guillaumat a approuvé les comptes de l'exercice 1976. Ceux-ci font apparaître un bénéfice avant impôts, amortissements et provisions de F 2 068 millions et un résultat net de F 841 millions.

Le chiffre d'affaires consolidé d'Elf Aquitaine s'établit à F 35 969 millions. Le résultat net ressort à F 1 623 millions dont F 1 479 millions correspondant à la part du groupe et F 144 millions à la part des tiers

Au titre de l'exercice 1976, le revenu global par action de F 50 de nominal a *été fixé à F 24 dont* F 16 au titre de dividende net et F 8 au titre d'avoir fiscal. Le dividende sera mis en paiement en échange du coupon n° 21 à partir du 6 juillet 1977 aux guichets des établissements suivants (sièges, agences et succursales) :

Banque de Paris et des Pays-Bas.
Crédit du Nord et Union Parisienne-Union Bancaire.
Crédit Lyonnais.
Banque Nationale de Paris.
Société Générale.
Société Bordelaise de Crédit Industriel et Commercial.
Crédit Commercial de France.
Crédit Industriel et *Commercial.*
Caisse Centrale des Banques Populaires.
Banque de l'Union Européenne.
Banque de Neuflize, Schlumberger, Mallet.

L'assemblée générale a ratifié les nominations en qualité d'administrateurs de MM. Jean Blancard, Jacques Calvet, Pierre Loygue, Gilbert Rutman, en remplacement, respectivement, de MM. Yves Delavesne, François Bloch-Lainé, Ennemond Bizot et André Bouilliot, démissionnaires. Elle a renouvelé le mandat de M. Robert Hirch pour une période de six ans.

L'assemblée générale extraordinaire, tenue à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, a approuvé quelques modifications des statuts.

COMPAGNIE FRANÇAISE DES PÉTROLES

GROUPE TOTAL
ÉTATS CONSOLIDÉS 1976

Au cours de sa séance du 8 juin, le conseil a examiné les états consolidés du Groupe TOTAL pour l'exercice 1976.

Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice est de F 47 383 millions, *en progression de 20 % sur* celui de l'année précédente. Cette hausse provient pour partie d'une augmentation de 4 % des tonnages commercialisés qui passent de TM 72,3 millions en 1975, à TM 75,1 millions en 1976, et pour le solde de la hausse des prix exprimés en francs du pétrole brut et des produits vendus par le groupe.

Si la marge brute d'autofinancement est en augmentation de 32 % à F 2 876 millions contre F 2 177 millions pour l'exercice précédent, les résultats du groupe sont en baisse sensible à F 166 millions contre F 721 millions en 1975.

Pour comparer ces deux derniers chiffres, il faut rappeler que l'exercice précédent avait bénéficié d'une dotation nette aux amortissements et provisions particulièrement réduite à la suite des reprises de provisions que la *compagnie avait faites* au titre des travaux antérieurs d'exploration des filiales dont les découvertes avaient fait l'objet de décision de mise en production.

En outre le résultat consolidé de 1976 enregistre une perte de change de F 325 millions imputable principalement à la réévaluation de la dette à long et moyen terme consolidée du groupe en devises étrangères, consécutive à la dépréciation moyenne du franc français par rapport à l'ensemble des devises étrangères ; la perte de change comparable de l'exercice 1975 était de F 82 millions. Parallèlement la réserve de consolidation s'est accrue d'environ F 234 millions, correspondant à une appréciation des actifs de la compagnie exprimés en devises.

Mais ces éléments exceptionnels ne doivent pas faire oublier les causes fondamentales de la médiocrité des résultats consolidés qui sont :

— La faiblesse des marges à la production.

— L'importance de pertes subies dans la distribution en Europe où *les prix des produits n'ont pas suivi* l'accroissement des coûts.

— L'augmentation des frais financiers résultant de la charge des emprunts nécessaires pour financer un effort d'investissement particulièrement important depuis trois ans.

Les investissements se sont élevés à F 5 174 millions contre F 3 420 millions en 1975.

Leur autofinancement a été assuré à hauteur de F 2 602 millions, soit 50 %.

Faute de moyens suffisants d'autofinancement, la réalisation des investissements *indispensables pour* la mise en production des découvertes importantes faites ces dernières années, qui représentent 63 % *du total des investissements,* a encore nécessité le recours à un endettement accru.

La mise en pleine exploitation au début de 1977 des gisements indonésiens et la mise en production commerciale du gisement de gaz de Frigg prévue à l'automne prochain sont l'aboutissement de l'effort exceptionnel accompli par le groupe dans ce domaine.

elf gabon

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires d'ELF Gabon s'est tenue le 6 juin 1977, 7, rue Nélaton, à Paris-15e, sous la présidence de M. Gilbert Lugol. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1976 qui font apparaître un bénéfice de 14 291 millions de francs CFA et a *fixé le dividende de cet exercice* à 3 500 francs C.F.A. (soit 70 francs français) par action, auquel s'ajoute un crédit d'impôt de 25,20 francs français.

Un acompte de 1 600 francs CFA (soit 32 francs français) par action ayant été mis en paiement en décembre 1976, le complément de 1 900 F CFA (soit 38 francs français), auquel s'ajoute un crédit d'impôt de 13,68 *francs français,* sera mis en distribution à partir du vendredi 24 juin 1977 aux guichets des établissements suivants : Crédit lyonnais, Banque nationale de Paris, Banque de Paris et des Pays-Bas, Banque de l'Union *parisienne, Crédit industriel et commercial,* Crédit commercial de France, Banque internationale pour l'Afrique occidentale, Société générale.

L'assemblée générale a ratifié les nominations en qualité d'administrateurs de M. Bersani, M. Cosse, M. Lencou Barème et la Société nationale ELF Aquitaine.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE (EUROPE)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires s'est tenue le 31 mai 1977, à Paris, au siège social de la banque, 47, avenue George-V (75008), en présence de MM. Jacques Douville, vice-président exécutif et directeur général en chef, et Pierre Castonguay, vice-président *et directeur* général de la Banque canadienne nationale de Montréal.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1976. Le total de bilan s'élève à 1 355 883 892,71 francs et le hors bilan à 618 820 000 francs. Les produits bancaires se sont élevés à 116 415 114 francs et le bénéfice d'exploitation à 2 815 408 francs. Après passation des diverses provisions, *le bénéfice net de l'exercice* s'est élevé à 1 242 017 francs. Les actionnaires ont décidé de le reporter à nouveau.

Par ailleurs, les mandats d'administrateur de MM. Pierre Castonguay, Georges Clermont, Marc Dhavernas, Jacques Douville, Louis Hebert, Henri Hottinguer, Germain Perreault, André Plagnol et Jean Terray ont été renouvelés et, à la suite du *conseil d'administration* qui a suivi, M. Marc Dhavernas a été réélu président et M. André Plagnol confirmé dans ses fonctions de directeur général.

COMPAGNIE OPTORG

Le bilan et les comptes consolidés de l'exercice 1976 font ressortir un bénéfice net de 50 942 726 F contre 41 204 532 F

La part revenant à la Compagnie Optorg après déduction de celle des tiers atteint 45 274 463 F, en progression de 22,8 % sur celle de l'exercice précédent : 36 855 332 F.

Par action Optorg, ce bénéfice représente 55,48 F contre 45,17 F.

Le chiffre d'affaires hors taxes consolidé s'est élevé à 1 594 916 173 F, contre 1 384 867 976 F.

crédit foncier de france

EXERCICE 1976
Extraits du rapport présenté par M. Roger GOETZE-Gouverneur à l'Assemblée Générale du 8 juin 1977.

Les activités

Le marché hypothécaire

En 1976, ce marché a connu un vif développement du fait principalement du report sur le logement de facultés de crédit inemployées dans les autres secteurs économiques.

Les affaires nouvelles ont atteint 24 628 MF contre 15 208 MF en 1975 (+ 67 %) dont 4,526 MF de prêts immobiliers conventionnés (contre 3 922 MF en 1975).

Le moyen terme bancaire

Après deux années de ralentissement, l'exercice 1976 a marqué un net redressement de l'activité du moyen *terme bancaire. Les nouveaux* agréments ont porte sur 113 246 crédits représentant 6 978 MF au lieu de *85 688 opérations pour* 4 723 MF en 1975, soit une augmentation de 47,7 % en montant. Ce résultat est dû *surtout au relèvement intervenu* en 1975 des prix plafonds appliqués par la BANQUE DE FRANCE en *matière de logement mais aussi* à la reprise en septembre du financement d'habitations locatives.

Les prêts à la construction

Egalement très actif en 1976, ce secteur a été caractérisé par une nouvelle progression des autorisations de PRÊTS SPÉCIAUX IMMÉDIATS qui ont atteint 8,571 MF contre 6 966 MF en 1975 (+ 23 %). Par contre, les prêts accordés en matière locative ont subi une régression sensible passant de 804 à 698 MF et le volume des PRETS IMMOBILIERS CONVENTIONNES a peu varié, de 1 796 à 1 856 MF.

Le montant global des autorisations s'est ainsi élevé pour 1976 à 11 574 MF marquant une hausse de 16 % par rapport à l'exercice 1975.

Les prêts du secteur privé

Ce secteur regroupe les prêts réalisés sans aide de l'Etat.

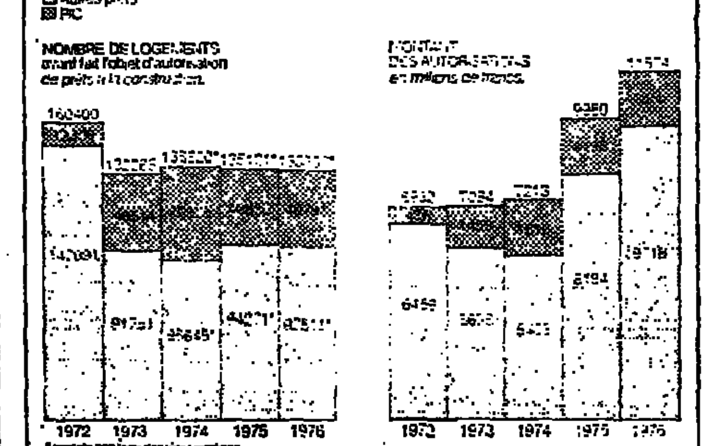
L'encours global de ces prêts est de 6 827 MF.

Les résultats

Le produit brut d'exploitation a atteint 845 MF contre 785 MF en 1975 (+ 7,7 %). Déduction faite des amortissements, dotations usuelles et impôts, le bénéfice net reste au niveau de celui de l'exercice précédent, soit 75 MF contre 74,9 MF en 1975.

Le dividende a été fixé à F. 20,40 par action formant un revenu global de F. 30,60 compte tenu de l'avoir fiscal (contre respectivement F. 19,50 et F. 29,25 en 1975). Il sera mis en paiement à partir du 16 juin 1977.

Prêts à la construction

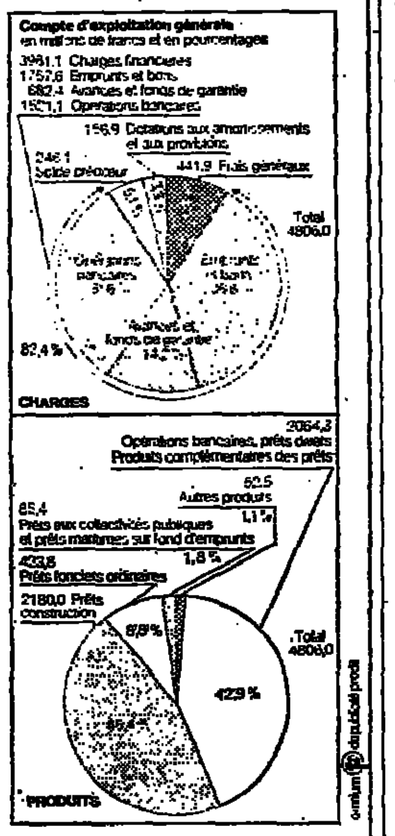


Les chiffres-clés

Prêts (en millions de F.)	1975	1976
Autorisations de l'année	11 184	13 313
En cours au 31 décembre	49 765	53 370
Emprunts et avances (en millions de F.)	**1975**	**1976**
Emission d'emprunts et de bons	5 410	5 436
En cours des emprunts et des bons	34 484	37 649
En cours des autres dettes	14 678	14 652
Résultats globaux (en millions de F.)	**1975**	**1976**
Produit brut d'exploitation	785	845
Bénéfice net	75	75
Revenu par action (en Francs)	**1975**	**1976**
Bénéfice net par action	24,96	25
Dividende par action	19,50	20,40
Impôt déjà payé au Trésor	9,75	10,20
Revenu global de l'action	29,25	30,60

Compte d'exploitation générale
en millions de francs et en pourcentages

3981,1 Charges financières
1757,6 Emprunts et bons
682,4 Avances et fonds de garantie
1501,1 Opérations bancaires



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
9 JUIN

Calme et brièveté

[illegible]e calme a régné au cours d'une [illegible]nce boursière qui n'a duré [illegible]une heure, le personnel ayant [illegible]pendu les cotations à 13 h. 30 [illegible]r se réunir devant le palais [illegible]ngniart et se rendre, en cor-[illegible]e, rue de Rivoli pour y déposer [illegible]e motion (voir d'autre part).

[illegible]eux sujets faisaient l'essentiel [illegible] conversations autour de la [illegible]beille. Le premier était natu-[illegible]ement la poursuite du conflit [illegible]ial, avec la menace d'une nou-[illegible]le grève vendredi : aux derniè-[illegible] nouvelles, la chose n'était pas [illegible]ore certaine.

[illegible]e second était la reprise de [illegible] cotation des actions de la [illegible]mpagnie de Navigation Mixte, [illegible]ès le lancement d'une O.P.A. [illegible] prix de 140 F par la Société [illegible]vale chargeurs Delmas-Viel-[illegible]x.

[illegible]mmédiatement, les enchères [illegible]ntèrent jusqu'à 155 F (contre [illegible] F, dernier cours coté le [illegible]mai), mais aucune transaction [illegible]t lieu, car il n'y avait que des [illegible]mandes et pas d'offres. La co-[illegible]on du titre Navigation Mixte [illegible]ono été renvoyée au lende-[illegible]in, avec une « demande » ins-[illegible]e à 155 F. A vrai dire, c'était [illegible]eule solution possible en cette [illegible]ace fort écourtée.

[illegible]our l'ensemble des groupes, [illegible]sses et baisses se sont équi-[illegible]ées de sorte que l'indice ins-[illegible]tané n'a pratiquement pas [illegible]é et est resté stable après sa [illegible]te de la veille, provoquée par [illegible] menace d'un affrontement [illegible]e le R.P.R. et le gouvernement [illegible] l'Europe.

DROITS DE SOUSCRIPTION

VALEURS (actions et parts)	Modalités	Derniers cours
[illegible] Trav. publics, c. 4	1 a.p. 2 a.	... ..
[illegible]sa, c. 24	1 p. 2	0 1 20
[illegible]z, c. 28	2 p. 3	3 30
[illegible]pat, c. 22	7a.p.20a.	0 85
[illegible] Werms, c. 36	1 p. 4	... ..
[illegible]ca, dr ou c. 16	1 p. 20	... ..

LONDRES

Légère reprise

Le marché amorce une légère reprise après la parution d'un rapport optimiste de l'O.C.D.E. sur l'économie mondiale. Reprise des pétroles et repli des mines d'or.

OR (ouverture) (dollars) : 140 .. contre 142 30

VALEURS	CLOTURE 8/6	COURS 10/6
Beecham	484 ...	488 ...
British Petroleum	908 ...	914 ...
Courtaulds	129 ...	131 ...
De Beers	254 ...	252 1/2
Imperial Chemical	390 ...	393 1/2
Rio Tinto Zinc Corp.	226 ...	225 ...
Shell	528 ...	533 1/2
Vickers	188 ...	186 ...
War Loan 3 1/2 %	28 5/8	28 5/8
*West Driefontein	21 1/8	20 1/2
*Western Holdings	14 3/4	14 1/2

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

ARBEL. — Les comptes de 1976 se sont soldés par un bénéfice net de 5,17 millions de francs contre 2,66 millions un an plus tôt. Le dividende global a été fixé à 18,75 F contre 12 F en 1975 et 18 F en 1974.

OPTORG. — Les comptes consolidés de l'exercice 1976 se sont soldés par un résultat net de 50,94 millions de francs contre 41,2 millions.

NATIONALE NEDERLANDEN N.V. — L'exercice 1976 s'est soldé par un bénéfice net de 178,4 millions de florins contre 154,5 millions. Le dividende est inchangé à 4,20 florins sur un capital augmenté de 10 % par attribution gratuite en 1976.

CHARTER CONSOLIDATED. — Le bénéfice attribuable de l'exercice clos le 31 mars 1977 s'est élevé à 17,44 millions de livres contre 19,39 millions. Dividende final : 4,68242 pence, soit un total annuel de 11,4345 pence contre 10,395 pence.

BRITISH PETROLEUM. — La Trésorerie britannique ayant refusé à la société d'augmenter son dividende de plus de 10 %, celui-ci devrait ressortir à 33,48908 pence contre 30,4446 un an plus tôt.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 31 déc. 1976.)

	8 juin	9 juin
Valeurs françaises	83	82,8
Valeurs étrangères	100,4	100

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	54	54,1

NEW-YORK

Indécision

Après deux séances consécutives de hausse, Wall Street a fait preuve d'indécision jeudi. Dans un marché peu animé (19,9 millions de titres ont changé de mains contre 22,2 millions la veille), l'indice Dow Jones a cédé 3,14 points, pour s'établir à 909,85.

Sur 1 888 valeurs traitées, 718 ont monté, 676 ont reculé tandis que 464 restaient inchangées.

Bien que les opérateurs aient appris, peu avant la clôture, que les ventes au détail avaient progressé de 0,7 % lors de la semaine dernière, la cote est restée soumise à des pressions d'ordre technique.

Après la fin de la séance, la « Réserve fédérale » a indiqué que la masse monétaire avait légèrement diminué, laissant espérer un certain statu quo en matière de taux d'intérêts.

D'autre part, le chef des conseillers économiques de la Maison Blanche, M. Schultze, a estimé à 5,75 % environ l'expansion de 1977.

Indices Dow Jones des transports, 235,63 (— 1,27), services publics, 112,89 (+ 0,16).

VALEURS	COURS 8/6	COURS 9/6
Alcoa	53 5/8	53 1/2
A.T.T.	62 5/8	62 3/4
Boeing	56 1/2	55 5/8
Chase Manhattan Bank	32 1/2	32 1/4
Du Pont de Nemours	117 3/4	116 5/8
Eastman Kodak	60 ...	60 ...
Exxon	50 7/8	51 1/8
Ford	55 5/8	55 1/4
General Electric	56 ...	56 ...
General Foods	34 1/8	34 ...
General Motors	67 ...	67 1/8
Goodyear	19 3/4	19 7/8
I.B.M.	252 7/8	251 1/4
I.T.T.	34 1/4	34 1/4
Kennecott	28 5/8	28 1/8
Mobil Oil	66 3/4	66 1/8
Pfizer	26 1/2	25 3/4
Schlumberger	64 3/4	64 3/8
Texaco	26 1/2	26 5/8
U.A.L. Inc.	22 ...	22 1/8
Union Carbide	50 7/8	52 1/8
U.S. Steel	41 1/8	40 3/4
Westinghouse	20 1/2	20 3/8
Xerox	48 ...	48 3/8

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	9/6	10/6
1 dollar (en yens)	273 975	273 60

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 8 7/8 %

BOURSE DE PARIS - 9 JUIN - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	36 20	2 871	France I.A.R.D.	188 ..	197 ..	Locabail Immob.	162	159 10	Immobvest	85 ..	84 90
[illegible]	52 10	1 787	France (La)	306	315 ..	Locafinancière	120	120 50	Cie Lyon. Imm.	90 40	90 50
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
[illegible]	4,50 % 1973	860 80	859 50	859 80	859 50
[illegible]	C.N.E. 3 %	1828	1839	1845	1844 ..
159 ..	E.J. Lefebvre	165 ..	170 ..	170 ..	170 ..
45 ..	Esso S.A.F.	51 20	51 ..	54 50	50 05
126 ..	Euratrance	132	132	132 ..	131 10
325 ..	Europe n° 1	328 50	331	331	... ..
115	Olida-Caby	112	111 60	111 60	110 ..
75	Opfi-Paribas	75 40	75 ..	75 ..	74 10
168 ..	Tél. Ericsson	169 ..	165 ..	165 ..	165 ..
63 ..	Terres Roug.	62 60	63 50	63 50	63 ..
348	Gen. Motors	336 20	C337 ..	337 ..	338 ..
13	Goldfields	12 40	12 50	12 35	12 25
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
235 ..	Dome Mines	223	223 50	223 50	219 40
530 ..	Du Pont Nem.	587	592	584 ..	587 ..
300 ..	East Kodak	293 40	299 20	293 ..	296 20
13 ..	East Rand	13 30	13 ..	12 90	12 80
128 ..	Ericsson	124	C122	122 ..	119 60
260 ..	Exxon Corp.	252	C257 ..	255	252 30
280 ..	Ford Motor	270 10	271 50	271 60	270 ..
54 ..	Free State	53 60	57 15	57 ..	56 05
270 ..	Gen. Electric	273 ..	276 50	277 ..	277 10
11 50	Tanganyika	10 85	11 30	11 50	11 10
260	Unilever	252 ..	251 80	251 80	...
11 50	Union Corp.	12 60	12 30	12 50	12 50
128	U. Min. 1/10	125 30	125 50	125 50	
95	West Drief.	108 80	103 80	103 70	102 20
35	West Deep.	44 90	43 20	43 20	43 25
72	West Hold.	75 ..	72 50	72 50	72 50
235 ..	Xérox Corp.	230 ..	231 50	231 40	231 50
0 93	Zambia Cop.	1 02	1 02	1 01	1 ..

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 9/6	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 944	4 944	4 940
Allemagne (100 DM)	209 690	209 800	209 500
Belgique (100 F.)	13 710	13 716	13 650
Pays-Bas (100 fl.)	200 240	200 400	199 500
Danemark (100 krd)	81 875	81 880	82
Suède (100 krs)	111 955	111 850	112 500
Norvège (100 k.)	93 790	93 830	94 250
Grande-Bretagne (£ 1)	8 498	8 497	8 550
Italie (1 000 lires)	5 584	5 585	5 650
Suisse (100 fr.)	198 680	198 710	196 500
Autriche (100 sch.)	29 428	29 455	29 350
Espagne (100 pes.)	7 155	7 150	7 02
Portugal (100 esc.)	12 810	12 819	12 .
Canada ($ can. 1)	4 688	4 691	4 685

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 9/6
Or fin (kilo en barre)	23350	23450 .
Or fin (kilo en lingot)	23495	23540 .
Pièce française (20 fr.)	244 80	240 50
Pièce française (10 fr.)	212	206
Pièce suisse (20 fr.)	217 80	216 50
Union latine (20 fr.)	198 .	197 ..
Souverain	221 ..	223 10
Pièce de 20 dollars	1034	1039 60
Pièce de 10 dollars	567	566
Pièce de 5 dollars	325 .	319 20
Pièce de 50 pesos	936 .	926
Pièce de 10 florins	212 50	209 50

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

EN SUISSE

Un référendum est organisé sur l'adoption de la T.V.A.

De notre correspondant

Berne. — Triomphe — ou paradoxe — de la démocratie semi-directe ? Les Suisses sont appelés à se prononcer, dimanche 12 juin, sur un réaménagement de la fiscalité comportant une nouvelle hausse des impôts. Devant faire face à des dépenses croissantes, le gouvernement fédéral a mis au point une série de mesures, communément appelées « paquet financier », pour se procurer des recettes supplémentaires. Alors que la Suisse avait longtemps connu des budgets équilibrés, voire excédentaires, depuis 1971 les comptes de la Confédération sont devenus de plus en plus déficitaires. En 1976, l'excédent de dépenses s'est élevé à plus de 1 milliard et demi de francs suisses, et pourrait atteindre près de 2 milliards cette année. Par les mesures qu'il propose, le gouvernement helvétique espère parvenir dès 1979 à rétablir l'équilibre.

La pierre angulaire de cette nouvelle tentative de réforme des finances fédérales est l'introduction de la taxe à la valeur ajoutée, destinée à remplacer l'impôt sur le chiffre d'affaires (ICHA) dont le rendement est devenu insuffisant. Alors que l'ICHA comporte deux taux (5,6 % pour la vente au détail et 8,4 % pour les ventes en gros), la T.V.A. verrait son taux général fixé à 10 % dans la Constitution. Des exceptions sont prévues, notamment pour les produits agricoles et de première nécessité, les médicaments, les journaux et les livres, ainsi que pour l'hôtellerie et le tourisme. A la différence de l'ICHA, qui ne frappait que les marchandises, la T.V.A. s'appliquera également à la plupart des services.

Si la réforme est adoptée, la T.V.A. entrera en vigueur dès le 1er janvier 1978. En fournissant à la Confédération des ressources nouvelles de 3 milliards de francs suisses par an, elle devrait également permettre de compenser la diminution des droits de douane à la suite de l'accord sur les produits industriels passé avec la C.E.E. Pour atténuer les effets de la T.V.A. — qui entraînera vraisemblablement une hausse d'environ 3 % du coût de la vie, — le gouvernement a prévu des allègements fiscaux d'un montant de 500 millions de francs suisses pour les petits et moyens revenus. En mêmes temps, il a élaboré un plan d'économies prévoyant une réduction des dépenses publiques de 1,7 milliard de francs suisses dès 1978.

Tous les grands partis, ainsi que les principaux syndicats ouvriers et patronaux, ont fait campagne en faveur de la T.V.A. Les défenseurs du projet n'invoquent pas seulement des raisons financières, mais aussi pratiques, rappelant que depuis 1954 la plupart des pays européens ont adopté la T.V.A. Ils font également valoir que le taux helvétique sera l'un des plus bas d'Europe et que les Suisses sont les seuls citoyens à avoir été consultés à ce sujet.

Les adversaires du projet se recrutent aussi bien à gauche qu'à droite. Certaines sections du parti socialiste rejoignent d'ailleurs les communistes, les syndicats chrétiens et l'extrême gauche pour dénoncer « un impôt antisocial, essentiellement supporté par les consommateurs ». Une autre opposition provient des associations professionnelles de petits commerçants et de l'artisanat qui redoutent de nouvelles tracasseries administratives. Quant à la droite conservatrice, elle critique « la propension de l'Etat à gaspiller les deniers publics » au lieu de restreindre ses dépenses.

Le scrutin de dimanche s'annonce serré.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

En Côte-d'Ivoire

DE NOMBREUX FRANÇAIS SONT PARMI LES VICTIMES DE L'INCENDIE DU PACHA CLUB.

Abidjan (Reuter, A.F.P.). — On ignorait encore vendredi 10 juin au matin l'identité des quelque quarante personnes qui ont trouvé la mort dans l'incendie du Pacha Club, boîte de nuit d'Abidjan, le jeudi 9 juin (« le Monde » du 10 juin). Il semble néanmoins que la plupart des victimes soient de nationalité française ou libanaise.

L'incendie a éclaté vers 1 h 30 du matin dans le hall d'entrée et s'est propagé très rapidement dans un escalier conduisant à l'unique sortie de l'établissement. Des sauveteurs ont indiqué que les portes de secours étaient fermées à clef. Il semble que les mesures de sécurité réglementaires n'aient pas été respectées. La boîte de nuit avait fermé la semaine dernière en raison de défectuosités dans ses installations électriques.

Mme SAUNIER-SEITÉ EST PRÊTE A RENONCER AU TRANSFERT DE PARIS-VIII A MARNE-LA-VALLÉE.

Dans une interview publiée vendredi 10 juin par l'Aurore, Mme Alice Saunier-Seïté, secrétaire d'Etat aux universités, rapporte qu'au cours de son entretien récent avec M. Pierre Merlin, président de l'université de Vincennes (le Monde du 8 juin), elle avait annoncé son intention d'abandonner sa proposition de transfert de Paris-VIII à Marne-la-Vallée. « Si ce transfert est considéré, déclare-t-elle, comme une déportation dans un goulag de Sibérie, le gouvernement auquel j'appartiens ne pratiquant pas la déportation, je suis prête à étudier avec le président de Vincennes toute autre formule. Car toute solution proposée par le gouvernement se heurtera à une opposition systématique. (...) »

De son côté, M. Pierre Merlin nous a déclaré : « Il est positif que ce projet soit abandonné. Il est également normal que l'université décide elle-même de son propre avenir. Il reste néanmoins qu'il faut demander au maire de Paris la prolongation du bail au-delà de 1978 comme une solution transitoire avant un éventuel projet de transfert : c'est à Mme Saunier-Seïté, ministre de tutelle des universités, de se charger de cette démarche. »

De nombreux appels sont lancés par des personnalités étrangères en faveur de M. Revelli-Beaumont

Les ravisseurs de M. Revelli-Beaumont aurait repoussé de quarante-huit heures l'ultimatum fixé à samedi 0 heure pour l'exécution du directeur général de Fiat-France. Un homme, qui affirme être l'un des ravisseurs, a téléphoné jeudi 9 juin, vers 18 heures, à la rédaction de TF 1, pour déclarer : « Nous comprenons que la rançon puisse ne pas être versée samedi. [...] Nous accordons, de ce fait, un délai de quarante-huit heures. [...] A défaut du versement de cette rançon, M. Revelli-Beaumont serait exécuté lundi. »

Selon le standard de la télévision, cette communication provenait de l'étranger. La voix de l'homme était déformée, mais sans accent.

Mme Revelli-Beaumont nous a indiqué que, depuis son appel du mercredi 8 juin, elle n'avait reçu aucun coup de téléphone des ravisseurs.

De nombreuses personnalités ont manifesté leur inquiétude à propos du sort du directeur général de Fiat-France. Le directeur général de l'UNESCO, M. Amadou Mahtar M'Bow, dans un communiqué publié, jeudi 9 juin, se déclare « profondément préoccupé par l'enlèvement de M. Luchino Revelli-Beaumont ». « J'ai le privilège, ajoute-t-il, de connaître personnellement en sa qualité de membre du conseil d'administration du Fonds international de la culture créé par une décision de la conférence générale de l'UNESCO pour aider à la promotion des valeurs culturelles dans le monde. »

« Le professeur Felipe Herrera, président du conseil d'administration du Fonds, poursuit-il, se joint à moi pour manifester notre immense émotion face aux menaces qui pèsent sur la vie de M. Revelli-Beaumont. » « Nous voulons espérer, conclut-il, que ces menaces ne seront pas mises à exécution, car un tel geste provoquerait la réprobation de la communauté internationale. »

La Ligue des droits de l'homme affirme que « le poignant appel lancé par Mme Revelli-Beaumont ne peut pas, ne doit pas rester sans écho ». Cette organisation déclare : « C'est l'opinion publique tout entière qui doit maintenant se sentir saisie de l'affaire. »

L'ancien secrétaire général de la C.G.T. en Argentine, exilé en France, M. Raimundo Ungaro, et un ancien ministre de Saint-Domingue, M. Hector Aristy, ont également lancé un appel aux ravisseurs en faisant état des qualités humanistes de M. Revelli-Beaumont.

LA COUR DE CASSATION A REJETÉ LE POURVOI D'UN CONDAMNÉ A MO[RT]

L'ouvrier agricole Hamida Dj[an]doubi ne peut plus espérer qu'[en la] grâce du chef de l'Etat, sinon [il] sera exécuté : statuant sur le r[ap]port du conseiller Faivre et co[nfor]mément aux conclusions de M. [Fer]nand Davenas, avocat général, [la] chambre criminelle de la Cour [de] cassation, présidée par M. [Pi]erre Mongin, a rejeté le 9 juin le pou[rvoi] que le condamné avait formé co[ntre] l'arrêt rendu le 25 février par [la] cour d'assises des Bouches-du-Rh[ône] le condamnant à la peine de m[ort] pour assassinat, viol, coups et b[les]sures avec préméditation et [port] d'arme.

Dans la nuit du 3 au 4 juil[let] 1974, il s'était livré à des tort[ures] et à des actes de barbarie sur [la] personne de son amie, Elisab[eth] Bousquet, dans une chambre [à] Marseille, avant de l'étrangler da[ns] un cabanon de Lançon-sur-Prove[nce] où il l'avait transportée, mourn[ante]. De plus, on lui reprochait d'a[voir] violé deux jeunes filles.

Plaidant dans l'intérêt de Ham[ida] Djandoubi devant les magist[rats] suprêmes, Mes Philippe Waquet [et] Delvolvé avaient soutenu huit moy[ens] de droit à l'appui du pourvoi a[près] avoir appelé que leur client, « g[ar]çon doux, docile, travailleur et h[on]nête », était devenu un être agre[ssif] instable et impulsif depuis qu[e en] 1971 il avait été victime d'un g[rave] accident du travail après lequel [il] avait été amputé à vif aux d[eux] tiers de la jambe droite.

Le numéro du « Monde » daté 10 juin 1977 a été tiré à 556 623 exemplaires.